

# Programme et budget de l'Agence 2016-2017



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

GC(59)/2

**La version électronique du document se trouve sur le site web de l'AIEA :**

**[www.iaea.org](http://www.iaea.org)**

# Programme et budget de l'Agence 2016-2017



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique

GC(59)/2

Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Août 2015



# Table des matières

	Page
Introduction.....	iii
Le programme et budget pour 2016-2017 en bref.....	v
<b>PARTIE I APERÇU GÉNÉRAL</b>	
Aperçu .....	3
Processus de consultation .....	3
Hierarchisation .....	4
Priorités.....	4
Gains d'efficience.....	4
Synergies.....	5
Conclusions du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence.....	7
Stratégie à moyen terme .....	8
Indicateurs de performance.....	9
Gestion du risque.....	9
I.1 Aperçu du programme par programme sectoriel.....	11
I.2 Aperçu financier .....	19
I.3 Besoins budgétaires par programme et programme sectoriel.....	25
I.4 Aperçu des programmes sectoriels .....	31
I.5 Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2016-2025 et Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2016-2017.....	39
I.6 Projets de résolutions pour 2016 .....	53
A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2016 .....	56
B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2016.....	60
C. Le Fonds de roulement en 2016.....	60
<b>PARTIE II DÉTAILS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2016-2017 PAR PROGRAMME SECTORIEL</b>	
II.1 Programme sectoriel 1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires.....	63
II.2 Programme sectoriel 2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement .....	95
II.3 Programme sectoriel 3. Sûreté et sécurité nucléaires .....	123
II.4 Programme sectoriel 4. Vérification nucléaire.....	153
II.5 Programme sectoriel 5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration.....	177
II.6 Programme sectoriel 6. Gestion de la coopération technique pour le développement ..	189
<b>Annexes</b>	
Annexe 1. Liste des abréviations .....	199
Annexe 2. Organigramme .....	205



## Introduction

Les difficultés financières de nombreux États Membres continueront probablement pendant la prochaine biennie. On a accordé une attention particulière aux vues exprimées par les États Membres pendant les discussions sur le programme et budget pour 2014-2015, ainsi qu'à la situation financière d'autres organismes des Nations Unies pour la préparation du projet de programme et budget de l'Agence pour 2016-2017. La hiérarchisation et la recherche de l'efficacité ont été faites plus systématiquement, en appliquant l'approche en deux étapes qui est désormais bien établie dans le processus interne de préparation du budget par :

- La hiérarchisation des activités, y compris la détermination des activités à réduire, arrêter ou reporter et l'impact financier correspondant ;
- Les mesures d'efficacité à prendre, avec l'impact financier escompté sur les budgets pour 2016 et 2017 ;
- La poursuite des mesures d'efficacité appliquées dans les budgets de 2014 et 2015.

Simultanément, l'Agence doit répondre à la demande croissante pour ses services du fait, notamment, de l'augmentation du nombre des États Membres, de leur regain d'intérêt pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du besoin croissant d'activités de vérification nucléaire. L'approche en deux étapes a été efficace pour ce qui est de déterminer les gains d'efficacité possibles et de mettre l'accent sur les priorités essentielles pour la prochaine biennie. Le présent projet continue de suivre l'approche basée sur les résultats pour l'élaboration des programmes et la fixation des objectifs de l'Agence.

Les priorités énoncées dans le Programme et budget de 2014-2015 – coopération technique, y compris le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), sûreté nucléaire, sécurité nucléaire et rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf (ReNuAL) – ont un horizon temporel allant bien au-delà d'une biennie et restent des priorités de l'Agence pour 2016-2017. Le volume de financement qui leur est consacré peut varier par rapport à 2014-2015, mais elles resteront au premier plan pendant la prochaine biennie. L'énergie nucléaire reste une priorité conformément au Statut.

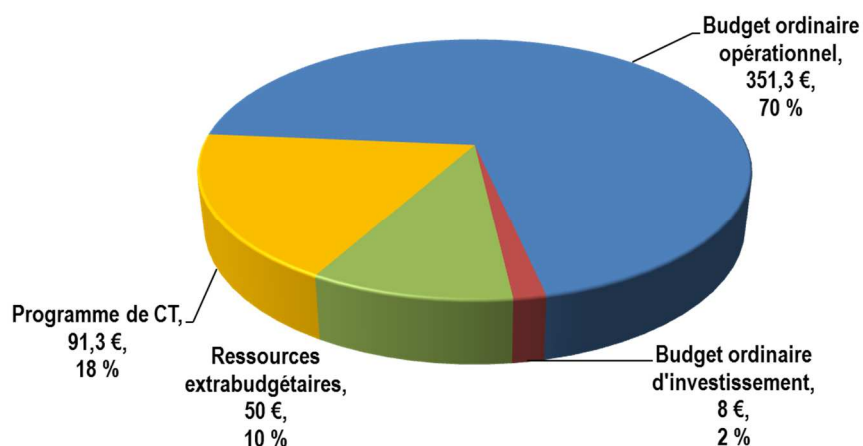




# Le programme et budget pour 2016-2017 en bref

## Récapitulation des ressources totales pour 2016

(en millions aux prix de 2016)<sup>1</sup>



359,3 millions d'euros

*budget ordinaire (opérationnel et d'investissement) pour 2016*

1,5 %

1,6 % de croissance réelle par rapport à 2015 pour le budget ordinaire opérationnel  
3,7 % de diminution par rapport à 2015 pour le budget ordinaire d'investissement

0,1 %

d'ajustement global moyen pour hausse des prix pour 2016

*Croissance réelle nulle*

*budget ordinaire pour 2017 par rapport à 2016*

2,5 millions d'euros

*budget ordinaire d'investissement pour 2016 pour le projet ReNuAL*

24,5 millions d'euros

*gestion de la coopération technique pour le développement, y compris une augmentation de 2,9 % par rapport à 2015*

55 postes G

*réduction depuis le début de l'installation de l'AIPS en 2011 (5,5 %)*

Organisation

*nouvelle division au Département de l'énergie nucléaire*

*nouveau bureau au Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires*

<sup>1</sup> Dans le présent document, tous les tableaux sont présentés aux prix de 2016, sauf indication contraire. Les montants du programme de CT sont présentés seulement en euros. Le paragraphe 76 donne de plus amples détails.



---

PARTIE I  
APERÇU GÉNÉRAL

---



## Aperçu

1. L'Agence connaît une croissance limitée de son budget ordinaire depuis un certain temps, ce qui reflète la situation économique générale et les difficultés auxquelles les États Membres sont confrontés. Simultanément, la demande de services de l'Agence continue de croître avec l'augmentation du nombre des États Membres, leur souhait de tirer davantage parti des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et l'accroissement des activités de vérification. Dans ces conditions, le Directeur général propose une légère augmentation pour la biennie à venir.

2. Pour 2016, le Secrétariat propose un budget ordinaire total de 359,3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation globale de 5,7 millions d'euros, soit 1,6 %, comprenant un ajustement pour hausse des prix de 0,1 %.

3. Le budget ordinaire opérationnel proposé s'élève à 351,3 millions d'euros (en hausse de 6 millions d'euros) et le budget ordinaire d'investissement à 8 millions d'euros (en baisse de 300 000 euros), tous deux incluant l'ajustement pour hausse des prix.

4. Dans le présent document, tous les tableaux sont présentés en euros, sauf indication contraire.

5. Le programme et budget pour 2016-2017 tient compte des recommandations du *Rapport du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence (WGFAA), chargé notamment d'examiner comment faire en sorte que les ressources destinées au Fonds de coopération technique soient suffisantes, assurées et prévisibles* relatives à une présentation plus large et détaillée des informations.

## Processus de consultation

6. Le Projet de programme et budget de l'Agence pour 2016-2017 (GOV/2015/1), soumis au Conseil des gouverneurs le 10 mars 2015, contenait une proposition pour 2016 d'un montant total de 359,6 millions d'euros aux prix de 2015 pour les besoins opérationnels et les investissements nécessaires combinés, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2015. Il représentait une augmentation de 6,3 millions d'euros (1,8 %) du budget ordinaire opérationnel et une diminution de 300 000 euros du budget ordinaire d'investissement (-3.7%). Il était également proposé un ajustement pour hausse des prix de 0,1 % pour une augmentation totale de 1,8 %.

7. À la suite de consultations intensives conduites entre les États Membres dans le contexte du groupe de travail sur le programme et budget et les objectifs du Fonds de coopération technique (FCT) pour 2016-2017, le Directeur général a présenté une proposition révisée (figurant dans le document 2015/Note 28<sup>2</sup>) qui a servi de base au document que le Conseil des gouverneurs a recommandé de soumettre à l'approbation de la Conférence générale.

8. La proposition révisée de programme et budget de l'Agence pour 2016-2017 prévoyait :

- Une augmentation totale, comprenant la croissance réelle et l'ajustement pour hausse des prix, de 1,6 % par rapport à 2015 ;

---

<sup>2</sup> Sur la base de laquelle la « Proposition des coprésidents du groupe de travail sur le programme et budget et les objectifs du Fonds de coopération technique pour 2016-2017 au Conseil des gouverneurs » (GOV/2015/37) a été recommandée par le Conseil des gouverneurs.

- Une hausse du budget ordinaire opérationnel, avant ajustement pour hausse des prix, de 5,6 millions d'euros, soit 1,6 %, par rapport à 2015 ;
- Une diminution du budget ordinaire d'investissement, avant ajustement pour hausse des prix, de 300 000 euros, soit 3,7 %, par rapport à 2015 ;
- Une estimation d'ajustement pour hausse des prix de 0,1 %.

9. La mise à jour du budget pour 2017 sera soumise pour inclure l'ajustement pour hausse des prix et toute modification importante du programme qui pourrait s'avérer nécessaire.

## Hiérarchisation

10. Le présent projet a été préparé en tenant compte du fait que la situation financière globale continue d'affecter la capacité des États Membres de financer les activités de l'Agence. Par conséquent, un strict effort de hiérarchisation a été fait pour déterminer les activités qui seraient arrêtées, réduites ou reportées, et les mesures d'efficience qui seraient appliquées pendant la prochaine biennie.

## Priorités

11. Le programme et budget pour 2016-2017 soutient les priorités retenues par le Directeur général pour le cycle biennal 2014-2015 et maintenues :

- Coopération technique, y compris le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) – 24,5 millions d'euros dans le budget ordinaire de 2016.
- Sûreté et sécurité nucléaires – 34,8 millions d'euros dans le budget ordinaire de 2016 et création, sans incidences budgétaires, d'un Bureau de coordination de la sûreté et de la sécurité, et poursuite de la régularisation de postes à la Division de la sécurité nucléaire.
- Rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf (ReNuAL) – 2,5 millions d'euros dans le budget ordinaire d'investissement de 2016.

- Énergie nucléaire – 38,9 millions d'euros dans le budget ordinaire de 2016 et création d'une Division de la planification, de l'information et de la gestion des connaissances (NE-PIK)

12. En décembre 2014, le Conseil des gouverneurs a accepté que l'Agence poursuive des activités de surveillance et de vérification dans le cadre des mesures liées au nucléaire exposées dans le Plan d'action conjoint (PAC), en réponse à une demande de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni (les E3+3) ainsi que de la République islamique d'Iran, sous réserve que des fonds soient disponibles.

13. Les conséquences financières qu'aurait pour l'Agence en 2016-2017 l'évolution des négociations entre les E3+3 et l'Iran étaient inconnues lors de l'élaboration du programme et budget 2016-2017. Les États Membres ont été informés qu'au cas où le déroulement ultérieur de ces négociations viendrait à influencer sur les activités de l'Agence, le Directeur général ferait rapport au Conseil des gouverneurs et le consulterait, y compris sur les incidences financières, en conséquence.

## Gains d'efficience

14. Le Secrétariat a continué d'appliquer des initiatives d'amélioration de l'efficience et des mesures d'austérité. Les initiatives en cours ci-après ont été poursuivies :

- Fixation stricte des priorités pour les voyages, y compris ceux des cadres supérieurs ;
- Recours accru à du matériel standard dans tous les domaines, en particulier l'instrumentation des garanties en faisant des économies d'échelle et en abaissant les coûts de maintenance ;
- Réexamen des actifs informatiques en usage afin de réduire le nombre de licences de logiciels payées ;

- Recours à des outils innovants comme la présélection par vidéo pour le recrutement de personnel hautement qualifié ;

*Le budget pour 2016 reste axé sur les mesures d'efficacité, tirant parti des efforts en cours comme le Partenariat en vue d'une amélioration continue et de la détermination de nouveaux secteurs dans lesquels des gains d'efficacité et de productivité sont possibles.*

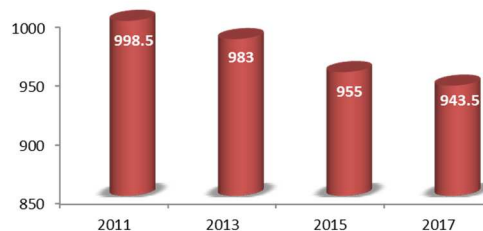
- Promotion de conditions d'utilisation rationnelle du papier ;
- Poursuite de la rationalisation de la charge de travail, en tirant parti du Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui au programme (AIPS) ;
- Poursuite de l'optimisation de l'utilisation de la technologie de l'information (TI).

15. Examen des processus opérationnels pour en améliorer l'efficacité, tout en maintenant de solides contrôles internes (p. ex. pour les lettres d'accord avec le gouvernement hôte et les invitations à des réunions officielles, l'acceptation des contributions extrabudgétaires, la planification des achats et la nomination des consultants).

16. Le 5 mai 2014, le Secrétariat a rendu compte au Comité du programme et du budget des progrès réalisés en matière d'efficacité, principalement par le biais du Partenariat en vue d'une amélioration continue, dans la brochure « *Efficiency and Productivity of the Secretariat* ». Un rapport plus détaillé sur les gains d'efficacité réalisés pendant la biennie 2014-2015 sera publié à la fin de celle-ci.

17. Le nombre de postes des services généraux doit encore être réduit de 11,5 par rapport à 2015, soit un total de 55 postes G supprimés depuis 2011.

**Postes d'agents des services généraux  
2011-2017**



18. Trois des quatre phases prévues de l'AIPS sont désormais opérationnelles, et le système continue d'apporter des avantages en termes d'optimisation des flux de travail, de réduction de la charge administrative et de diminution des besoins en fonctions d'appui (p. ex. traitement entièrement automatisé de la paie du personnel régulier, utilisation accrue d'applications en libre-service par le personnel et l'encadrement, recours maximisé aux approbations électroniques). Après l'achèvement de toutes les phases du projet, une étude d'évaluation de l'impact de l'AIPS sur les effectifs sera réalisée.

## Synergies

19. L'Agence a conscience de l'importance des synergies internes et interorganisations pour une exécution efficace et efficiente du programme. Les programmes sectoriels déploieront des efforts concertés pour stimuler les interactions et la coopération au sein de l'Agence et avec les contreparties extérieures. À cet égard, l'Agence continuera de mettre à profit les orientations stratégiques, les compétences de base et les enseignements tirés et à éviter les doubles emplois dans les programmes.

20. L'Agence recherche des synergies non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur, le but principal étant de servir ensemble les États Membres, conformément aux six objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017, selon une démarche coordonnée dans le cadre de plans départementaux d'application de la SMT, garantissant une approche de l'organisation unique.

21. Des synergies internes se trouvent dans l'ensemble de l'Agence dans des activités qui se renforcent mutuellement et se complètent. La coopération entre les programmes sectoriels est considérée traditionnellement comme un appui technique fourni par les programmes sectoriels 1, 2, 3 et 5 pour la conception et l'exécution du programme de coopération technique (CT) géré par le programme sectoriel 6. L'interaction entre tous les programmes sectoriels se manifeste dans les activités de recherche coordonnée et dans les techniques, les procédures et les normes élaborées notamment par les programmes sectoriels 1, 2 et 3, dont les résultats sont souvent incorporés aux connaissances et aux capacités transférées aux États Membres par le biais du programme de CT. Les services fournis par le programme sectoriel 3 contribuent à l'utilisation sûre des techniques nucléaires soutenues par les programmes sectoriels 1 et 2. Divers équipes et groupes directeurs, comme le Groupe coopération technique – départements techniques, ont été créés pour faciliter l'alignement des activités des programmes sectoriels.

22. Le fonctionnement du Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire (NPSG) est aussi un exemple de synergie entre tous les programmes sectoriels collaborant pour aider les États Membres qui envisagent de recourir à l'électronucléaire à planifier et mettre en place leur infrastructure nucléaire nationale, y compris l'infrastructure de sûreté et de sécurité nucléaires.

23. Chaque programme sectoriel continuera à travailler avec des contreparties extérieures. Ainsi, le programme sectoriel 1 coopère avec d'autres organismes des Nations Unies sur le changement climatique, le développement durable et les statistiques énergétiques, principalement par l'intermédiaire de la Section de la planification et des études économiques. Avec ses modèles de planification énergétique, l'Agence est le seul organisme des Nations Unies à renforcer les capacités nationales en matière de planification énergétique générale.

24. Outre sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le programme sectoriel 1 collabore étroitement avec l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans plusieurs domaines clés, notamment pour produire tous les deux ans un rapport commun sur les ressources, la production et la demande d'uranium. Le programme sectoriel 1 coopère aussi avec plusieurs autres organisations internationales.

25. S'agissant du programme sectoriel 2, la Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture met à profit les vastes compétences du personnel des deux organisations pour assurer une programmation étendue en faveur des États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. En 2016-2017, une des priorités sera de coopérer plus étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à tous les niveaux sur la question de l'agriculture intelligente face au climat. On continuera les synergies avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment pour l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur l'environnement marin.

26. Le programme sectoriel 3 recherche des synergies avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le domaine de la radioprotection en médecine. L'Agence établit des normes de sûreté en se servant des informations communiquées par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR). Dans le domaine de la préparation et de la conduite des interventions en cas d'incidents et d'urgences nucléaires et radiologiques, l'Agence collabore étroitement avec plusieurs organisations intergouvernementales internationales dans le cadre du Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique (IACRNE). Conformément aux résolutions de la Conférence générale et aux décisions du Conseil des gouverneurs, elle joue un rôle



central en assurant la coordination des activités de sécurité nucléaire avec l'Organisation des Nations Unies, en particulier de celles entreprises en application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'avec d'autres organisations et initiatives relatives à la sécurité nucléaire, conformément aux mandats respectifs des organismes concernés. Pour la promotion de l'entrée en vigueur de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), il est tenu pleinement compte des responsabilités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) relatives aux aspects de la criminalité dont traitent les conventions internationales.

27. Une coopération étroite existe entre le programme sectoriel 4 et les systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC), qui tiennent une place cruciale dans les garanties internationales et sont indispensables à leur application efficace et efficiente. L'Agence compte sur les programmes d'appui d'États Membres (PAEM) pour l'exécution de son programme de recherche-développement pour la vérification nucléaire afin d'anticiper l'évolution de la technologie et de son application. En outre, le Réseau de laboratoires d'analyse (NWL), qui comprend 20 établissements de 9 États Membres et de la Commission européenne, apporte un soutien en matière d'analyse qui est essentiel pour les garanties.

28. La priorité sera donnée à la participation du programme sectoriel 5 à des organes de coordination de haut niveau comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) de manière à tirer avantage des synergies existant avec d'autres organismes des Nations Unies et à rester au fait des meilleures pratiques de gestion les plus récentes à l'échelle du système. Les ressources humaines, les achats, la sécurité et la TI sont d'autres domaines dans lesquels l'Agence coopère avec

d'autres organismes des Nations Unies par la mise en commun des pratiques optimales et l'élaboration de politiques communes, notamment.

29. Dans le cas du programme sectoriel 6, la programmation et l'exécution de nombreux projets de coopération technique sont réalisées en liaison étroite avec d'autres organismes des Nations Unies. L'Agence a accru ses efforts de consultation et de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et d'aide au développement, dont la FAO (par le biais de la Division mixte FAO/AIEA), l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULCD) et le PNUE, notamment dans des domaines où elle n'est pas mandatée comme chef de file, tels que la santé, l'alimentation et l'agriculture, l'eau et l'environnement. L'Agence participe de plus en plus aux processus de développement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cela lui permet de déterminer dans quels domaines une programmation commune avec des parties prenantes des Nations Unies permet un plus grand impact socio-économique. En outre, dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), les compétences de l'Agence en exécution du programme, sûreté radiologique et médecine radiologique pour le diagnostic et le traitement du cancer sont complétées par les compétences de l'OMS en matière de lutte contre cette maladie.

## **Conclusions du Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence**

30. Le 31 juillet 2013, le Conseil des gouverneurs a décidé dans le document GOV/2013/30/Rev.1 d'établir le Groupe de

travail à composition non limitée sur le financement des activités de l'Agence, chargé notamment d'examiner comment faire en sorte que les ressources destinées au Fonds de coopération technique soient suffisantes, assurées et prévisibles (WGFAA). Le Groupe a conclu ses travaux par un rapport publié le 12 septembre 2014 sous la cote GOV/2014/49.

31. Le Secrétariat a lancé plusieurs actions pour donner suite aux recommandations du WGFAA. L'une d'entre elles a été de contribuer à avancer la date de la réunion informelle du Comité du programme et du budget (CPB) en partageant au plus tôt les informations sur le projet de programme et budget de façon que les États Membres aient suffisamment de temps pour l'examiner et tenir des consultations. Dans le cadre des efforts visant à fournir des informations plus à jour, la partie I du programme et budget a été mise à la disposition du CPB informel en ligne.

32. Il est proposé d'établir une fonction centrale de mobilisation de ressources, en consacrant des ressources concrètes à l'application des recommandations du WGFAA à cet égard.

33. Dans le présent projet, le Secrétariat renforce aussi la fonction d'évaluation du Bureau des services de supervision interne (OIOS), ce qui permettra un suivi accru des effets.

### **Stratégie à moyen terme<sup>3</sup>**

34. La stratégie à moyen terme (SMT), qui couvre la période 2012-2017, a été établie par un processus d'interaction entre le Secrétariat et un groupe de travail à composition non limitée créé à cette fin par le Conseil des gouverneurs. Elle fournit des orientations générales et sert de feuille de route pour les

activités de l'Agence au cours de cette période en identifiant des priorités au sein des programmes et entre eux sur la base notamment des tendances technologiques, des besoins nouveaux et du contexte politique, économique et social.

35. La SMT pour 2012-2017 fixe les six objectifs stratégiques suivants qui doivent être poursuivis de manière coordonnée et se renforcer mutuellement :

36. Le programme et budget pour la biennie 2016-2017 a été établi sur la base des objectifs de la SMT pour 2012-2017. Les programmes sectoriels ont accordé une attention particulière à la couverture des objectifs pertinents de la SMT.

#### Objectifs de la stratégie à moyen terme

*A. Faciliter l'accès à l'électronucléaire.*

*B. Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.*

*C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires.*

*D. Fournir une coopération technique efficace.*

*E. Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence.*

*F. Assurer une gestion efficiente et innovante et une planification stratégique.*

37. Les domaines prioritaires de l'Agence pour 2016-2017 sont la coopération technique, y compris le PACT, la sûreté et de la sécurité nucléaires, la rénovation des laboratoires des applications nucléaires et l'énergie nucléaire, qui sont étroitement liés aux objectifs stratégiques et sous-objectifs de la SMT. Vu l'importance d'ancrer la politique de l'Agence en matière d'égalité entre les sexes dans les activités des programmes, ainsi qu'il a été indiqué dans la SMT pour 2012-2017, une

---

<sup>3</sup> À sa 1288<sup>e</sup> réunion tenue le 3 décembre 2011, le Conseil des gouverneurs a pris note de la stratégie à moyen terme 2012-2017, qui sert de cadre général et de guide pour l'élaboration de trois cycles de programme et budget au moyen de la gestion basée sur les résultats.

attention particulière a été accordée à cette question lors de l'établissement du budget.

## Indicateurs de performance

38. Une des particularités de l'approche basée sur les résultats pour l'évaluation de la performance est la quantification de la réalisation des effets escomptés. Ces effets sont mesurés en fonction des valeurs de référence et des valeurs cibles déterminées lors de la phase de planification au moyen d'indicateurs de performance quantitatifs. Il est ainsi possible de comparer les résultats de plusieurs cycles et de renforcer la discipline lors de la planification des résultats, les gestionnaires devant faire preuve d'anticipation, mais aussi lors de la mesure et de la collecte des données nécessaires à l'établissement de rapport.

39. Conformément aux pratiques optimales du système des Nations Unies, les directives du Bureau du Directeur général chargé de la coordination (DGOC) ont continué de souligner qu'il fallait appliquer l'approche de la gestion basée sur les résultats (GBR) et choisir des indicateurs de performance SMART pour permettre une évaluation efficace de l'exécution du programme.

## Gestion du risque

40. La gestion du risque est un élément fondamental de la GBR. Elle consiste à déterminer et à atténuer les événements potentiels, tant internes qu'externes, qui pourraient influencer négativement sur la capacité de l'Agence de livrer ses produits, d'obtenir ses effets ou d'atteindre ses objectifs.

41. L'Agence a continué d'appliquer un système de gestion du risque à l'échelle de l'organisation pour s'assurer que cette gestion est efficace. Elle a établi un registre officiel des risques, revu et actualisé périodiquement, dans lequel les risques évalués sont centralisés. Le DGOC supervise les politiques, procédures et pratiques de gestion du risque à l'Agence. La gestion du risque est pleinement intégrée

### SMART :

- **Spécifique** : l'objectif est clair et sans ambiguïté ;
- **Mesurable** : aide à évaluer les progrès réalisés vers une mise en œuvre réussie ;
- **Atteignable** : les objectifs et indicateurs doivent être réalistes et atteignables, c'est-à-dire ni impossibles à atteindre ni inférieurs à la normale ;
- **Réaliste** : conforme aux objectifs généraux plus vastes de l'organisation ; et
- **Temporellement défini** : il est essentiel d'assoir les indicateurs sur un calendrier précis.

aux grands processus de l'Agence – planification stratégique, élaboration du programme et budget, et planification des travaux – afin que les risques soient déterminés, étudiés et atténués de manière cohérente dans le processus décisionnel.



---

## I.1 Aperçu du programme par programme sectoriel

---



## Programme sectoriel 1 : Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires

42. Le programme sectoriel 1 apporte un appui scientifique et technique aux États Membres en fournissant des services, des orientations et des conseils, en facilitant les discussions et en diffusant des données, des informations et des connaissances. De plus, il conçoit et dispense des formations et aide les États Membres intéressés à mettre en place les capacités et l'infrastructure nécessaires pour gérer un programme nucléaire.

Les projections annuelles de l'Agence concernant la production d'électricité nucléaire continuent à faire apparaître une augmentation globale de celle-ci au cours des prochaines décennies, avec quelques disparités régionales.

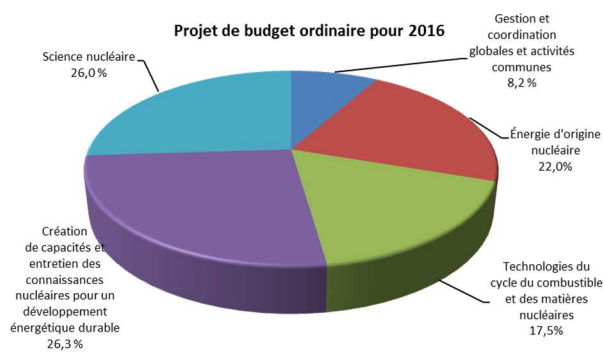
43. Il a été proposé de créer une nouvelle Division de la planification, de l'information et de la gestion des connaissances (NE-PIK) pour rationaliser et rendre plus efficace la gestion de trois sections : la Section de la planification et des études économiques, la Section de l'information nucléaire et la Section de la gestion des connaissances nucléaires.

44. La responsabilité de la gestion des programmes de l'Agence relatifs aux aspects technologiques de la gestion des déchets radioactifs, y compris du combustible nucléaire usé déclaré comme déchet, a été transférée du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1 afin d'aligner la structure des programmes de l'Agence sur sa structure organisationnelle.

45. L'Agence continuera d'aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins énergétiques futurs ainsi que la possibilité d'intégrer l'énergie nucléaire dans un bouquet énergétique durable et fiable. Un appui sera fourni aux pays producteurs d'uranium, notamment aux nouveaux venus, pour faire en sorte que la production soit optimisée suivant des pratiques tenant compte de

l'environnement et que, s'il y a lieu, des efforts de remédiation soient déployés pour résoudre les questions liées aux anciennes installations d'uranium.

46. Le programme sectoriel 1 fournit une aide aux États Membres qui entreprennent de nouveaux programmes électronucléaires ou envisagent de le faire, ainsi qu'aux États Membres qui ont des centrales nucléaires en exploitation, pour améliorer la performance et la gestion de la durée de vie et assurer une exploitation à long terme fiable, efficace, sûre et sécurisée. On poursuivra les efforts déployés pour appuyer les activités du cycle du combustible, notamment dans des domaines comme l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible, l'entreposage ainsi que la remédiation sur site et hors site en cas d'accident. De plus, une aide continuera d'être fournie pour la mise au point et le déploiement de modèles de réacteurs innovants, de réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP), d'applications énergétiques non-électriques et de cycles du combustible avancés.



47. L'Agence continuera d'aider les États Membres intéressés par la construction et l'exploitation de réacteurs de recherche et le cas échéant ceux qui renoncent à l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans les réacteurs de recherche, lorsque ceci est techniquement et économiquement possible.

48. L'Agence restera une source fiable de données atomiques, moléculaires et nucléaires. On continuera à dispenser une formation et à faciliter des expériences faisant appel à différents types d'accélérateurs de particules et

à d'autres instruments nucléaires. Avec l'avancement du Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), l'Agence continuera de faire participer des États Membres à la technologie de la fusion et de faciliter les échanges avec les partenaires de l'ITER. La collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique de Trieste (Italie) se poursuivra afin d'appuyer la formation théorique et pratique de scientifiques, en particulier de pays en développement.

### **Programme sectoriel 2 : Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**

49. Les objectifs du programme sectoriel 2 continuent de contribuer aux utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires. Le programme sectoriel 2 fournit aux États Membres des conseils fondés sur la science, du matériel didactique, des normes méthodologiques et métrologiques, les meilleures pratiques, des matières de référence et des documents techniques.

50. Parmi les domaines clés dans lesquels la demande d'assistance augmente figurent la lutte contre les maladies non transmissibles et les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et la surveillance des changements environnementaux. L'utilisation de radio-isotopes et de la technologie des rayonnements aux fins des soins de santé, de la sécurité sanitaire des aliments, de la croissance industrielle et de la protection de l'environnement est un autre domaine dans lequel la demande va croissant. Il en est de même pour l'aide à la création de capacités de réponse en cas d'émissions involontaires de rayonnements ayant des incidences directes sur ces domaines thématiques.

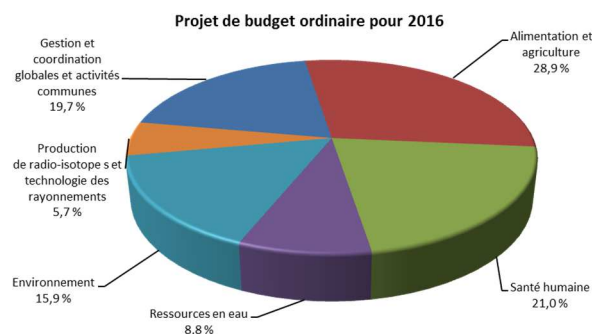
51. Le projet de Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL), qui a commencé au cours de la période biennale précédente, se poursuivra tout au long de la présente période biennale et aura pour but l'établissement de laboratoires pleinement adaptés à l'utilisation prévue à Seibersdorf

pour mieux répondre aux besoins des États Membres durant les 15 à 20 prochaines années.

Les laboratoires de ce programme sectoriel au Siège de l'AIEA, à Monaco et à Seibersdorf restent un instrument essentiel de mise en œuvre du programme, et s'assurer que les laboratoires sont capables de répondre aux besoins changeants des États Membres constitue une priorité.

52. L'amélioration de l'assurance de la qualité demeure une priorité pour le fonctionnement sûr et efficace des laboratoires. Les efforts en cours destinés à renforcer l'assurance qualité permettront à un plus grand nombre de laboratoires d'atteindre et de maintenir des niveaux élevés de compétence, de démontrer leur savoir-faire et de servir de laboratoires de référence pour les États Membres.

53. On continuera aussi à s'efforcer de consolider et d'étendre les partenariats, comme celui avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la gestion du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les réseaux d'établissements scientifiques et de recherche d'États Membres. Le système des centres collaborateurs de l'AIEA, qui reste un mécanisme précieux pour travailler conjointement avec des établissements d'États Membres, sera encore amélioré et étendu.





54. La formation théorique et pratique est essentielle à l'exécution de ce programme sectoriel. Pour toucher un public plus large et réaliser davantage d'économies, on continuera de se concentrer sur la mise au point d'outils et de plateformes de formation en ligne, par exemple de webinaires. Pour mieux faire connaître auprès du public et des décideurs les activités et la contribution de ce programme sectoriel à la réalisation des objectifs de développement, la priorité sera accordée aux stratégies et aux activités de communication, et celles-ci seront renforcées.

### Programme sectoriel 3 : Sûreté et sécurité nucléaires

55. Le programme sectoriel 3 œuvre à la réalisation et au maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Ce programme sectoriel répond à la demande tendant à ce que l'on renforce le niveau de sûreté du nombre croissant d'installations nucléaires, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il concerne aussi l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé.

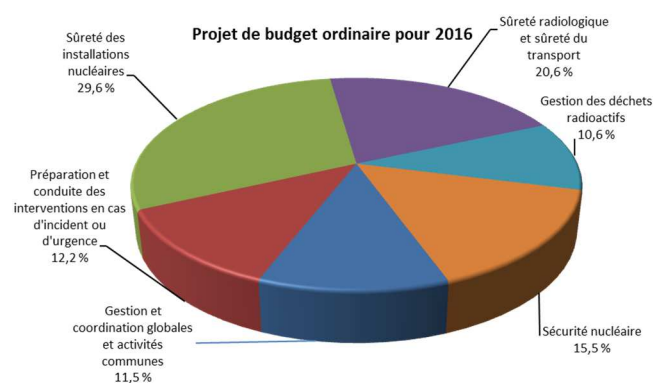
56. Le programme sectoriel 3 exécute les fonctions statutaires de l'Agence consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour les appliquer. L'Agence aide les États Membres à élaborer de nouveaux programmes électronucléaires, à mettre en œuvre ou à étendre les programmes existants en renforçant les capacités nationales et en favorisant la coopération internationale, ainsi qu'en transférant des connaissances en matière de sûreté et de sécurité nucléaires des pays ayant des programmes électronucléaires bien établis vers les pays qui entreprennent de tels programmes par le biais de réseaux de connaissances. La sécurité des matières

nucléaires et autres matières radioactives ainsi que des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et maintient une plateforme d'information efficace pour leur application. À la demande d'un État, elle fournit une assistance pour élaborer et mettre

L'Agence continuera de s'occuper des questions et des enseignements résultant de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi dans le cadre du suivi de l'application du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire.

en œuvre une solide infrastructure de sécurité nucléaire, y compris pour la prévention, la détection et l'intervention.

57. Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut éliminer complètement le risque d'une urgence nucléaire grave et la menace de terrorisme nucléaire. Ce programme sectoriel couvre donc aussi les capacités nationales et internationales nécessaires pour se préparer à intervenir efficacement en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, notamment d'acte de terrorisme nucléaire, et à en atténuer les conséquences.



58. Avec l'achèvement du rapport sur l'accident de Fukushima Daiichi et l'accomplissement prévu des activités menées dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire d'ici fin 2015, les activités de suivi seront incorporées et intégrées dans les programmes départementaux pertinents

pour 2016-2017. La Section de coordination de la sûreté et de la sécurité deviendra un Bureau qui, entre autres, supervisera l'intégration des activités de suivi du Plan d'action et mettra à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce dernier et du rapport sur l'accident de Fukushima Daiichi.

#### **Programme sectoriel 4 : Vérification nucléaire**

59. Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instituer et appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres produits, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires, ainsi qu'à étendre l'application de ces garanties, à la demande des parties, à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle des activités de cet État dans le domaine de l'énergie atomique.

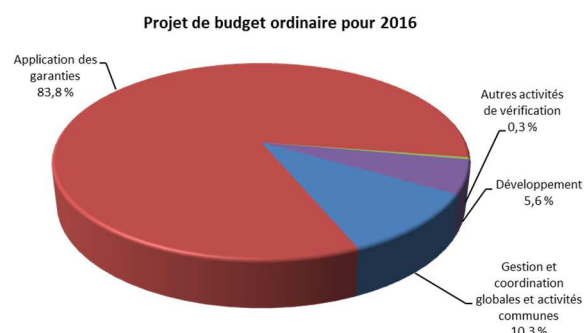
60. À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation juridique d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties et l'autorité juridique pour le faire. Au titre de ce programme sectoriel, elle mène des activités de vérification, y compris l'analyse et l'évaluation d'informations, et fournit des instruments pour les garanties et les services d'analyse nécessaires à l'application de ces dernières.

Pour que des conclusions indépendantes et solidement étayées puissent être tirées en matière de garanties, il faut constamment améliorer le système des garanties et renforcer ses capacités de détection rapide d'une utilisation abusive éventuelle de matières ou de technologies nucléaires à des fins interdites.

61. Ces activités permettent à l'Agence de tirer des conclusions relatives aux garanties qui sont solidement étayées. De plus, l'Agence est prête à soutenir les efforts de la communauté internationale en menant d'autres tâches de vérification lorsque les États le demandent et que le Conseil des gouverneurs a donné son approbation.

62. Les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment :

- Les efforts d'encouragement auprès des États à conclure des protocoles additionnels (PA) qui, associés à des accords de garanties généralisées (AGG) permettront de tirer pleinement profit du système des garanties.
- Le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficience de l'application des garanties pour répondre aux nouveaux défis.



- L'amélioration de la sécurité physique et de celle des informations pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations intéressant les garanties. Cela comprend la modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties en vue de remédier aux insuffisances actuelles et d'améliorer l'exécution des activités de garanties.
- L'élaboration de méthodes et de concepts pour traiter les questions techniques par la mise au point de solutions innovantes.
- L'assurance que le personnel des garanties peut répondre aux besoins actuels et futurs par la gestion et la préservation des connaissances.

- La réponse aux demandes de collaboration à d'autres tâches de vérification formulées par des États, avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

### Programme sectoriel 5 : Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

63. Sous la direction et l'autorité du Directeur général, le programme de l'Agence vise à atteindre les buts et objectifs de ses États Membres. Cela exige une coordination efficace pour assurer une approche de l'organisation unique, notamment en ce qui concerne :

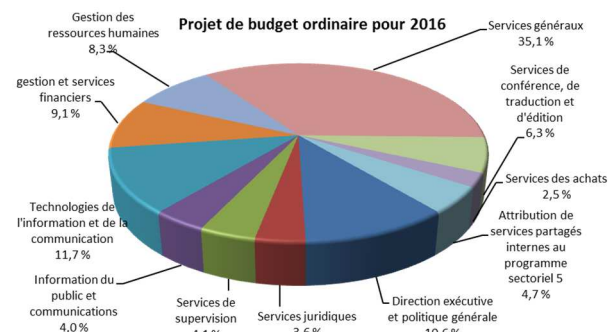
- Les politiques générales ;
- Les interactions avec les États Membres ;
- La planification des politiques et la stratégie, conformément à la stratégie à moyen terme ;
- La définition des priorités ;
- L'élaboration et l'exécution des programmes ;
- L'évaluation de la performance ;
- La gestion du risque ;
- La gestion des échanges d'informations au sein du Secrétariat, entre le Secrétariat et les États Membres, et à l'intention du public et des médias.

L'initiative du Partenariat en vue d'une amélioration continue, menée par le programme sectoriel 5, implique la création d'un cadre général et durable facilitant l'exécution des programmes de manière efficace et efficiente.

64. En outre, un large éventail de services administratifs et juridiques continuera d'être fourni aux programmes de l'Agence pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat de manière efficiente et efficace. Il convient de noter qu'environ 24 % du budget du

programme sectoriel 5 sont consacrés à la gestion des bâtiments et aux services communs de sécurité au Centre international de Vienne (CIV).

65. Le programme sectoriel 5 jouera un rôle moteur dans la coordination des efforts de sécurité dans le cadre d'une fonction centralisée spécialisée au sein de l'Agence. On se concentrera davantage sur la sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) en réponse aux menaces graves et croissantes dans ce domaine. Ce programme sectoriel continuera aussi à jouer un rôle pilote en ce qui concerne les nouvelles améliorations de l'efficacité et de l'efficacité de l'exécution des programmes et de la mise en œuvre du dernier plateau du projet de Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS). L'Agence s'attachera à obtenir des résultats, à atteindre la qualité voulue, à veiller à ce qu'il en soit rendu compte de manière claire et à gérer les risques de manière proactive.



66. Les activités de supervision de l'Agence continueront à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficacité grâce à des vérifications, des évaluations et des enquêtes ainsi qu'à la fourniture d'un appui consultatif à la direction et au Conseil des gouverneurs. Afin de mieux rendre compte des coûts, le montant prévu pour les frais du Corps commun d'inspection a été transféré du Bureau des services de supervision interne à la fonction « Direction exécutive et politique générale ». Le montant prévu pour les frais du vérificateur extérieur a été transféré de la fonction « Direction exécutive et politique générale » à la Division du budget et des finances.

## Programme sectoriel 6 : Gestion de la coopération technique pour le développement

67. Le programme sectoriel 6 couvre en particulier l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets de coopération technique dans le cadre de programmes de coopération technique biennaux.

Faire en sorte que l'Agence demeure constamment en mesure de répondre rapidement et efficacement aux demandes d'assistance des États Membres par le biais du programme de coopération technique.

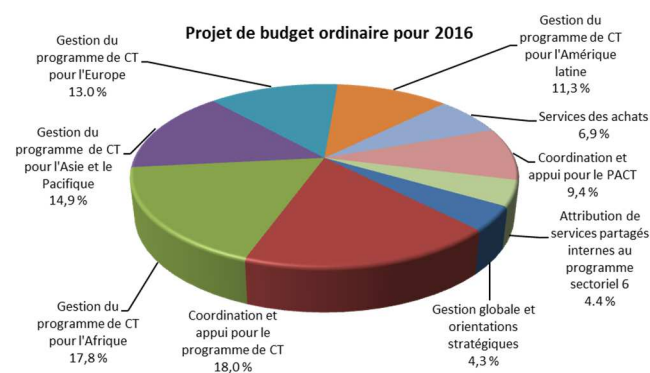
68. Le programme de coopération technique (programme de CT) comprend des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés par le Fonds de coopération technique (FCT) et des contributions extrabudgétaires. En septembre 2014, 140 États Membres, dont 120 possédaient un programme national, participaient au programme de CT.

69. Le programme sectoriel est confronté à plusieurs problèmes et enjeux majeurs, en ce qui concerne notamment :

- La garantie que l'Agence demeure constamment en mesure de répondre rapidement et de manière appropriée aux demandes d'assistance des États Membres par le biais du programme de CT ;
- La fourniture d'une aide adéquate à un nombre croissant d'États Membres ; il pourra y avoir jusqu'à 12 États Membres supplémentaires qui disposeront d'un programme national ;
- Le renforcement de l'aide fournie aux États Membres dans le cadre de la CT en ce qui concerne la sûreté radiologique et l'infrastructure réglementaire ;
- L'amélioration de l'aide fournie dans le cadre de la CT aux États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire ou étendent celui dont ils disposent déjà ;
- L'accroissement des efforts axés sur la visibilité, la promotion et le renforcement

d'audience en ce qui concerne le programme de CT de l'Agence, en se concentrant sur les organismes d'aide au développement, y compris les donateurs et partenaires potentiels ;

- L'obtention d'un taux de réalisation d'au moins 95 % du Fonds de coopération technique en 2016 et 2017 ;
- La mise à disposition en temps voulu de fonds supplémentaires suffisants pour soutenir et renforcer le programme de travail du PACT ;
- L'amélioration de l'efficacité du programme de CT et la mise en œuvre progressive des mesures de suivi et d'évaluation des résultats.



---

## I.2 Aperçu financier

---



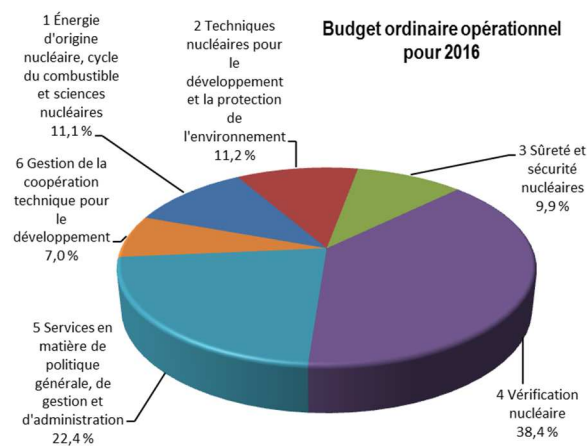
## Ressources totales

70. Les ressources totales de l'Agence comprennent le budget ordinaire, les ressources extrabudgétaires et les ressources pour le programme de coopération technique. Pour la biennie 2016-2017, leur montant total s'élève à 996,6 millions d'euros aux prix de 2016.

Récapitulation des ressources totales pour 2016-2017  
(en millions)

Source de financement	2016	2017	Total
Budget ordinaire opérationnel	351,3	351,3	702,6
Budget ordinaire d'investissement	8,0	8,0	16,1
Ressources extrabudgétaires opérationnelles	50,0	45,9	95,9
Programme de CT	91,3	90,7	182,0
<b>TOTAL</b>	<b>500,6</b>	<b>496,0</b>	<b>996,6</b>

71. Le budget ordinaire comprend une composante opérationnelle et une composante d'investissement, cette dernière étant destinée à financer les investissements majeurs dans les infrastructures, conformément au Plan d'investissements majeurs. Conformément à la structure du programme de travail de l'Agence, le projet de budget ordinaire se répartit en six programmes sectoriels.



72. L'Agence reste tributaire des ressources extrabudgétaires, qui proviennent essentiellement des États Membres, pour exécuter certaines de ses activités. Pour 2016, 50 millions d'euros devraient être versés à ce titre.

73. Pour la première fois, les prévisions concernant les ressources extrabudgétaires pour 2016 et 2017 sont établies sur la base de la capacité d'exécution et de la probabilité de réception des fonds, alors que les années précédentes, ces prévisions étaient entièrement axées sur les recettes. En raison de ce changement et de l'achèvement de projets extrabudgétaires de grande envergure, les prévisions de ressources extrabudgétaires sont en diminution par rapport à 2015.

74. Un montant de 4 millions d'euros prévu au titre de la prise en charge des dépenses d'appui au programme (DAP) pour chacune des années de la biennie est indiqué avec les prévisions de ressources extrabudgétaires dans les tableaux 3 a) et 3 b).

75. En ce qui concerne le programme de coopération technique, on compte disposer pour 2016 d'un montant de 74,3 millions d'euros pour le financement des projets de base prévus. Ce montant sera complété par 2 millions d'euros au titre des coûts de participation nationaux et 15 millions d'euros au titre des activités extrabudgétaires comprises dans le programme de CT. Pour 2017, le montant est de 90,7 millions d'euros.

76. Dans le programme et budget pour 2014-2015, la monnaie de départ pour le programme de CT était le dollar des États-Unis, en sorte que les dépenses, converties au taux de change de 1 euro pour 1 dollar É.-U., s'élevaient à 101,4 millions d'euros. Suivant la recommandation formulée en septembre 2014 par le WGFAA, les montants en monnaie de départ pour le FCT seront indiqués en euros. Par conséquent, les montants de 101,4 millions d'euros pour 2014 et de 102,08 millions d'euros pour 2015 équivalent à 91,3 millions d'euros pour 2016 et 90,7 millions d'euros pour 2017.

## Ressources du budget ordinaire opérationnel

77. Les budgets ordinaires opérationnels et d'investissement pour 2016 et 2017 ont été établis de façon à maintenir l'équilibre entre les programmes sectoriels. Il n'est pas proposé de modifier l'enveloppe de financement ni la part relative des divers programmes sectoriels en 2017 par rapport à 2016. Le graphique ci-dessus et le tableau suivant présentent le budget ordinaire opérationnel aux prix de 2016.

Budget ordinaire d'investissement pour 2016 - 2017  
(en millions)

Programme sectoriel	2016	2017
1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	38,9	38,9
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39,5	39,5
3 Sécurité et sécurité nucléaires	34,7	34,7
4 Vérification nucléaire	135,0	135,0
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78,6	78,6
6 Gestion de la coopération technique pour le développement	24,5	24,5
<b>Total</b>	<b>351,3</b>	<b>351,3</b>

## Ressources du budget ordinaire d'investissement

78. Le budget ordinaire d'investissement pour 2016 a été établi en fonction des priorités d'investissement les plus élevées de l'Agence. Il n'est pas proposé de modifier l'enveloppe du budget ordinaire d'investissement en 2017 par rapport à 2016. Les modifications dans la ventilation pour le second exercice correspondent à la clôture du projet AIPS et à la réaffectation des ressources aux besoins de financement du projet J-MOX. Le tableau ci-dessous présente le budget ordinaire d'investissement pour 2016 aux prix de 2016.

Budget ordinaire d'investissement pour 2016-2017  
(en millions)

Programme sectoriel	2016	2017
2 Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2,5	2,5
3 Sécurité et sécurité nucléaires	0,3	0,3
4 Vérification nucléaire	1,2	2,2
5 Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4,0	3,0
<b>Total -Agence</b>	<b>8,0</b>	<b>8,0</b>

## Autres considérations financières

### Ajustement pour hausse des prix

79. L'ajustement global moyen pour hausse des prix en 2016 est de **0,1 %**. Cette valeur repose sur un certain nombre de facteurs, dont :

- Une réduction de 0,3 % des dépenses de personnel pour les administrateurs et des dépenses afférentes aux consultants ;
- Une augmentation de 0,9 % des dépenses de personnel pour les agents des services généraux ;
- Une augmentation de 0,4 % pour tous les autres chefs de dépense.

80. L'ajustement pour hausse des prix a été calculé suivant la méthodologie standard de la moyenne glissante triennale de l'Agence, laquelle est fondée sur le concept de la budgétisation semi-intégrale. Dans cette méthodologie, contrairement à celle de la budgétisation intégrale dans laquelle les facteurs d'ajustement sont entièrement basés sur les prévisions, il est tenu compte des évolutions les plus récentes et toute surestimation/sous-estimation dans les prévisions antérieures est corrigée.

81. Les tendances et les perspectives concernant les dépenses de personnel sont basées sur les prévisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et le « Tariflohn » autrichien, alors que pour tous les autres chefs de dépense, l'Agence utilise les données statistiques les plus récentes sur les



indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) de l'Union européenne.

82. Des facteurs d'ajustement pour hausse des prix différents étant appliqués aux trois groupes de dépenses, comme indiqué plus haut, l'ajustement pour hausse des prix varie d'un programme sectoriel à un autre et au sein même de ces programmes en fonction des catégories de dépenses prévues.

83. Les estimations relatives à l'ajustement pour hausse des prix pour 2017 seront soumises aux organes directeurs dans le cadre de la mise à jour du budget pour 2017.

84. Cet ajustement pour hausse des prix soutient favorablement la comparaison avec les indices internationaux pour 2016, tous établis d'après les chiffres de novembre 2014, et notamment ceux de 1,5 % pour la zone euro selon les perspectives économiques mondiales du Fonds monétaire international (FMI), de 1,5 % pour la zone euro selon les projections économiques mondiales de Pricewaterhouse Coopers et de 1,5 % selon les prévisions d'inflation de la Banque centrale européenne.

### Changements de structure

85. En vue d'harmoniser davantage les structures organisationnelle et programmatique au sein de l'Agence et de faire en sorte que les aspects relatifs à la partie terminale du cycle du combustible nucléaire soient gérés de façon cohérente et selon des responsabilités clairement définies, comme c'est le cas dans d'autres domaines, le segment technologique du programme « 3.4 Gestion des déchets radioactifs », dans le programme sectoriel 3, est transféré, avec les fonds correspondants d'un montant de 3,5 millions d'euros, dans le programme « 1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires » du programme sectoriel 1. Ce transfert se traduit par une diminution apparente de 7,5 % du programme sectoriel 3 dans tous les tableaux budgétaires. Si l'on fait abstraction de l'effet de ce transfert, la croissance réelle du programme sectoriel 3 est de 2,0 %. Au contraire, le programme sectoriel 1 affiche une

augmentation de 11,5 %, alors que sans l'effet dudit transfert sa croissance réelle aurait été de 1,4 %. Les budgets avant et après ajustement (dû au transfert) sont indiqués dans le tableau.

Budget ordinaire pour 2016  
(en millions)

Chiffres aux prix de 2015	1 Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	3 Sûreté et sécurité nucléaires
Budget approuvé pour 2015	34,9	37,6
Transfert	3,5	(3,5)
Budget pour 2015 ajusté en vue du transfert	38,4	34,1
Projet de budget pour 2016 avec transfert	38,9	34,7
Variation totale 2016 par rapport à 2015 (en %)	11,5%	-7,5%
Croissance réelle 2016 par rapport à 2015, hors transfert (en %)	1,4%	2,0%

### Recettes diverses

86. Par rapport à 2015, il y a une baisse des projections en ce qui concerne les travaux remboursables pour d'autres organismes et les recettes diverses. Cette baisse s'explique par la suppression des services relatifs à l'impôt sur le revenu des États-Unis et au logement fournis à d'autres organisations sises à Vienne, par la situation financière mondiale et par les possibilités de placement financier. Elle est en partie compensée par une augmentation des travaux remboursables pour d'autres organismes pour des montants recouvrables en vertu d'accords de garanties.

### **Monnaie du budget et taux de change**

87. La monnaie fonctionnelle de l'Agence est l'euro. Comme par le passé, le projet de budget ordinaire a été établi en euros, sur la base d'un taux de change budgétaire de 1 euro pour 1 dollar. Tous les tableaux et les graphiques figurant dans le présent document sont établis en euros sur la base de ce taux de change budgétaire. L'Agence détermine les contributions des États Membres en euros et en dollars É.-U conformément au barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale et à l'obligation de fractionner les contributions dans ces deux monnaies. Environ 88 % des dépenses de l'Agence sont en euros. Ce système mixte de calcul protège l'Agence en cas de fluctuations entre l'euro et le dollar des États-Unis. La part des dépenses en euros ne cessant d'augmenter, le Secrétariat examinera la possibilité d'apporter des changements au système mixte de calcul et rendra compte de ses observations aux États Membres.

### **Rapport sur le budget à l'Assemblée générale des Nations Unies**

88. Conformément à l'article XVI de l'accord régissant les relations entre l'ONU et l'Agence (INFCIRC/11, partie I), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) peut examiner le budget et ferait alors rapport sur ses aspects administratifs à l'Assemblée générale des Nations Unies.

---

### I.3 Besoins budgétaires par programme et programme sectoriel

---



Tableau 1. Budget ordinaire par programme et par programme sectoriel

Programme / Programme sectoriel	2016					2017		
	Budget 2015	Prévisions pour 2016 aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions pour 2016 aux prix de 2016	Ajustement pour hausse des prix	Prévisions préliminaires pour 2017 aux prix de 2015	Prévisions préliminaires pour 2017 aux prix de 2016
			EUR	%				
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science</b>								
Gestion et coordination globales et activités communes	2 663 938	3 200 904	536 966	20,2%	3 202 953	0,1%	3 256 228	3 258 481
Énergie d'origine nucléaire	8 024 737	8 537 965	513 228	6,4%	8 537 033	(0,0%)	8 487 475	8 486 341
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	3 533 982	6 814 105	3 280 123	92,8%	6 815 074	0,0%	6 814 102	6 815 241
Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 436 076	10 224 431	( 211 645)	(2,0%)	10 233 234	0,1%	10 164 562	10 173 135
Science nucléaire	10 203 238	10 107 075	( 96 163)	(0,9%)	10 121 270	0,1%	10 162 112	10 176 545
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>34 861 971</b>	<b>38 884 480</b>	<b>4 022 509</b>	<b>11,5%</b>	<b>38 909 564<sup>1</sup></b>	<b>0,1%</b>	<b>38 884 479</b>	<b>38 909 743</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de</b>								
Gestion et coordination globales et activités communes	7 217 681	7 762 469	544 788	7,5%	7 785 318	0,3%	7 738 988	7 761 726
Alimentation et agriculture	11 417 394	11 417 398	4	0,0%	11 433 333	0,1%	11 423 419	11 438 816
Santé humaine	8 270 472	8 270 448	( 24)	(0,0%)	8 276 608	0,1%	8 270 449	8 275 674
Ressources en eau	3 471 543	3 458 701	( 12 842)	(0,4%)	3 466 371	0,2%	3 458 705	3 466 387
Environnement	6 262 348	6 262 348	-	-	6 275 597	0,2%	6 262 348	6 275 597
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 249 194	2 248 385	( 809)	(0,0%)	2 250 108	0,1%	2 265 840	2 267 562
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>38 888 632</b>	<b>39 419 749</b>	<b>531 117</b>	<b>1,4%</b>	<b>39 487 335</b>	<b>0,2%</b>	<b>39 419 749</b>	<b>39 485 762</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>								
Gestion et coordination globales et activités communes	4 417 163	3 987 109	( 430 054)	(9,7%)	3 988 447	0,0%	3 929 336	3 930 426
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	3 817 461	4 249 053	431 592	11,3%	4 250 797	0,0%	4 247 914	4 248 315
Sûreté des installations nucléaires	10 040 192	10 267 578	227 386	2,3%	10 261 763	(0,1%)	10 267 311	10 261 971
Sûreté radiologique et sûreté du transport	7 075 966	7 169 322	93 356	1,3%	7 168 211	(0,0%)	7 169 322	7 168 211
Gestion des déchets radioactifs	7 054 576	3 670 122	( 3 384 454)	(48,0%)	3 668 294	(0,0%)	3 670 122	3 668 294
Sécurité nucléaire	5 150 343	5 385 583	235 240	4,6%	5 384 356	(0,0%)	5 444 762	5 443 772
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>37 555 701</b>	<b>34 728 768</b>	<b>( 2 826 934)</b>	<b>(7,5%)</b>	<b>34 721 869<sup>1</sup></b>	<b>(0,0%)</b>	<b>34 728 767</b>	<b>34 720 989</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>								
Gestion et coordination globales et activités communes	12 962 211	13 899 606	937 395	7,2%	13 919 282	0,1%	14 303 690	14 324 926
Application des garanties	113 520 441	113 110 245	( 410 196)	(0,4%)	113 183 014	0,1%	112 706 160	112 777 625
Autres activités de vérification	537 002	452 329	( 84 673)	(15,8%)	451 642	(0,2%)	452 329	451 642
Développement	5 520 438	7 483 100	1 962 662	35,6%	7 473 122	(0,1%)	7 483 100	7 473 122
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>132 540 092</b>	<b>134 945 280</b>	<b>2 405 188</b>	<b>1,8%</b>	<b>135 027 060</b>	<b>0,1%</b>	<b>134 945 279</b>	<b>135 027 315</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et</b>								
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	77 687 366	78 423 694	736 328	0,9%	78 611 528	0,2%	78 423 694	78 612 900
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>77 687 366</b>	<b>78 423 694</b>	<b>736 328</b>	<b>0,9%</b>	<b>78 611 528</b>	<b>0,2%</b>	<b>78 423 694</b>	<b>78 612 900</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>								
Gestion de la coopération technique pour le développement	23 797 704	24 499 191	701 487	2,9%	24 536 684	0,2%	24 499 191	24 536 669
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>23 797 704</b>	<b>24 499 191</b>	<b>701 487</b>	<b>2,9%</b>	<b>24 536 684</b>	<b>0,2%</b>	<b>24 499 191</b>	<b>24 536 669</b>
<b>Budget ordinaire opérationnel</b>	<b>345 331 465</b>	<b>350 901 162</b>	<b>5 569 695</b>	<b>1,6%</b>	<b>351 294 039</b>	<b>0,1%</b>	<b>350 901 159</b>	<b>351 293 378</b>
<b>Major Capital Investment Funding Requirements</b>								
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>8 306 240</b>	<b>8 000 000</b>	<b>( 306 240)</b>	<b>(3,7%)</b>	<b>8 032 000</b>	<b>0,4%</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 032 000</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>353 637 705</b>	<b>358 901 162</b>	<b>5 263 455</b>	<b>1,5%</b>	<b>359 326 039</b>	<b>0,1%</b>	<b>358 901 159</b>	<b>359 325 378</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 845 593	2 663 096	( 182 497)	(6,4%)	2 673 748	0,4%	2 663 096	2 673 748
<b>Total - Budget ordinaire</b>	<b>356 483 298</b>	<b>361 564 258</b>	<b>5 080 958</b>	<b>1,4%</b>	<b>361 999 787</b>	<b>0,1%</b>	<b>361 564 255</b>	<b>361 999 126</b>
<b>Moins Recettes diverses</b>	<b>3 500 593</b>	<b>3 213 097</b>	<b>( 287 497)</b>	<b>(22,4%)</b>	<b>3 223 748</b>	<b>0,4%</b>	<b>3 213 097</b>	<b>3 223 748</b>
<b>Contributions des États Membres</b>	<b>352 982 705</b>	<b>358 351 162</b>	<b>5 368 457</b>	<b>1,5%</b>	<b>358 776 039</b>	<b>0,1%</b>	<b>358 351 159</b>	<b>358 775 378</b>

<sup>1/</sup>La variance constatée pour ces programmes sectoriels est influencée par le transfert de technologie pour la gestion des déchets radioactifs du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1, pour un montant de 3,5 millions d'euros. La croissance réelle du programme sectoriel 1 est de 1,4 %, contre une hausse de 11,5 % indiquée plus haut. La croissance réelle du programme sectoriel 3 est de 2,0 %, contre une baisse de 7,5 % indiquée plus haut.

**Tableau 2. Budget ordinaire – État récapitulatif des recettes**

	Budget 2015 aux prix de 2015	Prévisions pour 2016 aux prix de 2015	Variation 2016 par rapport à 2015	Prévisions pour 2016 aux prix de 2016	Prévisions pour 2017 aux prix de 2016
Budget ordinaire opérationnel <sup>1</sup>	344 676 465	350 351 162	5 674 697	350 744 039	350 743 378
Budget ordinaire d'investissement	8 306 240	8 000 000	( 306 240)	8 032 000	8 032 000
<b>Contributions régulières des États Membres</b>	<b>352 982 705</b>	<b>358 351 162</b>	<b>5 368 457</b>	<b>358 776 039</b>	<b>358 775 378</b>
<b>Recettes diverses</b>					
<b>Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>					
Services d'impression	415 312	415 312	-	416 972	416 972
Services médicaux	896 491	857 480	( 39 011)	860 910	860 910
Revue « Fusion nucléaire »	201 158	190 053	( 11 105)	190 813	190 813
Autres services financiers <sup>2</sup>	158 857	-	( 158 857)	-	-
Services généraux <sup>3</sup>	60 739	-	( 60 739)	-	-
Services de laboratoire	218 039	210 000	( 8 039)	210 840	210 840
Montants remboursables en vertu d'accords de garanties	894 997	990 252	95 255	994 213	994 213
<b>Total partiel - Travaux remboursables pour d'autres organismes</b>	<b>2 845 593</b>	<b>2 663 097</b>	<b>( 182 496)</b>	<b>2 673 748</b>	<b>2 673 748</b>
<b>Autres</b>					
Produits INIS <sup>4</sup>	5 000	-	( 5 000)	-	-
Publications de l'Agence - Autres	250 000	150 000	( 100 000)	150 000	150 000
Recettes des Laboratoires	200 000	300 000	100 000	300 000	300 000
Revenus de placements et intérêts	200 000	100 000	( 100 000)	100 000	100 000
<b>Total partiel - Autres</b>	<b>655 000</b>	<b>550 000</b>	<b>( 105 000)</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>
<b>Total - recettes diverses</b>	<b>3 500 593</b>	<b>3 213 097</b>	<b>( 287 496)</b>	<b>3 223 748</b>	<b>3 223 748</b>
<b>Total - recettes du budget ordinaire</b>	<b>356 483 298</b>	<b>361 564 258</b>	<b>5 080 958</b>	<b>361 999 787</b>	<b>361 999 126</b>

<sup>1/</sup> N'inclut pas les estimations pour les autres recettes diverses.

<sup>2,3/</sup> Les services relatifs au logement et aux impôts aux États-Unis ont été supprimés pour les autres organisations sises à Vienne.

<sup>4/</sup> Reflète la suppression de services liés à la production de matériel pour le Système international d'information nucléaire (INIS).

**Tableau 3 a). Ressources totales à utiliser en 2016 par programme et programme sectoriel  
(aux prix de 2016)**

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Programme de CT	Total	Activités non financées	
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement	Activités opérationnelles	Budget d'investissement			Activités opérationnelles	Budget d'investissement
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	3 202 953	-	258 384	-	-	3 461 337	207 027	-
Énergie d'origine nucléaire	8 537 033	-	1 925 027	-	4 845 950	15 308 010	-	-
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	6 815 074	-	2 419 837	-	2 175 858	11 410 769	428 714	-
Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 233 234	-	643 326	-	1 507 313	12 383 873	457 962	-
Science nucléaire	10 121 270	-	641 669	-	5 128 372	15 891 311	943 316	-
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>38 909 564</b>	<b>-</b>	<b>5 888 243</b>	<b>-</b>	<b>13 657 493</b>	<b>58 455 300</b>	<b>2 037 019</b>	<b>-</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	7 785 318	2 489 920	367 798	-	-	10 643 036	52 283	5 636 912
Alimentation et agriculture	11 433 333	-	2 617 726	-	12 443 190	26 494 249	8 337	-
Santé humaine	8 276 608	-	-	-	24 890 600	33 167 208	280 791	-
Ressources en eau	3 466 371	-	-	-	2 293 150	5 759 521	120 480	-
Environnement	6 275 597	-	806 214	-	3 497 839	10 579 650	1 089 717	-
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 250 108	-	-	-	9 943 029	12 193 137	-	-
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>39 487 335</b>	<b>2 489 920</b>	<b>3 791 738</b>	<b>-</b>	<b>53 067 809</b>	<b>98 836 802</b>	<b>1 551 608</b>	<b>5 636 912</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	3 988 447	301 200	2 343 902	-	-	6 633 549	265 556	321 280
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 250 797	-	214 622	-	2 266 875	6 732 294	29 594	-
Sûreté des installations nucléaires	10 261 763	-	3 009 042	-	5 798 823	19 069 628	2 635 891	-
Sûreté radiologique et sûreté du transport	7 168 211	-	2 261 470	-	8 363 845	17 793 526	1 146 367	-
Gestion des déchets radioactifs	3 668 294	-	2 271 891	-	7 699 239	13 639 424	1 823 766	-
Sécurité nucléaire	5 384 356	-	18 404 188	-	-	23 788 544	176 898	-
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>34 721 869</b>	<b>301 200</b>	<b>28 505 115</b>	<b>-</b>	<b>24 128 782</b>	<b>87 656 966</b>	<b>6 078 072</b>	<b>321 280</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	13 919 282	-	524 376	-	-	14 443 658	373 691	-
Application des garanties	113 183 014	-	6 427 211	-	-	119 610 225	11 145 982	3 491 630
Autres activités de vérification	451 642	-	180 141	-	-	631 783	-	-
Développement	7 473 122	1 204 800	549 951	-	-	9 227 873	2 162 708	20 138 743
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>135 027 060</b>	<b>1 204 800</b>	<b>7 681 679</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>143 913 539</b>	<b>13 682 381</b>	<b>23 630 373</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>					-			
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78 611 528	4 036 080	3 037 233	-	467 196	86 152 037	1 724 338	3 252 960
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>78 611 528</b>	<b>4 036 080</b>	<b>3 037 233</b>	<b>-</b>	<b>467 196</b>	<b>86 152 037</b>	<b>1 724 338</b>	<b>3 252 960</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>					-			
Gestion de la coopération technique pour le développement	24 536 684	-	1 062 231	-	-	25 598 915	355 654	-
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>24 536 684</b>	<b>-</b>	<b>1 062 231</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 598 915</b>	<b>355 654</b>	<b>-</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>351 294 039</b>	<b>8 032 000</b>	<b>49 966 239</b>	<b>-</b>	<b>91 321 280</b>	<b>500 613 558</b>	<b>25 429 072</b>	<b>32 841 525</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 673 748	-	-	-	-	2 673 748	-	-
<b>Total</b>	<b>353 967 787</b>	<b>8 032 000</b>	<b>49 966 239</b>	<b>-</b>	<b>91 321 280</b>	<b>503 287 306</b>	<b>25 429 072</b>	<b>32 841 525</b>

**Tableau 3 b). Ressources totales à utiliser en 2017 par programme et programme sectoriel  
(aux prix de 2016)**

Programme / Programme sectoriel	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Programme de CT	Total	Activités non financées	
	Activités opérationnelles	Budget d'investissement	Activités opérationnelles	Budget d'investissement			Activités opérationnelles	Budget d'investissement
<b>1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	3 258 481	-	258 384	-	-	3 516 865	215 365	-
Énergie d'origine nucléaire	8 486 341	-	1 925 027	-	4 814 319	15 225 687	110 684	-
Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires	6 815 241	-	2 416 384	-	2 161 655	11 393 280	416 594	-
Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable	10 173 135	-	454 280	-	1 497 474	12 124 889	272 854	-
Science nucléaire	10 176 545	-	362 213	-	5 094 898	15 633 656	815 587	-
<b>Programme sectoriel 1</b>	<b>38 909 743</b>	<b>-</b>	<b>5 416 288</b>	<b>-</b>	<b>13 568 346</b>	<b>57 894 377</b>	<b>1 831 084</b>	<b>-</b>
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	7 761 726	2 489 920	367 798	-	-	10 619 444	52 283	5 638 069
Alimentation et agriculture	11 438 816	-	2 617 726	-	12 361 970	26 418 512	120 595	-
Santé humaine	8 275 674	-	-	-	24 728 132	33 003 806	248 151	-
Ressources en eau	3 466 387	-	-	-	2 278 182	5 744 569	-	-
Environnement	6 275 597	-	775 230	-	3 475 007	10 525 834	614 096	-
Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements	2 267 562	-	-	-	9 878 128	12 145 690	-	-
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>39 485 762</b>	<b>2 489 920</b>	<b>3 760 754</b>	<b>-</b>	<b>52 721 420</b>	<b>98 457 856</b>	<b>1 035 125</b>	<b>5 638 069</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	3 930 426	301 200	2 343 902	-	-	6 575 528	265 556	607 420
Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence	4 248 315	-	183 220	-	2 252 078	6 683 613	-	-
Sûreté des installations nucléaires	10 261 971	-	2 624 107	-	5 760 972	18 647 050	2 649 135	-
Sûreté radiologique et sûreté du transport	7 168 211	-	1 980 089	-	8 309 252	17 457 552	1 146 367	-
Gestion des déchets radioactifs	3 668 294	-	1 959 246	-	7 648 984	13 276 524	1 927 981	-
Sécurité nucléaire	5 443 772	-	18 296 408	-	-	23 740 180	176 898	-
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>34 720 989</b>	<b>301 200</b>	<b>27 386 972</b>	<b>-</b>	<b>23 971 287</b>	<b>86 380 448</b>	<b>6 165 937</b>	<b>607 420</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>					-			
Gestion et coordination globales et activités communes	14 324 926	-	374 376	-	-	14 699 302	343 570	-
Application des garanties	112 777 625	-	6 378 934	-	-	119 156 559	11 180 982	3 491 630
Autres activités de vérification	451 642	-	180 141	-	-	631 783	-	-
Développement	7 473 122	2 208 800	549 951	-	-	10 231 873	2 034 515	7 726 131
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>135 027 315</b>	<b>2 208 800</b>	<b>7 483 402</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>144 719 517</b>	<b>13 559 067</b>	<b>11 217 761</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>					-			
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78 612 900	3 032 080	809 738	-	464 146	82 918 864	1 815 977	441 760
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>78 612 900</b>	<b>3 032 080</b>	<b>809 738</b>	<b>-</b>	<b>464 146</b>	<b>82 918 864</b>	<b>1 815 977</b>	<b>441 760</b>
<b>6. Gestion de la coopération technique pour le développement</b>					-			
Gestion de la coopération technique pour le développement	24 536 669	-	1 062 231	-	-	25 598 900	372 899	-
<b>Programme sectoriel 6</b>	<b>24 536 669</b>	<b>-</b>	<b>1 062 231</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 598 900</b>	<b>372 899</b>	<b>-</b>
<b>Total - Programmes de l'Agence</b>	<b>351 293 378</b>	<b>8 032 000</b>	<b>45 919 385</b>	<b>-</b>	<b>90 725 200</b>	<b>495 969 963</b>	<b>24 780 089</b>	<b>17 905 010</b>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 673 748	-	-	-	-	2 673 748	-	-
<b>Total</b>	<b>353 967 126</b>	<b>8 032 000</b>	<b>45 919 385</b>	<b>-</b>	<b>90 725 200</b>	<b>498 643 711</b>	<b>24 780 089</b>	<b>17 905 010</b>



---

## I.4 Aperçu des programmes sectoriels

---



**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné**  
**(non compris les investissements majeurs)**

Tableau 4

Sous-programme / Programme		Budget 2015	2016		2017			
			Prévisions aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions préliminaires aux prix de 2015	Variation par rapport à 2016	
				EUR	%		EUR	%
<b>1.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	↑	<b>2 663 938</b>	<b>3 200 904</b>	<b>536 966</b>	<b>20,2%</b>	<b>3 256 228</b>	<b>55 324</b>	<b>1,7%</b>
1.1.1. Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires	→	1 620 544	1 600 319	( 20 225)	(1,2%)	1 579 559	( 20 760)	(1,3%)
1.1.2. Gestion intégrée et mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire	↓	1 025 387	994 163	( 31 224)	(3,0%)	994 163	-	-
1.1.3. Infrastructure et planification pour les programmes électronucléaires	↑	2 267 218	2 479 849	212 631	9,4%	2 450 119	( 29 730)	(1,2%)
1.1.4. Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	↑	682 212	1 080 735	398 523	58,4%	1 080 735	-	-
1.1.5. Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés	→	2 429 376	2 382 899	( 46 477)	(1,9%)	2 382 899	-	-
<b>1.1 Total - Énergie d'origine nucléaire</b>	↑	<b>8 024 737</b>	<b>8 537 965</b>	<b>513 228</b>	<b>6,4%</b>	<b>8 487 475</b>	<b>( 50 490)</b>	<b>(0,6%)</b>
1.2.1. Ressources et production d'uranium	↓	1 266 942	1 199 042	( 67 900)	(5,4%)	1 238 157	39 115	3,3%
1.2.2. Combustible des réacteurs nucléaires de puissance	→	801 123	802 255	1 132	0,1%	828 746	26 491	3,3%
1.2.3. Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance	↓	1 465 917	1 338 697	( 127 220)	(8,7%)	1 281 009	( 57 688)	(4,3%)
1.2.4. Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement	→	-	3 474 111	3 474 111	-	3 466 190	( 7 921)	(0,2%)
<b>1.2 Total - Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires</b>	↑	<b>3 533 982</b>	<b>6 814 105</b>	<b>3 280 123</b>	<b>92,8%</b>	<b>6 814 102</b>	<b>( 3)</b>	<b>(0,0%)</b>
1.3.1. Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique	↓	1 873 556	1 800 547	( 73 009)	(3,9%)	1 800 547	-	-
1.3.2. Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)	↑	1 368 685	1 509 051	140 366	10,3%	1 509 054	3	0,0%
1.3.3. Gestion des connaissances nucléaires	↑	2 230 513	2 280 449	49 936	2,2%	2 280 463	14	0,0%
1.3.4. Information nucléaire	↓	4 963 322	4 634 384	( 328 938)	(6,6%)	4 574 498	( 59 886)	(1,3%)
<b>1.3 Total - Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable</b>	↓	<b>10 436 076</b>	<b>10 224 431</b>	<b>( 211 645)</b>	<b>(2,0%)</b>	<b>10 164 562</b>	<b>( 59 869)</b>	<b>(0,6%)</b>
1.4.1. Données atomiques et nucléaires	→	2 745 284	2 773 192	27 908	1,0%	2 804 522	31 330	1,1%
1.4.2. Réacteurs de recherche	↓	1 745 766	1 660 640	( 85 126)	(4,9%)	1 686 804	26 164	1,6%
1.4.3. Applications des accélérateurs et instrumentation nucléaire	↓	2 534 059	2 477 319	( 56 740)	(2,2%)	2 476 801	( 518)	(0,0%)
1.4.4. Recherche et technologie pour la fusion nucléaire	↑	805 920	844 502	38 582	4,8%	842 563	( 1 939)	(0,2%)
1.4.5. Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam	→	2 372 209	2 351 422	( 20 787)	(0,9%)	2 351 422	-	-
<b>1.4 Total - Science nucléaire</b>	→	<b>10 203 238</b>	<b>10 107 075</b>	<b>( 96 163)</b>	<b>(0,9%)</b>	<b>10 162 112</b>	<b>55 037</b>	<b>0,5%</b>
<b>Total - Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire</b>	↑	<b>34 861 971</b>	<b>388 844 801<sup>1</sup></b>	<b>4 022 509</b>	<b>11,5%</b>	<b>38 884 479</b>	<b>( 1)</b>	<b>(0,0%)</b>

<sup>1/</sup>La variance constatée pour ce programme sectoriel est influencée par le transfert de technologie pour la gestion des déchets radioactifs du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1, pour un montant de 3,5 millions d'euros. La croissance réelle du programme sectoriel 1 est de 1,4 %, contre une hausse de 11,5 % indiquée plus haut.

## Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

### État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné (non compris les investissements majeurs)

**Tableau 5**

Sous-programme / Programme	Budget 2015	2016		2017			
		Prévisions aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions préliminaires aux prix de 2015	Variation par rapport à 2016	
			EUR	%		EUR	%
<b>2.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b> ↑	<b>7 217 681</b>	<b>7 762 469</b>	<b>544 788</b>	<b>7,5%</b>	<b>7 738 988</b>	<b>(23 481)</b>	<b>(0,3%)</b>
2.1.1. Gestion durable des terres et de l'eau	2 102 900	2 124 616	21 716	1,0%	2 126 995	2 379	0,1%
2.1.2. Intensification durable des systèmes de production animale	2 236 067	2 235 730	( 337)	(0,0%)	2 234 408	( 1 322)	(0,1%)
2.1.3. Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments	1 558 021	1 635 042	77 021	4,9%	1 632 873	( 2 169)	(0,1%)
2.1.4. Lutte durable contre les principaux ravageurs	3 529 587	3 531 049	1 462	0,0%	3 538 181	7 132	0,2%
2.1.5. Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole	1 990 819	1 890 961	( 99 858)	(5,0%)	1 890 962	1	0,0%
<b>2.1 Total - Alimentation et agriculture</b>	<b>11 417 394</b>	<b>11 417 398</b>	<b>4</b>	<b>0,0%</b>	<b>11 423 419</b>	<b>6 021</b>	<b>0,1%</b>
2.2.1. Amélioration de la santé humaine par la nutrition	1 626 221	1 644 007	17 786	1,1%	1 653 392	9 385	0,6%
2.2.2. Médecine nucléaire et imagerie diagnostique	2 070 166	2 074 524	4 358	0,2%	2 044 517	( 30 007)	(1,4%)
2.2.3. Radio-oncologie et traitement du cancer	1 820 473	1 815 532	( 4 941)	(0,3%)	1 810 023	( 5 509)	(0,3%)
2.2.4. Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie	2 753 612	2 736 385	( 17 227)	(0,6%)	2 762 517	26 132	1,0%
2.2.5. Programme d'action en faveur de la cancérothérapie	-	-	-	-	-	-	-
<b>2.2 Total - Santé humaine</b>	<b>8 270 472</b>	<b>8 270 448</b>	<b>( 24)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>8 270 449</b>	<b>1</b>	<b>0,0%</b>
2.3.1. Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie	991 443	991 871	428	0,0%	991 872	1	0,0%
2.3.2. Évaluation isotopique et gestion des ressources en eau	1 017 146	1 026 882	9 736	1,0%	1 026 884	2	0,0%
2.3.3. Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie	1 462 954	1 439 948	( 23 006)	(1,6%)	1 439 949	1	0,0%
<b>2.3 Total - Ressources en eau</b>	<b>3 471 543</b>	<b>3 458 701</b>	<b>( 12 842)</b>	<b>(0,4%)</b>	<b>3 458 705</b>	<b>4</b>	<b>0,0%</b>
2.4.1. Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce	2 403 757	2 350 017	( 53 740)	(2,2%)	2 350 018	1	0,0%
2.4.2. Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux	1 427 912	1 441 033	13 121	0,9%	1 458 709	17 676	1,2%
2.4.3. Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution	1 580 533	743 050	( 837 483)	(53,0%)	751 705	8 655	1,2%
2.4.4. Application des techniques d'analyse pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques	850 146	1 728 248	878 102	103,3%	1 701 916	( 26 332)	(1,5%)
<b>2.4 Total - Environnement</b>	<b>6 262 348</b>	<b>6 262 348</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 262 348</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.5.1. Produits radioisotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles	1 041 384	1 041 357	( 27)	(0,0%)	1 041 358	1	0,0%
2.5.2. Technologie des rayonnements pour les soins de soins et les applications industrielles	1 207 810	1 207 028	( 782)	(0,1%)	1 224 482	17 454	1,4%
<b>2.5 Total - Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements</b>	<b>2 249 194</b>	<b>2 248 385</b>	<b>( 809)</b>	<b>(0,0%)</b>	<b>2 265 840</b>	<b>17 455</b>	<b>0,8%</b>
<b>Total - Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	<b>38 888 632</b>	<b>39 419 749</b>	<b>531 117</b>	<b>1,4%</b>	<b>39 419 749</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné**  
**(non compris les investissements majeurs)**

Tableau 6

Sous-programme / Programme		Budget 2015	2016		2017			
			Prévisions aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions préliminaires aux prix de 2015	Variation par rapport à 2016	
				EUR	%		EUR	%
<b>3.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	↓	4 417 163	3 987 109	( 430 054)	(9,7%)	3 929 336	( 57 773)	(1,4%)
3.1.1. Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international	↓	1 479 750	1 393 144	( 86 606)	(5,9%)	1 391 172	( 1 972)	(0,1%)
3.1.2. Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales	↑	1 901 905	2 855 909	954 004	50,2%	2 856 742	833	0,0%
3.1.3. Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↓	435 806	-	( 435 806)	(100,0%)	-	-	-
<b>3.1 Total - Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence</b>	↑	3 817 461	4 249 053	431 592	11,3%	4 247 914	( 1 139)	(0,0%)
3.2.1. Cadre gouvernemental et réglementaire et mise en place d'une infrastructure de sûreté	↑	2 594 028	2 975 382	381 354	14,7%	2 916 208	( 59 174)	(2,0%)
3.2.2. Évaluation de la sûreté des installations nucléaires	↔	2 201 862	2 245 571	43 709	2,0%	2 294 971	49 400	2,2%
3.2.3. Sûreté et protection contre les dangers internes et externes	↑	854 629	1 054 337	199 708	23,4%	1 055 953	1 616	0,2%
3.2.4. Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	↑	2 536 911	2 679 803	142 892	5,6%	2 679 803	-	-
3.2.5. Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible	↑	1 179 178	1 312 485	133 307	11,3%	1 320 376	7 891	0,6%
3.2.6. Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↓	673 584	-	( 673 584)	(100,0%)	-	-	-
<b>3.2 Total - Sûreté des installations nucléaires</b>	↑	10 040 192	10 267 578	227 386	2,3%	10 267 311	( 267)	(0,0%)
3.3.1. Sûreté et contrôle radiologiques	↑	3 747 365	3 968 796	221 431	5,9%	3 968 796	-	-
3.3.2. Infrastructure réglementaire et sûreté du transport	↑	3 073 320	3 200 526	127 206	4,1%	3 200 526	-	-
3.3.3. Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↓	255 281	-	( 255 281)	(100,0%)	-	-	-
<b>3.3 Total - Sûreté radiologique et sûreté du transport</b>	↔	7 075 966	7 169 322	93 356	1,3%	7 169 322	-	-
3.4.1. Sûreté des déchets et de l'environnement	↓	3 216 033	-	( 3 216 033)	(100,0%)	-	-	-
3.4.2. Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement	↓	3 369 108	-	( 3 369 108)	(100,0%)	-	-	-
3.4.3. Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	↓	469 435	-	( 469 435)	(100,0%)	-	-	-
3.4.1. Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs	↔	-	1 731 751	1 731 751	-	1 731 750	( 1)	(0,0%)
3.4.2. Sûreté du déclassé, remédiation et rejets dans l'environnement	↔	-	1 938 372	1 938 372	-	1 938 372	-	-
<b>3.4 Total - Gestion des déchets radioactifs</b>	↓	7 054 576	3 670 123	( 3 384 453)	(48,0%)	3 670 122	( 1)	(0,0%)
3.5.1. Gestion de l'information	↓	1 350 563	1 300 954	( 49 609)	(3,7%)	1 300 954	-	-
3.5.2. Sécurité nucléaire des matières et des installations	↔	1 314 241	1 336 221	21 980	1,7%	1 395 400	59 179	4,4%
3.5.3. Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire	↑	1 353 392	1 482 865	129 473	9,6%	1 482 865	-	-
3.5.4. Élaboration du programme et coopération internationale	↑	1 132 147	1 265 543	133 396	11,8%	1 265 543	-	-
<b>3.5 Total - Sécurité nucléaire</b>	↑	5 150 343	5 385 583	235 240	4,6%	5 444 762	59 179	1,1%
<b>Total - Sûreté et sécurité nucléaires</b>	↓	37 555 701	34 728 768 <sup>1</sup>	( 2 826 933)	(7,5%)	34 728 767	( 1)	(0,0%)

<sup>1/</sup>La variance constatée pour ce programme sectoriel est influencée par le transfert de technologie pour la gestion des déchets radioactifs du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1, pour un montant de 3,5 millions d'euros. La croissance réelle du programme sectoriel 3 est de 2,0 %, contre une baisse de 7,5 % indiquée plus haut.

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
**État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné**  
**(non compris les investissements majeurs)**

**Tableau 7**

Sous-programme / Programme		Budget 2015	2016		2017			
			Prévisions aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions préliminaires aux prix de 2015	Variation par rapport à 2016	
				EUR	%		EUR	%
<b>4.0 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	↑	12 962 211	13 899 606	937 395	7,2%	14 303 690	404 084	2,9%
4.1.1. Concepts et planification	↑	6 324 454	8 116 202	1 791 748	28,3%	7 762 757	( 353 445)	(4,4%)
4.1.2. Application des garanties dans les États relevant de la Division A	↑	15 546 970	16 241 757	694 787	4,5%	16 203 327	( 38 430)	(0,2%)
4.1.3. Application des garanties dans les États relevant de la Division B	↑	19 692 861	20 744 139	1 051 278	5,3%	20 744 138	( 1)	(0,0%)
4.1.4. Application des garanties dans les États relevant de la Division C	→	16 408 707	16 369 238	( 39 469)	(0,2%)	16 369 238	-	-
4.1.5. Analyse de l'information	↑	11 075 064	11 419 133	344 069	3,1%	11 419 133	-	-
4.1.6. Fourniture d'instruments pour les garanties	↑	16 926 939	17 498 238	571 299	3,4%	17 519 258	21 020	0,1%
4.1.7. Services d'analyse pour les garanties	↓	10 944 617	10 722 659	( 221 958)	(2,0%)	10 722 659	-	-
4.1.8. Évaluation de l'efficacité	↓	1 742 096	1 550 120	( 191 976)	(11,0%)	1 550 120	-	-
4.1.9. Technologies de l'information et de la communication (TIC)	↓	14 858 733	10 448 759	(4 409 974)	(29,7%)	10 415 530	( 33 229)	(0,3%)
<b>4.1 Total - Application des garanties</b>	→	<b>113 520 441</b>	<b>113 110 245</b>	<b>( 410 196)</b>	<b>(0,4%)</b>	<b>112 706 160</b>	<b>( 404 085)</b>	<b>(0,4%)</b>
4.2.1. Autres activités de vérification	↓	537 002	452 329	( 84 673)	(15,8%)	452 329	-	-
<b>4.2 Total - Autres activités de vérification</b>	↓	<b>537 002</b>	<b>452 329</b>	<b>( 84 673)</b>	<b>(15,8%)</b>	<b>452 329</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4.3.1. Mise au point de la technologie de l'information relative aux garanties	↑	1 973 387	3 908 805	1 935 418	98,1%	3 908 805	-	-
4.3.2. Mise au point d'instruments pour les garanties	↑	2 747 347	2 808 693	61 346	2,2%	2 808 693	-	-
4.3.3. Projets spéciaux	↓	799 704	765 602	( 34 102)	(4,3%)	765 602	-	-
<b>4.3 Total - Développement</b>	↑	<b>5 520 438</b>	<b>7 483 100</b>	<b>1 962 662</b>	<b>35,6%</b>	<b>7 483 100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total - Vérification nucléaire</b>	→	<b>132 540 092</b>	<b>134 945 280</b>	<b>2 405 188</b>	<b>1,8%</b>	<b>134 945 279</b>	<b>( 1)</b>	<b>(0,0%)</b>

## Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration

### État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné (non compris les investissements majeurs)

#### Tableau 8

Fonction		Budget 2015	2016				2017			
			Prévisions aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions préliminaires aux prix de 2015	Variation par rapport à 2016			
				EUR	%		EUR	%		
5.0.1.	Direction exécutive et politique générale	8 270 478	8 324 383	53 905	0,7%	8 009 770	( 314 613)	(3,8%)		
5.0.2.	Services juridiques	2 686 810	2 799 186	112 376	4,2%	2 822 177	22 991	0,8%		
5.0.3.	Services de supervision	3 005 132	3 185 242	180 110	6,0%	3 211 404	26 162	0,8%		
5.0.4.	Information du public et communications	2 922 063	3 101 085	179 022	6,1%	3 126 555	25 470	0,8%		
5.0.5.	Technologies de l'information et de la communication	9 277 395	9 140 695	( 136 700)	(1,5%)	9 216 400	75 705	0,8%		
5.0.6.	Gestion et services financiers	6 830 164	7 165 563	335 399	4,9%	7 222 796	57 233	0,8%		
5.0.7.	Gestion des ressources humaines	6 377 674	6 530 250	152 576	2,4%	6 383 757	( 146 493)	(2,2%)		
5.0.8.	Services généraux	27 772 864	27 555 931	( 216 933)	(0,8%)	27 782 884	226 953	0,8%		
5.0.9.	Services de conférence, de traduction et d'édition	4 973 014	4 946 422	( 26 592)	(0,5%)	4 987 049	40 627	0,8%		
5.0.10.	Services d'achats	1 860 682	1 955 671	94 989	5,1%	1 971 734	16 063	0,8%		
5.0.11.	Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 5	3 711 090	3 719 266	8 176	0,2%	3 689 168	( 30 098)	(0,8%)		
<b>Total - Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>		<b>77 687 366</b>	<b>78 423 694</b>	<b>736 328</b>	<b>0,9%</b>	<b>78 423 694</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

## Programme sectoriel 6 – Gestion de la coopération technique pour le développement

### État récapitulatif des ressources du budget ordinaire pour la bienné (non compris les investissements majeurs)

#### Tableau 9

Sous-fonction		Budget 2015	2016				2017			
			Prévisions aux prix de 2015	Variation par rapport à 2015		Prévisions préliminaires aux prix de 2015	Variation par rapport à 2016			
				EUR	%		EUR	%		
6.0.1.001	Gestion globale et orientations stratégiques	1 047 485	1 044 820	( 2 665)	(0,3%)	1 044 820	-	-		
6.0.1.002	Coordination et appui pour le programme de CT	4 170 203	4 401 670	231 467	5,6%	4 448 986	47 316	1,1%		
6.0.1.003	Gestion du programme de CT pour l'Afrique	4 259 804	4 359 119	99 315	2,3%	4 349 648	( 9 471)	(0,2%)		
6.0.1.004	Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	3 591 094	3 650 130	59 036	1,6%	3 650 130	-	-		
6.0.1.005	Gestion du programme de CT pour l'Europe	3 192 009	3 200 187	8 178	0,3%	3 200 187	-	-		
6.0.1.006	Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	2 658 462	2 777 986	119 524	4,5%	2 777 986	-	-		
6.0.1.007	Services d'achats	1 585 155	1 679 124	93 969	5,9%	1 629 316	( 49 808)	(3,0%)		
6.0.1.008	Coordination et appui pour le PACT	2 221 849	2 295 287	73 438	3,3%	2 295 287	-	-		
6.0.1.009	Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	1 071 643	1 090 868	19 225	1,8%	1 102 831	11 963	1,1%		
<b>Total - Gestion de la coopération technique pour le développement</b>		<b>23 797 704</b>	<b>24 499 191</b>	<b>701 487</b>	<b>2,9%</b>	<b>24 499 191</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		





---

I.5 Plan d'investissements majeurs (PIM) pour 2016-2025  
et  
Fonds pour les investissements majeurs (FIM) pour 2016-2017

---



## Plan d'investissements majeurs

89. Le Plan d'investissements majeurs (PIM) présente les projets d'investissements majeurs de l'Agence pour la biennie, ainsi que pour les biennies futures (jusqu'à huit années supplémentaires). Il est mis à jour chaque année et résulte de la nécessité pour l'Agence de maintenir une infrastructure adéquate, fonctionnant bien et à jour. Un aperçu du plan est donné en millions d'euros dans le tableau ci-dessous, les détails par année étant indiqués dans le tableau 10.

Plan d'investissements majeurs 2016-2025 - par programme sectoriel et par élément d'investissement majeur	
Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Total
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>	
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) :	
ReNuAL+	16,3
Spectromètre de masse pour le Laboratoire d'hydrologie isobpique	25,1
	0,6
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>41,9</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>	
Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne	5,0
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>5,0</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>	
Remplacement de l'infrastructure par le NGSS	7,0
MOSAIC	17,3
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX	12,2
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	2,3
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	7,5
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>46,3</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	1,5
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	41,2
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>42,7</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>136,0</b>

90. Le PIM sera financé par le Fonds d'investissements majeurs (FIM), les contributions extrabudgétaires et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer. Le FIM est un fonds de réserve créé en vertu de l'article 4.06 du Règlement

financier pour répondre aux principaux besoins en infrastructures de l'Agence énoncés dans le PIM. Il permet de répondre à des besoins dont le financement serait autrement continuellement reporté ou nécessiterait des augmentations importantes des contributions annuelles. Le FIM est revu par le Conseil des gouverneurs dans le cadre du processus établi d'approbation du programme et budget. Conformément au document GC(53)/5, le FIM sera financé par l'intégralité des crédits alloués à la partie investissements du budget ordinaire opérationnel, les soldes non utilisés du budget ordinaire 2013 et 2014, le cas échéant et toute autre source que le Conseil des gouverneurs pourrait déterminer. Les soldes non utilisés du budget ordinaire opérationnel seront transférés au FIM conformément à l'article 7.02. b) 4).

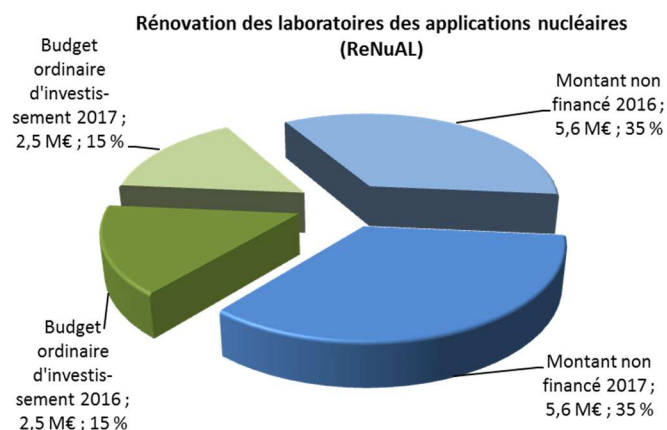
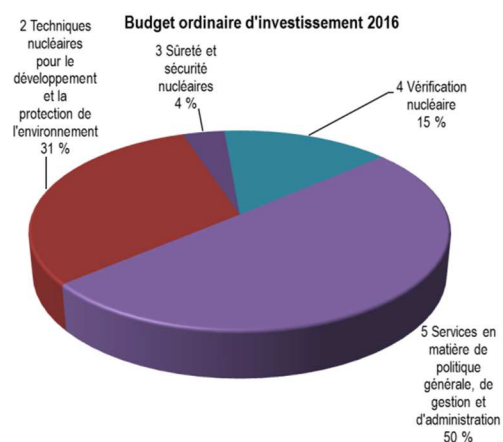
91. Pour 2016, le total des besoins en investissements majeurs s'élève à 40,9 millions d'euros.

## Budget ordinaire d'investissement

92. Le Directeur général a plafonné les fonds du budget ordinaire d'investissement à 8 millions d'euros pour 2016 (avant ajustement pour hausse des prix). Les fonds du budget ordinaire d'investissement seront répartis entre des projets du programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement (2,5 millions d'euros), du programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires (0,3 million d'euros), du programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire (1,2 million d'euros), et du programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration (4 millions d'euros).

Bien que le présent document ait trait au PIM pour la période 2016-2025, un nombre important d'investissements proposés en 2016 ne sont toujours pas financés à cette date. Actuellement, les besoins d'investissement d'un montant total de 32,8 millions d'euros ne sont toujours pas financés pour 2016 et les investissements non financés pour 2017 s'élèvent à 17,9 millions d'euros. On espère que les États Membres promettent des

contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins. Ceux-ci sont présentés de manière détaillée pour 2016 et 2017 dans le tableau 12.



95. Il est prévu que le projet soit achevé en 2017 et le budget est de 31 millions d'euros. Pour 2016-2017, des besoins de 16,3 millions d'euros sont présentés ; ils seront compensés par 2,5 millions d'euros au titre du budget ordinaire pour chaque année de la biennie.

### Aperçu par programme sectoriel

93. On trouvera dans les paragraphes ci-après un aperçu des investissements majeurs énoncés dans le PIM pour 2016-2025.

### Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement

#### Rénovation des Laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf (ReNuAL)

94. La Conférence générale et le Conseil des gouverneurs ont reconnu qu'il était nécessaire de moderniser et de rénover les laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf pour être sûr qu'ils puissent répondre aux besoins de développement présents et futurs des États Membres dans les domaines de la science et de la technologie. Le projet ReNuAL a débuté officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et reste pour l'Agence une priorité pour la présente biennie. Le projet prévoit la construction d'un nouveau laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs et d'un bâtiment de laboratoire modulaire polyvalent, ainsi que d'autres éléments nécessaires. Dans la mesure où le budget du projet le permettra, les bâtiments des laboratoires des applications nucléaires seront modernisés en tenant compte des besoins les plus urgents et des aspects les plus pratiques.

#### ReNuAL+

96. La liste des éléments ci-après constitue le projet « ReNuAL+ » et la mise en œuvre est prévue une fois le projet ReNuAL mené à bien. Ces éléments sont les suivants :

- La poursuite de la rénovation des bâtiments existants et/ou la construction de locaux pour les laboratoires demeurant dans ces bâtiments ;
- Un accélérateur de faisceaux d'ions et une installation abritant celui-ci, pour le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires (NSIL) ;
- Des capacités de laboratoire de biosûreté de niveau 3 (BSL3) pour le Laboratoire de la production et de la santé animales (APHL) ;
- Les besoins restant en matière d'équipements pour l'ensemble des laboratoires ;
- D'autres mises à niveau de l'infrastructure selon que de besoin.

97. L'Agence étudie activement les options envisageables pour créer des capacités BSL3 et la meilleure manière de procéder. Une fois que la meilleure option aura été trouvée, sous réserve d'un accord avec l'Autriche

satisfaisant pour les deux parties, et à condition que le financement extrabudgétaire nécessaire soit disponible, en plus des 31 millions d'euros nécessaires pour financer le projet ReNuAL, la mise en œuvre de cet élément pourra commencer.

### **Spectromètre de masse pour le Laboratoire d'hydrologie isotopique**

98. Le programme de l'Agence dans le domaine des ressources en eau reste hautement prioritaire pour les États Membres et continue de renforcer encore la capacité des États Membres d'utiliser l'hydrologie isotopique. L'accès à des installations d'analyse pour les radionucléides à longue période et les isotopes de gaz rares est à l'heure actuelle un facteur clé limitant le recours accru et systématique à ces outils dans des projets d'hydrologie isotopique. L'Agence a créé une installation d'isotopes de gaz rares au sein de son Laboratoire d'hydrologie isotopique pour permettre aux États Membres de tirer parti de l'application de ces isotopes car le coût et les prescriptions opérationnelles rendent impossible la création de tels laboratoires directement dans les États Membres. Un des deux spectromètres de masse du laboratoire de l'Agence aura bientôt 20 ans, en 2020 ; ce nombre d'années est nettement supérieur à la durée de vie recommandée. Étant donné que les isotopes de gaz rares seront probablement beaucoup plus largement utilisés à l'avenir, le montant de 0,6 million d'euros sera nécessaire pour remplacer un ancien spectromètre de masse servant à mesurer les isotopes d'hélium et d'autres gaz rares. Il s'agit d'une priorité pour le programme dans le domaine des ressources en eau car ce mécanisme est le seul qui permet aux hydrologistes de nombreux États Membres participant à des évaluations des ressources en eau d'avoir accès à cet outil. Le montant total de 0,6 million n'est pas actuellement financé.

### **Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**

#### **Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne**

99. Depuis la création de l'AIEA, l'Agence a fourni des services de dosimétrie au personnel et des conseils aux États Membres. Les capacités dosimétriques se trouvent à un tournant important pour la mise en place de services de dosimétrie individuelle efficaces sur le plan des coûts, personnalisés et améliorés. À la différence de ce qui se produisait dans le passé, quand les systèmes étaient mis en place l'un après l'autre et utilisés presque exclusivement dans le monde entier, il existe maintenant de multiples modalités présentant chacune des avantages. Ce projet s'appuie sur les modalités les plus utilisées et les plus précises.

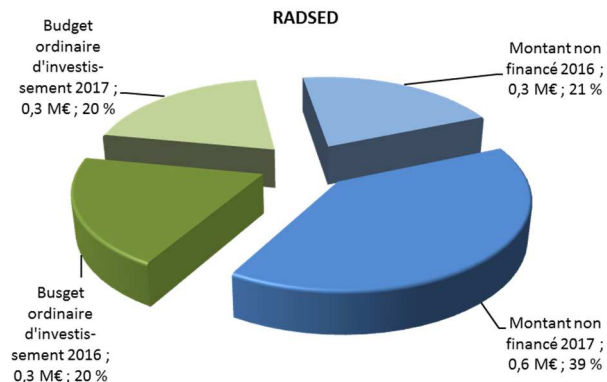
100. Ce projet vise, sur une période de dix ans, à mettre en œuvre les meilleures technologies d'évaluation de la dose pour permettre de comparer les gains d'efficience au stade final de la dosimétrie biologique. Ce stade final peut comporter d'autres modalités comme celle qui sont actuellement utilisées et celles qui se trouvent à un stade d'élaboration avancé. Les programmes seront mis en œuvre tout au long de la période, ce qui permettra d'améliorer et rendre plus concises les mesures visant à :

- évaluer les doses aux membres du personnel de l'AIEA et aux experts externes ;
- formuler des recommandations aux États Membres destinées à améliorer la précision et l'efficience des modalités, étant entendu qu'il faudra peut-être sacrifier la précision au profit de l'efficience et que ces compromis devront faire l'objet de discussions entre les États Membres en fonction des types d'exposition et des niveaux de détection nécessaires pour contrôler les expositions ;
- formuler des recommandations aux responsables de l'AIEA et aux États Membres pour les opérations planifiées non courantes concernant différentes modalités.

101. Ce projet a été élaboré en tenant compte des principaux points suivants :

- la fourniture d'informations adéquates et complètes aux responsables de l'AIEA sur la sûreté radiologique et le risque radiologique qui en résulte ;
- le nombre élevé d'inspections et de missions opérationnelles dans les installations qui crée un surcroît de travail car il faut comprendre les risques auxquels les fonctionnaires et les experts sont exposés et les doses qu'ils reçoivent ;
- la mise au point régulière de nouvelles approches de la dosimétrie pousse l'AIEA à s'adapter à cette évolution afin de fournir les meilleurs conseils possibles aux États Membres.

102. Les besoins de financement du projet en 2016 sont de 0,6 million d'euros, dont la moitié est financée par le budget ordinaire d'investissements. Pour 2017, les besoins de financement (0,9 million d'euros) sont compensés par le budget ordinaire d'investissements (0,3 million d'euros).



#### Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire

##### Remplacement de l'infrastructure actuelle par un système de surveillance de la prochaine génération (NGSS)

103. Les systèmes vidéo de télésurveillance sont des composants techniques essentiels pour l'application efficace et efficiente des garanties. Ils servent à maintenir la continuité des connaissances sur les stocks de matières nucléaires et à appuyer les activités de vérification. En 2012, le programme des

garanties utilisait environ 1 400 caméras numériques, dont la vaste majorité étaient installées de façon permanente dans quelque 250 installations nucléaires de par le monde.

104. Les systèmes vidéo de télésurveillance actuellement utilisés dans des installations nucléaires reposent sur des composants mis au point pour l'application des garanties dans les années 90. Outre leur performance relativement médiocre par rapport aux techniques modernes, ces composants peuvent ne plus être produits, ce qui entraîne des risques sérieux et des coûts accrus pour la maintenance des systèmes déployés sur le terrain.

105. Le système de surveillance de la prochaine génération (NGSS) a été mis au point de 2005 à 2011 dans le cadre des programmes d'appui d'États Membres. Pour remplacer toutes les caméras obsolètes actuellement en service selon un échéancier optimal, il faudra acheter entre 200 et 250 caméras par an, ainsi que des serveurs d'images pour rassembler les images de caméras multiples.

106. Les années précédentes, l'Agence a reçu des fonds importants sous forme de contributions extrabudgétaires d'environ 4 millions d'euros par an.

107. Le montant total des fonds nécessaires de 7 millions d'euros pour 2016-2017 reste entièrement non financé.

##### Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl

108. L'Agence doit élaborer une méthode efficace et efficiente de contrôle des matières nucléaires qui se trouveront dans la nouvelle enceinte de confinement sûr de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui devrait être mis en place au-dessus de la tranche 4 endommagée en 2016. Elle doit aussi élaborer une méthode efficace et efficiente du contrôle du combustible irradié lorsqu'il est transféré de l'entreposage en piscine vers l'entreposage à

sec provisoire. Le conditionnement et le transfert du combustible devrait commencer en 2016 et durer au moins dix ans.

109. La nouvelle installation de conditionnement a dû être reconfigurée et subir des modifications majeures, ce qui a entraîné des retards par rapport au calendrier initial. La méthode de contrôle est mise à jour en fonction des renseignements descriptifs révisés. L'achat et la mise en place des équipements de surveillance et de contrôle radiologique pour l'installation de conditionnement, l'entreposage à sec et la nouvelle enceinte de confinement sûr sont prévus pour 2015 et 2016. Il est prévu de mettre en place des équipements de surveillance et de contrôle radiologique sur une plateforme de transport pour surveiller le transfert de combustible usé de l'installation de conditionnement vers l'entreposage à sec. Il est aussi prévu de mettre en place des équipements de surveillance et de contrôle radiologique sur un deuxième autorail pour surveiller le transfert de combustible usé de l'entreposage en piscine vers l'installation de conditionnement.

110. La seconde phase de l'intégration des données du site sera aussi achevée, ce qui permettra de réduire les activités d'inspection et de limiter le plus possible les risques d'irradiation et de contamination et de transmettre en toute sécurité les données de télésurveillance au siège de l'Agence.

111. Les besoins de financement du projet en 2016 sont de 2,3 millions d'euros ; ce montant est entièrement non financé.

## **MOSAIC**

112. Comme cela a été annoncé dans le document GOV/INF/2014/24, il s'agit d'un projet comportant plusieurs phases. La première phase qui consiste à transférer les applications et les données exploitées sur ordinateur central a été mise en œuvre dans le cadre du projet de système d'information relatif aux garanties dans les budgets de la biennie 2014-2015. La phase suivante prévoit la modernisation des autres technologies de

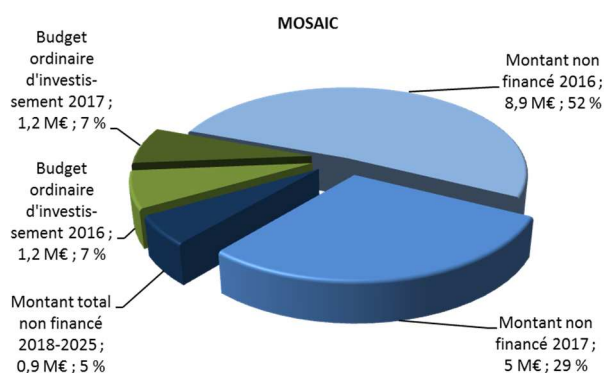
l'information relatives aux activités de vérification pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la sécurité des informations, un atout indispensable pour l'application des garanties. Dans le contexte de la dernière phase, dont l'achèvement est prévu d'ici à la mi-2018, l'Agence continuera aussi d'améliorer encore la sécurité des informations afin d'assurer une protection contre des menaces externes et d'accroître l'efficacité grâce au regroupement des systèmes applicables à l'ensemble de l'Agence.

113. La collecte, le stockage et l'analyse des informations relatives aux garanties sont des aspects essentiels du système des garanties de l'Agence. Ces informations comprennent, notamment, les déclarations des États, les résultats d'inspection, les images satellitaires, les échantillons de l'environnement et les informations provenant de sources librement accessibles. La capacité de l'Agence de stocker, d'analyser et d'utiliser les données relatives aux garanties pour formuler des conclusions crédibles exige un système fiable de TI.

114. Il est de plus en plus difficile d'assurer la maintenance du système informatique centralisé des garanties actuel, qui date des années 70, non seulement à cause des applications logicielles obsolètes qu'il utilise, mais aussi d'un manque d'appui technique adéquat en interne, de la diminution du nombre de fonctionnaires à même de se servir du système centralisé et de la difficulté à faire face au volume et à la variété des données à traiter. Par ailleurs, les informations en provenance des États sont communiquées à l'Agence et stockées par celle-ci dans différents formats (sous forme papier ou informatique). En conséquence, la protection et la sécurité des informations seront aussi de plus en plus compromises avec le temps. Le savoir-faire nécessaire pour maintenir et améliorer le logiciel et le matériel obsolètes actuels n'est plus disponible commercialement.

115. Pour remédier à ces limitations et renforcer sa capacité de protéger les informations confidentielles, l'Agence

développe des capacités qui lui permettent d'exécuter les activités de garanties avec davantage d'efficacité et d'efficacités. La modernisation prévue est conforme à l'objectif de la stratégie à moyen terme (SMT) pour 2012-2017 de l'Agence, à savoir renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité de ses activités de garanties et autres activités de vérification, ainsi qu'aux orientations énoncées dans la SMT. Le projet de système d'information relatif aux garanties est intégré dans un projet nouvellement créé, appelé MOSAIC (modernisation de la technologie des informations relatives aux garanties).



116. Le coût total du projet est estimé à 41 millions pour la période 2015-2018. Sur ce montant, les besoins pour 2015 sont de 11,2 millions d'euros et les activités d'inspection qui ne sont pas incluses dans le FIM pour 2016-2018 sont estimées à 12,6 millions d'euros. Pour 2016-2017, un montant de 1,2 millions d'euros est proposé au titre du budget ordinaire d'investissement pour chaque année ; il faudra donc encore au moins 13,9 millions d'euros non financés pour les deux années comme cela est indiqué dans le graphique ci-dessous.

#### **Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède**

117. La Finlande et la Suède envisagent toutes deux de construire une usine d'encapsulation et un dépôt géologique pour stocker de façon permanente leur combustible usé respectif. En Finlande, le permis de construire devrait être accordé en 2016 et

l'exploitation commencer en 2022. En Suède, l'exploitation devrait commencer en 2027. La construction d'usines d'encapsulation et de dépôt géologiques représente de nouveaux défis en matière de garanties car les matières nucléaires sont destinées à y rester de façon permanente et l'accès habituel aux fins de vérification ne sera pas possible. Le projet d'usine d'encapsulation et de dépôt géologique coordonne l'élaboration de méthodes spécifiques de contrôle pour les usines d'encapsulation et les dépôts géologiques, évalue les méthodes de vérification existantes et recense les besoins de nouveaux équipements et les techniques nécessaires pour contrôler ces installations, et met en œuvre des mesures de contrôle optimisée au moment où ces installations deviennent opérationnelles. Des méthodes de contrôle doivent être élaborées pour ces installations.

118. Comme les méthodes de contrôle pour des installations de ce type sont encore à l'étude, les spécifications exactes des équipements et les quantités requises ne sont pas encore connues. Toutefois, sur la base d'une planification préliminaire et de ce que l'on sait aujourd'hui des technologies de mesure qui sont soit disponibles soit à un stade très avancé de mise au point, des estimations de coûts ont été faites pour les éléments suivants :

- Usines d'encapsulation :  
Le contrôle radiologique des châteaux de transport, la vérification de l'assemblage de combustible usé, le contrôle radiologique du chargement des conteneurs en cuivre, le contrôle radiologique des postes de soudage, le contrôle radiologique de l'entreposage tampon et le contrôle radiologique des anneaux de levage des conteneurs.
- Dépôts géologiques :  
Le contrôle radiologique de l'entrée du tunnel pour véhicules, le contrôle radiologique des puits d'aération et d'accès du personnel et le contrôle radiologique du confinement géologique.



119. Il n'est pas possible à ce stade d'inclure une estimation des coûts pour la surveillance microsismique des dépôts géologiques et la nécessité de cette surveillance n'a pas encore été approuvée.

120. Bien qu'à ce stade l'ensemble du projet ne soit pas financé, on suppose que tous les coûts de mise au point de technologies seront pris en charge par les programmes d'appui d'États Membres. On suppose aussi que la Finlande et la Suède prendront en charge les dépenses d'infrastructure (par ex., câblage, gaines, alimentation électrique). Seuls les coûts de l'achat et de l'installation des nouveaux équipements sont inclus dans les estimations présentées dans le présent document.

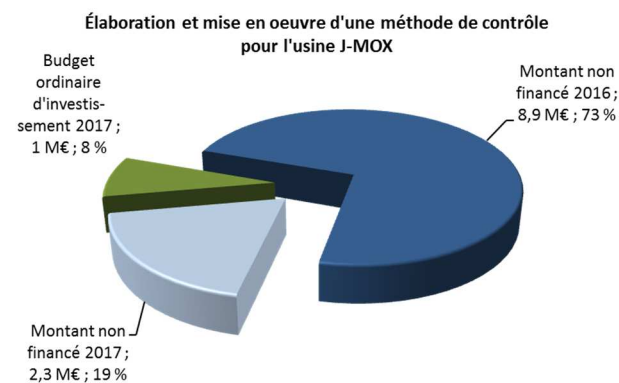
121. Outre le total de 7,5 millions d'euros proposé pour la période 2017-2025, on estime que des fonds seront aussi nécessaires en 2026.

#### **Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX**

122. Japan Nuclear Fuel Ltd construit actuellement une grande usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium (MOX) destiné aux réacteurs à eau ordinaire sur son site de Rokkasho-mura. La construction, qui avait démarré le 28 octobre 2010, a été suspendue en 2011.

123. Les activités entreprises au titre du projet ont été sensiblement réduites pour le cycle du programme et budget 2014-2015 par rapport aux crédits prévus précédemment. À noter que le versement des fonds alloués par le FIM pour la mise au point du matériel et du logiciel des garanties pour l'usine J-MOX a été reporté. Cependant, la construction a repris en 2014 et elle continue conformément à un nouveau calendrier de construction et de mise en service fourni à l'Agence, et l'entrée en service est prévue d'ici la fin de 2017. Il est donc nécessaire que la mise au point, la fabrication, les essais et l'installation du matériel et du logiciel des garanties soient synchronisés avec le calendrier de construction.

124. Les besoins d'investissement (8,9 millions d'euros) en 2016 ne sont pas financés. Il est proposé de financer un montant de 1 million d'euros par le budget ordinaire d'investissement en 2017, tandis que 2,3 millions d'euros n'ont pas encore été financés.



#### **Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**

##### **Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)**

125. Le projet AIPS est un projet en plusieurs étapes pour la mise en place graduelle d'un système centralisé de planification des ressources (ERP).

126. Avant la biennie 2014-2015, l'ERP a été introduit dans les domaines des finances, de la gestion des actifs, de la gestion des achats et des contacts, ainsi que de la gestion, de la budgétisation et de l'évaluation des programmes et des projets. À la fin de 2014, les nouveaux systèmes applicables aux ressources humaines et à la paie ont été lancés, et la phase 4 a démarré en 2015 (gestion des réunions et voyages).

127. Selon les estimations, il faut 1,5 million d'euros pour achever la phase 4 et ce montant est pris en compte dans les besoins de financement pour 2016, ce qui porte le coût total estimé pour AIPS à 35,4 millions d'euros. Les estimations tiennent compte du temps nécessaire pour achever la phase 3 en prévoyant des domaines d'application

supplémentaires, et de l'incidence en résultant sur le démarrage de la phase 4.

128. Après l'achèvement du projet, la maintenance et l'appui continu de l'AIPS seront incorporés dans les structures du programme ordinaire. Les besoins financiers du projet sont entièrement financés par le budget ordinaire d'investissement.

### **Provision pour l'infrastructure TI et les investissements relatifs à la sécurité de l'information**

129. Ce projet essentiel fait suite au Fonds pour le remplacement du matériel (FRM) pour lequel des ressources ont été approuvées pour la dernière fois par le Conseil des gouverneurs en 2005. Il vise à couvrir les coûts liés à la mise à jour de l'infrastructure et des services des technologies de l'information et de la communication (TIC).

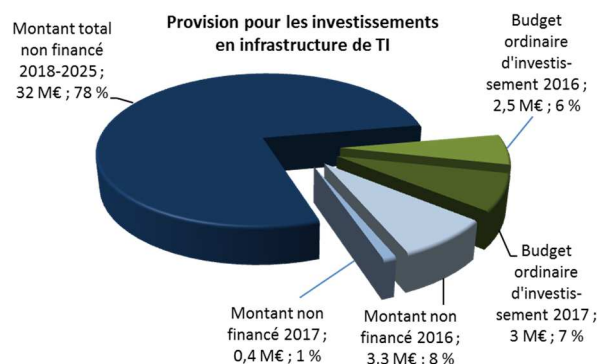
130. Le premier volet de ce projet porte sur le remplacement du matériel dans les domaines du traitement des données, du stockage et de la création de réseaux. Les mesures prévues au titre de cette provision sont fondées sur les cycles de vie établis dans le secteur pour le matériel informatique standard. Le projet comprend aussi l'infrastructure de reprise après sinistre. S'agissant de ce dernier point, l'AIEA est nettement en retard par rapport à des organisations comparables en ce qui concerne l'infrastructure de reprise après sinistre et les capacités. Il faudrait plusieurs mois pour restaurer intégralement les applications des processus opérationnels (par ex. systèmes des garanties). Les fonds serviraient à créer les capacités considérées comme les plus essentielles pendant l'exercice d'analyse des impacts sur les opérations effectué en 2014-2015 sous l'égide du Coordonnateur central pour la sécurité.

131. Le deuxième volet de cette rubrique du Fonds pour les investissements majeurs prévoit une provision pour la sécurité des TIC. Les menaces graves et croissantes qui pèsent en permanence sur l'infrastructure de TIC exigent un niveau élevé d'investissement pour protéger la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des informations de l'Agence. Il est proposé

que l'Agence augmente sensiblement ses investissements dans le domaine de la sécurité de l'information, qu'il s'agisse :

- du cadre d'action et du cadre de procédure ;
- de la technologie ;
- des ressources.

132. Une initiative prévue en 2014-2015 est en cours pour évaluer le dispositif de sécurité de l'information de l'Agence par rapport à la fonction publique de référence et les meilleures pratiques et définir une feuille de route à l'échelle de l'Agence d'une durée de cinq ans. La feuille de route comportera des initiatives, des priorités et prévoira les ressources nécessaires. On s'attend à ce que les besoins de financement soient considérables, et des ressources extrabudgétaires seront indispensables au cours d'une longue période car les menaces continueront de s'intensifier.



133. Le troisième volet du projet porte sur la nécessité de mettre à niveau les systèmes d'appui communs dans le futur. Il sera nécessaire à l'avenir d'effectuer des mises à jour de la suite Oracle eBusiness (la plateforme d'AIPS) car l'appui étendu apporté à l'Agence pour la version actuelle de la suite d'Oracle prendra fin en 2019. La nouvelle version a déjà été lancée par Oracle et il y a plusieurs évolutions technologiques qui doivent être analysées et testées dans le cadre de la mise à jour. Cette importante mise à jour nécessitera que des ressources soient affectées à cet effet. Le plan d'une durée de dix ans prévoit une mise à jour tous les cinq ans à partir de 2018.

134. Le quatrième élément porte sur la restructuration du système d'appui commun de l'Agence pour la communication interne – Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (OASIS). L'intranet moderne fait partie intégrante des organisations et des entreprises et il est devenu un outil incroyablement utile pour la conduite des affaires. Le projet vise à faire d'OASIS un outil efficace de communication interne, de partage de connaissances et de collaboration dans toute l'Agence, renforçant la capacité des membres du personnel de trouver des informations et services, d'y avoir accès et de les partager, et à leur permettre d'accéder facilement aux informations, outils et plateformes grâce auxquels ils pourront travailler de manière plus efficace et plus productive. L'objectif général est de repositionner OASIS et d'en faire un support pour les communications internes supervisé sur le plan rédactionnel, de faciliter la communication et la coordination entre les divers programmes et départements et d'encourager les échanges et le travail en réseau entre les fonctionnaires. Le nouveau concept d'OASIS sera mis au point en 2015 et la manière dont il sera administré sera définie pour que la mise en œuvre puisse être menée à bien en 2016-2017.

135. Une infrastructure TIC sûre, disponible et fiable et des systèmes d'appui sont essentiels à la bonne exécution du programme, et c'est la raison pour laquelle cet investissement revêt une importance capitale.

136. Les besoins, à hauteur de 2,5 millions d'euros en 2016 et de 3 millions d'euros en 2017, seront financés par le budget ordinaire d'investissement, mais un montant de 3,3 millions d'euros pour 2016 et de 0,4 million d'euros pour 2017 ne sont toujours pas financés. Les besoins de financement du projet sont indiqués dans le graphique ci-dessous.

**Tableau 10. Plan d'investissements majeurs 2016-2025**

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>											
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL)	8 126 832	8 127 989	-	-	-	-	-	-	-	-	16 254 822
ReNuAL+	-	-	6 275 000	6 275 000	6 275 000	6 275 000	-	-	-	-	25 100 000
Spectromètre de masse pour le Laboratoire d'hydrologie isotopique	-	-	-	-	552 200	-	-	-	-	-	552 200
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>8 126 832</b>	<b>8 127 989</b>	<b>6 275 000</b>	<b>6 275 000</b>	<b>6 827 200</b>	<b>6 275 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>41 907 022</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>											
Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne	622 480	908 620	760 927	420 092	450 211	435 711	425 670	405 591	312 487	297 428	5 039 216
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>622 480</b>	<b>908 620</b>	<b>760 927</b>	<b>420 092</b>	<b>450 211</b>	<b>435 711</b>	<b>425 670</b>	<b>405 591</b>	<b>312 487</b>	<b>297 428</b>	<b>5 039 216</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>											
Remplacement de l'infrastructure par le NGSS	3 491 630	3 491 630	-	-	-	-	-	-	-	-	6 983 259
MOSAIC	10 115 206	6 207 126	931 386	-	-	-	-	-	-	-	17 253 718
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	8 935 602	3 313 199	-	-	-	-	-	-	-	-	12 248 801
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	2 292 734	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 292 734
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	414 606	807 785	1 232 032	866 708	893 491	414 606	807 785	1 232 032	866 708	7 535 751
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>24 835 172</b>	<b>13 426 561</b>	<b>1 739 170</b>	<b>1 232 032</b>	<b>866 708</b>	<b>893 491</b>	<b>414 606</b>	<b>807 785</b>	<b>1 232 032</b>	<b>866 708</b>	<b>46 314 265</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>											
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	1 506 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 506 000
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	5 783 040	3 473 840	3 859 764	5 852 324	4 178 040	3 174 040	3 123 840	4 562 564	3 191 724	4 027 440	41 226 617
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>7 289 040</b>	<b>3 473 840</b>	<b>3 859 764</b>	<b>5 852 324</b>	<b>4 178 040</b>	<b>3 174 040</b>	<b>3 123 840</b>	<b>4 562 564</b>	<b>3 191 724</b>	<b>4 027 440</b>	<b>42 732 617</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>40 873 525</b>	<b>25 937 010</b>	<b>12 634 861</b>	<b>13 779 448</b>	<b>12 322 159</b>	<b>10 778 242</b>	<b>3 964 115</b>	<b>5 775 939</b>	<b>4 736 243</b>	<b>5 191 576</b>	<b>135 993 118</b>

**Tableau 11. Détails du budget ordinaire d'investissement, 2016-2017**

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	Budget 2015	Prévisions pour 2016 aux prix de 2015	Variation 2016 par rapport à 2015		Prévisions préliminaires pour 2017 aux prix de 2015	Variation 2017 par rapport à 2016		Ajustements pour hausse des prix	Prévisions pour 2016 aux prix de 2016	Prévisions préliminaires pour 2017 aux prix de 2016
			EUR	%		EUR	%			
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>										
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL)	2 699 528	2 480 000	( 219 528)	(8,1%)	2 480 000	-	0,4%	2 489 920	2 489 920	
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>2 699 528</b>	<b>2 480 000</b>	<b>( 219 528)</b>	<b>(8,1%)</b>	<b>2 480 000</b>	<b>-</b>	<b>0,4%</b>	<b>2 489 920</b>	<b>2 489 920</b>	
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>										
Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne	-	300 000	300 000	-	300 000	-	0,4%	301 200	301 200	
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>-</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>300 000</b>	<b>-</b>	<b>0,4%</b>	<b>301 200</b>	<b>301 200</b>	
<b>4. Vérification nucléaire</b>										
Remplacement de l'infrastructure par le NGSS	2 284 216	-	( 2 284 216)	(100,0%)	-	-	-	-	-	
MOSAIC	-	1 200 000	1 200 000	-	1 200 000	-	0,4%	1 204 800	1 204 800	
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	1 004 000	
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>2 284 216</b>	<b>1 200 000</b>	<b>( 1 084 216)</b>	<b>(47,5%)</b>	<b>2 200 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0,4%</b>	<b>1 204 800</b>	<b>2 208 800</b>	
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>										
Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)	2 284 216	1 500 000	( 784 216)	(34,3%)	-	( 1 500 000)	0,4%	1 506 000	-	
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	1 038 280	2 520 000	1 481 720	142,7%	3 020 000	500 000	0,4%	2 530 080	3 032 080	
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>3 322 496</b>	<b>4 020 000</b>	<b>697 504</b>	<b>21,0%</b>	<b>3 020 000</b>	<b>( 1 000 000)</b>	<b>0,4%</b>	<b>4 036 080</b>	<b>3 032 080</b>	
<b>Budget ordinaire d'investissement</b>	<b>8 306 240</b>	<b>8 000 000</b>	<b>( 306 240)</b>	<b>(3,7%)</b>	<b>8 000 000</b>	<b>-</b>	<b>0,4%</b>	<b>8 032 000</b>	<b>8 032 000</b>	

**Tableau 12. Besoins en investissements non financés pour 2016-2017**

137. Le tableau ci-dessous dresse la liste des besoins en investissements pour 2016-2017 qu'il ne sera pas possible de financer dans les limites fixées par le Directeur général pour le budget ordinaire d'investissement. On espère que les États Membres promettentront des contributions extrabudgétaires pour couvrir ces besoins.

Programme sectoriel / Élément d'investissement majeur	2016	2017
<b>2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement</b>		
Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL)	5 636 912	5 638 069
<b>Programme sectoriel 2</b>	<b>5 636 912</b>	<b>5 638 069</b>
<b>3. Sûreté et sécurité nucléaires</b>		
Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficiente et moderne	321 280	607 420
<b>Programme sectoriel 3</b>	<b>321 280</b>	<b>607 420</b>
<b>4. Vérification nucléaire</b>		
Remplacement de l'infrastructure par le NGSS	3 491 630	3 491 630
MOSAIC	8 910 406	5 002 326
Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	8 935 602	2 309 199
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	2 292 734	-
Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande/Suède	-	414 606
<b>Programme sectoriel 4</b>	<b>23 630 372</b>	<b>11 217 761</b>
<b>5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>		
Provision pour des investissements en infrastructure de TI et en sécurité de l'information	3 252 960	441 760
<b>Programme sectoriel 5</b>	<b>3 252 960</b>	<b>441 760</b>
<b>Total - Plan d'investissements majeurs</b>	<b>32 841 525</b>	<b>17 905 010</b>



---

Annexe. Projets de résolutions pour 2016

---





138. La présente section contient les projets de résolutions de l'Agence pour 2016 (ouverture de crédits au budget ordinaire de 2016, allocation de ressources au Fonds de coopération technique (FCT) en 2016 et Fonds de roulement en 2016).

#### **A. Budget ordinaire**

139. Les ouvertures de crédits au budget ordinaire de 2016 sont présentées en deux parties : l'une pour le budget ordinaire opérationnel (paragraphe 1 et 2 de la résolution A), l'autre pour le budget ordinaire d'investissement (paragraphe 3 à 5 de la résolution A). Les dépenses à imputer sur ces crédits seront comptabilisées séparément, de sorte que les crédits ouverts au budget ordinaire opérationnel ne seront pas utilisés pour les investissements majeurs et vice-versa. Le montant total des crédits ouverts au budget ordinaire d'investissement sera viré au Fonds pour les investissements majeurs.

140. La résolution sur l'ouverture de crédits au budget ordinaire comporte une formule d'ajustement pour tenir compte des variations de change pendant l'année. Les contributions des États Membres seront calculées selon le barème fixé par la Conférence générale en septembre 2015.

#### **B. Programme de coopération technique**

141. Les activités de coopération technique (CT) de l'Agence sont financées par le FCT et des contributions extrabudgétaires. Le FCT est principalement alimenté par des contributions volontaires, pour lesquelles un objectif est recommandé chaque année par le Conseil des gouverneurs, et par les coûts de participation nationaux payés par les États Membres bénéficiaires. L'objectif pour les contributions volontaires au FCT recommandé par le Conseil des gouverneurs est de 84 456 000 € pour 2016 et de 84 915 000 € pour 2017.

142. Les ressources prévues pour le programme de coopération technique pour 2016 s'élèvent à 91 321 280 euros et se décomposent comme suit : a) 74 321 280 euros de ressources estimées pour les projets de base ; b) 2 millions d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources estimées des projets de base) ; c) 15 millions d'euros de ressources estimées pour les activités extrabudgétaires.

143. Les prévisions pour 2017 sont de 90 725 200 euros et se décomposent comme suit : a) 74 725 200 euros de ressources estimées pour les projets de base ; b) 1 million d'euros pour les coûts de participation nationaux (à ajouter aux ressources estimées des projets de base) ; c) 15 millions d'euros de ressources estimées pour les activités extrabudgétaires.

144. Ces montants ne constituent ni un objectif ni une limite en ce qui concerne les ressources et ne préjugent en aucune façon du programme de coopération technique pour 2016 et 2017.

#### **C. Fonds de roulement**

145. À sa 58<sup>e</sup> session ordinaire, la Conférence générale a approuvé le maintien du Fonds de roulement à 15 210 000 euros en 2015. Aucun changement n'est proposé pour 2016, bien que les besoins mensuels moyens du budget ordinaire dépassent le montant du Fonds de roulement, ce qui constitue un risque important pour l'Agence.

## A. OUVERTURE DE CRÉDITS AU BUDGET ORDINAIRE DE 2016

### La Conférence générale.

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2016<sup>3</sup>,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2016, d'ouvrir des crédits d'un montant de 353 967 788 €, sur la base d'un taux de change de 1 dollar pour 1 euro, se répartissant de la façon suivante<sup>4</sup> :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	38 909 564
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	39 487 335
3. Sûreté et sécurité nucléaires	34 721 869
4. Vérification nucléaire	135 027 060
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	78 611 528
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	24 536 684
Total partiel - programmes sectoriels	351 294 039
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 673 748
TOTAL	353 967 788

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction
- des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
  - d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 euros ;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 €, à 350 744 039 € (303 913 518 € plus 46 830 521 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(59)/RES/ ;

---

<sup>3</sup> GC(59)/2.

<sup>4</sup> Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2016, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 032 000 euros sur la base d'un taux de change de 1 dollar pour 1 euro, se répartissant de la façon suivante<sup>5</sup> :

	€
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	-
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 489 920
Sûreté et sécurité nucléaires	301 200
Vérification nucléaire	1 204 800
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4 036 080
Gestion de la coopération technique pour le développement	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 032 000</b>

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 dollar pour 1 euro, à 8 032 000 euros (8 032 000 euros plus 0 dollar), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(59)/RES/ ;

5. Autorise le virement de la partie investissements du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et

6. Autorise le Directeur général :

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2016, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2016 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

---

<sup>5</sup> Voir la note 4.

## APPENDICE

### A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2016

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.U.
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	33 440 085	+	( 5 469 479 /R)
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	35 193 595	+	( 4 293 740 /R)
Sûreté et sécurité nucléaires	28 845 267	+	( 5 876 602 /R)
Vérification nucléaire	115 093 012	+	( 19 934 048 /R)
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	70 993 885	+	( 7 617 643 /R)
Gestion de la coopération technique pour le développement	20 897 674	+	( 3 639 010 /R)
Total partiel - programmes sectoriels	<u>304 463 518</u>	+	<u>( 46 830 521 /R)</u>
Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 673 748	+	( - /R)
TOTAL	<u>307 137 267</u>	+	<u>( 46 830 521 /R)</u>

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2016.

## APPENDICE

### A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2016

#### FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€	\$ É.U.
Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et science nucléaire	- + (	- /R)
Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 489 920 + (	- /R)
Sûreté et sécurité nucléaires	301 200 + (	- /R)
Vérification nucléaire	1 204 800 + (	- /R)
Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	4 036 080 + (	- /R)
Gestion de la coopération technique pour le développement	+ (	/R)
TOTAL	8 032 000 + (	- /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2016.

## **B. ALLOCATION DE RESSOURCES AU FONDS DE COOPÉRATION TECHNIQUE POUR 2016**

### La Conférence générale.

- a) Notant la décision prise par le Conseil des gouverneurs en juin 2015 de recommander un objectif de 84 456 000 € pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique de l'Agence pour 2016, et
- b) Acceptant la recommandation ci-dessus du Conseil,
1. Décide qu'en 2016 l'objectif pour les contributions volontaires au Fonds de coopération technique sera de 84 456 000 € ;
  2. Alloue, en euros, un montant de 84 456 000 € pour le programme de coopération technique de l'Agence de 2016 ;
  3. Prie instamment tous les États Membres de verser des contributions volontaires pour 2016 conformément aux dispositions de l'article XIV. F du Statut, du paragraphe 2 de sa résolution GC(V)/RES/100 modifié par la résolution GC(XV)/RES/286, ou du paragraphe 3 de la première de ces deux résolutions, selon les cas.

## **C. LE FONDS DE ROULEMENT EN 2016**

### La Conférence générale.

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2016,

1. Approuve un montant de 15 210 000 euros pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2016 ;
2. Décide qu'en 2016 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>6</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances, dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 euros, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités approuvés par le Conseil des gouverneurs pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre au Conseil des gouverneurs un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

---

<sup>6</sup> INFCIRC/8/Rev.3.

---

## PARTIE II

# DÉTAILS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2016-2017 PAR PROGRAMME SECTORIEL

---





**Programme sectoriel 1**  
**Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et**  
**sciences nucléaires**

*Objectifs : Développer et améliorer l'utilisation des technologies nucléaires actuelles à l'appui du développement durable, faire avancer la science et la technologie nucléaires, catalyser l'innovation et développer les connaissances et les compétences pour soutenir et accroître l'utilisation de l'électronucléaire et les applications des sciences nucléaires.*



## **Introduction :**

Le programme sectoriel 1 apporte un appui scientifique et technique aux États Membres en fournissant des services, des orientations et des conseils, en facilitant les discussions et en diffusant des données, des informations et des connaissances. De plus, il conçoit et dispense des formations et aide les États Membres intéressés à mettre en place les capacités et l'infrastructure nécessaires pour gérer un programme nucléaire.

Il a été proposé de créer une nouvelle Division de la planification, de l'information et de la gestion des connaissances (NE-PIK) pour rationaliser et rendre plus efficace la gestion de trois sections : la Section de la planification et des études économiques, la Section de l'information nucléaire et la Section de la gestion des connaissances nucléaires.

La responsabilité de la gestion des programmes de l'Agence relatifs aux aspects technologiques de la gestion des déchets radioactifs, y compris du combustible nucléaire usé déclaré comme déchet, a été transférée du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1 afin d'aligner la structure des programmes sur la structure organisationnelle.

L'Agence continuera d'aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins énergétiques futurs ainsi que la possibilité d'intégrer l'énergie nucléaire dans un bouquet énergétique durable et fiable. Un appui sera fourni aux pays producteurs d'uranium, notamment aux nouveaux venus, pour faire en sorte que la production soit optimisée, en continuant à tenir compte de l'environnement, et que, s'il y a lieu, des programmes de remédiation soient déployés pour résoudre les questions liées aux anciennes installations d'uranium.

Le programme sectoriel 1 fournit une aide aux États Membres qui entreprennent de nouveaux programmes électronucléaires ou envisagent de le faire, ainsi qu'aux États Membres qui ont des centrales nucléaires en exploitation, pour améliorer la performance et la gestion du cycle de vie et assurer une exploitation à long terme fiable, efficace, sûre et sécurisée. On poursuivra les efforts déployés pour appuyer les activités du cycle du combustible, notamment dans des domaines comme l'intégrité du combustible usé, les vulnérabilités de conception, le déchargement du combustible, l'entreposage ainsi que la remédiation sur site et hors site en cas d'accident. De plus, une aide continuera d'être fournie pour la mise au point et le déploiement de modèles de réacteurs innovants, de réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP), d'applications énergétiques non électriques et de cycles du combustible avancés.

L'Agence continuera d'aider les États Membres intéressés par la construction et l'exploitation de réacteurs de recherche et le cas échéant ceux qui renoncent à l'utilisation d'uranium hautement enrichi dans les réacteurs de recherche, lorsque ceci est techniquement et économiquement possible.

L'Agence restera une source fiable de données atomiques, moléculaires et nucléaires. On continuera à dispenser une formation et à faciliter des expériences faisant appel à différents types d'accélérateurs de particules et à d'autres instruments nucléaires. Avec l'avancement du Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER), l'Agence continuera de faire participer des États Membres à la technologie de la fusion et de faciliter les échanges avec les partenaires de l'ITER. La collaboration avec le Centre international Abdus Salam de physique théorique de Trieste (Italie) se poursuivra afin d'appuyer la formation théorique et pratique de scientifiques, en particulier de pays en développement.

## **Stratégie à moyen terme**

Le processus de planification prend en considération la Stratégie à moyen terme 2012-2017 (SMT) de sorte que les programmes, sous-programmes et projets sont en général liés à un ou plusieurs des objectifs et sous-objectifs suivants de la Stratégie à moyen terme qui concernent directement le programme sectoriel 1 :

### **A. Faciliter l'accès à l'électronucléaire**

- A01 Aider les États Membres qui étudient l'option électronucléaire et ceux qui construisent leur premier réacteur de recherche ou leur première installation du cycle du combustible à renforcer l'élaboration d'une infrastructure.
- A02 Aider les États Membres ayant des programmes électronucléaires à en planifier le développement et à améliorer la performance à toutes les étapes du cycle du combustible.
- A03 Aider les États Membres à renforcer les capacités dans les sciences nucléaires, l'analyse des systèmes énergétiques, les évaluations techniques, la gestion des projets et la planification à long terme pour la viabilité de l'électronucléaire.
- A04 Soutenir les innovations dans tous les domaines de l'électronucléaire pour une mise en œuvre à court et à long terme.

Programme sectoriel 1

- A05 Aider à tous les stades des applications des réacteurs de recherche.
- A06 Renforcer les normes de sûreté et les orientations de sécurité nucléaires, les examens par des pairs et les services consultatifs.
- A07 Servir de source d'information objective et fiable sur des questions concernant l'électronucléaire et les sciences nucléaires.
- A08 Faciliter et aider la collaboration internationale pour la recherche-développement en faveur des utilisations bénéfiques de l'énergie nucléaire.

**B. Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires**

- B06 Veiller à ce que les laboratoires de l'Agence soient capables de répondre aux besoins des États Membres et améliorer et moderniser les laboratoires selon que de besoin.
- B07 Gérer et diffuser des sources objectives et fiables d'informations sur les données atomiques, moléculaires et nucléaires.
- B08 Promouvoir les applications des techniques nucléaires/radiologiques avancées.

En outre, en raison de leur nature transversale, plusieurs projets sont également liés aux objectifs et sous-objectifs suivants de la SMT. Dans ce cas, le programme sectoriel 1 fournit un appui aux activités menées dans d'autres programmes sectoriels.

**C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires**

- C01 Renforcer le cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires.
- C02 Établir et améliorer constamment des normes et des orientations.
- C03 Aider les États Membres à mettre en place et renforcer la création de capacités en sûreté et sécurité.
- C05 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des installations nucléaires.
- C06 Aider les États Membres à renforcer le contrôle des sources radioactives et à atténuer les effets d'une mise au rebut non autorisée.
- C08 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des déchets et de l'environnement et à mettre en place et renforcer une infrastructure de gestion des déchets.
- C10 Aider les États à renforcer leur infrastructure de sécurité nucléaire.

**D. Fournir une coopération technique efficace**

- D01 Assurer un appui dans des domaines d'activité suscitant un intérêt et une demande accrues, comme l'électronucléaire pour les États primo-accédants, l'infrastructure de sûreté et de sécurité, la santé, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les applications industrielles pertinentes.
- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres.
- D05 Favoriser les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, les échanges d'informations et de technologie et les initiatives de renforcement des capacités en faisant appel à l'expertise existant dans les États Membres et les centres de ressources régionaux et en encourageant le travail en réseau.
- D07 Promouvoir les meilleures pratiques en matière de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets.

**F. Assurer une gestion efficiente et innovante et une planification stratégique**

- F01 Dans le cadre de l'approche de la gestion basée sur les résultats, chercher à réaliser des gains d'efficacité dans la gestion en visant les domaines prioritaires, tout en satisfaisant les demandes adressées à l'Agence pour bénéficier de ses services uniques en vue d'utiliser la technologie nucléaire sans accroître le risque de prolifération.
- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation du nombre d'États Membres primo-accédants avancés dotés d'une meilleure capacité pour développer leur infrastructure nucléaire ; recours accru dans les États Membres à l'information fournie par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'autoévaluations élaborées et de demandes de missions pertinentes pour le soutien aux primo-accédants.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours important aux outils d'analyse pour la modélisation énergétique ; disponibilité dans les États Membres intéressés d'experts bien formés à l'utilisation de ces outils et capables de conduire des analyses exhaustives indépendantes sur l'énergie et l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de demandes, de la part d'États Membres et d'organisations internationales, pour des outils d'analyse de modèles énergétiques de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de la coopération internationale en sciences nucléaires pour le progrès technologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements et d'États Membres participant aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires.</li> </ul>

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>1.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	Guides, rapports, documents d'orientation, communications internes et externes.

**Programme 1.1 Énergie d'origine nucléaire****Objectifs :**

- *Aider les États Membres qui entreprennent de nouveaux programmes électronucléaires à planifier et mettre en place des infrastructures nucléaires nationales.*
- *Fournir un appui intégré aux États Membres possédant des centrales nucléaires et à ceux qui envisagent d'en construire une nouvelle pour les aider à améliorer la performance et à assurer une exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable en mettant en œuvre de bonnes pratiques et des approches innovantes ainsi que les enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.*
- *Offrir des cadres de collaboration pour que les exploitants de réacteurs refroidis par eau tirent profit des avancées technologiques et pour que les États Membres facilitent la mise au point efficace de réacteurs à neutrons rapides et de réacteurs refroidis par gaz et qu'ils développent l'utilisation sûre des applications non électriques.*

Le programme 1.1 apporte un appui pour l'exploitation des centrales nucléaires dans les États Membres en vue d'en renforcer la performance et d'améliorer la gestion de leur durée de vie ainsi que d'assurer leur exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable (en coopération avec le programme sectoriel 3) et afin d'améliorer leur performance et leurs augmentations de puissance grâce à des systèmes avancés de contrôle de processus. Un appui est en outre apporté pour l'expansion de programmes nucléaires, y compris la mise en valeur des ressources humaines, et pour l'application de systèmes intégrés de gestion (en coopération avec le programme sectoriel 3). Le programme continue en outre à fournir un appui aux États Membres qui se lancent dans de nouveaux programmes électronucléaires en les aidant à mettre en place une infrastructure nucléaire solide permettant de se doter avec succès de centrales nucléaires et de les exploiter à long terme de manière sûre, sécurisée, efficiente et fiable. Ce faisant, il coordonne les services avec tous les autres départements de l'Agence.

Le programme 1.1 favorise en outre l'innovation et le progrès technique en aidant à résoudre des problèmes liés aux réacteurs nucléaires de puissance et à leurs applications non électriques. À cette fin, il coordonne les recherches, favorise les échanges d'informations et analyse les données et les résultats pour diverses filières de réacteurs ; fournit un cadre aux utilisateurs et détenteurs de la technologie pour qu'ils examinent ensemble les innovations ; et aide les États Membres dans leur planification à long terme par le biais du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO). Le programme 1.1 a pour objectif d'assurer une amélioration continue de la compétitivité économique, des niveaux de sûreté, de la résistance à la prolifération, de l'efficacité d'utilisation des ressources et de la réduction des déchets des réacteurs et combustibles nouveaux ainsi que de développer, de gérer, de préserver et d'améliorer encore l'expertise, les connaissances et les compétences nucléaires en appui aux États Membres.

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction accrue des États Membres quant aux services, documents, ressources matérielles, bases de données et compétences de l'Agence pour une exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable des centrales nucléaires existantes et nouvelles et pour la gestion de leur durée de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant les ressources pertinentes de l'AIEA, y compris les publications de la collection Énergie nucléaire, ses principes directeurs, ses recommandations et ses bases de données.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coopération accrue entre les États Membres dans le domaine du développement et des applications de la technologie des réacteurs nucléaires ; amélioration de la compréhension de la viabilité de l'énergie nucléaire dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle, des stratégies à long terme pour l'énergie nucléaire et des innovations techniques et institutionnelles ainsi que de la coopération internationale dans ces domaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres coopérant au développement de la technologie des réacteurs nucléaires évolutifs et innovants et à ses applications en coordination avec l'Agence.</li> <li>Nombre de pays membres de l'INPRO.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la sensibilisation aux questions d'infrastructure et aux plans d'action connexes dans les États entreprenant un programme électronucléaire ; amélioration de la compréhension des questions liées à la planification, à la construction et à la mise en service d'une première centrale nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de missions INIR effectuées.</li> <li>Nombre de documents, y compris les rapports et les études de cas, qui ont été publiés ou révisés.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Les États Membres souhaitant étendre ou entreprendre un programme électronucléaire ont estimé que l'Agence devrait continuer à diffuser les meilleures pratiques dans des publications nouvelles ou actualisées de la collection Énergie nucléaire ainsi qu'à fournir des services d'examen et d'assistance sur mesure dans le cadre de projets de coopération technique (CT). Les bonnes relations établies avec des organisations et initiatives internationales – comme le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (OCDE/AEN), l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO), le Forum international Génération IV (GIF) et le Forum atomique européen (FORATOM) – se sont révélées très bénéfiques pour les États Membres et leur maintien demeurera une priorité.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités aidant les États Membres primo-accédants à développer leur infrastructure.
2. Activités destinées à répondre à l'utilisation accrue de l'énergie nucléaire et aux nouveaux développements pour assurer la mise en commun des meilleures pratiques en vue d'une exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable, et appuyer le lancement de programmes nucléaires.
3. Activités à l'appui d'un développement électronucléaire innovant pour assurer la durabilité à long terme.
4. Activités visant à renforcer la coopération internationale, l'échange d'informations, la gestion des connaissances et la mise en valeur des ressources humaines.

**Sous-programme 1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires**

**Objectifs :**

- Renforcer la performance et l'exploitation à long terme sûre, sécurisée, efficiente et fiable des centrales nucléaires.
- Renforcer l'efficacité des processus techniques pour les nouveaux projets de centrales nucléaires.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours à l'expertise et aux orientations de l'Agence pour appuyer les améliorations de la performance des centrales nucléaires en exploitation et pour déterminer et mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le domaine de l'appui technique, y compris les questions de sûreté et les applications avancées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données pertinentes de l'Agence.</li> </ul>

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours à l'expertise et aux orientations de l'Agence à l'appui de la mise en œuvre de projets d'extension/de création de centrales nucléaires et des meilleurs pratiques relatives aux aspects techniques de la conception, de la construction et de la mise en service de nouvelles centrales nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les bases de données pertinentes de l'Agence.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les activités du sous-programme 1.1.1 axées sur les centrales nucléaires en exploitation et les nouveaux projets d'expansion nucléaire qui ont été menées au cours de la biennie précédente se poursuivront. Elles concernent notamment la gestion de la durée de vie des centrales en vue de renforcer la sûreté, d'améliorer la performance et de prolonger leur vie utile, ainsi que la fourniture d'un appui technique à tous les stades des projets nucléaires, y compris aux États primo-accédants et à ceux qui étendent leur programme. Aux fins de la gestion des risques, il faut collecter et diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne la construction, l'exploitation et le déclassement des centrales nucléaires, en donnant un aperçu de la tolérance au risque, des capacités et des compétences au niveau des organismes et en établissant des outils pour gérer les risques recensés.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.1.1.001 Appui technique aux installations nucléaires en exploitation</b>	Projets de recherche coordonnée (PRC) achevés, publications de la collection Énergie nucléaire sur des aspects spécifiques de la gestion du vieillissement, échange entre les États Membres d'informations et de données d'expériences nationales pertinentes.
<b>1.1.1.002 Appui technique à des projets nouveaux ou d'extension de centrales nucléaires</b>	Publications de la collection Énergie nucléaire achevées sur des aspects spécifiques des organismes d'appui technique et sur l'examen de la conception, et échange d'informations entre les États Membres sur la phase préalable à la construction, la construction ainsi que l'établissement d'appels d'offres et l'évaluation des soumissions.
<b>1.1.1.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action aux installations nucléaires en exploitation</b>	PRC achevés, publications de la collection Énergie nucléaire achevées sur des aspects spécifiques de la gestion du vieillissement ; réunions du forum des organismes exploitants nucléaires.

**Sous-programme 1.1.2 Gestion intégrée et mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire****Objectif :**

- Permettre une gestion efficace des programmes électronucléaires déjà existants, en expansion ou nouveaux et accroître les capacités d'utilisation par les États Membres de méthodes avancées de gestion et de mise en valeur des ressources humaines.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours aux documents, aux ressources matérielles et à l'expertise de l'Agence et prise en compte des enseignements tirés pour la gestion des programmes nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les modules de formation en ligne de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours aux documents, aux ressources matérielles et à l'expertise de l'Agence et prise en compte des enseignements tirés au plan international pour la mise en valeur des ressources humaines et la création de capacités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent les ressources, les publications de la collection Énergie nucléaire, les principes directeurs, les recommandations et les modules de formation en ligne de l'Agence.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Il s'agit d'une continuation du sous-programme de la biennie précédente axé sur la gestion et sur la mise en valeur des ressources humaines pour les nouveaux programmes nucléaires ou l'extension de programmes existants. Cela englobe notamment le système de gestion, la mise en valeur des ressources humaines, l'établissement des appels d'offres, l'évaluation des soumissions et la passation des marchés, la participation des parties prenantes et l'élaboration de stratégies d'expansion et de modules de formation en ligne.

## Programme sectoriel 1

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.1.2.001 Appui en matière de gestion pour les projets de centrales nucléaires</i>	Publications de la collection Énergie nucléaire, échange d'informations et services d'appui direct.
<i>1.1.2.002 Mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires</i>	Publications de la collection Énergie nucléaire, cours de formation, ateliers, didacticiels de formation en ligne et services d'examen.
<i>1.1.2.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du plan d'action aux programmes électronucléaires en expansion</i>	PRC achevés, publications de la collection Énergie nucléaire sur des aspects particuliers des programmes d'expansion.

**Sous-programme 1.1.3 Infrastructure et planification pour les nouveaux programmes électronucléaires****Objectifs :**

- *Améliorer la compréhension par les États Membres des responsabilités et des obligations essentielles pour mettre en œuvre des programmes électronucléaires sûrs et sécurisés.*
- *Aider les États Membres à mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'introduction de l'électronucléaire.*
- *Fournir un appui intégré et coordonné de l'agence aux États primo-accédants.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaissance des questions d'infrastructure et des plans d'action connexes dans les États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de missions INIR effectuées.</li> <li>● Nombre de pays participant à des ateliers sur des questions d'infrastructure spécifiques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Meilleure compréhension de la planification, de la construction et de la mise en service d'une première centrale nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de documents, y compris les rapports et les études de cas, qui ont été publiés ou révisés.</li> <li>● Nombre d'États ayant pris une décision qui participent à des ateliers sur les sujets pertinents.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 1.1.3 fournit un appui aux États qui envisagent ou entreprennent des programmes électronucléaires. Ce sous-programme étant chargé en outre d'intégrer les activités pertinentes menées au titre de l'ensemble du programme sectoriel 1 et de coordonner celles qui le sont dans l'ensemble de l'Agence, certaines de ces activités sont exécutées en collaboration avec le personnel technique d'autres sections. En raison de sa charge de travail actuelle, la section NIDS, créée en 2014, aurait besoin que davantage de postes financés maintenant au moyen de ressources extrabudgétaires soient régularisés. En 2016-2017, une attention accrue sera accordée aux États qui mettent en chantier leurs premières centrales nucléaires, en préparent la mise en service et entreprennent de les exploiter commercialement. En outre, l'accent sera mis davantage sur la fourniture d'un soutien aux États de plus en plus nombreux qui manifestent leur intérêt pour l'électronucléaire pour la première fois après l'accident de Fukushima Daiichi. On redoublera d'efforts pour améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité de l'assistance de l'Agence.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.1.3.001 Renforcement de l'infrastructure électronucléaire</i>	Documents sur l'infrastructure électronucléaire et informations objectives sur l'électronucléaire ; atelier pour mettre en commun les données d'expérience et les enseignements tirés ; et renforcement de la coordination et de la communication.
<i>1.1.3.002 Création de capacités pour l'introduction de l'électronucléaire</i>	Ateliers, cours de formation, services d'experts, matériels de formation, y compris les logiciels, pour la formation, services d'examen et missions INIR et travail en réseau.



### Sous-programme 1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants

#### Objectifs :

- *Accroître la coopération et le dialogue au niveau international sur la viabilité de l'énergie nucléaire dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle, sur la formulation de stratégies à long terme en matière d'énergie nucléaire et sur les innovations institutionnelles et techniques dans ce domaine.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension de la viabilité de l'énergie nucléaire dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle et coopération internationale dans ce domaine, stratégies à long terme pour l'énergie nucléaire, et innovations techniques et institutionnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de membres de l'INPRO.</li> <li>• Nombre de projets de collaboration, applications de la méthodologie INPRO et/ou d'études de modélisation de scénarios concernant les systèmes d'énergie nucléaire, Forums de dialogue INPRO et formations conformément aux ressources extrabudgétaires allouées et à l'approbation du comité directeur le cas échéant.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le nombre des membres de l'INPRO devrait continuer à augmenter dans les États Membres ayant des programmes électronucléaires et dans ceux qui s'efforcent d'en établir un. L'INPRO mettra de plus en plus l'accent sur les questions de viabilité de l'énergie nucléaire qui sont prioritaires aux niveaux national, régional et mondial à travers une coopération entre les États Membres et une participation à quatre tâches distinctes : scénarios mondiaux, innovations, stratégies et Forum de dialogue INPRO. Le principal changement résidera dans une intégration accrue entre les tâches de l'INPRO, qui sera facilitée par plusieurs projets nouveaux de collaboration. La charge de travail actuelle et la charge future estimée de la section INPRO, créée en 2014, ont conduit à l'allocation de ressources supplémentaires à compter du cycle biennal 2016-2017. L'INPRO continuera à fournir une assistance directe aux États Membres sous la forme d'évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) et d'analyses des scénarios concernant l'énergie nucléaire, des projets de collaboration et des études techniques, la poursuite de la mise au point d'outils pour les NESA et les analyses de scénarios, ainsi que la fourniture de services, de formations et d'orientations sur l'application de tous les produits INPRO.

#### Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.1.4.001</b> <i>Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</i>	Publications sur les scénarios relatifs aux systèmes d'énergie nucléaire, les NESA et certaines innovations ; révision de la méthodologie INPRO pour les systèmes d'énergie nucléaire innovants ; outils et formation sur la modélisation et l'économie des scénarios concernant les systèmes d'énergie nucléaire ; forums de dialogue INPRO sur la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire ; et orientations du comité directeur de l'INPRO.
<b>1.1.1.002</b> <i>Fourniture d'un appui à l'INPRO dans le cadre du Plan d'action</i>	Deuxième édition de la méthodologie INPRO (chapitres sur la sûreté uniquement) ; publication(s) sur les questions de sûreté relatives aux modèles de réacteurs innovants ; et orientations pour les États Membres sur la prise en compte dans les stratégies à long terme des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi.

### Sous-programme 1.1.5 Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés

#### Objectifs :

- *Offrir un cadre de collaboration et améliorer la compréhension dans les États Membres des avancées de la technologie des réacteurs qui sont cruciales pour la sûreté, l'amélioration de l'efficacité et l'économie.*
- *Catalyser les évolutions et les innovations dans la technologie des réacteurs nucléaires et les applications non électriques.*

## Programme sectoriel 1

— Fournir un appui aux États Membres pour la démonstration de projets de dessalement nucléaire et faciliter l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire dans les applications non électriques en vue d'améliorer l'efficacité thermique.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États Membres utilisent les informations publiées sur le développement technologique et les solutions techniques pour les réacteurs à eau ordinaire et les réacteurs avancés et s'y intéressent activement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui collaborent, échangent des informations et mènent des travaux de R-D conjoints dans le cadre de l'Agence pour résoudre des problèmes communs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Publications de l'Agence mettant en commun des connaissances et des outils spécialisés pour résoudre les questions qui se posent aux primo-accédants et dans le domaine du développement technologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres faisant appel aux informations fournies par l'Agence et à l'expertise de son personnel pour organiser des ateliers et des formations.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États Membres participent à l'élaboration et à la publication de solutions technologiques et mettent en commun des ressources à cette fin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de demandes des États Membres relatives à la recherche de solutions à des problèmes communs.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 1.1.5 concourt à la réalisation d'avancées évolutives et révolutionnaires dans le domaine des réacteurs de puissance. Les États Membres portent manifestement un intérêt accru au programme relatif aux réacteurs à neutrons rapides en raison de la possibilité qu'il offre de récupérer davantage d'énergie dans le combustible nucléaire et de réduire sensiblement les déchets radioactifs et leur toxicité. Les États Membres continuent à s'intéresser aux réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP), et le sous-programme 1.1.5 traite des difficultés particulières liées à leur déploiement. Des avancées informatiques aident à utiliser des logiciels de modélisation et de simulation pour l'élaboration d'outils didactiques peu coûteux et efficaces concernant l'exploitation des centrales et la gestion des accidents. On mettra davantage l'accent sur l'amélioration de l'efficacité thermique des centrales nucléaires en facilitant l'utilisation de l'énergie thermique nucléaire dans l'industrie (applications non électriques).

## Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.1.5.001 Développement technologique pour les réacteurs refroidis par eau</b>	Appui aux primo-accédants pour l'utilisation sûre, économique et efficiente des réacteurs refroidis par eau ; publications de la collection Énergie nucléaire et bases de données ; perfectionnements technologiques des réacteurs avancés refroidis par eau ; plusieurs PRC sur le développement de la technologie ; et réunions techniques, ateliers, sessions de formation et appui à la coopération technique.
<b>1.1.5.002 Développement technologique des réacteurs de faible ou moyenne puissance</b>	Réunions techniques, ateliers, et publications sur les principales technologies habilitantes et les problèmes communs relatifs au déploiement des RFMP ; aide aux États Membres pour la compréhension de la technologie des RFMP et l'exécution d'évaluations ; parution d'une publication de la collection Énergie nucléaire exposant une feuille de route pour la technologie des RFMP.
<b>1.1.5.003 Technologie avancée pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs refroidis par gaz</b>	Réunions techniques, ateliers, séminaires de formation théorique et pratique ; plusieurs PRC ; études techniques ; publications de la collection Énergie nucléaire, documents techniques et rapports d'étape ; et sites web, bases de données, plateformes électroniques et simulateurs pour la recherche, le développement technologique et le déploiement de systèmes nucléaires à neutrons rapides et de réacteurs refroidis par gaz. L'organisation de la Conférence FR17 sur les réacteurs à neutrons rapides constituera un produit important.
<b>1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire</b>	Affinement, maintenance et mise à niveau de logiciels de l'Agence – logiciel d'évaluation économique du dessalement (DEEP), programme d'évaluation économique de l'hydrogène (HEEP), Programme d'optimisation thermodynamique du dessalement (DE-TOP) et Programme de gestion de l'eau dans les centrales nucléaires (WAMP) ; panoplie d'outils sur le dessalement et la production d'hydrogène au moyen de l'énergie nucléaire ; et fourniture d'un appui aux États

## Programme sectoriel 1

Intitulé	Principaux produits prévus
	Membres pour la démonstration de projets relatifs aux applications non électriques et à l'amélioration de l'efficacité dans les centrales nucléaires.
<b>1.1.5.005 Fourniture d'un appui fourni dans le cadre du Plan d'action pour les filières de réacteurs avancés</b>	Mise en œuvre du Plan d'action, y compris élaboration de moyens de remédier aux vulnérabilités des centrales ; facilitation de mesures pour améliorer des centrales nouvellement construites ; diffusion des informations auprès des États Membres au moyen d'ateliers et de publications de la collection Énergie nucléaire ; et bonne utilisation des sources de R-D.

## Programme 1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires

### Objectifs :

- *Faire progresser la conception et la mise en œuvre d'un cycle du combustible nucléaire de plus en plus sûr, fiable, efficient, résistant à la prolifération et respectueux de l'environnement, qui soit le plus avantageux possible pour les États Membres.*
- *Fournir une aide et un appui aux États Membres pour le renforcement de leurs capacités et l'amélioration des pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassement et de remédiation de sites contaminés, de même qu'un soutien aux États se lançant dans l'électronucléaire ainsi qu'aux pays en développement pour la mise en place de l'infrastructure nécessaire aux fins de la gestion de déchets radioactifs.*
- *Rassembler des données sur le combustible endommagé et les installations d'entreposage et aider les États Membres à débattre et à procéder à des échanges de vues et d'informations sur le comportement du combustible nucléaire dans des conditions difficiles.*
- *Aider les États Membres à déclasser des sites nucléaires touchés par des accidents et à assurer la remédiation des zones hors site contaminées.*

Il est prévu en 2016 d'étendre le programme 1.2 aux activités relatives à la technologie de la gestion des déchets radioactifs en tirant parti des synergies offertes par la gestion intégrée de l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. La croissance prévue de l'électronucléaire entraînera une augmentation de la demande à laquelle devra répondre le cycle du combustible nucléaire, ce qui se traduira par une hausse de la production d'uranium, une amélioration de la performance du combustible et une gestion appropriée du combustible usé par entreposage et, finalement, stockage définitif ou recyclage. En plus d'une assistance dans ces domaines, les États Membres ont aussi besoin d'un appui pour le déclassement des installations nucléaires et la remédiation environnementale de sites contaminés par des matières radioactives. Certains États ont suggéré qu'en attendant de le stocker définitivement, on entrepose le combustible usé pendant plus longtemps, parfois plus de 100 ans, ce qui soulève d'importants défis institutionnels et techniques. D'autres s'intéressent au recyclage du combustible usé en vue d'accroître la viabilité et de réduire le volume, la radiotoxicité et la chaleur de décroissance des déchets de haute activité.

Le programme 1.2 met fortement l'accent sur l'intégration des services par des pairs de l'AIEA dans le cycle du combustible nucléaire. En outre, le programme proposera des orientations et une formation aux États Membres en vue de catalyser le développement technologique, de déterminer les meilleures pratiques pour le cycle du combustible et la gestion des déchets radioactifs et encourager la coopération entre les États Membres et avec d'autres organisations internationales, comme l'OCDE/AEN. Les activités lancées dans le cadre du plan d'action en matière de sûreté nucléaire sont intégrées dans des activités inscrites au budget ordinaire. Cela concerne notamment l'étude du comportement du combustible dans les conditions accidentelles graves, la gestion du combustible gravement endommagé, la performance des systèmes d'entreposage du combustible usé dans les conditions extrêmes, le déclassement d'installations touchées par un accident et la remédiation environnementale de zones hors site contaminées, y compris la gestion des déchets radioactifs produits par ces activités.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation des orientations, examens, formations et forums d'échange de technologie offerts par l'Agence pour la planification, l'élaboration de politiques, le lancement de travaux de R-D et la mise en œuvre d'un cycle du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres qui contribuent aux orientations, examens et formations de l'Agence et en font usage et qui participent à ses forums d'échange de technologie et d'informations.</li> </ul>

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
combustible nucléaire sûr, économique, résistant à la prolifération et durable ainsi que d'activités de gestion des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de formation qui ont été organisées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en commun, entre États Membres, des meilleures pratiques en matière de conception, d'ingénierie, d'assurance de la qualité, de fabrication et d'exploitation du combustible. Utilisation des informations sur la gestion du combustible utilisé par les États Membres et le public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants aux activités de l'Agence qui aboutiraient à la mise en commun des meilleures pratiques en matière d'ingénierie du combustible des réacteurs de puissance.</li> <li>• Nombre de fichiers audio et vidéo téléchargés sur la gestion du combustible utilisé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement par les États Membres de leurs capacités en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassement et de remédiation, et accroissement de la coopération internationale et amélioration des compétences nationales dans ces domaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres ayant élaboré une politique et une stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs.</li> <li>• Nombre d'États Membres participant à des activités en réseau.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le programme 1.2 a été étendu aux technologies du cycle du combustible nucléaire et des déchets radioactifs (qui relevaient antérieurement du programme 3.4). Le principal avantage à en retirer réside dans la synergie qu'apportera une gestion intégrée de l'ensemble du cycle du combustible nucléaire comme moyen d'optimiser l'assistance aux États Membres dans ce domaine. La structure du programme 1.2 a été adaptée pour tenir compte de l'extension de sa portée. Ses activités ont été adaptées en vue de donner suite comme il convient au retour d'information des États Membres, du Conseil des gouverneurs et des groupes de travail techniques demandant que l'on redouble d'efforts dans les domaines clés. Parmi les priorités figurent en conséquence les contributions à la solution des questions découlant de l'accident de Fukushima Daiichi, telles que la gestion du combustible gravement endommagé, le déclassement et la remédiation après un accident nucléaire, l'accroissement de la viabilité du cycle du combustible et la promotion de la coopération internationale pour les questions relatives à la technologie de son cycle et des déchets grâce à un recours à des réseaux et à des ressources électroniques pour améliorer la diffusion des bonnes pratiques et des données d'expérience.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Contribution aux objectifs consécutifs à l'accident de Fukushima Daiichi en ce qui concerne les installations du cycle du combustible, la gestion du combustible gravement endommagé ainsi que le déclassement et la remédiation après cet accident.
2. Accroissement de la viabilité du cycle du combustible nucléaire, notamment en soutenant la production d'uranium et une utilisation efficace de celui-ci ainsi qu'en apportant un appui pour la création de capacités dans le domaine de la technologie des déchets.
3. Activités favorisant la coopération internationale et l'échange d'informations sur les questions relatives au cycle du combustible nucléaire et à la gestion des déchets.

**Sous-programme 1.2.1 Ressources et production d'uranium****Objectifs :**

- Améliorer la capacité des États Membres à comprendre, planifier et élaborer des activités du cycle de production de l'uranium, au moyen d'orientations sur les bonnes pratiques, de publications, d'examen par des pairs, de formations et de bases de données fournis par l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données précises et actualisées disponibles sur les ressources mondiales d'uranium.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parution bisannuelle de la publication conjointe de l'AIEA et de l'OCDE/AEN intitulée « Uranium : Ressources, production et demande ».</li> <li>• Utilisation accrue de codes et bases de données de l'AIEA à partir de l'accès des utilisateurs au Système d'information sur le cycle du combustible nucléaire (NFCIS), au Système de simulation du cycle du combustible nucléaire (NFCSS), à la Base de données sur la répartition mondiale des gisements d'uranium (UDEPO) et à la base de données sur la Répartition mondiale des gisements et des ressources de thorium (ThDEPO).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des ressources matérielles disponibles pour comprendre et analyser le cycle de production de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications diffusées par tâches dans le cadre du sous-programme.</li> </ul>

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
l'uranium.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration/révision des normes et principes directeurs de l'Agence pour la notification des ressources d'uranium/de thorium en vue d'aider à la communication mondiale.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte et mise en commun des bonnes pratiques concernant le cycle de production de l'uranium, et appui aux États Membres pour la compréhension et l'application des meilleures bonnes pratiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation aux réunions de l'Agence sur les bonnes pratiques dans le cycle de production de l'uranium.</li> <li>Volume de formation (personnes-heures) assurée dans le cadre de cours de formation sur les bonnes pratiques concernant le cycle de production de l'uranium.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'augmentation des ressources et le développement des activités inscrites au sous-programme traduisent l'accent accru mis sur le cycle de production de l'uranium et le soutien aux États lançant des activités dans ce domaine. À court terme, l'intérêt des États Membres dépendra des économies de marché. L'assistance de l'Agence restera axée sur les activités visant à assurer la continuité de l'approvisionnement. La mise en œuvre sera adaptée autant que faire se peut aux changements dans les économies de marché.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.2.1.001 Ressources et production d'uranium</b>	Parution bisannuelle de la publication intitulée « Uranium : Ressources, production et demande » ; bases de données à jour sur les gisements d'uranium et de thorium ; documents d'appui aux bonnes pratiques de production de l'uranium et du thorium ; réunions à forte participation sur les bonnes pratiques concernant les cycles de production de l'uranium et du thorium.

**Sous-programme 1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance****Objectifs :**

— Permettre aux États Membres de mettre sur pied des programmes de R-D appropriés pour favoriser des technologies efficaces de conception et de fabrication et pour optimiser la performance en réacteur des combustibles et des matériaux actuels et avancés, à des fins de fiabilité et d'efficacité.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation, dans les États Membres intéressés, de l'appui et des informations fournis par l'Agence pour améliorer les connaissances de base et pour mettre en évidence des liens entre les différents niveaux de structures des matériaux et les propriétés opérationnelles des matériaux du combustible et du cœur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de PRC qui ont bénéficié d'un appui.</li> <li>Nombre de participants aux réunions et ateliers de l'Agence sur les concepts fondamentaux en science des matériaux pertinents pour les combustibles de réacteurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en commun, entre États Membres, des bonnes pratiques d'ingénierie et d'exploitation du combustible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications diffusées par tâches dans le cadre du sous-programme.</li> <li>Nombre de participants aux activités de l'Agence se traduisant par la mise en commun des bonnes pratiques d'ingénierie et d'exploitation du combustible des réacteurs de puissance.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partage des connaissances dans la mise au point de combustibles et de matériaux avancés et innovants pour les réacteurs avancés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants aux activités de l'Agence portant sur les combustibles et les matériaux avancés et innovants pour les réacteurs avancés.</li> <li>Degré de coordination avec d'autres travaux sur les combustibles avancés.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme est le prolongement de celui du cycle biennal précédent. En réponse à l'accident de Fukushima Daiichi et au vif intérêt que les États Membres continuent d'y porter, ce sous-programme consolide la compréhension de la conception, de la fabrication et du comportement du combustible nucléaire et renforce une activité associée à la mise au point et au comportement

## Programme sectoriel 1

de combustibles présentant une performance accrue dans des conditions accidentelles. La création de la banque d'UFE de l'AIEA<sup>8</sup> devrait se poursuivre à la suite de la conclusion de l'accord avec l'État hôte avec le Kazakhstan. Le projet est entièrement financé par des contributions extrabudgétaires.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.2.001 Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance</i>	Publications sur la conception, la fabrication et la performance des matériaux et des combustibles avancés.
<i>1.2.2.002 Banque d'UFE</i>	Création d'une banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA conformément aux documents GOV/2010/67 et GOV/2010/70.
<i>1.2.2.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne le combustible des réacteurs de puissance</i>	Publications sur le comportement du combustible nucléaire dans des conditions accidentelles.

**Sous-programme 1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance****Objectifs :**

- *Améliorer la capacité des États Membres à planifier, élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion sûre, respectueuse de l'environnement et efficace du combustible usé, qui permettent de combler l'intervalle entre le déchargement du combustible usé et son évacuation.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte participation à des activités prévues dans le Plan d'action.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres participant aux activités liées à la gestion du combustible usé dans le cadre du Plan d'action.</li> <li>• Publication de documents dans le cadre du Plan d'action.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des informations sur la gestion du combustible usé par les États Membres et le public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres citant des documents publiés par l'Agence.</li> <li>• Nombre de fichiers audio et vidéo téléchargés sur la gestion du combustible usé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États Membres recourent aux informations sur le recyclage du combustible usé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de résultats à des conférences internationales par des fonctionnaires de l'Agence ou pour le compte d'activités qu'elle mène.</li> <li>• Diffusion de publications.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Dans certaines circonstances, par exemple lorsque l'on tarde à mettre un dépôt géologique à disposition pour le combustible nucléaire usé ou à retraiter ce dernier, il pourra être nécessaire de le conserver dans des installations d'entreposage pendant des périodes prolongées. Il existe déjà des fondements solides pour aider les États Membres à combler les lacunes dans les connaissances concernant l'entreposage prolongé et ils continueront à être grâce aux activités de l'Agence relatives au comportement du combustible usé et au contrôle de la performance des systèmes. Ce sous-programme vise en outre à répondre aux besoins des États Membres en développement en matière de programmes de gestion du vieillissement pour les systèmes d'entreposage à sec.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.3.001 Entreposage du combustible usé</i>	Comptes rendus de la Conférence internationale de 2015 sur la gestion du combustible usé ; document technique sur le rapport final du PRC T13014 ; document technique sur les options pour la stabilité du combustible usé ; module de la plateforme

<sup>8</sup> D'autres mécanismes d'assurance de l'approvisionnement mis en place avec l'autorisation de l'AIEA comprennent une réserve physique garantie d'UFE gérée par la Fédération de Russie au Centre international d'enrichissement d'uranium à Angarsk (Fédération de Russie) (GOV/2009/76 et GOV/2009/81) et une garantie d'assurance de l'approvisionnement au Royaume-Uni pour les services d'enrichissement d'UFE (GOV/2011/10 et GOV/2011/17).

## Programme sectoriel 1

Intitulé	Principaux produits prévus
	CLP4NET sur la gestion du combustible usé.
<i>1.2.3.002 Recyclage du combustible usé</i>	Développement et mise en commun de connaissances et d'informations sur les cycles du combustible fermés.
<i>1.2.3.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne le combustible usé</i>	Collecte et analyse des données provenant d'installations d'entreposage du combustible usé sur le site, enseignements tirés de la gestion de combustible usé, projet de recherche coordonnée sur le combustible usé gravement endommagé et le corium, étude de scénarios de dimensionnement pour les installations d'entreposage de combustible usé.

### Sous-programme 1.2.4 Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement

#### Objectifs :

- *Aider les États Membres à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations et de remédiation des sites contaminés.*
- *Fournir un appui aux États se lançant dans l'électronucléaire et aux pays en développement pour la planification et la mise en place d'une infrastructure de gestion des déchets radioactifs, de politiques et de stratégies pertinentes, ainsi que de capacités et de moyens humains nécessaires pour les questions liées aux déchets.*
- *Faciliter le partage de données d'expérience et le transfert de connaissances sur les applications efficaces de solutions pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations et de remédiation environnementale des sites contaminés, y compris l'engagement des parties prenantes.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les États Membres renforcent leurs capacités et améliorent leurs pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations nucléaires et de remédiation des sites contaminés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres ayant élaboré une politique et une stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation accrue des primo-accédants à l'importance de prendre en compte la gestion des déchets radioactifs pendant la phase initiale d'un projet de nouvelle centrale nucléaire ou de nouveau réacteur de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire et ont élaboré une politique et une stratégie nationales de gestion des déchets radioactifs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la coopération internationale et amélioration des compétences nationales en matière de gestion des déchets radioactifs, de déclassé des installations nucléaires et de remédiation environnementale de sites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres participant à des activités en réseau.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme relatif à la technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassé et la remédiation de l'environnement est transféré du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1 afin d'en renforcer la planification et la performance, et d'en assurer l'intégration avec la gestion d'autres aspects du cycle du combustible. Le sous-programme 1.2.4 conserve la même structure que l'ancien sous-programme 3.4.2. Il porte sur les aspects technologiques de la gestion des déchets radioactifs en les organisant selon les thèmes suivants : gestion avant stockage définitif, stockage définitif, gestion des sources radioactives scellées retirées du service, déclassé et remédiation de l'environnement, ainsi qu'échange d'informations et diffusion des connaissances pour la création de capacités. Il comprend des activités relatives à l'établissement de nouvelles publications, à la poursuite de l'élaboration de matériels de formation en ligne et au renforcement des systèmes d'information et des bases de données sur la gestion des déchets radioactifs, ainsi que des activités de coopération et de coordination internationales. Le maintien d'une étroite coopération avec les collègues de la Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets, entre autres, après le transfert de ce sous-programme du programme sectoriel 3 au programme sectoriel 1 est essentiel pour continuer à bien progresser.

## Programme sectoriel 1

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.2.4.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs</i>	Mise en œuvre efficace des activités préalables au stockage définitif dans les États Membres facilitée par la publication de documents techniques pertinents correspondant à la meilleure pratique ; conception de supports didactiques (formation en ligne) et organisation de cours de formation dans le cadre du budget ordinaire et de projets de coopération technique.
<i>1.2.4.002 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé</i>	Rapports, documents d'information basés sur le web, réunions et développement des réseaux.
<i>1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service</i>	Documents d'orientation sur la gestion des sources radioactives scellées retirées du service ; fourniture de formations à des États Membres sur le conditionnement de ces sources ; enlèvement et sécurisation des sources de haute activité retirées du service par rapatriement à la demande d'États Membres, recyclage ou regroupement dans un entrepôt national ; appui pour le Catalogue international des sources radioactives scellées et des dispositifs connexes ; et activités exécutées à l'appui de projets de coopération technique et de projets extrabudgétaires.
<i>1.2.4.004 Déclassement des installations nucléaires et remédiation de l'environnement</i>	Établissement de publications techniques sur des sujets particuliers en rapport avec le déclassement et la remédiation de l'environnement ; appui à la mise en œuvre de projets régionaux et nationaux de coopération technique ; activités organisées dans le cadre du Réseau international sur le déclassement (IDN) et du Réseau de gestion et de remédiation de l'environnement (ENVIRONET).
<i>1.2.4.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.</i>	Systèmes web maintenus, actualisés et perfectionnés et amélioration de l'application des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets radioactifs ainsi que de déclassement et de remédiation de l'environnement, y compris l'amélioration de l'accès aux informations utiles pour des programmes sûrs et techniquement solides de gestion des déchets radioactifs.
<i>1.2.4.006 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs (technologie)</i>	Établissement de publications de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA et autre appui aux États Membres.

### **Programme 1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour un développement énergétique durable**

#### **Objectifs :**

- Renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de la planification énergétique et électronucléaire pour élaborer des stratégies énergétiques durables et effectuer des études sur les options en matière de systèmes énergétiques et d'approvisionnement en électricité, la planification des investissements énergétiques et la formulation de politiques sur l'environnement et l'énergie.
- Renforcer les capacités des États Membres à gérer les connaissances nucléaires et fournir des services et une assistance pour la gestion des connaissances.
- Obtenir et fournir au Secrétariat de l'AIEA et aux États Membres des informations sous forme imprimée et électronique dans le domaine de la science et la technologie nucléaires.

Les projections énergétiques de l'AIEA pour les décennies à venir continuent à faire apparaître une augmentation de la demande d'électricité d'origine nucléaire. Les principaux éléments moteurs sont l'augmentation de la population mondiale, conjointement avec l'accroissement de l'urbanisation et de l'industrialisation qui y sont associées, la nécessité croissante d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques et, dans certains pays, la décision stratégique de limiter la consommation intérieure de ressources locales en hydrocarbures. En outre, le fait que la production de gaz à effet de serre (GES) et l'émission de particules et d'autres polluants chimiques sont pratiquement négligeables lors de l'exploitation d'une centrale nucléaire constitue et demeurera une considération importante dans la prise des décisions au niveau national au sujet des choix énergétiques. La production



## Programme sectoriel 1

d'électricité nucléaire, dans le cadre d'un bouquet énergétique bien planifié et équilibré favorisant un développement durable, est une option pouvant être viable pour de nombreux États qui ne disposent pas, ou ne disposeront pas, d'assez d'énergie « propre » provenant de sources renouvelables.

Pour tous les États Membres, y compris ceux qui ont des programmes électronucléaires en cours, il est essentiel d'accéder aisément aux informations et aux connaissances pour développer et renforcer les compétences et l'expérience dans le secteur nucléaire. Les activités du programme 1.3 favorisent l'introduction et l'utilisation de programmes électronucléaires sûrs, sécurisés, efficaces et fiables dans les États intéressés. Elles répondent aux besoins des États Membres en mettant à leur disposition des modèles de planification des systèmes économiques et énergétiques, en rendant les informations et les connaissances nucléaires largement et aisément accessibles et en formant des experts locaux à la gestion de ces informations et connaissances. Ce programme s'efforce en outre d'égaliser les chances pour l'électronucléaire en fournissant des informations fiables, équilibrées et objectives sur l'énergie nucléaire afin d'éclairer les délibérations internationales qui définiront les priorités mondiales, ainsi que les politiques nationales, et de renforcer ainsi le rôle de l'électronucléaire en appui au développement durable.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours étendu aux outils de modélisation analytique de l'Agence dans le domaine énergétique et spécialistes des États Membres intéressés bien formés à leur utilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de demandes émanant d'États Membres et d'autres organisations internationales pour des outils de modélisation analytique de l'Agence dans le domaine énergétique.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Agence est considérée par les États Membres et les autres organisations internationales comme un partenaire compétent pour le traitement des questions de développement énergétique durable et comme une source d'informations objectives et à jour sur la technologie nucléaire dans le contexte du développement énergétique et économique durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cas où des analyses économiques ou énergie-économie-environnement (3E) de l'Agence sont demandées ou sont intégrées dans le processus décisionnel des États Membres ou d'autres institutions ou bureaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Application accrue par les États Membres des méthodes et des outils de gestion des connaissances nucléaires, accès facile et sans restriction des États Membres et de l'Agence à des informations de grande qualité, pertinentes et fiables dans le Système international d'information nucléaire (INIS) et à la Bibliothèque de l'AIEA sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres utilisant la méthodologie et les orientations de l'Agence dans leurs projets de gestion des connaissances nucléaires.</li> <li>Nombre de recherches effectuées dans la collection INIS et de documents téléchargés.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Les priorités de ce programme ont été fixées en fonction du retour d'information sur les besoins des États Membres. En particulier, les modèles de planification énergétique seront améliorés et diffusés plus largement ; on accroîtra et promouvra le contenu de formation en ligne ; les orientations sur les schémas d'estimation des coûts et de financement seront améliorées, dans les limites du mandat de l'Agence ; l'appui apporté aux programmes de formation théorique sera accru ; les progrès de la technologie seront mis à profit pour améliorer la diffusion de l'information ; on établira des PRC à fort impact et publiera des documents de grande qualité.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

- Promouvoir le rôle de la gestion des informations et des connaissances nucléaires en vue d'améliorer la sûreté des installations nucléaires dans les États Membres.
- Renforcer les moyens et la capacité des États Membres de procéder à une analyse et à une planification solides des systèmes énergétiques et d'appréhender les incidences socio-économiques et environnementales des programmes de production d'électricité nucléaire.
- Fournir des informations équilibrées et exactes au sujet du rôle de l'énergie nucléaire dans la réduction des émissions de GEG et l'atténuation des effets du changement climatique mondial ainsi que sa contribution au développement durable.

**Sous-programme 1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique**

**Objectifs :**

- Renforcer la capacité et les moyens des États Membres en ce qui concerne l'élaboration de stratégies énergétiques durables et la réalisation d'études pour le développement et la gestion des systèmes énergétiques et du secteur de l'électricité, la planification des investissements énergétiques et la formulation d'une politique de l'énergie et de l'environnement.

Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recours étendu aux outils de modélisation analytique de l'Agence dans le domaine énergétique et spécialistes des États Membres intéressés bien formés à leur utilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres et d'organisations internationales utilisant les outils d'analyse (modèles énergétiques) fournis par l'Agence.</li> <li>Nombre de spécialistes des États Membres formés à l'utilisation des modèles énergétiques fournis par l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations sur la situation et les tendances en matière d'énergie électronucléaire dont disposent les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de demandes de rapports et de publications de l'Agence adressées par des États Membres et des organisations internationales.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 1.3.1 continuera d'incorporer le retour d'information des États Membres sur l'appui technique et les outils d'analyse qu'il fournit. Les domaines nouveaux ou privilégiés qui seront développés sont notamment les suivants : extension de la formation en ligne grâce à la mise au point de logiciels pertinents pour compléter la formation présentielle ; amélioration des publications annuelles de la Section de la planification et des études économiques (par exemple du no 1 de la collection Données de référence) afin de les rendre plus lisibles et plus utiles pour les États Membres ; et renforcement de la mise en commun des données sur l'énergie et la technologie avec d'autres organisations internationales, et notamment les États Membres utilisant actuellement des technologies nucléaires pertinentes ou envisageant de le faire à court terme, et des établissements internationaux comme le CCR de la Commission européenne.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances</b>	Informations mises à jour sur la situation et les tendances dans le domaine de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire dans différentes régions du monde ; sites web internes et externes actualisés ; et publication de la collection Données de référence n°1.
<b>1.3.1.002 Modèles et renforcement des capacités pour la planification énergétique et électronucléaire</b>	Appui technique, y compris dans le cadre de projets de coopération technique, pour les études de planification énergétique d'États Membres ; outils d'analyse (modèles) améliorés applicables à des situations nationales très diverses ; et cours de formation.
<b>1.3.1.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne la modélisation, les données et à la création de capacités dans le domaine énergétique</b>	Informations sur les aspects économiques de l'électronucléaire, notamment en rapport avec les améliorations de la sûreté et la prolongation de la durée de vie.

**Sous-programme 1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)**

**Objectifs :**

— Aider les États Membres à mieux comprendre la compatibilité de la technologie nucléaire avec les objectifs nationaux de développement durable et son apport au développement socio-économique, à la protection du climat et à la sécurité énergétique.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Agence est considérée par les États Membres et les autres organisations internationales comme un partenaire compétent pour l'étude des questions de développement énergétique durable et comme une source d'informations objectives et à jour sur la technologie nucléaire dans le contexte du développement énergétique et économique durable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cas où les analyses économiques ou 3E de l'Agence sont demandées ou sont intégrées dans le processus décisionnel des États Membres ou d'autres organismes ou bureaux.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication de documents techniques et d'information dans les domaines de l'analyse technico-économique, du changement climatique et de l'électronucléaire, ainsi que du développement durable et de l'énergie nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications internes (de l'Agence) et externes dans le domaine de l'analyse 3E.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 1.3.2 continuera à prendre en compte les produits du cycle biennal précédent pour s'attaquer aux défis et aux problèmes nouveaux qui se

## Programme sectoriel 1

posent pour l'énergie nucléaire du fait de l'évolution rapide du paysage énergétique mondial. Les domaines nouveaux ou privilégiés qui seront développés sont notamment les suivants : intégration des systèmes énergétiques et définition du rôle des réacteurs nucléaires futurs (y compris les petits réacteurs modulaires) dans les systèmes faisant une large place aux énergies renouvelables ; développement de la compilation de données sur les coûts de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible ainsi que de la modélisation des coûts nucléaires en partenariat avec d'autres organisations internationales ; accroissement de l'attention portée à l'analyse des impacts économiques et sociaux des programmes nucléaires aux niveaux national et régional ainsi que des systèmes de financement pour le nucléaire ; et fourniture d'une assistance aux États Membres établissant des plans nationaux de mise en œuvre à la suite de l'accord de 2015 sur le changement climatique.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.3.2.001 Analyse technico-économique</i>	Études économiques (études de faisabilité, évaluations des coûts, comparaisons, analyses coût-efficacité et coûts-avantages) sur diverses questions relatives au développement et au déploiement de l'énergie nucléaire, y compris les systèmes nucléaires innovants et les RFMP ; et évaluations comparatives des systèmes d'énergie ou de leurs caractéristiques.
<i>1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable</i>	Rapports et exposés sur diverses questions liées au développement durable et au changement climatique, notamment sur la contribution potentielle des technologies nucléaires ; et études de cas et profils nationaux analysant les stratégies de développement énergétique durable.
<i>1.3.2.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action pour l'analyse 3E</i>	Outils d'estimation du coût de la mise en conformité aux normes de sûreté renforcées.

**Sous-programme 1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires****Objectifs :**

- *Développer dans les États Membres l'application de stratégies et d'approches en matière de gestion des connaissances nucléaires grâce à l'élaboration et à la diffusion de méthodologies, d'orientations et d'outils de l'Agence et à la fourniture d'un appui pour leur mise en œuvre dans les programmes nationaux, ainsi qu'à la prestation de services et d'une assistance en matière de gestion des connaissances.*
- *Faire en sorte que les ressources et les services de l'Agence fournissant un appui et des orientations aux États Membres en matière d'informations et de connaissances nucléaires soient mieux à même d'appliquer les techniques de pointe pour la gestion durable des informations nucléaires pendant le cycle de vie en vue de renforcer la sûreté et l'économie des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire.*
- *Soutenir, renforcer et améliorer l'enseignement universitaire dispensé dans les États Membres dans les domaines suivants : gestion de la technologie nucléaire, génie nucléaire, science et applications nucléaires, et ce, dans tous les cas, grâce au travail en réseau, à la collaboration, à la mise au point de méthodes ainsi qu'au développement et à la mise en commun des ressources.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Application accrue par les États Membres des stratégies et des approches en matière de gestion des connaissances nucléaires à l'aide de la méthodologie, des orientations et des outils de l'Agence pour la mise en œuvre de programmes au niveau national ou organisationnel à la suite des services et de l'assistance fournis par l'Agence dans le domaine de la gestion des connaissances.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres utilisant ou demandant la méthodologie et les orientations de l'Agence pour leurs programmes, initiatives ou projets relatifs à la gestion des connaissances nucléaires.</li> <li>● Nombre d'États Membres participant à l'élaboration, à la mise en commun ou à la diffusion de la méthodologie et des outils de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Les ressources et les services de l'Agence en matière d'informations et de connaissances nucléaires sont mieux à même d'appliquer les techniques de pointe pour la gestion des informations nucléaires pendant le cycle de vie grâce aux orientations, aux outils, à la méthodologie et à l'assistance de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres utilisant ou demandant la méthodologie et les orientations de l'Agence pour leurs programmes, initiatives ou projets relatifs à la gestion des connaissances nucléaires.</li> <li>● Nombre d'États Membres participant à l'élaboration, à la mise en commun ou à la diffusion de la méthodologie et des outils de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Programmes d'enseignement universitaire renforcés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres utilisant ou demandant la</li> </ul>

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
dans les États Membres dans les domaines de la gestion nucléaire, du génie nucléaire ainsi que de la science et des applications nucléaires et participation plus active des États Membres à l'enseignement en réseau, à l'élaboration de méthodes ainsi qu'au développement et à la mise en commun des ressources.	<p>méthodologie et les orientations de l'Agence pour leurs programmes ou initiatives d'amélioration des programmes d'études dans le domaine nucléaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'universités d'États Membres et d'organisations concernées participant activement aux réseaux d'enseignement nucléaire appuyés par l'Agence.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 1.3.3 continuera d'étendre son champ d'activité et ses services pour répondre aux priorités et aux demandes des États Membres. La croissance attendue devrait en outre être appuyée par des ressources extrabudgétaires. Des demandes supplémentaires portant sur des domaines liés à la gestion des connaissances nucléaires au titre des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de coopération technique exigeront la fourniture d'un appui accru par les administrateurs techniques. L'année 2014 a été la période la plus chargée pour le programme en raison d'une augmentation du nombre des réunions et de taux de participation record. Les domaines prioritaires sont notamment les suivants : établissement de documents et fourniture de services concernant la méthodologie de gestion des connaissances ; appui aux innovations et aux programmes universitaires d'enseignement nucléaire de qualité (notamment du niveau de la maîtrise pour les responsables nucléaires) ; systèmes et technologie d'organisation des connaissances ; gestion des connaissances pour les primo-accédants et les constructeurs de nouvelles centrales ; problèmes et défis liés à la gestion pendant le cycle de vie des connaissances relatives à la conception des installations nucléaires ; et création et renforcement de réseaux de connaissances et de communautés techniques de pratique.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.3.3.001 Mise en œuvre de la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires</i>	Publications, rapports et comptes rendus sur des questions d'actualité et outils et produits spéciaux de gestion des connaissances (par exemple systèmes de préservation des connaissances pour différents types de réacteurs).
<i>1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en science et technologie nucléaires</i>	Une école sur la gestion des connaissances nucléaires et une sur la gestion de l'énergie nucléaire par an ; écoles régionales sur ces types de gestion, en fonction des demandes des États Membres ; publications sur l'enseignement nucléaire ; réunions régionales et interrégionales annuelles pour faciliter le travail en réseau pour l'enseignement nucléaire ; possibilités supplémentaires de formation en ligne pour les États Membres.
<i>1.3.3.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action aux fins de la gestion des connaissances nucléaires</i>	Nouveau système de préservation des connaissances, basé sur l'expérience pertinente acquise pour des accidents nucléaires, qui prend en compte d'autres incidents importants de même que les accidents de Three Mile Island, de Tchernobyl et de Fukushima Daiichi ; et une publication de la collection Énergie nucléaire ou un document technique sur le renforcement des capacités en gestion des connaissances nucléaires.
<i>1.3.3.004 Systèmes et technologie d'organisation des connaissances nucléaires</i>	Systèmes et outils pour l'organisation des données, des informations et des connaissances nucléaires ; plateforme pour la gestion en collaboration de glossaires, thésaurus, taxonomies et modèles de connaissance ; publications, rapports et comptes rendus sur des sujets d'actualité ; actualisation et maintenance continues de la Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire (CLP4NET).

**Sous-programme 1.3.4 Information nucléaire****Objectifs :**

- Fournir au Secrétariat de l'AIEA, aux délégations et à d'autres utilisateurs des informations sous forme imprimée et électronique dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires.
- Faciliter l'échange durable d'informations émanant des États Membres sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

## Programme sectoriel 1

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aisé et sans restriction des États Membres et de l'Agence aux informations de grande qualité, pertinentes et fiables sur les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires qui sont stockées dans la collection INIS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entrées disponibles dans la base de données INIS.</li> <li>Nombre de pages web de la collection INIS qui ont été consultées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès aisé et sans restriction des fonctionnaires de l'Agence et d'autres utilisateurs du fonds de la Bibliothèque de l'AIEA à des informations de grande qualité, pertinentes et fiables sur les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre annuel de services de bibliothèque utilisés.</li> <li>Disponibilité et facilité d'accès des informations.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN) opérationnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de membres participant à l'INLN.</li> <li>Nombre de demandes d'informations nucléaires de la part des membres de l'INLN.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** La Section du système d'information nucléaire continuera à rassembler des informations nucléaires appropriées sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à les mettre à la disposition des États Membres, des délégations nationales et du Secrétariat de l'AIEA par l'intermédiaire de l'INIS, de la Bibliothèque de l'AIEA et de l'INLN.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA</b>	Collection de ressources d'information accessible, pertinente et à jour ; publications imprimées ou électroniques, monographiques ou en séries, qui ont été acquises ; INLN opérationnel.
<b>1.3.4.002 Collection et services INIS</b>	Collection accessible, pertinente et à jour d'enregistrements bibliographiques ou en texte intégral INIS ; bonne coopération avec les centres INIS nationaux ; et thésaurus et normes d'accompagnement de haute qualité.
<b>1.3.4.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne l'information nucléaire</b>	Accroissement des ressources d'information concernant la sûreté nucléaire disponibles dans la Bibliothèque de l'AIEA et grâce à l'application de recherche de la collection INIS.

**Programme 1.4 Sciences nucléaires****Objectifs :**

- *Accroître les moyens des États Membres de développer et d'appliquer les sciences nucléaires comme instrument de leur développement technologique et économique.*
- *Aider les États Membres dans le domaine de la gestion et de l'utilisation efficace des réacteurs de recherche.*

Les sciences nucléaires apportent un soutien important pour toutes les applications nucléaires, notamment énergétiques. L'Agence continuera à développer, fournir et maintenir les bibliothèques de données nucléaires, atomiques et moléculaires indispensables aux applications nucléaires énergétiques et autres par le biais de réseaux internationaux et de projets particuliers. Les réacteurs de recherche ont de nombreuses applications cruciales, comme la production de radio-isotopes et les essais de matériaux et la modification de ceux-ci. On répondra à des préoccupations majeures telles que le vieillissement, la sous-utilisation et des questions couvrant le cycle du combustible des réacteurs de recherche en facilitant la formation d'associations de réacteurs de recherche par les États Membres afin d'accroître l'utilisation, gérer le matériel vieillissant, gérer les stocks de combustible usé et aider à planifier de nouvelles installations. La collaboration internationale sera aussi encouragée aux fins de l'évaluation du rôle des réacteurs de recherche dans la mise au point de réacteurs de puissance et de cycles du combustible innovants.

Les accélérateurs de particules comme les synchrotrons et les accélérateurs de faisceaux d'ions produisent différents types de rayonnements qui trouvent de nombreuses applications dans divers domaines tels que les sciences des matériaux, la biotechnologie, l'environnement et le patrimoine culturel. On facilitera l'utilisation de ces applications par les États Membres. Des formations et des services relatifs à la qualité dans le domaine de l'instrumentation nucléaire continueront à être fournis à l'appui d'applications viables des techniques nucléaires.

## Programme sectoriel 1

Les travaux de R-D adaptative visant à cartographier rapidement les rayonnements dans l'environnement seront poursuivis. Conformément à ce qu'a recommandé le Conseil international de la recherche sur la fusion (CIRF), l'échange de connaissances relatives à la fusion nucléaire entre les pays participant à l'ITER et les États Membres de l'AIEA sera facilité grâce à des projets et à la série d'ateliers du programme relatif à la centrale de démonstration à fusion (DEMO). L'appui au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) se poursuivra, et des formations sur des questions intéressant l'Agence seront menées avec sa collaboration pour développer les capacités de recherche des scientifiques des États Membres en développement.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la coopération internationale en sciences nucléaires pour le progrès technologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'établissements et d'États Membres participant aux activités de l'Agence dans le domaine des sciences nucléaires ; nombre de produits/documents en résultant.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours accru aux mécanismes et orientations de l'Agence pour utiliser plus efficacement les réacteurs de recherche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres sollicitant l'appui de l'Agence dans la gestion des réacteurs de recherche.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** L'énergie de fusion est prometteuse pour l'avenir, et l'on attend de l'Agence qu'elle joue le rôle de chef de file pour rassembler les États Membres autour de leurs recherches et diffuser l'information auprès de la communauté. Il existe plusieurs types d'accélérateurs de particules, qui trouvent énormément d'applications. Avec le développement de l'industrie nucléaire, et notamment l'introduction de combustibles innovants et l'expansion des activités de R-D scientifique, les applications des accélérateurs de particules se multiplient. Il est important de faire bénéficier les États Membres de ces applications afin qu'ils puissent profiter de leurs avantages. De nombreux domaines des sciences nucléaires relèvent aussi d'autres sous-programmes de l'Agence et, parfois, d'autres organismes internationaux. Il convient de poursuivre la collaboration avec ces programmes et institutions en vue d'assurer une efficacité aussi grande que possible dans l'exécution.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Promotion de la coopération internationale et de l'échange d'informations dans les domaines de la recherche sur la fusion nucléaire et de la physique des plasmas.
2. Fourniture de services de données nucléaires, atomiques et moléculaires.
3. Renforcement de la gestion des réacteurs de recherche et utilisation efficace de ceux-ci ; activités visant à aider les États Membres qui en font la demande à abandonner l'utilisation de combustibles et de cibles à l'UHE.
4. Sensibilisation aux applications des accélérateurs en vue de répondre aux besoins nouveaux de l'industrie électronucléaire et d'autres industries non énergétiques, par exemple pour les essais et la caractérisation de matériaux, sans préjudice des autres technologies nucléaires.
5. Fourniture de services de laboratoire, de formations avancées et de matériels pour la mise en valeur des ressources humaines.

**Sous-programme 1.4.1 Données atomiques et nucléaires****Objectifs :**

- Accroître les moyens et l'expertise des États Membres pour l'adoption sûre et économique des différentes technologies nucléaires en assurant un accès rapide à des données atomiques et nucléaires fiables pour des applications énergétiques ou non énergétiques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation accrue par les États Membres des ensembles de données atomiques et nucléaires recommandées par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre annuel d'accès au site web de l'Agence et d'extractions de données atomiques et nucléaires de ce site.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Au cours du cycle 2016-2017, les activités du sous-programme 1.4.1 développeront les principaux aspects des travaux menés pendant les biennies précédentes, à savoir l'évaluation et la compilation de données, la fourniture de services de données aux États Membres, l'organisation de PRC, l'envoi de missions dans les centres collaborateurs et la fourniture d'un appui pour l'échange d'informations. Le nombre des projets, qui correspondent essentiellement aux activités des trois unités de la Section de l'information nucléaire, a été maintenu à trois. La production d'une base de données comporte de nombreuses étapes – mesures, évaluation, constitution de la base de données, traitement, référencement et validation – avant que celle-ci ne soit utilisable par le public. Ces tâches étant généralement assurées par différents experts, dont beaucoup extérieurs à l'Agence, il est essentiel que le rôle de l'Agence à cet égard s'inscrive aussi dans le long terme. Comme elles s'étalent généralement sur toute la durée des programmes

biennaux de l'Agence, nombre de ces activités sont nécessairement à long terme.

## Projets

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.4.1.001 Fourniture de services de données</b>	Accès aisé aux données sur le web grâce à des outils de recherche et de visualisation améliorés ; documentation et rapports pour une utilisation rationnelle des données ; bases de données atomiques et nucléaires nouvelles ou améliorées ; et réseaux de données coordonnés et cours de formation.
<b>1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires</b>	Mise à jour de la Bibliothèque de données nucléaires pour l'analyse par faisceaux d'ions (IBANDL) en vue d'y inclure des données sur l'émission gamma induite par particules chargées (PIGE) ; fichiers évalués de spectres de neutrons instantanés de fission ; version finale documentée du Fichier international de dosimétrie des réacteurs et de fusion (IRDF) ; et actualisation des normes neutroniques et des réactions des détecteurs de particules chargées.
<b>1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires</b>	Versions améliorées des bases de données ALADDIN (Interface d'échange de données atomiques) et AMBDAS (Système bibliographique de données atomiques et moléculaires) contenant des ensembles de données évalués à mesure qu'ils deviennent disponibles.

## Sous-programme 1.4.2 Réacteurs de recherche

### Objectifs :

- *Aider les États Membres à surmonter les difficultés et à prendre des décisions en connaissance de cause en ce qui concerne tous les aspects de la gestion des réacteurs de recherche, y compris l'établissement de nouveaux projets et le développement de l'infrastructure, le cycle du combustible, notamment s'il y a lieu la minimisation et le rapatriement de l'UHE, et l'exploitation et la maintenance.*
- *Rendre les États Membres mieux à même d'utiliser les réacteurs de recherche de manière sûre, fiable et efficiente en vue d'atteindre des objectifs nationaux non énergétiques concernant le développement de la technologie nucléaire, la recherche, la production de radio-isotopes et la formation théorique et pratique – l'accent étant mis sur les installations fortement sous-utilisées.*
- *Favoriser la collaboration entre pairs dans le cadre d'associations, de réseaux et d'installations partagées.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recours accru à l'assistance et aux orientations de l'Agence pour l'utilisation, l'infrastructure, le cycle du combustible, l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de publications actuelles de l'Agence sur l'utilisation, l'infrastructure, le cycle du combustible, l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail en réseau accru au sein de la communauté mondiale des réacteurs de recherche grâce à l'utilisation des bases de données de l'Agence et à une participation à des réseaux, associations et centres d'excellence soutenus par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de réacteurs de recherche en exploitation, temporairement à l'arrêt ou en construction dont les entrées dans la base de données sur les réacteurs de recherche n'ont pas été actualisées au cours des cinq dernières années.</li> <li>● Nombre de réseaux et d'associations de réacteurs de recherche ainsi que de Centres internationaux d'excellence s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) qui mènent conjointement des activités et communiquent régulièrement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recours accru à l'assistance de l'Agence sur les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres recevant une assistance de l'AIEA sur les questions de cycle du combustible des réacteurs de recherche.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme portera sur : i) la collaboration régionale et interrégionale dans le cadre d'associations, de réseaux et de centres d'excellence pour améliorer l'utilisation des réacteurs de recherche et permettre aux pays qui n'en ont pas d'y avoir accès ; ii) l'amélioration de l'exploitation et de la maintenance pour maximiser la disponibilité et la fiabilité ; iii) la diffusion de bonnes pratiques sur la modernisation et la rénovation ; iv) la planification ou la mise en place au niveau national d'un premier ou d'un nouveau réacteur de recherche ; v) l'assistance pour réduire la sous-utilisation, le manque de

## Programme sectoriel 1

fonds ou la dépendance excessive à l'égard du secteur public en soutenant la planification stratégique et la planification des activités et en développant les analyses de marché et les compétences pour commercialiser les biens et les services fournis par les réacteurs de recherche ; vi) l'assistance pour les questions de vieillissement ; vii) l'assistance pour les questions relatives au combustible usé ; viii) la fourniture sur demande d'un appui aux États Membres pour l'abandon de l'utilisation d'UHE dans des réacteurs de recherche.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<i>1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche</i>	Organisation de PRC thématiques, de réunions techniques et d'activités de formation sur les applications des réacteurs de recherche ; fourniture d'un appui pour des conférences et des écoles internationales ; publications sur l'utilisation et les applications des réacteurs de recherche ; coopération accrue dans le cadre de réseaux et d'associations de réacteurs de recherche ; examen de la planification stratégique et de la planification des activités pour les réacteurs de recherche ; et tests et exercices de compétences.
<i>1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche</i>	Fourniture d'un soutien direct aux États Membres qui entreprennent de nouveaux projets de réacteurs de recherche grâce à des missions et à des ateliers locaux ; ateliers de formation et autre appui pour la création de capacités nationales ; et soutien aux projets pertinents de coopération technique.
<i>1.4.2.003 Traitement des questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche</i>	Rapports sur les combustibles U-Mo à haute densité ; production de <sup>99</sup> Mo au moyen d'uranium ; techniques de qualification des combustibles ; bonnes pratiques en matière de gestion du combustible ; options et applications de systèmes sous-critiques hybrides basés sur l'UFE ; conversion à l'UFE de réacteurs de recherche le cas échéant et rapatriement de l'UHE dans le pays d'origine sur demande ; cours de formation sur le combustible U-Mo.
<i>1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche</i>	Rapports sur des PRC et des réunions de coordination de la recherche ; missions d'examen par des pairs ; rapports sur les questions de gestion du vieillissement et les technologies des systèmes numériques de contrôle-commande ; et autres rapports techniques pour aider à assurer un fonctionnement fiable des installations.

**Sous-programme 1.4.3 Applications des accélérateurs et instrumentation nucléaire****Objectifs :**

— Accroître les capacités des États Membres afin qu'ils puissent adopter et tirer parti des applications des accélérateurs de particules, des techniques de spectrométrie et de l'instrumentation nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure performante et optimisée pour les sciences nucléaires en place dans les États Membres intéressés et exploitée par des experts qualifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires participant à des conférences, des réunions et des formations dans le cadre de ce sous-programme.</li> <li>• Nombre de publications/rapports résultant de l'utilisation des accélérateurs, de la spectrométrie et de l'instrumentation nucléaires.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les projets d'accélérateurs continuent à mettre l'accent sur les applications de la science des matériaux, en particulier pour les matériaux destinés aux applications nucléaires futures. La gestion des installations et le Portail des connaissances sur les accélérateurs (AKP) sont également des domaines clés. Les éléments sur lesquels un accent particulier sera mis au cours de la biennie sont l'utilisation optimale des installations existantes du Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires et du faisceau externe à Elettra ainsi que du faisceau externe à l'Institut Ruđer Bošković (RBI).



**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.4.3.001 Promotion des applications des accélérateurs dans des disciplines multiples</b>	Plusieurs PRC et réunions techniques sur un large éventail d'applications des accélérateurs dans différentes disciplines, l'accent étant mis sur la science des matériaux et les applications énergétiques ; Colloque sur les applications des accélérateurs (AccApp2015) ; et base de données sur les accélérateurs.
<b>1.4.3.002 Facilitation d'expériences à l'aide d'accélérateurs</b>	Expériences, cours de formation et ateliers avec des éléments de pratique sur la ligne de faisceaux synchrotron de l'AIEA à ELETTRA et la ligne de faisceaux d'ions au RBI, ainsi que plusieurs PRC et réunions techniques correspondants.
<b>1.4.3.003 Instrumentation nucléaire</b>	Plusieurs PRC et réunions techniques sur l'instrumentation nucléaire, l'accent portant sur les applications dans des domaines comme le contrôle radiologique de l'environnement, la spectrométrie nucléaire, la R-D basée sur les accélérateurs et le patrimoine culturel ; cours de formation et matériels didactiques ; bulletin d'information sur la fluorescence X ; réseau d'instrumentation nucléaire.
<b>1.4.3.004 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action pour la mise au point de matériel de contrôle radiologique de l'environnement</b>	Système de spectrométrie gamma mobile comprenant des détecteurs gamma portables, un système d'acquisition de données, un logiciel d'analyse et un système d'information géographique pour cartographier <i>in situ</i> la contamination radiologique ; système de détection gamma basé sur un véhicule aérien sans pilote pour l'établissement de levés de zones de superficie moyenne.

**Sous-programme 1.4.4 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire****Objectifs :**

— Renforcer les programmes de recherche concernant la physique des plasmas, la fusion nucléaire et la technologie liée à la fusion nucléaire.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure infrastructure et capacités de recherche sur la fusion dans les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants à des PRC, des réunions techniques et des expériences menées en commun.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Échange d'informations amélioré entre chercheurs dans les domaines de la physique des plasmas, de la fusion nucléaire et de la technologie liée à la fusion nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants à la Conférence sur l'énergie de fusion et à la série d'ateliers DEMO.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** La tendance la plus significative dans ce domaine réside dans le passage de la recherche pure à la technologie. Maintenant que le réacteur ITER est en construction et que des projets DEMO sont envisagés pour y donner suite, les questions technologiques retiennent davantage l'attention. Conformément aux recommandations du Conseil international de la recherche sur la fusion (CIRF) et du Groupe consultatif permanent sur l'énergie nucléaire (SAGNE), les activités menées au titre de ce sous-programme ont donc été étendues dans le domaine de la technologie de la fusion, et une nouvelle fonction de coordination à l'échelle de l'Agence a été créée pour les activités concernant la fusion. Parallèlement, les activités de sensibilisation se développent également.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
<b>1.4.4.001 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire</b>	Plusieurs PRC et réunions techniques sur la fusion nucléaire et la physique des plasmas ; Conférence sur l'énergie de fusion en 2014 ; série d'ateliers DEMO ; coopération avec l'ITER.

Programme sectoriel 1

**Sous-programme 1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam****Objectifs :**

— Renforcer les moyens scientifiques, en particulier ceux des pays en développement, par la formation et l'échange de connaissances entre scientifiques de pays en développement et de pays développés dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires ainsi que des applications connexes.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à profit, par les scientifiques d'États Membres en développement et développés, des connaissances qu'ils ont acquises en participant à des programmes scientifiques du CIPT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de manifestations scientifiques organisées en faveur de scientifiques, notamment de pays en développement</li> <li>Nombre de publications produites par des scientifiques ayant participé à des manifestations scientifiques au CIPT.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction de la « fuite des cerveaux » des États Membres en développement en permettant aux scientifiques de ces pays d'effectuer leurs travaux de recherche doctorale dans des établissements internationaux de renom, au moyen de bourses et, de ce fait, renforcement de la qualité des travaux scientifiques dans leurs pays d'origine respectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bourses, dans le cadre du programme de formation en alternance (STEP), financées par l'Agence, le CIPT et d'autres.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ces dernières années, les activités du CIPT se sont étendues à des domaines liés à la physique, tels que la modélisation du changement climatique et la dosimétrie médicale. Les activités conjointes AIEA-CIPT sont axées sur des domaines mutuellement pertinents relevant des sciences et des applications nucléaires, de l'énergie nucléaire ainsi que de la sûreté et de la sécurité nucléaires qui sont susceptibles d'intéresser les États Membres. Les propositions et la participation ont eu tendance à augmenter.

**Projets**

Intitulé	Principaux produits prévus
1.4.5.001 Appui au CIPT	Cours et matériels de formation sur des thèmes traités dans le cadre d'ateliers et de séminaires ; publications scientifiques.

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 13

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
1.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	1 748 745	222 484	149 822	1 844 812	222 484	158 160
1.S Services partagés internes	1 454 208	35 900	57 205	1 413 669	35 900	57 205
	<b>3 202 953</b>	<b>258 384</b>	<b>207 027</b>	<b>3 258 481</b>	<b>258 384</b>	<b>215 365</b>
1.1.1.001 Appui technique aux installations nucléaires en exploitation	1 096 482	-	-	1 096 482	-	-
1.1.1.002 Appui technique à des projets nouveaux ou d'extension de centrales nucléaires	334 524	-	-	313 681	-	-
1.1.1.003 Fourniture d'un appui aux installations nucléaires en exploitation dans le cadre du Plan d'action	170 375	-	-	170 375	-	-
<b>1.1.1 Renforcement de l'appui technique intégré pour les programmes électronucléaires</b>	<b>1 601 381</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 580 538</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1.1.2.001 Appui en matière de gestion pour les projets de centrales nucléaires	495 910	-	-	495 910	-	-
1.1.2.002 Mise en valeur des ressources humaines pour les programmes électronucléaires	428 655	-	-	428 655	-	-
1.1.2.003 Appui fourni dans le cadre du plan d'action aux programmes électronucléaires en expansion	69 063	-	-	69 063	-	-
<b>1.1.2 Gestion intégrée et mise en valeur des ressources humaines pour l'électronucléaire</b>	<b>993 627</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>993 628</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1.1.3.001 Renforcement de l'infrastructure électronucléaire	1 436 873	887 602	-	1 442 167	887 602	98 595
1.1.3.002 Création de capacités pour l'introduction de l'électronucléaire	1 040 847	30 187	-	1 005 705	30 187	12 089
<b>1.1.3 Infrastructure et planification pour les programmes électronucléaires</b>	<b>2 477 720</b>	<b>917 789</b>	<b>-</b>	<b>2 447 871</b>	<b>917 789</b>	<b>110 684</b>
1.1.4.001 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants	1 033 260	680 517	-	1 033 260	680 517	-
1.1.1.002 Fourniture d'un appui à l'INPRO dans le cadre du Plan d'action	47 654	-	-	47 654	-	-
<b>1.1.4 Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants</b>	<b>1 080 915</b>	<b>680 517</b>	<b>-</b>	<b>1 080 915</b>	<b>680 517</b>	<b>-</b>
1.1.5.001 Développement technologique pour les réacteurs refroidis par eau	893 704	176 898	-	893 704	176 898	-
1.1.5.002 Développement technologique des réacteurs de faible ou moyenne puissance	227 354	-	-	227 354	-	-
1.1.5.003 Technologie avancée pour les réacteurs à neutrons rapides et les réacteurs refroidis par gaz	660 390	149 822	-	660 390	149 822	-
1.1.5.004 Applications non électriques de l'énergie nucléaire	449 225	-	-	449 225	-	-
1.1.5.005 Fourniture d'un appui aux filières de réacteurs avancés dans le cadre du Plan d'action	152 717	-	-	152 717	-	-
<b>1.1.5 Mise au point de technologies pour des filières de réacteurs avancés</b>	<b>2 383 390</b>	<b>326 721</b>	<b>-</b>	<b>2 383 390</b>	<b>326 721</b>	<b>-</b>
<b>1.1 Énergie d'origine nucléaire</b>	<b>8 537 033</b>	<b>1 925 027</b>	<b>-</b>	<b>8 486 341</b>	<b>1 925 027</b>	<b>110 684</b>
1.2.1.001 Ressources et production d'uranium	1 199 082	-	251 704	1 238 195	-	238 280
<b>1.2.1 Ressources et production d'uranium</b>	<b>1 199 082</b>	<b>-</b>	<b>251 704</b>	<b>1 238 195</b>	<b>-</b>	<b>238 280</b>
1.2.2.001 Ingénierie du combustible des réacteurs de puissance	610 404	-	-	605 639	-	-
1.2.2.002 Banque d'UFE	-	1 782 870	-	-	1 726 175	-
1.2.2.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne le combustible des réacteurs de puissance	192 179	-	-	223 926	-	-
<b>1.2.2 Combustible des réacteurs nucléaires de puissance</b>	<b>802 583</b>	<b>1 782 870</b>	<b>-</b>	<b>829 564</b>	<b>1 726 175</b>	<b>-</b>

Programme sectoriel 1

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 13 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
1.2.3.001 Entreposage du combustible usé	435 523	44 835	-	435 949	44 835	-
1.2.3.002 Recyclage du combustible usé	310 425	-	9 735	241 643	-	-
1.2.3.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne le combustible usé	593 704	-	-	604 063	-	-
<b>1.2.3 Gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance</b>	<b>1 339 652</b>	<b>44 835</b>	<b>9 735</b>	<b>1 281 656</b>	<b>44 835</b>	<b>-</b>
1.2.4.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs	746 753	39 567	17 453	725 173	122 366	28 491
1.2.4.002 Gestion du stockage définitif des déchets radioactifs et du combustible usé	1 096 431	191 070	-	1 092 744	226 536	-
1.2.4.003 Gestion des sources radioactives scellées retirées du service	261 891	26 221	-	247 393	-	-
1.2.4.004 Déclassement des installations nucléaires et remédiation de l'environnement	694 206	238 968	-	687 194	195 856	-
1.2.4.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.	549 129	96 306	149 822	587 975	100 617	149 822
1.2.4.006 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs (technologie)	125 346	-	-	125 346	-	-
<b>1.2.4 Technologie pour la gestion des déchets radioactifs, le déclassement et la remédiation de l'environnement</b>	<b>3 473 756</b>	<b>592 132</b>	<b>167 276</b>	<b>3 465 826</b>	<b>645 374</b>	<b>178 314</b>
<b>1.2 Technologies du cycle du combustible et des matières nucléaires</b>	<b>6 815 074</b>	<b>2 419 837</b>	<b>428 714</b>	<b>6 815 241</b>	<b>2 416 384</b>	<b>416 594</b>
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	491 491	30 145	-	491 491	30 145	25 872
1.3.1.002 Modèles et renforcement des capacités pour la planification énergétique et électronucléaire	1 248 074	70 339	10 778	1 248 074	70 339	10 778
1.3.1.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne la modélisation, les données et à la création de capacités dans le domaine énergétique	59 313	-	10 778	59 313	-	20 645
<b>1.3.1 Modélisation, données et création de capacités pour le secteur énergétique</b>	<b>1 798 878</b>	<b>100 484</b>	<b>21 556</b>	<b>1 798 878</b>	<b>100 484</b>	<b>57 294</b>
1.3.2.001 Analyse technicoéconomique	887 259	-	57 533	884 221	-	108 474
1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	569 245	-	43 720	572 349	-	11 684
1.3.2.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action pour l'analyse 3E	50 362	-	-	50 362	-	-
<b>1.3.2 Analyse Énergie-Économie-Environnement (3E)</b>	<b>1 506 866</b>	<b>-</b>	<b>101 253</b>	<b>1 506 932</b>	<b>-</b>	<b>120 157</b>
1.3.3.001 Mise en œuvre de la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires	896 086	-	259 739	844 383	-	-
1.3.3.002 Facilitation d'un programme d'enseignement durable en science et technologie nucléaires	569 068	516 444	-	618 279	353 796	-
1.3.3.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action aux fins de la gestion des connaissances nucléaires	180 371	-	22 980	180 371	-	11 853
1.3.3.004 Systèmes et technologie d'organisation des connaissances nucléaires	634 940	26 397	52 434	637 389	-	33 615
<b>1.3.3 Gestion des connaissances nucléaires</b>	<b>2 280 464</b>	<b>542 842</b>	<b>335 153</b>	<b>2 280 422</b>	<b>353 796</b>	<b>45 468</b>
1.3.4.001 Ressources et services d'information de la Bibliothèque de l'AIEA	2 575 875	-	-	2 575 875	-	-
1.3.4.002 Collection et services INIS	2 005 808	-	-	1 945 683	-	49 934
1.3.4.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne l'information	65 344	-	-	65 344	-	-
<b>1.3.4 Information nucléaire</b>	<b>4 647 026</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 586 901</b>	<b>-</b>	<b>49 934</b>
<b>1.3 Création de capacités et connaissances nucléaires pour le développement énergétique durable</b>	<b>10 233 234</b>	<b>643 326</b>	<b>457 962</b>	<b>10 173 135</b>	<b>454 280</b>	<b>272 854</b>

## Programme sectoriel 1

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 13 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
1.4.1.001 Fourniture de services de données	1 062 129	-	-	1 051 089	-	-
1.4.1.002 Situation concernant les données nucléaires	1 180 456	176 898	-	1 228 986	176 898	-
1.4.1.003 Situation concernant les données atomiques et moléculaires	530 837	-	-	524 821	-	-
<b>1.4.1 Données atomiques et nucléaires</b>	<b>2 773 422</b>	<b>176 898</b>	<b>-</b>	<b>2 804 896</b>	<b>176 898</b>	<b>-</b>
1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche	377 652	-	194 466	377 652	-	156 756
1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche	437 282	279 456	146 692	450 272	-	165 272
1.4.2.003 Traitement des questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	430 654	35 492	200 995	444 108	35 492	197 830
1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche	415 114	-	329 627	414 938	-	224 193
<b>1.4.2 Réacteurs de recherche</b>	<b>1 660 702</b>	<b>314 948</b>	<b>871 780</b>	<b>1 686 970</b>	<b>35 492</b>	<b>744 051</b>
1.4.3.001 Promotion des applications des accélérateurs dans des disciplines multiples	805 716	149 822	-	800 098	149 822	-
1.4.3.002 Facilitation d'expériences à l'aide d'accélérateurs	447 770	-	-	437 730	-	-
1.4.3.003 Instrumentation nucléaire	889 024	-	71 535	894 121	-	71 535
1.4.3.004 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action pour la mise au point de matériel de contrôle radiologique de l'environnement	339 105	-	-	349 145	-	-
<b>1.4.3 Applications des accélérateurs et instrumentation nucléaire</b>	<b>2 481 615</b>	<b>149 822</b>	<b>71 535</b>	<b>2 481 094</b>	<b>149 822</b>	<b>71 535</b>
1.4.4.001 Recherche et technologie pour la fusion nucléaire	844 704	-	-	842 757	-	-
<b>1.4.4 Recherche sur la fusion nucléaire et technologie</b>	<b>844 704</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>842 757</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
1.4.5.001 Appui au CIPT	2 360 828	-	-	2 360 828	-	-
<b>1.4.5 Appui au Centre international de physique théorique Abdus Salam</b>	<b>2 360 828</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 360 828</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1.4 Science nucléaire</b>	<b>10 121 270</b>	<b>641 669</b>	<b>943 316</b>	<b>10 176 545</b>	<b>362 213</b>	<b>815 587</b>
<b>Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires</b>	<b>38 909 564</b>	<b>5 888 243</b>	<b>2 037 019</b>	<b>38 909 742</b>	<b>5 416 288</b>	<b>1 831 083</b>

## Programme sectoriel 1

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
Tâches assorties d'activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 14

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
1.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	Administration et coordination	-	8 337
	Technologie de l'information	149 822	149 822
	Services partagés internes	57 205	57 205
1.1.3.001 Renforcement de l'infrastructure électronucléaire	Appui consultatif et partage d'informations concernant l'infrastructure électronucléaire	-	48 206
	Mise en place/à jour des orientations et des études de cas sur les questions d'infrastructure et l'approche par étapes	-	50 389
1.1.3.002 Création de capacités pour l'introduction de l'électronucléaire	Gestion générale	-	12 089
1.2.1.001 Ressources et production d'uranium	Caractérisation géochimique et minéralogique des gisements d'uranium et de thorium (nouveau en 2014-2015)	10 909	5 699
	Application de RHTRG à l'uranium et au thorium pour un processus de développement et d'extraction de minerai complet, durable et neutre d'un point de vue énergétique	93 963	92 353
	Ressources d'uranium et de thorium	68 476	78 756
	Cycle de production de l'uranium	25 346	8 464
	Bonnes pratiques relatives au cycle de production de l'uranium (y compris le Th)	53 009	53 009
1.2.3.002 Recyclage du combustible usé	Technologies du cycle fermé du combustible et partages des connaissances	9 735	-
1.2.4.001 Gestion avant stockage définitif des déchets radioactifs	Gestion des déchets alpha : caractérisation et transformation	17 453	28 491
1.2.4.005 Partage des connaissances pour la création de capacités en gestion des déchets radioactifs, déclassement et remédiation de l'environnement.	Outils de collaboration pour améliorer l'efficacité des réseaux et activités de gestion des déchets radioactifs des États Membres et de l'AIEA	74 911	74 911
	Mise au point de systèmes d'information à l'appui de la gestion des déchets radioactifs à l'intention des États Membres	59 929	59 929
	Coordination internationale avec des organisations externes	14 982	14 982
1.3.1.001 Économie de l'énergie, de l'électricité et de l'électronucléaire : situation et tendances	Collecte, compilation et diffusion d'informations actualisées	-	25 872
1.3.1.002 Modèles et renforcement des capacités pour la planification énergétique et électronucléaire	Mise au point/amélioration et diffusion auprès d'États Membres intéressés de modèles énergétiques pour l'analyse exhaustive de diverses options et stratégies énergétiques, et élaboration/actualisation de manuels et de matériel de formation	10 778	10 778
1.3.1.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne la modélisation, les données et à la création de capacités dans le domaine énergétique	Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action en ce qui concerne la modélisation, les données et à la création de capacités dans le domaine énergétique	10 778	20 645
1.3.2.001 Analyse technicoéconomique	Élaboration d'études de cas, de rapports économiques ou d'éléments économiques de certains projets, sur des questions d'actualité relatives aux aspects économiques et environnementaux du développement énergétique, nucléaire et durable.	52 898	73 406
	Élaboration de rapports et d'études de cas sur les aspects économiques, l'évaluation des coûts et le financement de l'énergie nucléaire, avec une attention particulière aux questions liées à la mise en place ou à l'extension de programmes électronucléaires.	4 635	35 068
1.3.2.002 Questions d'actualité liées au développement énergétique durable	Élaboration de scénarios énergétiques et études mondiaux à long terme pour l'évaluation du rôle de l'électronucléaire dans l'atténuation des changements climatiques dans le cadre d'autres formats du protocole relatif à la plateforme de Durban.	34 245	10 664
	Élaboration de documents et de présentations sur le rôle du nucléaire et d'autres technologies énergétiques dans des stratégies de développement durable et de réduction d'émissions de GES, servant de données d'entrée à l'ONU-Énergie, l'UNCSD et d'autres initiatives des Nations Unies.	9 475	1 019

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
Tâches assorties d'activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 14 (suite)

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
1.3.3.001 Mise en œuvre de la gestion des connaissances dans les organismes nucléaires	Conférence internationale sur la gestion des connaissances en énergie nucléaire	232 631	-
	Contribution de la gestion des connaissances à des visites et missions d'experts.	16 064	-
	Gestion des connaissances liées au cycle de vie	11 044	-
1.3.3.003 Fourniture d'un appui dans le cadre du Plan d'action aux fins de la gestion des connaissances nucléaires	Élaboration de documents d'orientation sur la création de capacités	8 032	11 853
	Élaboration d'outils à l'appui de la préservation des connaissances relatives aux accidents nucléaires	14 948	-
1.3.3.004 Systèmes et technologie d'organisation des connaissances nucléaires	Technologie et systèmes de formation en ligne	4 614	-
	Systèmes et technologie d'organisation des connaissances	16 064	15 864
	Technologie/systèmes de gestion des informations concernant les centrales	11 782	8 072
	Gestion et administration de projet	19 974	9 679
1.3.4.002 Collection et services INIS	Renforcement des capacités et appui aux États Membres	-	49 934
1.4.2.001 Renforcement de l'utilisation et des applications des réacteurs de recherche	Renforcement des capacités dans les États membres et collaboration concernant l'utilisation et les applications des réacteurs de recherche	27 077	27 077
	Conférences, colloques et ateliers sur l'utilisation et les applications des réacteurs de recherche	40 941	40 941
	Élaboration d'une approche intégrée de l'automatisation en routine de l'analyse par activation neutronique	31 572	3 289
	Élaboration de protocoles et d'échantillons normalisés pour l'évaluation de la performance de l'imagerie neutronique numérique pour les applications industrielles	47 296	37 868
	Gestion et administration générales	36 991	36 991
	Publications relatives à l'utilisation et aux applications des réacteurs de recherche, y compris les portails et bases de données pertinents	10 590	10 590
1.4.2.002 Infrastructure, planification et renforcement des capacités pour les réacteurs de recherche	Renforcement des capacités dans les États Membres et collaboration avec d'autres organisations concernant l'infrastructure des réacteurs de recherche	2 696	10 778
	Gestion et administration de projet	22 865	22 865
	Publications relatives à de nouveaux projets de réacteurs de recherche et à la création de capacités	46 271	46 271
	Ateliers, conférences et colloques	74 860	85 358
1.4.2.003 Traitement des questions concernant le cycle du combustible des réacteurs de recherche	Renforcement des capacités dans les États membres et collaboration avec d'autres organisations concernant les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche	8 546	8 546
	Méthodes innovantes dans l'analyse des réacteurs de recherche : référencement par rapport aux données expérimentales sur le taux de combustion et l'activation de matières	42 048	42 048
	Options et technologies pour la gestion de la partie terminale du cycle du combustible nucléaire des réacteurs de recherche (ressources partiellement extrabudgétaires)	66 654	66 383
	Organisation et appui en matière de conférences, de colloques et d'ateliers sur les questions du cycle du combustible des réacteurs de recherche	46 379	69 005
	Publications relatives au cycle du combustible nucléaire des réacteurs de recherche et bases de données concernant les réacteurs de ce type	37 369	11 848

Programme sectoriel 1

**Programme sectoriel 1 – Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires**  
Tâches assorties d'activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 14 (suite)

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
1.4.2.004. Exploitation et maintenance des réacteurs de recherche	Renforcement des capacités dans les États Membres et collaboration avec d'autres organisations concernant l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche	43 489	21 745
	Surveillance de l'état et détection des défaillances émergentes des équipements rotatifs dans les réacteurs de recherche	46 804	46 804
	Mise en place de conférences, de colloques et d'ateliers sur l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche	118 151	103 703
	Publications concernant l'exploitation et la maintenance des réacteurs de recherche, ainsi que la base de données relatives à ces réacteurs	80 916	51 941
	Base de données relative aux propriétés des composants et des matières de réacteurs de recherche	40 266	-
1.4.3.003 Instrumentation nucléaire	Gestion et administration de projet	71 535	71 535
<b>Total général</b>		<b>2 037 020</b>	<b>1 831 083</b>



**Programme sectoriel 2**  
**Techniques nucléaires pour le développement et la**  
**protection de l'environnement**

*Objectifs : Renforcer la capacité des États Membres de satisfaire les besoins humains fondamentaux et d'analyser et de gérer les environnements marin et terrestre en intégrant dans les programmes de développement durable les techniques nucléaires et isotopiques qui présentent des avantages comparatifs.*



## **Introduction :**

Les objectifs du programme sectoriel 2 continuent de contribuer aux utilisations pacifiques de la science et des applications nucléaires. Le programme sectoriel 2 fournit aux États Membres des conseils reposant sur une base scientifique, des matériels didactiques, des normes méthodologiques et métrologiques, des meilleures pratiques, des matières de référence et des documents techniques.

Parmi les domaines clés dans lesquels la demande d'assistance augmente figurent la lutte contre les maladies non transmissibles et les zoonoses, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et la surveillance des changements environnementaux. L'utilisation de radio-isotopes et de la technologie des rayonnements aux fins des soins de santé, de la sécurité sanitaire des aliments, de la croissance industrielle et de la protection de l'environnement est un autre domaine dans lequel la demande est de plus en plus forte. Il en est de même pour l'aide destinée à créer des capacités d'intervention en cas d'émissions involontaires de rayonnements ayant des incidences directes sur ces domaines thématiques.

Le projet de Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL), qui a commencé au cours de la biennie précédente, se poursuivra tout au long de la présente biennie et aura pour but l'établissement à Seibersdorf de laboratoires pleinement adaptés à l'utilisation prévue pour mieux répondre aux besoins des États Membres durant les 15 à 20 prochaines années.

L'amélioration de l'assurance de la qualité demeure une priorité pour le fonctionnement sûr et efficace des laboratoires. Les efforts en cours destinés à renforcer l'assurance de la qualité permettront à un plus grand nombre de laboratoires d'atteindre et de maintenir des niveaux élevés de compétence, de démontrer leur savoir-faire et de servir de laboratoires de référence pour les États Membres.

On continuera aussi à s'efforcer de consolider et d'étendre les partenariats, comme celui avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la gestion du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les réseaux d'établissements scientifiques et de recherche d'États Membres. Le système des centres collaborateurs de l'AIEA, qui reste un mécanisme précieux pour travailler conjointement avec des établissements d'États Membres, sera encore amélioré et étendu.

La formation théorique et pratique est essentielle à l'exécution de ce programme sectoriel. Pour toucher un public plus large et réaliser davantage d'économies, on continuera de se concentrer sur la mise au point d'outils et de plateformes de formation en ligne, par exemple de webinaires. Pour mieux faire connaître auprès du public et des décideurs les activités et la contribution de ce programme sectoriel à la réalisation des objectifs de développement, la priorité sera accordée aux stratégies et aux activités de communication, et celles-ci seront renforcées.

## **Stratégie à moyen terme**

Le processus de planification prend en considération la stratégie à moyen terme 2012-2017 (SMT), de sorte que les programmes, sous-programmes et projets sont en général liés à un ou plusieurs des objectifs et sous-objectifs suivants de la Stratégie à moyen terme (SMT) qui concernent directement ce programme sectoriel :

### ***B. Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires***

- B01 Améliorer la santé humaine en appuyant : l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la nutrition ; l'utilisation sûre et efficace de la médecine radiologique aux fins du diagnostic et du traitement des patients ; la mise au point de programmes nationaux intégrés et complets dans le cadre de partenariats, et en particulier du programme commun Organisation mondiale de la Santé (OMS)/AIEA de lutte contre le cancer ; et la formation théorique et pratique de praticiens ;
- B02 En partenariat avec la FAO, faciliter l'utilisation des technologies nucléaires dans les États Membres pour contribuer à la sécurité alimentaire dans le monde ;
- B03 Fournir une assistance aux États Membres dans l'utilisation des techniques isotopiques pour la cartographie et l'évaluation des ressources en eau en vue de renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau ;
- B04 Faciliter l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour mieux comprendre l'environnement et appuyer les efforts de préservation de l'environnement ;
- B05 Appuyer la création de capacités dans les domaines de la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques et de l'application des technologies des rayonnements ;
- B06 Veiller à ce que les laboratoires de l'Agence soient capables de répondre aux besoins des États Membres et améliorer et moderniser les laboratoires selon que de besoin ;
- B08 Promouvoir les applications des techniques nucléaires/radiologiques avancées.

## Programme sectoriel 2

De plus, en raison de leur nature transversale, plusieurs projets sont également liés aux objectifs et sous-objectifs suivants de la SMT. Dans ces cas, le programme sectoriel 2 fournit un appui aux activités menées dans d'autres programmes sectoriels.

**C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires**

- C02 Établir et améliorer constamment des normes et des orientations ;
- C04 Contribuer à mettre en place des capacités nationales, régionales et internationales d'intervention et d'assistance en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique.

**D. Fournir une coopération technique efficace**

- D01 Assurer un appui dans des domaines d'activité suscitant un intérêt et une demande accrue, comme l'électronucléaire pour les États primo-accédants, l'infrastructure de sûreté et de sécurité, la santé, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les applications industrielles pertinentes ;
- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres.
- D03 Développer les partenariats avec l'ONU et d'autres organisations multilatérales, les organismes régionaux de développement et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux pertinents ;
- D04 Mobiliser des contributions extrabudgétaires pour répondre aux demandes et besoins croissants des États Membres, notamment pour des projets a/ ;
- D05 Favoriser les partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, les échanges d'informations et de technologie et les initiatives de renforcement des capacités en faisant appel à l'expertise existant dans les États Membres et les centres de ressources régionaux et en encourageant le travail en réseau ;
- D06 Promouvoir la coopération régionale entre les États Membres face aux enjeux de développement transfrontières ;
- D07 Promouvoir les meilleures pratiques en matière de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets.

**F. Assurer une gestion efficace et innovante et une planification stratégique**

- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue par les États Membres des techniques nucléaires et isotopiques pour améliorer efficacement la sécurité alimentaire, la santé humaine et la gestion des ressources en eau et gérer les environnements marin et terrestre et le développement industriel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de projets de recherche coordonnée (PRC) et de centres collaborateurs de l'AIEA.</li> <li>● Nombre d'activités de formation auxquelles le Département participe.</li> </ul>

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	Rapport annuel, Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire, Rapport sur l'application de la stratégie à moyen terme, Rapport à mi-parcours, Rapport sur l'exécution du programme et rapports présentés à la Conférence générale ; réunions d'information, réunions du Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires (SAGNA) et réunions avec les États Membres ; et mise à jour des pages web du département à des fins de sensibilisation.
<b>2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée</b>	Mise en œuvre complète de PRC, de contrats de recherche, techniques et doctoraux et d'accords de recherche ; réunions techniques ; publications ; et bases de données et diffusion de techniques.
<b>2.0.0.003 Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL)</b>	Nouveaux bâtiments de laboratoires offrant l'espace nécessaire qui soient conformes aux prescriptions pertinentes en matière de santé et de sécurité et qui puissent accueillir le nombre de plus en plus grand de stagiaires et de boursiers ainsi que les fonctionnaires de l'Agence ; nouveaux

## Programme sectoriel 2

Titre	Principaux produits prévus
	équipements destinés à remplacer le matériel vieillissant ou à relever les nouveaux défis résultant du nombre croissant de demandes émanant des États Membres.

## Programme 2.1 Alimentation et agriculture

### Objectifs :

- *Contribuer à l'intensification durable de la production agricole et à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde en relevant les défis de la production alimentaire, ainsi que de la protection et de la sécurité sanitaire des aliments grâce à la création de capacités et au transfert de technologies aux États Membres.*
- *Accroître la résilience des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises dans l'agriculture en améliorant l'évaluation et l'atténuation des menaces et des crises dans l'agriculture, y compris l'impact du changement climatique et des accidents nucléaires ou radiologiques sur l'agriculture, ainsi que les risques pour la sécurité sanitaire des aliments.*
- *Améliorer l'efficacité des systèmes agricoles et alimentaires aux fins de la gestion durable et la préservation des ressources naturelles et renforcer la préservation et l'exploitation de la biodiversité végétale et animale.*

Les grandes tendances mondiales qui fixeront un cadre général pour le développement agricole à moyen terme sont les suivantes : demande alimentaire en augmentation, persistance de l'insécurité alimentaire, malnutrition et impact du changement climatique sur la production agricole et les ressources naturelles nécessaires pour ladite production. Le plan actuel à moyen terme de la FAO et la stratégie à moyen terme de l'AIEA ainsi que les demandes de plus en plus nombreuses émanant des États Membres définiront le programme relatif à l'alimentation et à l'agriculture pour 2016-2017.

Le programme pour cette biennie conservera les priorités fixées et axera son action dans ce sens. Ces priorités visent à favoriser l'intensification de la productivité agricole, à assurer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et à accroître la capacité d'adaptation des moyens de subsistance face aux menaces et aux crises alimentaires et agricoles, y compris la protection contre les insectes ravageurs et les maladies, une meilleure adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de celui-ci dans l'agriculture (agriculture intelligente face au climat), et la préparation et la conduite des interventions en cas d'accidents nucléaires ou radiologiques ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sécurité alimentaire accrue et utilisation durable des ressources naturelles grâce à l'application des techniques nucléaires et connexes, ainsi que de principes directeurs et de produits d'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres qui améliorent leur sécurité alimentaire et l'utilisation durable des ressources naturelles, avec des impacts sociaux et économiques ou environnementaux notables.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la capacité des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires pour l'intensification durable de la production agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'établissements nationaux de recherche agricole qui utilisent, dans le domaine de la recherche-développement agricole, les techniques, les principes directeurs et les produits recommandés par l'Agence.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le renforcement de la coopération avec la FAO à travers des programmes coordonnés et cohérents est crucial pour la réalisation des objectifs stratégiques des deux organisations. Une initiative visant à moderniser les laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf en vue de revitaliser et de développer leurs capacités et à fournir une assistance accrue aux États Membres a débuté et se poursuivra tout au long de la biennie.

### Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Promouvoir la sécurité alimentaire pour accroître la productivité agricole durable.
2. Appuyer l'agriculture intelligente face au climat en vue d'une adaptation efficace au changement climatique et de l'atténuation de ses effets.
3. Renforcer la sécurité sanitaire et le contrôle des aliments, y compris la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire.

Programme sectoriel 2

**Sous-programme 2.1.1 Gestion durable des terres et de l'eau**

**Objectifs :**

- *Rendre les États Membres mieux à même de gérer les terres et l'eau en vue d'assurer la viabilité agricole dans la perspective du changement climatique et des crises dans l'agriculture liées aux situations d'urgence nucléaire tout en intensifiant/diversifiant la production agricole grâce au développement et à l'application des techniques nucléaires.*
- *Renforcer les capacités des États Membres dans l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour évaluer les impacts des pratiques de gestion des terres et de l'eau et du changement climatique sur les sols et les ressources en eau en vue d'une production alimentaire durable et améliorer la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité accrue des États Membres d'atténuer l'impact du changement climatique et des changements qui en découlent pour les activités d'utilisation des terres, la dégradation des terres, l'érosion des sols et la rareté de l'eau, et des situations d'urgence nucléaire sur la production d'aliments et de biomasse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de programmes de gestion des terres et de l'eau mis au point et adaptés en vue d'améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau, la qualité des sols, la résilience des sols et l'adaptation des cultures au changement climatique ; et renforcement de la préparation et de la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la capacité des États Membres d'utiliser les techniques isotopiques et nucléaires en vue d'évaluer l'impact des pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau de l'exploitation et à l'échelle d'une zone et du changement climatique sur les sols et les ressources en eau pour une production alimentaire durable, et des situations d'urgence nucléaires ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États faisant rapport sur l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour évaluer les impacts des pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau de l'exploitation et à l'échelle d'une zone sur la préservation des sols et des ressources en eau, et des situations d'urgence nucléaire ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme reflète une préoccupation croissante dans les États Membres en ce qui concerne la gestion des sols et des ressources en eau pour une production alimentaire durable, compte tenu en particulier de l'impact du changement climatique et des variations du climat. L'agriculture intelligente face au climat nécessite la mise au point d'outils et de technologies visant à améliorer les pratiques de gestion des terres et de l'eau au niveau de l'exploitation et à l'échelle d'une zone pour l'agriculture pluviale et irriguée et à évaluer leurs impacts positifs sur la production alimentaire, la qualité des sols, la quantité et la qualité de l'eau dans les systèmes de cultures et les systèmes intégrés cultures-élevage, y compris l'agriculture de conservation. Le sous-programme répond aussi à l'augmentation de la demande d'assistance émanant des États Membres en cas d'urgence nucléaire ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture. Il tend à confirmer la nécessité absolue d'améliorer la gestion de la collecte des données et la cartographie nécessaire pour diffuser et communiquer efficacement et en temps voulu les informations aux parties prenantes dans les zones touchées.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.1.1.001</b> <i>Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat</i>	Données sur l'impact du changement climatique sur les sols et la productivité agricole, et efficacité des pratiques de gestion des sols intelligentes face au climat ; protocoles et principes directeurs ; collecte des données, outils de gestion et de visualisation pour la gestion des crises ; publications ; appui à 20 projets de coopération technique ; et formation pratique.
<b>2.1.1.002</b> <i>Gestion de l'eau en vue d'une agriculture permettant d'économiser des ressources</i>	Protocoles, principes directeurs et cours de formation en ligne destinés à améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau, la productivité de l'eau pour les cultures en vue d'une agriculture intelligente face au climat et à renforcer la préservation des ressources agricoles et des intrants externes ; publications dans des revues scientifiques et des bulletins d'information ; et appui à des projets de coopération technique et à la formation pratique dans le cadre des bourses.

**Sous-programme 2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale****Objectifs :**

- *Rendre mieux à même les États Membres, en particulier dans la perspective du changement climatique, d'intensifier durablement les systèmes de production animale et d'évaluer, de maîtriser et de gérer les risques liés aux maladies animales transfrontières et aux zoonoses par l'élaboration, le transfert et l'application de techniques nucléaires et connexes.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation accrue des ressources alimentaires du bétail disponibles localement recommandées par l'Agence tout en protégeant l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui appliquent les normes et les techniques recommandées par l'Agence dans l'alimentation du bétail.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation améliorée de stratégies et de pratiques de reproduction et de sélection qui améliorent la productivité des petits systèmes d'élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui introduisent des stratégies de caractérisation et de sélection génétiques des animaux et des pratiques améliorées de reproduction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue de diagnostic des maladies animales transfrontières (TAD) et les zoonoses et de lutte contre celles-ci.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui mettent en place des moyens avancés de diagnostic des maladies animales pour la détection rapide, l'épidémiologie et la surveillance, et les stratégies efficaces de lutte (vaccination ou élimination de la maladie).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le programme poursuit son changement d'orientation et passe des technologies classiques non moléculaires aux technologies immunologiques, moléculaires et nucléaires à valeur ajoutée pour utiliser de façon optimale les sources d'alimentation animale disponibles (tout en protégeant l'environnement), améliorer les caractères de production des races locales de bétail (à savoir produisant du lait et de la viande en plus grande quantité et de meilleure qualité), et mettre au point et transférer des technologies de diagnostic précoce et rapide des TAD et des zoonoses pour permettre aux États Membres de faire face plus tôt, et avec une efficacité accrue, aux risques que représentent ces maladies. En outre, l'utilisation d'agents pathogènes inactivés/tués par irradiation gamma comme composants de vaccins et d'isotopes stables pour suivre les voies de transmission des porteurs de maladies de manière non invasive constituera de plus en plus la base des activités de cette bienné.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales</b>	Publications ; principes directeurs ; instructions permanentes d'opération (IPO) ; cours ; ateliers ; base de données pour l'enregistrement des données de production, et intrants pour les projets de coopération technique visant à améliorer l'utilisation des sources locales d'alimentation animale et renforcer les stratégies de reproduction et de sélection.
<b>2.1.2.002 Réduction des menaces des maladies animales transfrontières et des zoonoses</b>	Technologies atomiques, nucléaires et connexes de diagnostic précoce et rapide des TAD et des zoonoses, et de lutte contre ces maladies ; signatures isotopiques d'espèces sauvages migratoires en corrélation avec des isoscapes environnementaux ; vaccins radioatténués ; et principes directeurs et IPO.

**Sous-programme 2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments****Objectifs :**

- *Améliorer les systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments ainsi que la protection de l'environnement, y compris la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire et radiologique et en rapport avec l'utilisation de produits agrochimiques.*
- *Renforcer le commerce international des produits alimentaires à l'aide des techniques nucléaires et connexes à des fins sanitaires et phytosanitaires.*

Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Application accrue et élargie des technologies établies et novatrices d'irradiation des aliments à des fins de qualité et à des fins sanitaires et phytosanitaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres qui autorisent l'exportation/l'importation d'aliments irradiés.</li> <li>● Nombre d'installations traitant les aliments.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recours aux techniques intégrées d'analyse médico-légale, de traçabilité et de contrôle des contaminants des aliments et renforcement du commerce national/international, pratiques agricoles améliorées sur l'utilisation des produits agrochimiques pour optimiser la production alimentaire et la préservation de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de laboratoires qui élaborent et/ou appliquent des techniques et des méthodes de contrôle des aliments.</li> <li>● Nombre de méthodes d'analyse validées transférées aux États Membres ou mises en œuvre par ceux-ci en vue de la sécurité sanitaire et de l'intégrité des aliments.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement du recours à des procédures harmonisées ainsi qu'à des normes internationales pour la préparation et la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique ; élaboration et diffusion de principes directeurs et de protocoles concernant les contremesures agricoles et les stratégies de remédiation pour la production agricole, les terres et l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de dispositions et de procédures administratives harmonisées ainsi que de normes internationales élaborées et diffusées.</li> <li>● Nombre de principes directeurs sur les contremesures agricoles et de stratégies de remédiation, y compris les protocoles de contrôle et d'échantillonnage, élaborés et diffusés.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les tendances qui mènent à des systèmes plus spécifiques de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments seront prises en considération, y compris les nouvelles applications des techniques d'irradiation basées sur des appareils à rayonnement pour fournir des moyens efficaces d'assurer la qualité des produits alimentaires et de réduire au minimum les pertes et le gaspillage de produits alimentaires sans faire appel à des sources de radionucléides et tout en calmant les inquiétudes des consommateurs concernant l'utilisation des rayonnements ionisants. Dans le domaine de la préparation et de la conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire et radiologique ayant des répercussions sur les produits alimentaires et l'agriculture, des pratiques harmonisées sur le terrain et en laboratoires seront élaborées pour le contrôle radiologique des produits de base et le choix de contremesures agricoles réalistes et de stratégies d'atténuation destinées à restaurer les systèmes de production et de distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et piscicoles. La mise au point et le transfert d'ensembles de méthodes d'analyse destinés aux États Membres seront optimisés pour s'attaquer au problème qui prend rapidement de l'ampleur, à savoir la fraude alimentaire dans le commerce international qui a des répercussions économiques et des répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments et est étroitement liée à la traçabilité des aliments.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<p><b>2.1.3.001 Applications de l'irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements novatrices</b></p>	<p>Normes internationales, principes directeurs, protocoles et méthodes pour la qualité des aliments, les applications sanitaires et phytosanitaires de l'irradiation des aliments utilisant des techniques de rayonnements novatrices et établies ; et bases de données actualisées sur les autorisations délivrées pour l'irradiation des aliments et les installations d'irradiation des aliments.</p>
<p><b>2.1.3.002 Traçabilité pour améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et renforcer le commerce international</b></p>	<p>Méthodes validées d'analyse médico-légale, de traçabilité et techniques de contrôle des contaminants des aliments pour améliorer leur sécurité sanitaire et leur qualité et renforcer le commerce international ; scientifiques et techniciens de laboratoire formés ; programmes d'assurance/de contrôle de la qualité mis en œuvre dans les laboratoires des États Membres.</p>
<p><b>2.1.3.003 Préparation et conduite des interventions en cas d'urgence radiologique (alimentation et agriculture)</b></p>	<p>Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (EPRJPLAN) révisé et actualisé et dispositions de coopération entre la FAO et l'AIEA pour les situations d'urgence nucléaire ou radiologique ; normes de sûreté révisées de l'AIEA et normes Codex sur les limites indicatives pour les radionucléides dans les aliments.</p>



**Sous-programme 2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs****Objectifs :**

- *Objectif : Renforcer les capacités des États Membres pour la réduction, l'isolement ou l'éradication des populations des principaux ravageurs nuisibles pour les cultures, le bétail et l'homme à l'échelle d'une zone en développant la technique de l'insecte stérile (TIS) et en l'intégrant à d'autres méthodes.*
- *Aider les États Membres à réduire les pertes et le recours aux pesticides, faciliter le commerce international des produits agricoles et réduire le risque d'implantation et de propagation d'espèces exotiques grâce à la mise au point, la validation et le transfert de la technique de l'insecte stérile et d'autres technologies biologiques.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance, capacité et utilisation des techniques améliorées de l'insecte stérile et connexes et des systèmes d'aide à la décision par les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres qui bénéficient d'une formation, d'un appui et utilisent des technologies améliorées, des études de faisabilité et d'aide à la décision, des principes directeurs ainsi que des manuels et des normes.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 2.1.4 fait l'objet d'une demande croissante de la part des États Membres en ce qui concerne la gestion respectueuse de l'environnement des principaux ravageurs des plantes responsables de pertes économiques majeures, mais aussi la lutte contre les insectes vecteurs de maladies transmises au bétail et à l'homme. Ces tendances ont été confirmées par une évaluation externe détaillée effectuée en 2011, et qui a tiré une conclusion très positive en ce qui concerne les effets et les résultats de ce sous-programme. Les recommandations spécifiques ont été incorporées dans les programmes pour 2014-2015 et 2016-2017.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes</b>	Méthodes et souches améliorées ; évaluations de la faisabilité et mise en œuvre de programmes intégrés à l'échelle d'une zone ; conception d'installations d'élevage ; traitements après récolte ; principes directeurs, bases de données, modèles et services ; expédition de souches et de matières ; et formation et appui technique à des projets de CT.
<b>2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles du bétail pour une agriculture durable</b>	Procédures améliorées d'élevage en masse, de sexage, de stérilisation, de lâcher et de surveillance des mouches stériles ; création de capacités ; fourniture de matériels/services ; études de faisabilité/conceptions d'installations ; conseils en matière de stratégie et de politique ; approches harmonisées entre partenaires internationaux clés ; et appui technique aux projets de coopération technique.
<b>2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies</b>	Méthodes d'élevage à moyenne échelle et de stérilisation d' <i>Aedes albopictus</i> , <i>A. aegypti</i> et <i>Anopheles arabiensis</i> ; systèmes de sexage et souches ; évaluations du comportement du moustique mâle ; principes directeurs, manuels et conceptions d'installations ; et formation et appui technique aux projets de coopération technique.

**Sous-programme 2.1.5 Amélioration des cultures pour l'intensification des systèmes de production agricole****Objectifs :**

- *Renforcer la capacité des États Membres de promouvoir la viabilité agricole et environnementale dans le contexte du changement et de la variabilité climatiques, tout en intensifiant et en diversifiant les systèmes de production végétale grâce au développement et à l'application de méthodologies de sélection par mutation et de biotechnologies qui améliorent l'efficacité.*

Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de sélection végétale des États Membres capables d'appliquer les méthodologies intégrant les biotechnologies qui améliorent l'induction des mutations et l'efficacité pour la sélection de variétés améliorées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui bénéficient d'un appui dans l'utilisation des techniques nucléaires pour l'amélioration des cultures.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme reflète une préoccupation croissante dans les États Membres concernant la capacité d'adaptation de l'agrobiodiversité pour une production alimentaire durable face aux impacts négatifs du changement climatique et des variations du climat. L'élargissement de l'adaptabilité des cultures grâce aux mutations induites et aux biotechnologies améliorant l'efficacité sera l'une des grandes tendances de ce sous-programme pendant cette biennalité. On mettra particulièrement l'accent sur les maladies des plantes transfrontières (comme la rouille dans le café et le blé).

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l'adaptation au changement climatique</i>	Germoplasme mutant amélioré (lignées avancées et variétés mutantes) comme ressource pour la sélection (rendement, qualité, nutrition et caractéristiques commerciales) ayant une plus grande adaptabilité aux stress climatiques ; supports d'information ; et formation du personnel dans les États Membres.
<i>2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité</i>	Protocoles et principes directeurs pour l'amélioration de l'efficacité de la détection des mutations ; scientifiques formés ; et ressources génétiques mutantes caractérisées disponibles pour distribution.

**Programme 2.2 Santé humaine**

**Objectifs :**

— *Renforcer la capacité des États Membres à satisfaire leurs besoins en matière de prévention, de diagnostic et de traitement des problèmes de santé grâce à la mise au point et à l'application des techniques nucléaires et connexes dans un cadre d'assurance de la qualité.*

Les techniques nucléaires et connexes sont utilisées dans la prévention, le diagnostic et le traitement de nombreux problèmes de santé ou pour compléter les techniques non nucléaires. Le programme porte sur l'imagerie médicale et la radiothérapie dans le cadre d'un système de gestion de la qualité pour assurer la sûreté des patients, des travailleurs et du public, et le recours aux techniques faisant appel aux isotopes stables pour lutter contre la malnutrition tout au long du cycle de vie.

Le programme continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des États Membres dans l'utilisation clinique des technologies de radiothérapie avancées actuelles pour le traitement curatif et palliatif du cancer et des procédures d'imagerie médicale permettant d'établir un diagnostic précoce et précis, d'évaluer les pronostics avec soin, de prendre des décisions thérapeutiques appropriées et de suivre les effets des traitements.

La mise en œuvre des procédures d'imagerie et de radiothérapie nécessite un appui en matière de physique médicale, y compris l'élaboration de principes directeurs de l'assurance de la qualité et de protocoles de dosimétrie harmonisés, et la fourniture de services de dosimétrie pour permettre d'obtenir des résultats cliniques appropriés et de réduire les risques d'erreur, d'accident et de diagnostic erroné.

Dans le domaine de la nutrition, le programme continuera d'aider les États Membres à créer des capacités et des partenariats efficaces en vue d'élaborer des programmes nutritionnels durables et performants qui amélioreront l'état nutritionnel et la santé des populations.

On poursuivra les efforts déployés pour améliorer la qualité et l'accessibilité des matériels didactiques.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes à l'aide des techniques nucléaires et connexes et grâce à l'appui fourni par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements dans les États Membres qui utilisent les techniques nucléaires et connexes pour élaborer et évaluer des stratégies nutritionnelles dans le cadre des activités appuyées par l'Agence en un an.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités renforcées des États Membres d'utiliser les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements dans les États Membres qui</li> </ul>

## Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
techniques nucléaires ans le domaine de la santé de manière sûre et efficace grâce à la mise en œuvre des programmes d'assurance de la qualité de l'Agence.	utilisent les principes directeurs de l'Agence relatifs aux audits de la qualité : L'Équipe d'assurance de la qualité en radiooncologie (QUATRO), l'Audit de la gestion de la qualité en médecine nucléaire (QUANUM), et la Vérification de l'assurance de la qualité pour l'amélioration et l'enseignement de la radiologie diagnostique (QUAADRIL).

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :**

L'investissement dans les nouvelles technologies n'est pas toujours accompagné d'un investissement adéquat dans la mise en valeur des ressources humaines dans les États Membres.

Il faut redoubler d'efforts pour renforcer le rôle central pour la création de capacités, et notamment la transition vers les nouvelles technologies.

Il est difficile de mettre en œuvre les principes directeurs de l'Agence pour renforcer l'assurance de la qualité dans les États Membres compte tenu des ressources limitées allouées à l'amélioration de la qualité. Il convient d'accroître les efforts de l'Agence visant à faire prendre conscience qu'il est nécessaire de promouvoir l'assurance de la qualité dans les États Membres.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités qui ont le plus d'impact sur l'efficacité du diagnostic et sur le traitement des patients, tout en assurant la sûreté des patients, du personnel et du public.
2. Activités conçues pour favoriser l'utilisation et la viabilité des technologies existantes dans les États Membres.
3. Activités aidant les États Membres à passer sans risque à des formules nouvelles et éprouvées, y compris celles ayant trait à la création de capacités de professionnels.
4. Nouvelles technologies nucléaires reflétant les priorités retenues par les États Membres.

**Sous-programme 2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition****Objectifs :**

- Améliorer les capacités des États Membres en ce qui concerne la lutte contre la malnutrition et la résolution des problèmes nutritionnels liés à l'environnement tout au long du cycle de vie.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité accrue des États Membres de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes à l'aide des techniques nucléaires et connexes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'établissements dans les États Membres qui utilisent les techniques nucléaires et connexes pour élaborer et évaluer des stratégies nutritionnelles dans le cadre des activités appuyées par l'Agence en un an.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation du nombre de nutritionnistes et de professionnels de la santé publique utilisant les techniques nucléaires et connexes dans les domaines de la nutrition et de la santé publique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de nutritionnistes et de professionnels de la santé publique formés à l'application des techniques nucléaires dans le cadre des activités appuyées par l'Agence en un an.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme sera axé sur les problèmes nutritionnels chez le nourrisson et l'enfant pour tenir compte de l'attention accrue portée à la nutrition dans les premières années de vie et à la prévention des maladies non transmissibles, ultérieurement. Les domaines sont notamment la malnutrition aiguë modérée, la biodisponibilité des protéines et les problèmes nutritionnels liés à l'environnement. Le sous-programme continuera de mettre l'accent sur la création de capacités en soutenant les PRC de doctorat, les projets de coopération technique et la mise au point de matériels didactiques et de programmes qui contribueront à la formation de futurs décideurs/responsables dans le domaine de la nutrition. Il mettra aussi l'accent sur l'assurance de la qualité dans les méthodes d'analyse ainsi que sur le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et des organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.2.1.001 Effets de la nutrition sur la santé et l'environnement</b>	Principes directeurs et ressources de formation théorique en ligne, rapports et publications spécialisées, apports aux projets de coopération technique, procédures types de contrôle de la qualité en collaboration avec des partenaires.

Programme sectoriel 2

**Sous-programme 2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique**

**Objectifs :**

- *Améliorer la prise en charge du cancer, des cardiopathies et d'autres maladies non transmissibles dans les États Membres en renforçant les capacités professionnelles grâce à la mise en œuvre efficace de la médecine nucléaire et des pratiques d'imagerie diagnostique intégrée.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre mieux à même les États Membres de prendre en charge des affections majeures comme les maladies cardiovasculaires et le cancer à l'aide des techniques de médecine nucléaire et d'imagerie diagnostique et en appliquant les normes/principes directeurs de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements dans les États Membres ayant recours aux procédures applicables en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique en un an.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres de mettre à disposition des procédures avancées applicables en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de procédures en cardiologie appliquant les principes directeurs/recommandations de l'Agence en un an.</li> <li>Nombre de procédures en oncologie appliquant les principes directeurs/recommandations de l'Agence en un an.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les demandes d'appui concernant les applications médicales des techniques nucléaires augmentent régulièrement comme en témoigne le nombre croissant de projets de coopération technique. Ce sous-programme continuera de mettre l'accent sur l'imagerie diagnostique médicale intégrée, y compris la médecine nucléaire et les techniques radiologiques telles que la tomodensitométrie (CT) et l'imagerie par résonance magnétique (IRM), dans la prise en charge de maladies chroniques telles que les troubles cardiaques et le cancer, qui sont aussi en train de devenir les nouvelles priorités de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les applications de la tomographie à émission de positons (PET)/CT, de la tomographie informatisée d'émission monophotonique (SPECT)/CT, de la CT et de l'IRM, et leur gestion, seront examinées à la fois d'un point de vue clinique et dans une perspective de recherche. Les principaux produits seront des documents d'orientation et des ressources web d'apprentissage électronique et, en ce qui concerne la recherche, de nouveaux PRC sont prévus dans des domaines intéressant les États Membres.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.2.2.001 La médecine nucléaire dans le diagnostic et le traitement des maladies non transmissibles</b>	Documents d'orientation, principes directeurs, IPO, conférence internationale, et résultats des PRC.
<b>2.2.2.002 Ressources didactiques pour l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine</b>	Examiner/actualiser Human Health Campus ; actualiser la base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB) ; matériel de formation en ligne interactif ; webinaires/matériels de formation ; harmoniser les programmes de formation en médecine nucléaire ; et promouvoir l'utilisation de QUANUM dans les États Membres.

**Sous-programme 2.2.3 Radiooncologie et traitement du cancer**

**Objectifs :**

- *Renforcer la capacité des États Membres à mettre en place des politiques judicieuses en ce qui concerne la radiothérapie et la cancérothérapie ainsi que d'autres applications des rayonnements à la santé humaine, en veillant à l'utilisation efficace, efficiente et sûre des technologies avancées actuelles et futures de radiothérapie.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la prise en charge des patients atteints d'un cancer dans les États Membres grâce à l'application d'approches basées sur des données scientifiques et des principes directeurs de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'établissements de radiothérapie dans les États Membres qui appliquent les principes directeurs de l'Agence dans la prise en charge des patients atteints d'un cancer en un an.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Conformément aux objectifs généraux du Programme Santé humaine, le sous-programme mettra en œuvre des mécanismes modernes en vue de dispenser une formation dans des contextes de ressources limitées, y compris des stratégies d'apprentissage électronique. Les domaines comprennent des techniques novatrices (par ex. la radiothérapie avec modulation d'intensité, la radiothérapie

## Programme sectoriel 2

guidée par l'image, la radiothérapie stéréotaxique, la radiothérapie peropératoire, la biodosimétrie, la radiothérapie par particules lourdes, et la radiobiologie appliquée, en particulier les applications cliniques de la biodosimétrie) et l'étude de leur faisabilité pour une utilisation efficace dans les pays en développement. Le sous-programme mettra l'accent sur le recours à la radiothérapie en oncologie pédiatrique dans les pays en développement et sur d'autres domaines d'intérêt comme le fractionnement de dose et la curiethérapie.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>2.2.3.001 Radio-oncologie clinique</i>	Rapports, publications spécialisées, bases de données, matériels didactiques, et ressources d'apprentissage électronique de l'Agence.
<i>2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements</i>	Production de matériels didactiques ; fourniture de compétences pour mettre en œuvre des essais cliniques à l'aide de stratégies novatrices, y compris la biodosimétrie clinique ; et progrès en matière de recherche sur la radiostérilisation pour les banques de tissus et l'ingénierie tissulaire.

**Sous-programme 2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie***Objectifs :*

- *Renforcer la capacité des États Membres de mettre en place des procédures d'imagerie et de radiothérapie de manière sûre et efficace en optimisant les pratiques de dosimétrie et de physique médicale.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de l'assurance de la qualité et de la dosimétrie dans les laboratoires nationaux d'étalonnage et les hôpitaux dans les États Membres en appliquant les principes directeurs et en faisant appel aux services de dosimétrie de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres d'États Membres qui ont recours aux services de dosimétrie de l'Agence et appliquent les principes directeurs de la dosimétrie et de l'assurance de la qualité de l'Agence en un an.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'accent sera mis au cours de cette biennie sur la mise à jour des orientations relatives à l'assurance et au contrôle de la qualité en physique médicale, le regroupement des mécanismes d'audit externe et l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre de protocoles harmonisés pour les nouvelles technologies et la création de capacités. Les services de dosimétrie fournis par l'Agence aux États Membres dans le cadre d'activités de laboratoire seront renforcés par l'introduction d'une nouvelle technologie d'audit de la dosimétrie. En outre, les dispositions prises pour mettre en œuvre l'élargissement des services de dosimétrie dans le cadre du projet ReNuAL de l'Agence seront appuyées.

Un appui sera fourni pour les activités de coordination de la recherche en vue de tester et d'améliorer les protocoles de dosimétrie et les principes directeurs de l'assurance et du contrôle de la qualité. Le suivi des nouvelles technologies et l'évaluation de leur efficacité se feront dans le cadre de consultations et d'échange d'informations avec des associations professionnelles et des organisations internationales.

L'appui aux programmes de formation clinique d'internes et aux programmes de certification en physique médicale sera renforcé.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit</i>	Résultats de la dosimétrie thermoluminescente (DTL)/du service postal d'audit de la dosimétrie photoluminescente ; résultats de l'étalonnage des normes nationales de dosimétrie ; résultats des comparaisons ; correction des écarts d'étalonnage de faisceaux dans les États Membres ; et bases de données actualisées.
<i>2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements</i>	Publications de l'Agence, matériels didactiques dans le domaine de la dosimétrie des rayonnements.
<i>2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique</i>	Publications sur les principes directeurs relatifs à l'assurance de la qualité ; matériels didactiques à l'intention des

Programme sectoriel 2

Titre	Principaux produits prévus
	physiciens médicaux spécialistes de l'imagerie médicale et de la radiothérapie ; et méthodologies relatives aux procédures d'audit en médecine radiologique.

### Programme 2.3 Ressources en eau

**Objectifs :**

- *Permettre aux États Membres d'utiliser l'hydrologie isotopique pour l'évaluation et la gestion de leurs ressources en eau, y compris la caractérisation des impacts du changement climatique sur la disponibilité de l'eau.*

L'eau continue d'être une ressource essentielle qui influence l'environnement et presque tous les secteurs des activités socioéconomiques. Les paramètres d'estimation de la quantité totale d'eau disponible sur terre, du stockage de cette eau et des modes d'écoulement sont peu fiables et on ne sait pas précisément où et comment où les masses d'eau douce se forment et quel est leur cycle biologique. L'utilisation des ressources en eaux souterraines a largement contribué à l'accroissement de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau au cours des cinquante dernières années. En revanche, l'utilisation croissante des eaux souterraines a entraîné une dégradation de l'environnement et la baisse des niveaux de l'eau a est du source d'insécurité quant au maintien des niveaux futurs d'irrigation et de l'approvisionnement en eau à usage domestique ou industriel. L'augmentation de la demande énergétique nécessite en outre qu'il y ait davantage d'eau disponible et que les gouvernements soient mieux à même de répartir l'eau de façon rationnelle entre les différentes activités économiques. L'incertitude grandit quant à l'impact que le changement climatique peut avoir sur la disponibilité des ressources en eau.

L'évaluation et la gestion des ressources en eau nécessite des approches pluridisciplinaires s'appuyant sur les sciences physiques et sociales qui doivent être fortement étayées par des données scientifiques ayant trait à la présence et à la répartition des ressources en eaux de surface et en eaux souterraines. Les évaluations nationales globales (y compris des eaux souterraines) sont encore trop rares, ce qui limite la capacité des États Membres à utiliser pleinement leurs ressources pour répondre aux demandes d'approvisionnement en eau et mieux assurer la sécurité des approvisionnements en eau. Les techniques isotopiques en hydrologie – s'appuyant sur des « empreintes » d'isotopes radioactifs et stables dans l'eau – facilitent l'évaluation rapide et efficace sur le plan des coûts ainsi que la gestion des ressources en eau. Les activités de l'Agence dans ce domaine doivent être poursuivies vu l'absence de moyens suffisants pour utiliser ces outils de manière efficace. Les priorités du programme restent le renforcement des capacités et de l'autonomie dans l'utilisation des outils isotopiques pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion durable des ressources en eau et élaboration de stratégies connexes dans les États Membres reposant de plus en plus sur une base de connaissances scientifiquement fondée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États Membres utilisant des méthodes d'hydrologie isotopique et des ensembles de données mondiales sur les isotopes pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau, y compris l'adaptation au changement climatique, avant la fin du cycle.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● États Membres dotés de ressources humaines formées et d'une infrastructure connexe pour l'utilisation des méthodes d'hydrologie isotopique dans les évaluations des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États Membres ayant mis en œuvre/entrepris des programmes d'évaluation des ressources en eau à l'aide de techniques isotopiques, avant la fin du cycle.</li> <li>● Nombre de laboratoires dans les États Membres capables de bien analyser les isotopes stables et le tritium dans les échantillons d'eau, avant la fin du cycle.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Un des principaux enseignements à retenir a été de formuler des activités compte tenu des lacunes hydrologiques spécifiques, à l'échelle locale ou nationale, pour lesquelles les techniques isotopiques et l'Agence présentent un avantage et apportent des contributions importantes aux activités nationales et internationales dans le domaine de l'eau. En conséquence, les tâches relatives à l'utilisation des radio-isotopes artificiels, aux réservoirs géothermiques, aux problèmes de salinité et aux fuites dans les barrages ont été réduites. La réorganisation du laboratoire a permis de développer les activités et de recourir davantage aux applications des radio-isotopes et des gaz rares car l'accès à ces outils est toujours limité dans la plupart des États Membres.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Services de l'Agence intéressant les États Membres, comme il est indiqué dans les résolutions de la Conférence générale.
2. Avantages comparatifs de la technologie nucléaire par rapport aux options non nucléaires possibles pour l'application proposée.
3. Hiérarchisation par les États Membres de leurs besoins et de leurs efforts en matière de développement.

**Sous-programme 2.3.1 Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie****Objectifs :**

- Donner aux États Membres accès à des données isotopiques mondiales et à des produits cartographiques, et diffuser des informations sur l'hydrologie isotopique par des publications et des activités de formation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité accrue des établissements des États Membres à utiliser les techniques isotopiques pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'États Membres ayant mis en œuvre/entrepris des programmes d'évaluation des ressources en eau à l'aide de techniques isotopiques, avant la fin du cycle.</li> <li>• Pourcentage d'États Membres recourant à l'analyse isotopique par laser pour les études hydrologiques et climatiques, avant la fin du cycle.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** La fourniture de données isotopiques mondiales pour les études hydrologiques et climatiques et l'appui aux laboratoires d'hydrologie isotopique dans les États Membres demeurent les principales priorités du sous-programme 2.3.1. La demande de données isotopiques au niveau mondial pour les applications hydrologiques et climatiques est en augmentation et les contributions aux bases de données de l'AIEA sont fréquentes, de même que les demandes. Le fonctionnement de ces programmes de surveillance à l'échelle mondiale continue d'être la principale activité du programme relatif aux ressources en eau. Par ailleurs, le développement rapide de la spectrométrie par absorption laser a permis de remplacer les méthodes de spectrométrie de masse par ces méthodes plus simples. La priorité actuelle du Laboratoire d'hydrologie isotopique est de faire en sorte que les États Membres puissent analyser de façon autonome les isotopes stables. À cet effet, celui-ci dispense une formation régulière aux nouveaux outils d'analyse, apporte un appui à l'assurance et au contrôle de la qualité et organise des tests de compétence.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.3.1.001 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines</b>	Mises à jour des bases de données du Système d'analyse, de représentation et de recherche de données en hydrologie isotopique (WISER) et nouveaux produits d'analyse spatiale/de cartographie.
<b>2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales et d'informations connexes</b>	Produits de cartographie, bulletins d'information, atlas, programmes de formation/produits d'apprentissage à distance avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE).

**Sous-programme 2.3.2 Évaluation isotopique et gestion des ressources en eau****Objectifs :**

- Permettre aux États Membres d'utiliser les techniques isotopiques pour l'évaluation des ressources en eau à l'échelle locale et nationale et pour la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation accrue de l'hydrologie isotopique par les États Membres dans le cadre de leurs efforts d'évaluation des ressources en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage total d'États Membres utilisant régulièrement des méthodes d'hydrologie isotopique dans le cadre de l'évaluation et de la gestion de leurs ressources en eau (y compris les activités menées au titre du programme de coopération technique), avant la fin du cycle.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 2.3.2 sera axé sur les besoins croissants des États Membres en matière d'évaluation intégrée des ressources en eau à l'échelle nationale et

## Programme sectoriel 2

régionale à la lumière des enseignements tirés au cours du cycle passé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de l'AIEA pour l'accroissement de la disponibilité en eau. Ces priorités ont souligné le rôle unique de l'Agence qui aide les États Membres à effectuer des évaluations en encourageant le recours aux techniques isotopiques dans le cadre de projets de coopération technique ainsi que de projets de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les projets portant sur la sûreté des barrages, les énergies géothermiques, l'utilisation des traceurs artificiels et les problèmes de salinité des aquifères côtiers seront progressivement abandonnés.

### Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.3.2.001 <i>Évaluation globale des ressources</i>	Rapports d'évaluation nationaux pour les États Membres participants.
2.3.2.002 <i>Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines</i>	Rapports d'évaluations transfrontières.

### Sous-programme 2.3.3 Applications des radio-isotopes pour l'hydrologie

#### Objectifs :

- Permettre aux États Membres d'utiliser les radio-isotopes du carbone et des gaz rares pour la gestion des cours d'eau et des eaux souterraines.
- Renforcer la capacité des États Membres pour l'analyse du tritium environnemental dans les échantillons d'eau.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation et gestion améliorées des systèmes de cours d'eau et d'eaux souterraines à l'aide des isotopes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'États Membres dans lesquels les radionucléides et les isotopes de gaz rares ont été utilisés avec l'aide de l'Agence pour l'évaluation des ressources en eau, avant la fin du cycle.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité améliorée des États Membres pour l'analyse du tritium environnemental dans les échantillons d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de laboratoires d'hydrologie isotopique pouvant obtenir des données isotopiques de qualité dans leurs propres laboratoires, avant la fin du cycle.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 2.3.3 continue à mettre l'accent sur les priorités fixées lors du cycle précédent, à savoir faciliter l'accès aux radionucléides et aux gaz rares et à leurs isotopes et à développer leur utilisation aux fins de la gestion des ressources en eau. Les activités prévues dans le présent cycle devraient consolider les travaux en cours destinés à encourager un recours plus général aux radionucléides à courte et à longue période pour dater les eaux souterraines et évaluer la réalimentation ainsi que pour repérer les sources et la dynamique de la pollution. Plusieurs de ces activités visent à mettre au point et à tester des méthodes employées sur le terrain et en laboratoire pour faciliter le recours systématique à ces nouvelles approches.

### Projets

Titre	Principaux produits prévus
2.3.3.001 <i>Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période</i>	Réseau élargi de laboratoires des États Membres fournissant des services d'analyse isotopique pour des projets de coopération technique et protocoles de mesure pour l'échantillonnage et l'analyse des isotopes.
2.3.3.002 <i>Recours aux isotopes de gaz rares pour des études de la recharge et de la pollution des eaux souterraines</i>	Méthodes d'échantillonnage améliorées pour l'analyse des isotopes de l'hélium, et utilisation de l'hélium et d'autres gaz rares pour l'évaluation des ressources en eau.

## Programme 2.4 Environnement

#### Objectifs :

- Déterminer les problèmes environnementaux causés par les polluants radioactifs et non radioactifs et le changement climatique à l'aide de techniques nucléaires, isotopiques et connexes, et proposer des stratégies et des outils d'atténuation/d'adaptation.



## Programme sectoriel 2

- *Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer des stratégies pour la gestion durable des environnements terrestres, marins et atmosphériques et de leurs ressources naturelles, afin de répondre de manière efficace et efficiente aux priorités de développement liées à l'environnement.*

La protection de l'environnement naturel demeure l'un des trois piliers fondamentaux du développement durable et la garantie de l'efficacité et de l'efficience de la gestion de l'environnement conditionne le succès du Programme de développement pour l'après-2015. Les principales menaces pour l'environnement comme la surexploitation, les pertes d'habitat, les espèces invasives, et la pollution continuent de réduire la biodiversité et la qualité de vie, tout en ayant une incidence sur la fourniture de services écosystémiques clefs d'une importance cruciale pour la poursuite du développement et la réduction de la pauvreté.

Les techniques nucléaires et isotopiques ont un rôle important à jouer dans la gestion de l'environnement et l'élaboration de stratégies d'atténuation/d'adaptation. L'objectif général du programme est de renforcer la capacité des États Membres de comprendre les processus et la dynamique des environnements marin, terrestre et atmosphérique et de répertorier et résoudre les problèmes environnementaux causés par les polluants radioactifs et non radioactifs et le changement climatique à l'aide des techniques nucléaires et isotopiques.

Les activités du programme appuient le commerce international, la viabilité écologique, l'évaluation efficace des risques environnementaux et la remédiation d'environnements pollués et améliorent en même temps les capacités d'analyse correspondantes des laboratoires concernés des États Membres qui participent aux activités de l'Agence aux niveaux national, régional ou interrégional. Le programme renforce encore les capacités des États Membres devant faire face à des niveaux élevés de contamination radioactive ou à d'autres formes de contamination de l'environnement en vue d'une gestion durable des environnements terrestre, marin et atmosphérique et de leurs ressources naturelles. Le programme fournit aussi des informations scientifiques à d'autres organisations internationales.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre mieux à même les États Membres d'utiliser les techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour répertorier les problèmes environnementaux causés par les polluants radioactifs et non radioactifs, le changement climatique et la perte d'habitat naturel et d'élaborer des stratégies et des outils d'atténuation/d'adaptation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres ayant bénéficié d'une aide dans le but d'améliorer l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques pour identifier les impacts environnementaux causés par la pollution, le changement climatique ou la perte d'habitat.</li> <li>Nombre de nouvelles matières certifiées produites et de nouvelles méthodologies d'analyse publiées et/ou validées pendant la bienné 2016-2017.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre mieux à même les États Membres d'élaborer des stratégies pour la gestion durable des environnements terrestre, marin et atmosphérique et de leurs ressources naturelles afin de répondre de manière efficace et efficiente aux priorités de développement liées à l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres participant à des activités de recherche, de surveillance ou de formation qui seront mieux à même d'élaborer des stratégies pour protéger l'environnement et exploiter durablement les ressources naturelles.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Les sous-programmes seront améliorés grâce au renforcement de leurs activités. Il s'agira notamment :

de renforcer les capacités des États Membres d'étudier et de surveiller la radioactivité dans l'environnement, le changement climatique et l'acidification des océans, la pollution côtière et la sécurité sanitaire des produits de la mer, et les habitats menacés par l'agriculture, la foresterie et les activités extractives, et de faire face à ces problèmes ;

d'intégrer les études sur les sols, l'eau douce, le biote, les environnements côtier, marin et atmosphérique afin de mieux comprendre les processus environnementaux et les impacts anthropiques. en accordant une attention particulière aux multiples stressés de l'environnement ;

de renforcer la capacité d'intervention en cas d'urgence radiologique ;

de consolider la production et la distribution de matières de référence ;

de renforcer la collaboration avec des partenaires clés ;

d'améliorer les activités de communication et de sensibilisation.

Ces activités seront appuyées par la finalisation et la mise en œuvre d'un système de qualité qui servira de modèle pour d'autres laboratoires des États Membres.

Programme sectoriel 2

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités qui apportent une contribution importante à la réalisation des objectifs de développement durable.
2. Activités qui soutiennent les laboratoires des États Membres par le travail en réseau et l'élaboration de principes directeurs et renforcent leur connaissance de l'environnement à l'aide de techniques nucléaires.
3. Activités qui visent à réduire les obstacles techniques au commerce et favorisent la compétitivité des États Membres les moins avancés et en développement. Des efforts sont en cours pour mettre l'accent sur l'augmentation de l'efficacité de l'exécution du programme, en partie grâce à une collaboration plus étroite avec les établissements des États Membres à travers des réseaux (par exemple le réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement [ALMERA]) et par le biais des centres collaborateurs de l'AIEA et d'autres partenariats aux plans national, régional et international. L'accent sera mis sur la qualité des services qui sera assurée par exemple par l'élaboration de principes directeurs et de normes, et la production de matières de référence.

**Sous-programme 2.4.1 Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce**

**Objectifs :**

- *Améliorer la fiabilité et la comparabilité des résultats des mesures d'analyse nucléaire dans les laboratoires des États Membres.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"><li>• Capacité accrue des laboratoires des États Membres à prélever des échantillons et à effectuer des mesures avec l'aide des matières de référence fournies par l'Agence.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de laboratoires membres du réseau ALMERA.</li><li>• Nombre de matières de référence de l'AIEA disponibles sur la page web du sous-programme Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce.</li></ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les matières de référence et les tests de compétences demeurent les activités de base du sous-programme, de même que l'appui au réseau de laboratoires ALMERA. La création officielle d'un Comité de certification des matières de référence pour les matières de références de l'AIEA donnera un caractère officiel aux synergies déjà existantes ; il s'agira d'une activité transversale couvrant tous les sous-programmes du Programme 2.4 et au-delà. La mise en place à l'AIEA d'un système qualité interne pour les laboratoires et l'homologation prévue des premières méthodes d'analyse renforceront la fiabilité de l'AIEA en tant que fournisseur de produits de qualité pour l'assurance et le contrôle de la qualité dans le domaine des techniques nucléaires liées à l'environnement.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires</b>	Production et distribution de matières de référence ; organisation de tests de compétence ; mise à disposition de procédures de référence ; site web intégré de l'Agence pour l'interaction avec les clients ; et harmonisation des processus de production et de certification des matières de référence de l'Agence.
<b>2.4.1.002 Gestion de la qualité et activités d'appui aux réseaux</b>	Mise en place de la gestion de la qualité dans les laboratoires de l'AIEA avec l'homologation des procédures d'analyse ; assistance et conseils aux laboratoires des États Membres concernant la prestation de leurs services d'analyse ; réseau opérationnel de laboratoires ALMERA ; et personnel formé.

**Sous-programme 2.4.2 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux**

**Objectifs :**

- *Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour évaluer les changements climatiques et environnementaux et leurs effets sur la contamination de l'environnement due aux polluants radioactifs et non radioactifs.*
- *Améliorer la capacité des États Membres d'élaborer et d'appliquer des techniques nucléaires et connexes*

## Programme sectoriel 2

*pour déterminer, contrôler et atténuer les impacts des changements climatiques et environnementaux sur les services écosystémiques.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue des États Membres d'utiliser les techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour déterminer, évaluer et suivre l'évolution des tendances de la pollution en rapport avec les changements climatiques et environnementaux et pour effectuer une évaluation basée sur les risques des impacts des changements du cycle du carbone et de l'acidification des océans connexe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer l'évolution des tendances de la pollution en rapport avec les changements climatiques/environnementaux et les impacts basés sur les risques des changements du cycle du carbone et de l'acidification des océans qui en découle, comme cela a été démontré dans le cadre des activités appuyées par l'AIEA.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure connaissance des changements climatiques et environnementaux et de l'impact de l'acidification des océans sur les tendances et les niveaux de pollution, les voies de bioaccumulation des contaminants, et la vulnérabilité écologique et socioéconomique des écosystèmes et des organismes d'importance écologique et économique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de représentants d'États Membres qui sont formés à l'utilisation des techniques nucléaires et isotopiques pour évaluer l'évolution des tendances de la pollution en rapport avec les changements climatiques/environnementaux et les impacts basés sur les risques des changements du cycle du carbone et de l'acidification des océans connexe.</li> <li>Nombre de représentants d'États Membres qui cherchent activement à obtenir des informations sur l'acidification des océans et les impacts socioéconomiques possibles en s'adressant au Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les techniques nucléaires et connexes sont appliquées afin de mieux comprendre les impacts des stress multiples sur les ressources, et l'évaluation s'achève par l'analyse des effets socioéconomiques. L'Agence étant reconnue par les États Membres et les organisations partenaires comme un acteur clé dans le domaine de l'acidification des océans, les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA (NAEL) renforceront leurs contributions techniques afin d'étudier les problèmes relatifs à l'acidification des océans. Les recherches sur le terrain et en laboratoire, les activités de modélisation et de coordination relatives au processus d'acidification des océans et à son impact environnemental et socioéconomique seront renforcées et appuieront l'OA-ICC créé au sein des NAEL avec le soutien de l'Initiative sur les utilisations pacifiques. L'intégration des travaux les environnements marins, terrestres et atmosphériques sur le changement climatique continue. La place nouvellement faite aux applications des techniques isotopiques à l'aide de CO<sub>2</sub> atmosphérique permettra de mieux comprendre les processus complexes, en liant le cycle du carbone au cycle hydrologique.

## Projets

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux</b>	Publications (rapports techniques, publications de l'Agence et autres) et un site web.
<b>2.4.2.002 Évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans</b>	Publications de l'Agence et autres et bulletins d'information ; site web de l'OA-ICC ; appui aux projets de coopération technique ; rapports sur les cours ; contributions aux activités conjointes dans le cadre de projets internationaux ; et coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et des programmes relatifs à l'acidification des océans.

## Sous-programme 2.4.3 Techniques nucléaires de surveillance et d'évaluation de la pollution

### Objectifs :

- Améliorer la capacité des États Membres d'appliquer des techniques nucléaires, isotopiques et connexes pour surveiller la contamination de l'environnement due aux polluants radioactifs et non radioactifs.
- Aider les États Membres à appliquer des outils d'analyse, des traceurs et des outils numériques pour évaluer les origines, le comportement et les tendances des polluants radioactifs et non radioactifs et leurs impacts sur l'environnement, et à appuyer les décisions en matière de gestion environnementale dans des situations ordinaires et des situations d'urgence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la capacité des États Membres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres qui utilisent des techniques</li> </ul>

Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
d'utiliser des techniques nucléaires et connexes pour surveiller l'apparition, la dispersion et les tendances des polluants radioactifs et non radioactifs et pour évaluer leur origine, leur comportement et leurs impacts sur l'environnement.	nucléaires et isotopiques pour évaluer la pollution radioactive et non radioactive et les impacts des contaminants sur l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur accès des États Membres à l'information, aux données, aux mesures en temps réel et aux outils numériques étayant les décisions prises en matière de gestion environnementale dans des situations ordinaires et des situations accidentelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données supplémentaires mises à la disposition des États Membres qui peuvent y accéder gratuitement en ligne via la base de données du Système d'information sur l'environnement marin (MARIS).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 2.4.3 vise maintenant à aider les États Membres à répondre à leurs besoins en matière de surveillance et d'évaluation de la pollution radioactive et non radioactive dans l'environnement de façon intégrée et globale en tenant compte des multiples facteurs de stress, du changement climatique et des conditions environnementales. L'appui à l'élaboration de la base de données sur l'environnement et la modélisation sont également renforcés dans le cadre de ce sous-programme. Plus particulièrement, le système MARIS de l'AIEA sera développé et mis en réseau pour desservir un plus grand nombre de parties prenantes et permettre l'accès instantané à une source complète de données et d'informations sur les principaux polluants de l'environnement.

L'ancien projet 2.4.3.2. Techniques nucléaires pour la gestion des ressources marines et la sécurité sanitaire des produits de la mer dans le cycle 2014–2015 a été déplacé et figure maintenant dans le sous-programme 2.4.4 en tant que projet 2.4.4.2 Techniques nucléaires pour la gestion des services écosystémiques. Cette initiative est destinée à améliorer l'harmonisation thématique entre les sous-programmes relatifs à l'environnement.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement</b>	Publication de rapports, documents et principes directeurs sur l'application des techniques nucléaires et connexes à des études sur la pollution de l'environnement.

**Sous-programme 2.4.4 Application des techniques d'analyse pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques**

**Objectifs :**

- Fournir un appui et un savoir-faire techniques aux États Membres concernant l'application des techniques nucléaires et isotopiques pour comprendre le transfert, le comportement et l'impact des contaminants, des biotoxines et des radionucléides dans la biodiversité, la sécurité sanitaire des aliments et les services écosystémiques.
- Élaborer des procédures recommandées pour la détermination des polluants nucléaires et non nucléaires de l'environnement et établir des principes directeurs sur le comportement et l'impact des radionucléides présents dans l'environnement.
- Faire mieux connaître l'accumulation et le transfert de contaminants (biotoxines radioactives, non radioactives responsables de la prolifération d'algues toxiques dans les organismes, spécialement ceux qui sont importants en tant que produits de la mer et pour le commerce.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la capacité des laboratoires des États Membres d'appliquer les techniques nucléaires et non nucléaires pour évaluer l'apparition, le transfert et l'impact des contaminants dans l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de cours auxquels participent les États Membres sur l'application des techniques nucléaires et non nucléaires pour la surveillance des environnements terrestre et marin.</li> <li>• Nombre d'États Membres qui ont bénéficié d'une aide pour améliorer leur capacité de comprendre les processus de transfert, le comportement et l'impact des polluants et des radionucléides présents dans les divers écosystèmes marins et terrestres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles procédures recommandées pour la détermination des polluants nucléaires et non nucléaires de l'environnement et principes directeurs sur le comportement et l'impact des radionucléides présents dans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de procédures novatrices, très rigoureuses et très précises d'analyse élaborées pour évaluer l'apparition et le sort des polluants présents dans l'environnement.</li> </ul>

## Programme sectoriel 2

Effets	Indicateurs de performance
l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications sur l'application des méthodes permettant d'évaluer le comportement et l'impact des contaminants présents dans l'environnement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la capacité des États Membres à mesurer l'accumulation et le transfert de contaminants (biotoxines radioactive, non radioactives responsables de la prolifération d'algues toxiques) présents dans les organismes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'articles scientifiques publiés sur les facteurs de transfert expérimentaux, les voies d'absorption, le comportement et le sort des radionucléides, les métaux à l'état de traces, les biotoxines et les contaminants organiques présents dans les organismes marins.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** On met de plus en plus l'accent au niveau mondial sur l'évaluation du comportement et du transport des radionucléides, des éléments en trace, des polluants organiques persistants et des biotoxines présents dans l'environnement marin et terrestre ainsi que sur les activités de remédiation dans les zones contaminées afin de protéger la biodiversité et les services écosystémiques. L'application des techniques nucléaires et de méthodologies permettant de comprendre le comportement des contaminants dans le biote et l'environnement est un élément clé de ce sous-programme. Le développement des connaissances, le transfert de l'information et la préparation de guides seront hautement prioritaires pour la version élargie du sous-programme. Le projet 2.4.4.2 Techniques nucléaires pour la gestion des services écosystémiques est nouveau et remplace l'ancien projet 2.4.3.2 Techniques nucléaires pour la gestion des ressources marines et la sécurité sanitaire des produits de la mer (dans le cycle 2014–2015). Le projet a été déplacé et figure maintenant dans ce sous-programme afin d'améliorer l'harmonisation thématique entre les sous-programmes relatifs à l'environnement.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>2.4.4.001</b> <i>Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement</i>	Méthodologies d'analyse pour la détermination des contaminants nucléaires et non nucléaires ; création de capacités dans les États Membres pour améliorer la connaissance du contrôle radiologique, de l'évaluation et de la remédiation de l'environnement.
<b>2.4.4.002</b> <i>Techniques nucléaires pour la gestion des services écosystémiques</i>	Publications de l'Agence et autres, rapport de réunions de coordination de la recherche, appui aux projets de coopération technique et rapports sur les cours ; contributions à des activités conjointes dans le cadre de projets internationaux ; et coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et des programmes ayant trait à la prolifération d'algues toxiques.

**Programme 2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements****Objectifs :**

- *Renforcer les capacités nationales concernant la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques ainsi que l'application de la technologie des rayonnements, et contribuer ainsi à l'amélioration des soins de santé et au développement industriel durable dans les États Membres.*

Les radio-isotopes et les rayonnements ont de nombreuses applications dans des domaines très divers, dont la société bénéficie directement. Parmi certains domaines importants, on peut notamment citer les soins de santé, la sécurité sanitaire des aliments et la sécurité alimentaire, l'environnement et les industries. Le programme 2.5 portera sur les applications les plus importantes dans ces divers domaines, l'objectif premier demeurant les besoins des États Membres. Le programme sera axé sur l'aide apportée aux États Membres dans la production de radiosotopes et de radiopharmaceutiques et l'application de la technologie des rayonnements dans le cadre de projets coordonnés, au moyen de guides et de matériels didactiques web, et sur l'aide apportée à la mise en place d'installations, l'accent étant mis sur la qualité des pratiques et le respect de la réglementation.

Le sous-programme 2.5.1 portera sur les modules d'apprentissage à distance en radiopharmacie, d'autres techniques pour la production de  $^{99}\text{Mo}/^{99\text{m}}\text{Tc}$ , qui sont les isotopes médicaux les plus importants, les générateurs de radionucléides et les nouveaux radionucléides et radiopharmaceutiques thérapeutiques.

Le sous-programme 2.5.2 sera axé sur les applications de la technologie des rayonnements et les applications industrielles des radiotraceurs. Le radiotraitement est une méthode ayant prouvé son efficacité pour la mise au point

Programme sectoriel 2

de nouveaux micromatériaux et nanomatériaux. La mise au point de nouveaux matériaux pour l'emballage des aliments, les soins de santé et l'ingénierie tissulaire sera poursuivie en coordination avec les contreparties de projet au sein de l'Agence. Le radiotraitement est aussi une « technologie verte », pour l'atténuation des microorganismes et des contaminants chimiques difficiles à éliminer, souvent présents dans les effluents industriels et agricoles. L'utilisation de la technologie des rayonnements pour atténuer les menaces de contamination délibérée ou fortuite de l'environnement fera l'objet d'un examen. Les techniques radiologiques sont de puissants outils pour l'assurance de la qualité et l'optimisation des processus industriels. Les nouvelles techniques de systèmes polyphasés et d'imagerie en 3-D dans les industries pétrochimiques et minières seront étudiées aux fins de leur diffusion dans les États Membres qui en font la demande.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des États Membres concernant la production et l'utilisation de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques ainsi que l'application de la technologie des rayonnements, et contribuer ainsi à l'amélioration des soins de santé et à un développement industriel sûr propre et plus efficient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires des États Membres qui adaptent/contribuent à l'élaboration et à l'amélioration des méthodologies pour divers produits, techniques et applications.</li> <li>Nombre de publications techniques, de bases de données, de principes directeurs et de matériels didactiques mis à la disposition des États Membres.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** La nécessité de nouer des liens avec toutes les parties prenantes, si possible dès le départ, pour s'assurer de la réussite du programme. De ce fait, nous avons axé nos efforts sur la nécessité d'avoir du personnel formé et diplômé et sur l'assurance de la qualité. Il est donc prévu d'élaborer des principes directeurs et de mettre au point des matériels de formation en gardant cette nécessité à l'esprit afin d'encourager l'application des radio-isotopes et la technologie des rayonnements et de créer des capacités au niveau local dans les États Membres. On poursuivra la coordination interne avec le programme relatif à la santé humaine dans les domaines des radiopharmaceutiques et le programme Alimentation et Agriculture dans l'utilisation de la technologie de radiotraitement dans l'industrie alimentaire en vue de favoriser les synergies. La mise au place de nouvelles techniques radiologiques pour les applications industrielles reste un domaine important pour les États Membres en développement ; en revanche, dans de nombreux pays développés, les techniques faisant appel aux radiotraceurs et les techniques radiologiques sont largement utilisées dans les domaines industriels.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

- L'accent sera mis sur les activités pour lesquelles les techniques nucléaires ont un avantage sensible car elles offrent de meilleures conditions de vie, répondent aux besoins et tiennent compte des intérêts des États Membres ; cependant il ne faut pas oublier qu'il est nécessaire d'élaborer un plan de développement global prévoyant la mise en valeur de la main d'œuvre et l'adoption de pratiques de travail sûres et de bonne qualité.

**Sous-programme 2.5.1 Produits radio-isotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles**

**Objectifs :**

- Améliorer la capacité des États Membres de produire et d'utiliser des radio-isotopes et des radiopharmaceutiques pour appuyer la prise en charge du cancer et d'autres maladies non transmissibles.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité accrue des radio-isotopes et des produits radiomarqués actuellement utilisés dans des applications médicales et industrielles clés dans les États Membres qui peuvent contribuer efficacement à améliorer les soins de santé, le développement industriel sûr et propre et la protection de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires des États Membres qui participent à l'élaboration et à l'application de méthodologies pour la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques.</li> <li>Nombre de documents techniques sur les sujets susmentionnés mis à la disposition des États Membres.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 2.5.1 portera sur d'autres techniques de production de  $^{99}\text{Mo}/^{99\text{m}}\text{Tc}$ , qui sont les isotopes médicaux les plus importants, les générateurs de radionucléides et les nouveaux radionucléides et radiopharmaceutiques thérapeutiques. L'accent sera mis sur les pratiques d'assurance et de contrôle de la qualité auxquelles il faut se conformer pour la production de radiopharmaceutiques et l'utilisation de la technologie des rayonnements au niveau local. Une formation en ligne sera mise au point à cet effet. Dans les soins de santé, on s'intéressera tout particulièrement aux radiopharmaceutiques à usage diagnostique (basé sur  $^{68}\text{Ga}$  et  $^{99\text{m}}\text{Tc}$ ) et à usage thérapeutique (basé sur  $^{64}\text{Cu}$  et  $^{177}\text{Lu}$ ) qui sont utilisés pour le traitement des troubles neurologiques, des infections et du cancer. Une coordination étroite

## Programme sectoriel 2

avec le Programme 2.2 sera poursuivie dans des domaines pertinents. En outre, le programme portera aussi sur les radiotraceurs industriels et les générateurs de radionucléides.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux</i>	Modules d'apprentissage en ligne en radiopharmacie; autres techniques de production des isotopes médicaux les plus importants ( $^{99}\text{Mo}/^{99\text{m}}\text{Tc}$ ); nouvelles technologies applicables aux générateurs de radionucléides et utilisation de nouveaux radionucléides thérapeutiques comme le $^{64}\text{Cu}$ .
<i>2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques</i>	Principes directeurs concernant des questions réglementaires portant sur la production de radiopharmaceutiques; tests pré-cliniques et cliniques avec de nouveaux radiopharmaceutiques; et programme de formation théorique/pratique destiné aux radiopharmaciens et manipulateurs.

**Sous-programme 2.5.2 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications industrielles.****Objectifs :**

- Renforcer la capacité des États Membres d'adopter et d'utiliser la technologie des rayonnements en vue de la mise au point de produits pour les soins de santé et des procédés et pratiques industriels plus propres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les États Membres sont mieux à même d'utiliser les techniques radio-isotopiques en vue d'améliorer l'efficacité des processus industriels et de la technologie des rayonnements aux fins de la remédiation environnementale et de produire des matériaux avancés utilisés dans les soins de santé et l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de laboratoires des États Membres qui contribuent à la mise au point et à l'utilisation des méthodologies relatives au radiotraitement, à l'analyse de la composition et aux applications industrielles des techniques radioisotopiques.</li> <li>Nombre de documents techniques sur les sujets susmentionnés mis à la disposition des États Membres.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Un aide sera fournie aux États Membres dans le cadre d'une formation théorique en science et technologie des rayonnements, au moyen de matériels d'apprentissage à distance (tutoriels web) et de référentiels des publications les plus importantes; et sous forme d'ateliers, de réunions et de cours. Une conférence internationale est prévue pour examiner de façon détaillée l'évolution récente de la science et la technologie des rayonnements, en particulier les applications qui ont permis d'apporter des avantages socioéconomiques dans les États Membres.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>2.5.2.001 Applications industrielles des radio-isotopes et des techniques radiologiques</i>	Des matériels d'apprentissage en ligne ainsi que des manuels et des matériels de formation sur les applications des sources de rayonnements scellées et des radiotraceurs dans l'industrie seront mis à disposition. De nouvelles technologies seront évaluées pour l'application des sources radioactives et des radiotraceurs dans plusieurs utilisations industrielles.
<i>2.5.2.002 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications environnementales</i>	Méthodologies et consignes pour les applications des rayonnements pour la sécurité sanitaire des aliments, les soins de santé, l'industrie et la décontamination des agents biologiques; modules d'apprentissage à distance pour la formation théorique aux technologies des rayonnements; et résultats des travaux d'une conférence (si la tenue de celle-ci est approuvée) sur les applications des technologies des rayonnements.

Programme sectoriel 2

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 15

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
2.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	1 976 523	155 000	-	1 974 121	155 000	-
2.0.0.002 Gestion des activités de recherche coordonnée	716 113	-	-	716 113	-	-
2.0.0.003 Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL)	502 000	176 898	-	122 897	176 898	-
2.S Services partagés internes	4 590 681	35 900	52 283	4 948 594	35 900	52 283
	<b>7 785 318</b>	<b>367 798</b>	<b>52 283</b>	<b>7 761 726</b>	<b>367 798</b>	<b>52 283</b>
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	1 156 872	184 108	8 337	1 147 469	184 108	-
2.1.1.002 Gestion de l’eau en vue d’une agriculture permettant d’économiser des ressources	971 740	147 649	-	983 689	147 649	-
<b>2.1.1 Gestion durable des terres et de l’eau</b>	<b>2 128 612</b>	<b>331 756</b>	<b>8 337</b>	<b>2 131 158</b>	<b>331 756</b>	-
2.1.2.001 Amélioration de la production et de la sélection animales	698 255	24 150	-	687 477	24 150	-
2.1.2.002 Réduction des menaces des maladies animales transfrontières et des zoonoses	1 540 545	638 947	-	1 549 694	638 947	-
<b>2.1.2 Intensification durable des systèmes de production animale</b>	<b>2 238 800</b>	<b>663 096</b>	-	<b>2 237 171</b>	<b>663 096</b>	-
2.1.3.001 Applications de l’irradiation des aliments utilisant des technologies des rayonnements novatrices	347 068	42 492	-	451 662	42 492	-
2.1.3.002 Traçabilité pour améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments	1 209 946	419 376	-	1 103 223	419 376	-
2.1.3.003 Préparation et conduite des interventions en cas d’urgence radiologique (alimentation et agriculture)	78 877	-	-	78 877	-	-
<b>2.1.3 Amélioration des systèmes de sécurité sanitaire et de contrôle des aliments</b>	<b>1 635 891</b>	<b>461 868</b>	-	<b>1 633 762</b>	<b>461 868</b>	-
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	1 557 747	318 421	-	1 453 969	318 421	120 595
2.1.4.002 Lutte contre les insectes nuisibles du bétail pour une agriculture durable	1 139 700	157 661	-	1 268 917	157 661	-
2.1.4.003 Développement de la TIS pour la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies	838 837	128 071	-	820 369	128 071	-
<b>2.1.4 Lutte durable contre les principaux ravageurs</b>	<b>3 536 283</b>	<b>604 153</b>	-	<b>3 543 254</b>	<b>604 153</b>	<b>120 595</b>
2.1.5.001 Recours aux mutations induites pour promouvoir l’adaptation au changement climatique	919 383	365 990	-	919 004	365 990	-
2.1.5.002 Techniques intégrées pour la sélection par mutation et la biodiversité	974 364	190 862	-	974 466	190 862	-
<b>2.1.5 Amélioration des cultures pour l’intensification des systèmes de production agricole</b>	<b>1 893 747</b>	<b>556 853</b>	-	<b>1 893 471</b>	<b>556 853</b>	-
<b>2.1 Alimentation et agriculture</b>	<b>11 433 333</b>	<b>2 617 726</b>	<b>8 337</b>	<b>11 438 816</b>	<b>2 617 726</b>	<b>120 595</b>
2.2.1.001 Effets de la nutrition sur la santé et l’environnement	1 645 983	-	50 119	1 655 545	-	-
<b>2.2.1 Amélioration de la santé humaine par la nutrition</b>	<b>1 645 983</b>	-	<b>50 119</b>	<b>1 655 545</b>	-	-
2.2.2.001 Diagnostic et traitement des maladies non transmissibles	1 388 531	-	154 190	1 370 987	-	141 521
2.2.2.002 Ressources didactiques pour l’utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la santé humaine	688 116	-	-	675 256	-	-
<b>2.2.2 Médecine nucléaire et imagerie diagnostique</b>	<b>2 076 647</b>	-	<b>154 190</b>	<b>2 046 243</b>	-	<b>141 521</b>



**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 15 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
2.2.3.001 Radio-oncologie clinique	1 317 821	-	-	1 265 997	-	-
2.2.3.002 Effets biologiques des rayonnements	499 170	-	-	545 708	-	-
<b>2.2.3 Radio-oncologie et traitement du cancer</b>	<b>1 816 991</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 811 705</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.2.4.001 Services d'étalonnage et d'audit	1 076 395	-	-	1 068 306	-	-
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	476 142	-	24 145	459 167	-	86 424
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	1 184 450	-	52 338	1 234 708	-	20 206
<b>2.2.4 Recours à la dosimétrie et à la physique médicale pour l'imagerie et la thérapie</b>	<b>2 736 988</b>	<b>-</b>	<b>76 483</b>	<b>2 762 181</b>	<b>-</b>	<b>106 629</b>
<b>2.2 Santé humaine</b>	<b>8 276 608</b>	<b>-</b>	<b>280 791</b>	<b>8 275 674</b>	<b>-</b>	<b>248 151</b>
2.3.1.001 Réseaux de données isotopiques de l'AIEA pour les précipitations, les cours d'eau et les eaux souterraines	668 491	-	-	653 701	-	-
2.3.1.002 Synthèse et diffusion de données isotopiques mondiales	327 061	-	-	341 865	-	-
<b>2.3.1 Réseaux de données isotopiques pour l'hydrologie et la climatologie</b>	<b>995 553</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>995 566</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.3.2.001 Évaluation globale des ressources	456 913	-	-	449 567	-	-
2.3.2.002 Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines	571 220	-	120 480	578 569	-	-
<b>2.3.2 Évaluation isotopique et gestion des ressources en eau</b>	<b>1 028 133</b>	<b>-</b>	<b>120 480</b>	<b>1 028 135</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.3.3.001 Caractérisation des eaux souterraines fossiles à l'aide des radionucléides à longue période	492 871	-	-	492 871	-	-
2.3.3.002 Recours aux isotopes de gaz rares pour des études de la recharge et de la pollution des eaux souterraines	949 813	-	-	949 814	-	-
<b>2.3.3 Applications des radioisotopes pour l'hydrologie</b>	<b>1 442 684</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 442 685</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2.3 Ressources en eau</b>	<b>3 466 371</b>	<b>-</b>	<b>120 480</b>	<b>3 466 387</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires	1 439 052	-	119 855	1 439 052	-	54 821
2.4.1.002 Gestion de la qualité et activités d'appui aux réseaux	915 100	-	-	915 100	-	-
<b>2.4.1 Produits de référence de l'AIEA pour la science et le commerce</b>	<b>2 354 152</b>	<b>-</b>	<b>119 855</b>	<b>2 354 152</b>	<b>-</b>	<b>54 821</b>
2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux	662 681	-	123 134	680 428	-	56 536
2.4.2.002 Évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	782 529	130 413	412 024	782 529	99 430	351 969
<b>2.4.2 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux</b>	<b>1 445 209</b>	<b>130 413</b>	<b>535 158</b>	<b>1 462 957</b>	<b>99 430</b>	<b>408 505</b>

Programme sectoriel 2

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 15 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l’environnement	745 963	243 243	165 680	754 653	243 243	65 930
<b>2.4.3 Techniques nucléaires pour la compréhension des changements climatiques et environnementaux</b>	<b>745 963</b>	<b>243 243</b>	<b>165 680</b>	<b>754 653</b>	<b>243 243</b>	<b>65 930</b>
2.4.4.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l’évaluation de l’environnement	921 894	333 127	167 668	922 867	333 127	64 120
2.4.4.002 Techniques nucléaires pour la gestion des services écosystémiques	808 379	99 430	101 357	780 968	99 430	20 720
<b>2.4.4 Application des techniques d’analyse pour protéger la biodiversité et les services écosystémiques</b>	<b>1 730 272</b>	<b>432 557</b>	<b>269 024</b>	<b>1 703 835</b>	<b>432 557</b>	<b>84 840</b>
<b>2.4 Environnement</b>	<b>6 275 597</b>	<b>806 214</b>	<b>1 089 717</b>	<b>6 275 597</b>	<b>775 230</b>	<b>614 096</b>
2.5.1.001 Mise au point et production de radio-isotopes médicaux	471 026	-	-	471 026	-	-
2.5.1.002 Mise au point de radiopharmaceutiques diagnostiques et thérapeutiques	570 929	-	-	570 929	-	-
<b>2.5.1 Produits radioisotopiques pour la prise en charge du cancer et des maladies non transmissibles</b>	<b>1 041 956</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 041 956</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2.5.2.001 Applications industrielles des radio-isotopes et des techniques radiologiques	484 785	-	-	482 386	-	-
2.5.2.002 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications environnementales	723 367	-	-	743 221	-	-
<b>2.5.2 Recours à la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications industrielles</b>	<b>1 208 152</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 225 606</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2.5 Production de radio-isotopes et technologie des rayonnements</b>	<b>2 250 108</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 267 562</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l’environnement</b>	<b>39 487 335</b>	<b>3 791 738</b>	<b>1 551 608</b>	<b>39 485 762</b>	<b>3 760 754</b>	<b>1 035 125</b>

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 16

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
2.0.0.001 Gestion et coordination globales et activités communes	Services partagés internes	52 283	52 283
2.1.1.001 Gestion des terres pour une agriculture intelligente face au climat	Gestion générale	8 337	
2.1.4.001 Recours à la TIS et aux technologies connexes pour la lutte contre les principaux insectes ravageurs des plantes	Mise au point de la TIS pour la lutte contre les ravageurs dans des serres et autres habitats confinés	-	120 595
2.2.1.001 Effets de la nutrition sur la santé et l'environnement	Nutrition et environnement	50 119	-
2.2.2.001 Diagnostic et traitement des maladies non transmissibles	Rôle de l'imagerie diagnostique en ce qui concerne le neuroblastome	78 933	91 321
	Recours aux interventions en médecine nucléaire et en imagerie diagnostique	75 257	50 200
2.2.4.002 Faits nouveaux en dosimétrie des rayonnements	Mise au point de techniques pour la diffusion d'étalons pour la dose absorbée dans l'eau en kilovolt(s) de rayons X par le réseau de LSED	12 128	50 326
	Appui au réseau de LSED	12 017	36 098
2.2.4.003 Radiophysique médicale clinique	Enseignement et formation clinique	20 004	-
	Principes directeurs et méthodologies	12 128	-
	Technique d'examen et d'évaluation	20 206	20 206
2.3.2.002 Stratégies de gestion pour les ressources en eaux de surface et en eaux souterraines	Recours aux traceurs isotopiques pour évaluer le transport des eaux souterraines dans des systèmes hydrogéologiques riches en argile	120 480	-
2.4.1.001 Fourniture de produits de référence et appui aux services des laboratoires	Renforcement des capacités des laboratoires d'analyse utilisant des produits de référence	15 089	15 089
	Mise au point et essai de méthodes d'analyse recommandées	14 405	14 405
	Production de matériaux de référence de l'AIEA pour une utilisation à l'échelle internationale	90 360	25 327
2.4.2.001 Outils isotopiques pour étudier les changements climatiques et environnementaux	Application de techniques d'analyse nucléaires à des études des tendances et de la variabilité du climat sur l'environnement marin	-	12 238
	Application de méthodes nucléaires et isotopiques pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	15 060	5 020
	Référenciation de modèles océaniques pour la dispersion et l'impact radiologique des rejets de radionucléiques des centrales nucléaires en situation d'urgence	27 259	-
	Renforcement des capacités dans les États Membres pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	-	4 675
	Gestion générale du projet relatif aux outils isotopiques pour l'étude des changements climatiques et environnementaux	5 457	-
	Activités communes avec d'autres programmes internationaux	15 060	4 483
2.4.2.002 Évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	Réévaluation des facteurs de fractionnement des isotopes stables utilisés dans des modèles climatiques mondiaux	60 298	30 120
	Renforcement des capacités dans les États Membres pour l'amélioration de l'évaluation du cycle du carbone et des incidences de l'acidification des océans	30 120	-
	Coordination du Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC)	326 684	311 809
	Amélioration des connaissances et des outils pour l'évaluation du cycle du carbone et des impacts de l'acidification des océans	55 220	40 160

Programme sectoriel 2

**Programme sectoriel 2 – Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 16 (suite)

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
2.4.3.001 Pollution radioactive et non radioactive et impact sur l'environnement	Renforcement des capacités dans les États Membres pour la mesure et l'évaluation de la pollution radioactive et non radioactive et de son impact sur l'environnement	6 024	6 024
	Collaboration avec les États Membres pour la mise en œuvre de programmes de surveillance et d'évaluation	61 839	11 639
	Activités communes avec d'autres programmes internationaux	17 685	3 501
	Niveaux, tendances et effets radiologiques des radionucléides dans l'environnement marin	34 185	24 685
	Étude des tendances temporelles mondiales de la pollution dans certaines zones côtières par l'application d'outils isotopiques et nucléaires	45 947	20 080
2.4.4.001 Élaboration de méthodologies pour le contrôle radiologique et l'évaluation de l'environnement	Mise en place d'une méthodologie d'analyse pour la détermination des contaminants nucléaires et non nucléaires, et amélioration des connaissances	95 671	32 253
	Élaboration d'outils pour le contrôle radiologique de l'environnement	71 997	31 867
2.4.4.002 Techniques nucléaires pour la gestion des services écosystémiques	Renforcement des capacités dans les États Membres pour une meilleure gestion et une utilisation plus sûre de l'écosystème	55 173	-
	Amélioration des connaissances et des outils pour une utilisation durable et sûre des ressources environnementales dans les États Membres	22 088	-
	Évaluation toxicologique et écotoxicologique d'algues benthiques et de leurs toxines en vue d'une gestion durable des services écosystémiques marins	24 096	20 720

## **Programme sectoriel 3**

### **Sûreté et sécurité nucléaires**

**Objectifs :**

- *Améliorer continuellement la sûreté et la sécurité dans le monde grâce à l'élaboration et à une large application de normes de sûreté et de principes directeurs de sécurité, à une adhésion universelle aux instruments juridiques internationaux, à des examens par des pairs et à des services intégrés et modulaires, ainsi qu'à la création de capacités et de réseaux.*
- *Renforcer continuellement les capacités et les arrangements nationaux, régionaux et internationaux pour garantir un niveau élevé de sûreté et de sécurité, ainsi que la planification et la conduite des interventions d'urgence.*



## **Introduction :**

Le programme sectoriel 3 favorise la réalisation et le maintien de niveaux élevés de sûreté et de sécurité nucléaires dans le monde entier en vue de la protection des personnes, de la société et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. Il répond à la demande tendant à ce que l'on renforce le niveau de sûreté du nombre croissant d'installations nucléaires, y compris les installations d'extraction d'uranium, ainsi que des centrales nucléaires et des réacteurs de recherche existants, dont l'âge moyen continue d'augmenter. Il concerne aussi l'utilisation accrue des rayonnements ionisants dans les secteurs industriel, médical et agricole, la menace permanente du terrorisme nucléaire et l'accumulation de déchets radioactifs et de combustible usé.

Le programme sectoriel 3 exécute les fonctions statutaires de l'Agence consistant à établir des normes de sûreté et à prendre des dispositions pour leur application. L'Agence aide les États Membres à élaborer de nouveaux programmes électronucléaires et à mettre en œuvre ou à étendre les programmes existants en renforçant les capacités nationales et en favorisant la coopération internationale, ainsi qu'en transférant des connaissances en matière de sûreté et de sécurité nucléaires des États ayant des programmes électronucléaires bien établis vers ceux qui entreprennent de tels programmes par le biais de réseaux de connaissances. La sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives ainsi que des installations nucléaires reste hautement prioritaire. L'Agence élabore et publie des recommandations et des orientations en matière de sécurité nucléaire et maintient une plateforme d'information efficace pour leur application. À la demande d'un État, elle fournit une assistance pour concevoir et mettre en œuvre une solide infrastructure de sécurité nucléaire, notamment dans les domaines de la prévention, de la détection et de l'intervention.

Malgré les dispositions prises en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, on ne peut éliminer complètement le risque d'une urgence nucléaire grave et la menace de terrorisme nucléaire. Ce programme sectoriel couvre donc aussi les capacités nationales et internationales nécessaires pour se préparer à intervenir efficacement en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique, notamment d'acte de terrorisme nucléaire, et à en atténuer les conséquences.

Avec l'achèvement du rapport sur l'accident de Fukushima Daichii et l'accomplissement prévu des activités menées dans le cadre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire d'ici fin 2015, les activités de suivi seront incorporées et intégrées dans les programmes départementaux pertinents pour 2016–2017. La Section de coordination de la sûreté et de la sécurité deviendra un Bureau qui, entre autres, supervisera l'intégration des activités de suivi du Plan d'action et mettra à profit les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce dernier et du rapport sur l'accident de Fukushima Daiichi.

## **Stratégie à moyen terme**

Le processus de planification prend en considération la stratégie à moyen terme 2012-2017 (SMT), de sorte que les programmes, sous-programmes et projets sont en général liés à un ou plusieurs des objectifs et sous-objectifs suivants de la stratégie à moyen terme qui concernent directement ce programme sectoriel :

### ***C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires***

- C01 Renforcer le cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires ;
- C02 Établir et améliorer constamment des normes et des orientations ;
- C03 Aider les États Membres à mettre en place et renforcer la création de capacités en sûreté et sécurité ;
- C04 Contribuer à mettre en place des capacités nationales, régionales et internationales d'intervention et d'assistance en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique ;
- C05 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des installations nucléaires ;
- C06 Aider les États Membres à renforcer le contrôle des sources radioactives et à atténuer les effets d'une mise au rebut non autorisée ;
- C07 Aider les États Membres à renforcer la sûreté radiologique et la sûreté du transport au niveau national ;
- C08 Aider les États Membres à renforcer la sûreté des déchets et de l'environnement et à mettre en place et renforcer une infrastructure de gestion des déchets ;
- C09 Renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire ;
- C10 Aider les États à renforcer leur infrastructure de sécurité nucléaire.

De plus, en raison de leur nature transversale, plusieurs projets sont également liés aux objectifs et sous-

### Programme sectoriel 3

objectifs suivants de la SMT. Dans ces cas, le programme sectoriel 3 fournit un appui aux activités menées dans d'autres programmes sectoriels.

#### **A. Faciliter l'accès à l'électronucléaire**

- A06 Renforcer les normes de sûreté et les orientations de sécurité nucléaires, les examens par des pairs et les services consultatifs ;

#### **D. Fournir une coopération technique efficace**

- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration des capacités en matière de sûreté et de sécurité nucléaires aux niveaux national, régional et international.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du nombre de bonnes pratiques et de conclusions des examens et des services.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble à jour et complet de normes de sûreté et de principes directeurs de sécurité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de normes de sûreté et d'orientations sur la sécurité nouvelles ou révisées par an.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau mondial de communication et de partage des connaissances.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Augmentation du nombre de problèmes résolus grâce aux réseaux de mise en commun des connaissances.</li></ul>

### Projets

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.0.0.001 Renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires</b>	Politiques, normes et principes directeurs ; bases de données et produits promotionnels (sites web et brochures) ; plans nationaux intégrés de création de capacités ; réseaux de connaissances en matière de sûreté ; réseaux nationaux de collaboration et dépôts de connaissances ; systèmes de documentation ; et plateformes de formation théorique et pratique en ligne.
<b>3.0.0.002 Gestion et coordination globales et activités communes</b>	Rapport d'ensemble sur la sûreté nucléaire ; contribution des départements au rapport sur la mise en œuvre de la SMT, au Rapport sur l'exécution du programme, au Rapport annuel et à des produits de communication.

## Programme 3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence

### Objectifs :

- *Maintenir et améliorer encore les capacités et les arrangements existants à l'Agence et aux niveaux national et international en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence (PCI) en vue de répondre efficacement aux situations d'urgence nucléaire/radiologique quelle qu'en soit la cause.*
- *Améliorer la communication/le partage de l'information sur les incidents et les urgences nucléaires ou radiologiques avec les États Membres, les parties prenantes internationales et le public/les médias au stade de la préparation et durant la conduite d'une intervention.*

Les États Membres et la communauté internationale doivent être prêts à intervenir efficacement face à d'éventuelles situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Le programme aide les États Membres à renforcer des éléments particuliers de la PCI, par exemple à mettre en place et à maintenir des éléments de l'infrastructure nationale, à améliorer la coopération entre les communautés de la sûreté et de la sécurité, l'évaluation des dangers et la gestion des situations d'urgence, en particulier de celles qui sont graves, et à tenir la communauté internationale et le public bien informés, etc. Il aide également les États Membres à mettre en place des capacités et des arrangements nationaux et mondiaux efficaces pour réduire le plus possible l'impact d'événements nucléaires ou radiologiques.

Toute intervention efficace en cas d'urgence passe par une évaluation initiale cohérente et une gestion adéquate de l'urgence, lesquelles ne sont possibles qu'avec des activités coordonnées de PCI. L'Agence est le point focal pour la PCI en cas d'urgences nucléaires ou radiologiques, qu'elles résultent d'un accident, d'une catastrophe naturelle, d'une négligence, d'un événement de sécurité nucléaire ou de toute autre cause. Ce rôle découle des responsabilités que les conventions sur la notification rapide et sur l'assistance et les organes directeurs



## Programme sectoriel 3

confèrent à l'Agence. Il est aussi prévu par un certain nombre de mécanismes et d'arrangements pratiques et il s'appuie sur l'expertise et la longue expérience de l'Agence dans le domaine de la PCI. L'Agence a aussi pour fonction statutaire d'élaborer des normes de sûreté dans ce domaine et de prendre des dispositions pour leur application. Enfin, l'Agence a un rôle important à jouer dans l'évaluation des événements nucléaires et radiologiques et dans la communication sur leur importance et leurs conséquences potentielles.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des capacités en matière de PCI en vue de réagir efficacement à une urgence aux niveaux national et international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de recommandations relatives à l'amélioration de la PCI aux niveaux national et international qui ont été appliquées en deux ans.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des capacités en matière de PCI en vue de réagir efficacement à une urgence au niveau de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de recommandations relatives à l'amélioration de la PCI au niveau de l'Agence qui ont été appliquées en deux ans.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la communication/du partage de l'information sur les incidents et les urgences nucléaires ou radiologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de recommandations relatives à l'amélioration de la communication/du partage d'informations sur les urgences nucléaires ou radiologiques qui ont été appliquées en deux ans.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Ce programme tient compte des besoins des États Membres tels qu'ils ont été exprimés dans les résolutions pertinentes de la Conférence générale, dans les décisions du Conseil des gouverneurs et dans les recommandations du Groupe d'experts sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence (EPREG). Il tient compte également des enseignements tirés lors de l'évaluation de la performance au cours du cycle de programmation précédent, ainsi que des recommandations du Vérificateur extérieur.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Activités nécessaires pour honorer les obligations découlant des conventions sur la notification rapide et sur l'assistance et d'autres mécanismes et arrangements pratiques.
2. Activités renforçant la PCI dans les États Membres.
3. Activités qui sont liées aux conventions, mais non requises par elles (par exemple, activités de PCI internes, Réseau d'intervention et d'assistance (RANET), coopération interorganisations et Plan commun).

**Sous-programme 3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international****Objectifs :**

- Renforcer les capacités et les arrangements en matière de PCI grâce à l'élaboration de normes de sûreté, de directives opérationnelles et d'outils, ainsi qu'à la fourniture d'une assistance pour leur application et à des examens de la PCI par des pairs.
- Améliorer la transparence et le partage des connaissances dans le domaine de la PCI grâce à un recours plus efficace et plus étendu aux missions d'examen par des pairs et aux réseaux de collaboration.
- Renforcer le cadre de PCI au niveau international.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités et arrangements nationaux renforcés en matière de PCI et transparence accrue grâce au partage de l'information sur la PCI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États Membres ayant contribué au système de gestion de l'information pour la PCI (EPRIMS) au bout de deux ans.</li> <li>Pourcentage d'États Membres appliquant dans une large mesure les normes de sûreté de l'AIEA sur la PCI au bout de deux ans.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du cadre de PCI au niveau international et amélioration de la coopération et de la coordination interorganisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de recommandations relatives à l'amélioration du cadre international de PCI ainsi que de la coopération et de la coordination interorganisations qui ont été appliquées en deux ans.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme est la continuation des activités pertinentes du cycle biennal de programmation précédent en matière de PCI et y fait suite. Il a été établi sur la base des besoins de PCI recensés lors de l'évaluation de la PCI aux niveaux national et international compte

Programme sectoriel 3

tenu des recommandations à long terme du Plan d'action international pour le renforcement du système international de préparation et de conduite des interventions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, des recommandations de l'EPREG, des mesures prévues dans le Plan d'action sur la sûreté nucléaire, des résolutions de la Conférence générale relatives à la sûreté ainsi que des conclusions des réunions des autorités compétentes et des réunions du Comité interorganisations des situations d'urgence nucléaire et radiologique (IACRNE).

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres</i>	Activités de formation et mission d'experts ; centres de création de capacités en place ; matériels et outils de formation ; publications et outils d'orientation nouveaux ou révisés sur la PCI ; et rapports sur des examens de la préparation aux situations d'urgence (EPREV) et du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS).
<i>3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence</i>	Actualisation du Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales (JPLAN) ; rapports de l'IACRNE ; recommandations de l'EPREG ; procédures opérationnelles de l'IACRNE ; et sites web de l'IACRNE et de l'EPREG.
<i>3.1.1.003 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</i>	Données sur la préparation des interventions d'urgence ; informations sur la collaboration en matière de partages des connaissances ; indicateurs clés de performance et évaluations de l'exécution des missions EPREV ; et plan d'action pour l'amélioration continue de l'EPREV.

**Sous-programme 3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et arrangements opérationnels avec des États Membres et des organisations internationales**

**Objectifs :**

- *Maintenir et améliorer continuellement les arrangements pris en vue d'une intervention efficace (notification, échange d'informations, évaluation et pronostic, assistance internationale et communication avec le public) et réagir efficacement aux situations d'urgences nucléaires ou radiologiques.*
- *Établir, maintenir et améliorer continuellement des systèmes facilitant l'échange d'informations techniques, en particulier lors d'une situation d'urgence.*
- *Faire fonction de porte-parole de l'Agence lors d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique en étroite coordination avec le Bureau de l'information et de la communication (OPIC) afin d'assurer la cohérence des messages communiqués.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Intervention efficace et coordination de celle-ci avec les États et les organisations internationales compétentes en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de recommandations relatives à l'amélioration de la PCI qui ont été appliquées en deux ans.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mécanisme efficace d'assistance internationale et fourniture de l'assistance demandée de manière efficace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de l'assistance fournie en faisant appel aux moyens d'assistance nationaux enregistrés au cours d'une période de deux ans.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme est la continuation des activités pertinentes visant à maintenir et améliorer continuellement le Système des incidents et des urgences (IES) de l'Agence et les arrangements opérationnels avec les États Membres et les organisations internationales compétentes coparrainant le Plan commun, fait suite à ces activités et les consolide. Il a été établi sur la base des besoins recensés lors de l'évaluation d'exercices et d'interventions récentes ainsi que des mesures prévues dans le Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et des décisions des organes directeurs de l'Agence.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.1.2.001 Maintenir et renforcer l'état de préparation du Système des incidents et des urgences</i>	Programme annuel de formation ; exercices ConvEx-1 ; dossiers sur les calendriers et la formation ; et maintien et amélioration des arrangements en matière d'intervention (appendices au Plan d'intervention en cas d'incident et d'urgence (REPLIE), procédures, listes de contrôle et instructions).
<i>3.1.2.002 Maintenir/renforcer les arrangements en matière d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales</i>	Intervention efficace en cas d'incidents et de situations d'urgence ; protocoles opérationnels avec des organisations internationales ; contreparties formées ; exécution d'exercices ConvEx-2 et ConvEx-3 ; amélioration des dossiers du RANET sur les moyens d'assistance ; et publication du document EPR-RANET 2017.
<i>3.1.2.003 Communication avec le public lors de situations d'urgence</i>	Publications de l'Agence, documentation de l'Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (INES), matériel de formation, bulletin de l'IEC et supports promotionnels.
<i>3.1.2.004 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</i>	Arrangements avec les États Membres en ce qui concerne la participation et l'appui au processus d'évaluation et de pronostic ; et outils d'évaluation, procédures et orientations à l'appui du processus.

**Programme 3.2 Sûreté des installations nucléaires****Objectifs :**

- *Améliorer constamment la sûreté des installations nucléaires aux stades de l'évaluation des sites, de la conception, de la construction et de l'exploitation grâce à la mise à disposition de normes de sûreté et à leur application.*
- *Aider les États Membres à développer et mettre en œuvre l'infrastructure de sûreté appropriée.*
- *Faciliter l'adhésion à la Convention sur la sûreté nucléaire (CSN) et au Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche ainsi que leur application, et renforcer la coopération internationale.*

Après l'achèvement du rapport sur l'accident de Fukushima Daiichi, les activités menées au titre du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire seront incorporées aux programmes prévus pour 2016-2017. Les enseignements et les conclusions tirés de l'accident et de ces activités continueront d'être mis à profit pour l'élaboration du programme. Malgré l'accident, l'intérêt des États Membres pour le lancement de nouveaux programmes électronucléaires, ou l'expansion des programmes existants, continue de croître. Il faut aider les États Membres en matière de création de capacités et d'infrastructures de sûreté en renforçant la coopération internationale, en conformité avec le cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires. Avec le regain d'intérêt pour l'électronucléaire et l'exploitation à long terme d'installations existantes, il faut de solides capacités d'évaluation de la sûreté en phase avec les avancées technologiques, des méthodes et des outils d'évaluation de la sûreté, des prescriptions rigoureuses dans le domaine de la sûreté de conception ainsi que des systèmes de gestion, un encadrement et une culture de sûreté solides.

Pour évaluer la sûreté des installations nucléaires nouvelles et existantes en fonction des risques liés aux aléas naturels ou à des événements d'origine humaine, y compris le sabotage et les aspects environnementaux liés aux sites, des méthodes de pointe sont nécessaires. L'Agence renforcera le mécanisme de retour d'information entre la CSN, les normes de sûreté de l'AIEA et le Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche afin qu'ils soient tous appliqués de manière stratégique et synergique. On procède actuellement au réexamen et à la révision de normes de sûreté à la lumière des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, le but étant de les passer toutes en revue et, au besoin, d'en établir de nouvelles. La promotion de l'application des normes de sûreté et l'examen de leur mise en œuvre dans le cadre des services d'examen de la sûreté et d'examen par des pairs sont des éléments importants pour les États Membres qui souhaitent mettre en place une solide infrastructure de sûreté et améliorer constamment la sûreté des installations nucléaires et l'efficacité des organismes de réglementation.

Programme sectoriel 3

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du cadre mondial de sûreté grâce à l'acceptation et à l'application des normes de sûreté de l'Agence relatives à l'infrastructure législative et gouvernementale et aux installations nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de normes de sûreté nouvelles ou révisées intéressant les organismes gouvernementaux et les installations nucléaires qui ont été approuvées par la Commission des normes de sûreté (CSS).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la sûreté des installations nucléaires dans les États Membres grâce à la mise en œuvre des recommandations et des suggestions des services de sûreté s'appuyant sur les normes de l'Agence en la matière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de recommandations et de suggestions de l'Agence émanant de services de sûreté prises en compte de manière adéquate par les organismes de réglementation et les installations nucléaires.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Ce programme est basé sur les résolutions de la Conférence générale, les résultats de la sixième réunion d'examen de la CSN (mars/avril 2014), la conférence diplomatique sur la CSN (février 2015) et les recommandations formulées par des États Membres lors de conférences de l'Agence. Il tient compte des enseignements tirés et du retour d'information des activités des services d'examen de la sûreté.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Projets sur la création de capacités et le renforcement de l'échange d'informations.
2. Projets établissant des normes de sûreté et fournissant des services pour les conventions et les codes de conduite.
3. Projets liés à l'application des normes.

**Sous-programme 3.2.1 Mise en place d'un cadre gouvernemental et réglementaire et d'une infrastructure de sûreté**

**Objectifs :**

- *Mettre en place des cadres gouvernementaux, réglementaires et de sûreté efficaces, indépendants et durables pour les installations nucléaires sur la base des normes de sûreté de l'AIEA.*
- *Renforcer le cadre mondial de sûreté nucléaire en appliquant un processus cohérent d'élaboration, de revue et de révision pour des normes de sûreté à jour et de haute qualité concernant le cadre gouvernemental et réglementaire pour les installations nucléaires.*
- *Mettre en place un processus renforcé de création de capacités dans les domaines de la réglementation et de la sûreté conformément aux normes de sûreté de l'AIEA.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes de réglementation efficaces, indépendants et durables dans les États Membres, avec un cadre gouvernemental, réglementaire et de sûreté adéquat pour assurer un contrôle réglementaire efficace pendant toute la durée de vie des installations nucléaires, conformément aux normes de sûreté de l'AIEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de missions d'examen de la sûreté (par exemple missions IRRS et missions d'assistance d'experts).</li> <li>• Pourcentage de recommandations et suggestions de l'Agence dûment prises en compte par les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes de sûreté nouvelles ou révisées relatives au cadre gouvernemental et réglementaire soumises à l'approbation du Comité des normes de sûreté nucléaire (NUSSC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de canevas de préparation de documents approuvés par la CSS.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la compétence des organismes de réglementation en vue de la sûreté d'utilisation des installations nucléaires dans les États Membres ayant des programmes nucléaires nouveaux ou bien établis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres ayant recours aux programmes de formation de l'Agence dans le domaine réglementaire à l'appui de programmes durables de formation théorique et pratique.</li> <li>• Nombre d'États Membres ayant recours aux outils et à la méthodologie des Principes directeurs pour l'évaluation systématique des besoins en compétences réglementaires (SARCoN) aux fins du renforcement des compétences.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Eu égard au maintien de la tendance de certains pays à relancer ou entreprendre des programmes électronucléaires, les projets du sous-programme correspondent aux activités menées par l'Agence pour aider les États à développer leurs cadres gouvernemental et réglementaire. La création de capacités pour les installations nucléaires est traitée séparément.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine</i>	Normes de sûreté, principes directeurs (par exemple orientations pour la mise en œuvre des programmes), échange d'informations et rapports de missions ; informations dans le Réseau international d'organismes de réglementation (RegNet) ; et conférence internationale sur l'efficacité de la réglementation.
<i>3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG</i>	Normes de sûreté et rapports.
<i>3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires</i>	Rapports, matériels de formation, plateformes web améliorées et produits multimédias.
<i>3.2.1.004 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</i>	Infrastructure de sûreté des États Membres ; et contrôle réglementaire efficace pour les nouvelles installations.

**Sous-programme 3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires****Objectifs :**

- *Mettre à la disposition des États Membres des normes actualisées d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception s'appuyant sur la technologie actuelle et les meilleures pratiques.*
- *Fournir aux États Membres des services consultatifs et des services d'examen pour l'application des normes d'évaluation de la sûreté et de sûreté de la conception.*
- *Élaborer des prescriptions relatives aux connaissances en matière d'évaluation de la sûreté et fournir un appui aux États Membres dans le domaine des compétences d'évaluation de la sûreté et de la création de capacités.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Normes de sûreté actualisées de l'Agence dans les domaines de la conception et de l'évaluation de la sûreté tenant compte des informations techniques les plus récentes sur la sûreté nucléaire et la conception dans le cas aussi bien des centrales nucléaires en exploitation que des nouvelles centrales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de normes de sûreté et de documents techniques connexes mis à jour.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaissance et utilisation accrues des services de l'Agence en matière de conception et d'évaluation de la sûreté actualisés en fonction des normes et des pratiques de sûreté les plus récentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de services d'examen de la conception et de l'évaluation de la sûreté utilisés par les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation accrue des programmes de création de compétences et de capacités grâce au Réseau mondial d'évaluation de la sûreté (GSAN) et au Programme de formation théorique à l'évaluation de la sûreté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres se lançant dans l'électronucléaire qui ont établi en temps voulu de vastes programmes de création de capacités d'évaluation de la sûreté avec l'appui de l'Agence.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Eu égard aux efforts de relance ou d'introduction de programmes électronucléaires et à la nécessité de tenir compte des enseignements tirés de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, il convient de développer et de réviser les normes et les documents techniques connexes relatifs à la conception et à l'évaluation de la sûreté. Du fait de ces efforts, davantage de services d'examen de la sûreté et de la conception ainsi que de programmes de création de compétences ou de capacités seront nécessaires. Tous ces besoins sont traités séparément.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.2.2.001 Évaluation de la conception et de la sûreté des installations/activités nucléaires</i>	Normes de sûreté et documents techniques nouveaux et révisés, rapports d'examen, sessions de formation et ateliers, et matériels de formation.

Programme sectoriel 3

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.2.2.002 Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté</b>	Réseau mondial d'évaluation de la sûreté (GSAN) opérationnel ; Programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté (SAET) opérationnel ; et mise en place de programmes de création de capacités et de compétences en matière d'évaluation de la sûreté dans les États Membres.
<b>3.2.2.003 Suivi du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire</b>	Ateliers, réunions et programmes de formation ; et rapports techniques et normes de sûreté.

**Sous-programme 3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers internes et externes**

**Objectifs :**

- *Établir des prescriptions et des documents d'orientation consensuels sur la sûreté des sites et de la conception des installations en ce qui concerne les dangers internes et externes, y compris ceux qui résultent d'activités humaines.*
- *Fournir une aide aux États Membres qui se lancent dans l'électronucléaire pour les examens relatifs à la sélection des sites, à leur évaluation et à la conception des installations de manière à les protéger contre les dangers internes et externes en utilisant les normes de sûreté de l'Agence et, sur demande, dans le cadre du programme de coopération technique (CT) et des missions spéciales sollicitées par des États Membres.*
- *Aider des États Membres à résoudre les nouveaux problèmes techniques recensés dans les enseignements tirés d'événements majeurs survenus dans des installations nucléaires et à fournir un appui aux organismes exploitants et de réglementation pour résoudre des problèmes techniques avec la communauté mondiale à la suite d'événements externes majeurs.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des activités du Centre international pour la sûreté sismique (ISSC) dans les domaines de l'élaboration de documents techniques, et diffusion des connaissances dans le cadre de la coopération internationale à l'aide des ressources des programmes ordinaires et extrabudgétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes d'information émanant d'États Membres au sujet des documents sur la sûreté ainsi que des systèmes de notification d'événements externes et des services similaires de l'ISSC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des normes de sûreté de l'Agence dans le cadre des missions du Service d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes (SEED) et formulation, à l'intention des États Membres, de recommandations conformes aux orientations données dans ces documents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de services d'examen de la sûreté SEED demandés par les États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des méthodologies pour l'analyse des dangers externes et internes, la conception des installations, la conception des mesures de protection contre les dangers externes, et les outils de communication et de diffusion de l'information en matière de sûreté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de documents complémentaires (rapports de sûreté et documents techniques).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'accent sera mis davantage sur les services d'examen de la sûreté et les activités de formation en matière de sûreté des sites et de la conception à la lumière de l'accident de Fukushima Daiichi dans le cadre des programmes de centrales nucléaires en exploitation et nouvelles. Les États Membres demanderont plus de précision et de technicité dans les modules de formation à mesure qu'ils progresseront dans leurs programmes nucléaires.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.2.3.001 Sûreté des sites et de la conception des installations</b>	Guides de sûreté et documents complémentaires nouveaux et mis à jour sur le choix et l'évaluation des sites, la protection contre les dangers externes et la conception des installations ; rapports de missions de coopération technique et rapports de missions SEED d'évaluation de sites et de la performance de

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation des sites pour la détermination de la sûreté des installations</b>	sûreté d'installations face aux événements externes.  Documents techniques nouveaux ou mis à jour requis pour l'application des guides de sûreté ; rapports de sûreté/documents techniques dans les domaines où des orientations sont nécessaires et qui ne sont pas traités par d'autres publications de l'Agence ; et ateliers sur les activités de création de capacités et la diffusion de l'information lors de réunions internationales.
<b>3.2.3.003 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</b>	Formation et ateliers pour favoriser le développement de la base de connaissances dans les pays primo-accédants et exécution de missions d'examen SEED pour confirmer le respect des normes de sûreté de l'AIEA.

### Sous-programme 3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires

#### Objectifs :

- *Améliorer la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à l'application des recommandations et des suggestions des missions de l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et des missions sur les questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO) ainsi que l'exécution d'autoévaluations structurées à l'aide des normes de sûreté de l'AIEA.*
- *Rehausser la capacité des États Membres d'améliorer la performance en matière de sûreté d'exploitation en échangeant et en utilisant le retour d'expérience d'exploitation et renforcer les normes de sûreté de l'AIEA sur l'exploitation pour tenir compte des enseignements tirés et des nouveaux développements en matière de sûreté.*
- *Améliorer la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à la mise en œuvre de mesures fondées sur les orientations et les services d'évaluation fournis par l'Agence dans le domaine de l'encadrement et de la culture de sûreté.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à l'application des recommandations et suggestions des missions OSART et SALTO à l'aide des directives OSART et SALTO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de missions OSART et SALTO demandées par les États Membres chaque année.</li> <li>● Pourcentage des recommandations et suggestions de l'Agence sur l'amélioration de la sûreté d'exploitation dûment prises en compte dans les centrales nucléaires des États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à l'échange et à la mise à profit du retour d'expérience d'exploitation et à l'application des normes de sûreté de l'AIEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de normes de sûreté de l'AIEA sur l'exploitation qui ont été réexaminées et révisées.</li> <li>● Nombre de missions PROSPER ou de missions équivalentes demandées par les États Membres chaque année.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la sûreté d'exploitation dans les États Membres grâce à la mise en œuvre de mesures fondées sur les orientations et les services d'évaluation fournis par l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de missions OSART fournissant un retour d'information sur la culture de sûreté et l'encadrement à l'organisme hôte.</li> <li>● Nombre d'autoévaluations de la culture de sûreté et de missions d'assistance effectuées.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'accent sera mis davantage sur l'amélioration des services d'examen OSART et SALTO de la sûreté d'exploitation, en particulier dans le domaine de la mise en service des nouvelles centrales nucléaires, les examens OSART entrepreneuriaux au niveau des compagnies d'électricité nucléaire, l'autoévaluation, la culture de sûreté, l'exploitation à long terme et la gestion des accidents graves. L'Agence continuera à renforcer la sûreté des centrales nucléaires en ce qui concerne la gestion du vieillissement et d'autres processus de dégradation liés au temps.

Programme sectoriel 3

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.2.4.001 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation</b>	Rapports de missions OSART ; principes directeurs pour l'exécution d'autoévaluations de centrales ; base de données actualisée sur les résultats des missions OSART (OSMIR) ; révision intégrée des guides sur la sûreté d'exploitation ; publication des aspects marquants des missions OSART ; et diffusion d'informations relatives aux missions OSART sur un site web spécialisé.
<b>3.2.4.002 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale</b>	Renforcement de la capacité des États Membres d'améliorer la performance en matière de sûreté d'exploitation et de déterminer eux-mêmes les tendances négatives qui se font jour par l'échange et l'utilisation du retour d'expérience d'exploitation en encourageant l'auto-évaluation et l'examen de la sûreté de leurs programmes par l'Agence.
<b>3.2.4.003 Direction et gestion efficaces pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres</b>	Rapports sur la culture de sûreté et sur l'encadrement et la gestion pour la sûreté ; principes directeurs révisés sur la direction et la gestion en matière de sûreté ; rapports, matériel de formation, supports de communication (y compris des exposés et un site web) et autres documents.
<b>3.2.4.004 Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme</b>	Rapports de missions SALTO et rapports sur la gestion du vieillissement et les analyses de vieillissement sur des durées limitées ; révision du guide de sûreté sur la gestion du vieillissement ; application et amélioration du rapport de sûreté sur les enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement (IGALL) ; et lancement du projet de recherche coordonnée (PRC) sur les propriétés des matériaux vieillissants.
<b>3.2.4.005 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</b>	Analyse des tendances en matière de sûreté d'exploitation des centrales nucléaires et rapport aux États Membres sur des questions de sûreté d'exploitation importantes pour la prochaine réunion d'examen de la CSN.

**Sous-programme 3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible**

**Objectifs :**

- Renforcer la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible dans les États Membres grâce à l'application efficace du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche, à l'élaboration et à l'application de normes de sûreté, à la fourniture de services d'examen de la sûreté et à l'échange de données sur l'expérience d'exploitation.
- Appuyer la création de capacités dans les États Membres pour la mise en place d'une infrastructure de sûreté pour les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible et pour la promotion de la coopération internationale et du partage des connaissances et de l'expérience d'exploitation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche, y compris ceux qui font l'objet d'accords de projet et de fourniture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États Membres ayant des réacteurs de recherche conformes aux dispositions du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et aux normes de sûreté de l'AIEA.</li> <li>● Pourcentage de recommandations des services d'examen de la sûreté prises en compte par les États Membres tel que mesuré par les missions de suivi.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de normes de sûreté et de documents complémentaires sur les installations du cycle du combustible par rapport aux prévisions.</li> <li>● Pourcentage d'installations du cycle du combustible couvertes par les États Membres participants dans le Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible (FINAS).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'accent sera mis davantage sur la révision de normes de sûreté et l'établissement de documents complémentaires, la fourniture de services d'examen de la sûreté et les activités de création de capacités, y compris la formation à l'appui de l'application du Code de conduite pour la sûreté des réacteurs de recherche et des normes de sûreté de l'AIEA relatives aux



## Programme sectoriel 3

installations du cycle du combustible, et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire et du rapport sur l'accident de Fukushima Daiichi en ce qui concerne la sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche</i>	Normes de sûreté et publications connexes ; rapports de réunions et de missions ; comptes rendus de conférences ; matériels de formation ; auto-évaluations d'États Membres ; et base de données du Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche (IRSRR).
<i>3.2.5.002 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible</i>	Normes de sûreté et publications complémentaires ; rapports de réunions/missions ; matériels de formation ; et base de données du FINAS.
<i>3.2.5.003 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</i>	Publications de l'Agence ; rapports de réunions et de missions ; et matériels de formation et ateliers.

**Programme 3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport****Objectifs :**

- *Harmoniser à l'échelle mondiale l'élaboration et l'application des normes de sûreté de l'Agence dans ce domaine et accroître la sûreté des sources de rayonnements, et rehausser ainsi la protection des personnes contre les effets nocifs des rayonnements.*

Ce programme est axé sur la protection des personnes et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements. Il porte sur l'élaboration de normes de sûreté et l'adoption de dispositions pour leur application – qui sont toutes deux des fonctions statutaires de l'Agence. Le renforcement des capacités, passant par la formation théorique et pratique, et la création de réseaux sont des éléments transversaux clés du cadre mondial de sûreté et sont inclus dans tout le programme. L'importance des engagements internationaux en tant qu'élément du cadre de sûreté est également prise en compte. Les activités du programme sont en cours pour la plupart avec quelques changements d'orientation, compte tenu des résolutions de la Conférence générale. Elles s'adressent notamment aux organismes nationaux et aux organisations internationales compétentes intervenant dans les questions de sûreté radiologique et de sûreté du transport. Les bénéficiaires sont les gouvernements, les organismes de réglementation, les travailleurs, les patients, le public, les utilisateurs et les exploitants.

Les normes et les guides de sûreté de l'AIEA continueront d'être revus, compte tenu notamment des enseignements de l'accident de Fukushima Daiichi. Il s'agit entre autres de mettre en œuvre des mesures pour appliquer les normes de sûreté et le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives de l'Agence. Cela passe par des examens par des pairs et des services consultatifs, des activités d'information active et l'échange d'informations, des documents d'orientation et des matériels de formation. Ces activités permettent d'obtenir des informations en retour et des assurances essentielles sur l'efficacité globale du programme, et facilitent la planification et la prévision des prochaines questions à traiter.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptation et application au niveau international des normes de sûreté radiologique et de sûreté du transport de l'AIEA et engagements internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de normes et de guides révisés ou nouveaux sur la sûreté radiologique et la sûreté du transport qui ont été approuvés par les comités des normes de sûreté de l'AIEA.</li> <li>• Nombre d'États accueillant des missions d'examen ou d'évaluation de l'AIEA pendant la bienné.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Beaucoup de temps et d'efforts doivent être consacrés à la sensibilisation aux normes internationales de sûreté et aux engagements internationaux connexes, à la promotion de leur application et au maintien d'approches visant à démontrer qu'ils sont respectés. Une harmonisation est nécessaire au niveau international, notamment dans l'application des normes de sûreté et du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et de ses Orientations complémentaires pour l'importation et l'exportation de sources radioactives. La promotion d'instruments juridiques internationaux comme la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs (Convention commune) et le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives devrait être assurée de manière systématique.

Programme sectoriel 3

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Renforcement du cadre mondial de sûreté par l'élaboration de normes de sûreté et d'engagements internationaux et par la fourniture d'une assistance aux États Membres pour les appliquer.

**Sous-programme 3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques**

**Objectifs :**

- Aider à atteindre le niveau de sûreté radiologique le plus élevé dans les États Membres en élaborant des normes et des guides de sûreté et en prenant des dispositions en vue de leur application dans tous les secteurs industriels, en médecine et pour d'autres applications.
- Assurer un niveau élevé de radioprotection pour les propres opérations de l'Agence, ainsi que pour toutes les opérations qui impliquent l'utilisation de produits, de services, d'équipements, d'installations et de renseignements fournis par l'Agence, y compris dans le cadre de projets de coopération technique.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sûreté radiologique améliorée dans les États Membres grâce à l'établissement et à l'acceptation au niveau mondial des normes de sûreté de l'AIEA, y compris l'application dans les États Membres du n° GSR Part 3 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA, intitulé « Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements : » « Normes fondamentales internationales » (NFI), ainsi qu'à l'élaboration de guides de sûreté et de documents techniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'États Membres qui actualisent les règlements existants en matière de protection radiologique en vue d'appliquer les NFI révisées ou qui se mettent en contact avec l'Agence à propos de leur application.</li> <li>• Nombre de guides de sûreté et de documents techniques publiés (révision de documents existants ou établissement de nouveaux documents) en appui à l'application des NFI révisées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la mise en place du cadre harmonisé pour la protection des travailleurs sous rayonnements. Mettre en place un système adéquat de services techniques de sûreté radiologique afin d'atteindre le niveau le plus élevé possible de sûreté radiologique dans les propres opérations de l'Agence mettant en jeu des sources radioactives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de guides de sûreté et de documents techniques élaborés en coopération dans le domaine de la radioprotection professionnelle.</li> <li>• Nombre d'unités organisationnelles de l'Agence concluant des accords de service avec le prestataire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance de la bonne pratique en matière de radioprotection en milieu médical parmi les professionnels de santé et les organismes concernés par les expositions médicales dans le monde entier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle on utilise les orientations convenues au niveau international et d'autres informations sur les méthodes propres à améliorer la radioprotection des patients, publiées sur le site web consacré à cette dernière (RPOP) (d'après le nombre annuel de « visites » du site web).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme a pour objet de veiller à ce que les fondements de la sûreté radiologique soient en place, en accordant une attention particulière à la protection du public, des patients et des travailleurs. Les normes de sûreté de l'AIEA sont l'objet d'une attention accrue du fait que davantage d'organisations, d'organismes de réglementation et d'utilisateurs les considèrent comme des références internationales. En 2016-2017, l'Agence continuera à encourager les États Membres à appliquer les NFI et les guides de sûreté connexes. Dans le domaine médical, on organisera la troisième conférence internationale sur ce sujet, qui sera consacrée notamment aux questions recensées dans l'Appel à l'action de Bonn. En outre, l'Agence donnera suite aux recommandations émanant de la deuxième Conférence internationale sur la radioprotection professionnelle. Les activités liées au Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire seront axées sur l'appui aux projets extrabudgétaires et sur certains sujets en rapport avec la radioprotection professionnelle. Des services techniques de sûreté radiologique continueront à être fournis aux opérations et activités de l'Agence mettant en jeu des sources radioactives.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
3.3.1.001 Critères et normes de radioprotection	Établissement et publication de guides de sûreté, et réunions/ateliers à l'intention des États Membres en appui à l'application des NFI.

## Programme sectoriel 3

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.3.1.002 Radioprotection des patients</b>	Publications liées à la sûreté sur la radioprotection des patients ; systèmes de notification pour les procédures radiologiques et la radiothérapie ; site web spécialisé contenant des informations actualisées sur la réduction des doses lors des expositions médicales à l'usage des professionnels de santé et des patients.
<b>3.3.1.003 Radioprotection professionnelle</b>	Documents de sûreté sous forme de projets et publiés ; extension et création de réseaux de radioprotection ; progiciels de formation améliorés et nouveaux ; rapports et outils d'autoévaluation pour le Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle (ORPAS) ; et extension et exploitation des Réseaux de radioprotection professionnelle (ORPNET).
<b>3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique</b>	Fourniture de services techniques en matière de sûreté radiologique pour protéger les travailleurs sous rayonnements dans les opérations et les missions de l'Agence ; ces services englobent des services de contrôle radiologique et d'urgence agréés pour les personnes et les lieux de travail en faveur des laboratoires de Seibersdorf ; et diffusion des meilleures pratiques auprès des États Membres.
<b>3.3.1.005 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</b>	Fourniture d'un appui aux projets extrabudgétaires du Plan d'action portant sur la radioprotection et le contrôle radiologique, et établissement de matériels ciblés, par exemple dans des orientations révisées concernant la radioprotection professionnelle aux fins de la protection des travailleurs dans des situations inhabituelles.

**Sous-programme 3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport****Objectifs :**

— Renforcer la sûreté radiologique et la sûreté du transport dans les États Membres

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ensemble complet et à jour de normes de sûreté et de documents d'appui couvrant la sûreté du transport, l'infrastructure réglementaire et la formation théorique et pratique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes de sûreté approuvées en 2016-2017.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements internationaux convenus et appliqués par les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'États déclarant appuyer le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.</li> <li>Nombre d'États déclarant appuyer les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de l'application des normes de sûreté et des orientations de l'AIEA par les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation relative en pourcentage des indicateurs de performance dans le Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique (RASIMS) pour l'infrastructure réglementaire ; formation théorique et pratique en matière de sûreté radiologique et de sûreté du transport et des déchets ; domaines thématiques concernant la sûreté du transport.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le programme tient compte de l'importance croissante que revêt la mondialisation du cadre de sûreté pour assurer l'harmonisation, maximiser les synergies et améliorer l'efficacité. Les États Membres continueront à demander de plus en plus d'examen indépendants par des pairs et de missions consultatives complétés par des autoévaluations, en particulier dans le domaine de l'infrastructure réglementaire et du transport de sources de rayonnements. En ce qui concerne l'assistance technique fournie aux États Membres, on favorisera et appliquera l'approche stratégique élaborée récemment pour la mise en place et le renforcement de l'infrastructure nationale de sûreté radiologique. L'amélioration de la gestion à long terme des sources retirées du service constituera une priorité. Dans le domaine de la sûreté du transport, le cycle d'examen et de révision du n° SSR-6 de la collection Normes de sûreté de l'AIEA, intitulé « Règlement de transport des matières radioactives (édition de 2012) », sera achevé, et l'accent sera placé sur la mise à la disposition des autorités chargées de la réglementation du transport d'un programme de formation structuré axé sur la satisfaction des besoins des différents États Membres aux niveaux national et régional.

Programme sectoriel 3

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.3.2.001 Contrôle des sources de rayonnements</b>	Les États Membres et leurs organismes de réglementation possèdent les connaissances et les compétences voulues pour établir/améliorer l'infrastructure réglementaire nationale de sûreté radiologique en vue d'un contrôle adéquat des sources de rayonnements.
<b>3.3.2.002 Sûreté du transport</b>	Vaste ensemble de normes de sûreté, de documents techniques et d'autres documents d'orientation en matière de sûreté du transport ; et appui pour leur application.
<b>3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information</b>	Profils d'infrastructure de sûreté radiologique mis à jour ; rapports du RASIMS ; approbation des achats de sources du point de vue de la sûreté radiologique sur la base des informations du RASIMS ; et rapports du Comité directeur sur la formation théorique et pratique dans les domaines de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets ; et réunions des directeurs des cours d'études supérieures.

**Programme 3.4 Gestion des déchets radioactifs et sûreté de l'environnement**

**Objectifs :**

— *Faire en sorte que soient harmonisées les politiques et les normes qui régissent la sûreté des déchets et la protection du public et de l'environnement, ainsi que les dispositions relatives à leur application, y compris les technologies fiables et les bonnes pratiques.*

Les installations du cycle du combustible et la manutention, l'utilisation et le traitement des matières radioactives dans les centrales nucléaires et les applications produisent des déchets radioactifs et peuvent donner lieu à des rejets dans l'environnement. Il faut gérer ces déchets avec soin, contrôler leurs rejets et déclasser soigneusement les installations, ce qui peut exiger la remédiation de sites. Les déchets radioactifs doivent être immobilisés et entreposés de manière sûre, et à terme être stockés définitivement dans des installations appropriées. Ces activités exigent des normes de sûreté de grande qualité. Le programme de l'Agence sur la gestion des déchets radioactifs promeut un cadre de sûreté mondial en vue de son utilisation par les États Membres. Les projets de gestion des déchets radioactifs durant habituellement des dizaines d'années, la continuité et la durabilité des activités du programme sont des facteurs importants.

La structure de ce programme résulte du transfert des éléments concernant les technologies des déchets au programme sectoriel 1 et de l'établissement des deux grands sous-programmes suivants pour la sûreté des déchets : a) gestion des déchets radioactifs et du combustible usé (entreposage, transport, stockage en surface ou à faible profondeur et stockage géologique) ; et b) ensemble des questions de sûreté des déchets liées au déclassement, à la remédiation et aux rejets dans l'environnement. Elle tient compte de la demande croissante de soutien en matière de normes et de pratiques pour la gestion avant stockage définitif, le stockage définitif, la remédiation, le déclassement et les évaluations de la sûreté de l'environnement dans tous les domaines de la sûreté et de la gestion des déchets à la suite des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi ; du maintien en exploitation et de la création d'installations électronucléaires ainsi que de l'extension du recours à d'autres applications nucléaires (dans l'industrie, la recherche et la médecine) par les États Membres ; et du déclassement accéléré de centrales nucléaires et d'anciens sites.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement du cadre mondial de sûreté par l'application harmonisée au niveau international de normes de sûreté relatives aux déchets et le recours à des technologies fiables et aux bonnes pratiques internationales pour parvenir à un niveau de sûreté élevé dans la gestion des déchets, le déclassement et la remédiation de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Approbation par la CSS de normes de sûreté des déchets nouvelles ou révisées.</li> <li>● Nombre de parties contractantes à la Convention commune.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le nombre d'installations en cours de déclassement continue d'augmenter, et des efforts soutenus sont nécessaires pour maintenir des normes de sûreté de haute

## Programme sectoriel 3

qualité. Il est tout aussi important de communiquer aux États Membres des informations à jour sur les bonnes pratiques et de faciliter l'échange de données d'expérience. Aucune solution n'ayant été mise en œuvre pour le stockage définitif de déchets de haute activité et du combustible usé, il faut envisager des périodes d'entreposage plus longues, ce qui continuera de poser des défis en matière de sûreté et de préoccuper le public. Le déclassement des installations nucléaires endommagées par des accidents graves est un problème de longue date difficile à résoudre.

**Critères spécifiques de hiérarchisation :**

1. Élaboration de normes de sûreté et d'engagements internationaux, assistance aux États Membres pour leur application, fourniture de services pour la Convention commune et transfert de technologie.

**Sous-programme 3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs****Objectifs :**

- Améliorer la sûreté des programmes des États Membres concernant la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé.
- Élaborer et tenir à jour un vaste ensemble de normes de sûreté internationales et de produits analogues relatifs à la mise en œuvre, y compris des rapports de sûreté, des documents techniques, des logiciels et d'autres instruments pertinents.
- Promouvoir l'application des normes de sûreté de l'AIEA et des instruments complémentaires sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé dans les programmes des États Membres.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la gestion des déchets radioactifs grâce à l'application cohérente et harmonisée des normes de sûreté des déchets sur la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, y compris la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif (en surface ou à faible profondeur et en formations géologiques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Approbation par la CSS de normes de sûreté des déchets radioactifs nouvelles ou révisées.</li> <li>● Accroissement du nombre des parties contractantes à la Convention commune et des indicateurs de performance du RASIMS.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 3.4.1 comprend des projets relatifs à la sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Les projets portent sur la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif du combustible usé et des déchets radioactifs. On poursuivra les activités dans le domaine du stockage définitif des déchets de haute activité en élaborant et en revoyant des argumentaires tant de sûreté d'exploitation que de sûreté après fermeture des installations de stockage définitif.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.4.1.001 Élaboration de normes de sûreté et coordination aux fins de la Convention commune</b>	Élaboration de normes de sûreté (projets) ; publication de normes de sûreté internationalement convenues sur la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif des déchets radioactifs ; et fourniture de services de secrétariat à la Convention commune.
<b>3.4.1.002 Application des normes de sûreté et projets d'intercomparaison</b>	Poursuite des projets et des groupes de travail internationaux sur l'application des normes de sûreté et évaluation de la possibilité d'en créer de nouveaux ; principes directeurs pour le service d'examen par des pairs sur la gestion des déchets (ARTEMIS) et examens par des pairs à la demande d'États Membres ; et activités de coopération technique.
<b>3.4.1.003 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</b>	Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'application en vue de la prise en compte des enseignements tirés du Plan d'action par un éventail plus large d'États Membres.

### **Sous-programme 3.4.2 Sûreté du déclassé, remédiation et rejets dans l'environnement**

#### **Objectifs :**

- *Améliorer la sûreté des programmes des États Membres relatifs au déclassé, à la remédiation et aux rejets dans l'environnement.*
- *Élaborer et tenir à jour un vaste ensemble de normes de sûreté internationales et de produits analogues relatifs à la mise en œuvre, y compris des rapports de sûreté, des documents techniques, des logiciels et d'autres instruments pertinents.*
- *Promouvoir l'application des normes de sûreté de l'AIEA et des instruments complémentaires sur le déclassé, la remédiation et les rejets dans l'environnement dans les programmes des États Membres.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la sûreté dans la gestion des déchets radioactifs grâce à l'application cohérente et harmonisée des normes de sûreté des déchets concernant le déclassé, la remédiation et les rejets dans l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de normes de sûreté et publication des normes de sûreté internationalement convenues sur la remédiation, le déclassé et les rejets dans l'environnement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'application par les États Membres des normes et des pratiques de sûreté dans le développement de la réglementation concernant le déclassé et la remédiation d'installations et de sites contaminés, et système de réglementation pour la gestion des rejets dans l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des services d'examen par des pairs relatifs à la gestion des déchets sont fournis dans les domaines pertinents.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme 3.4.2 se compose de projets relatifs à la sûreté des éléments interdépendants du déclassé, de la remédiation ainsi que du contrôle radiologique de l'environnement et de la gestion des rejets radioactifs dans l'environnement. On continuera de s'employer à établir et examiner des normes de sûreté et des orientations pour répondre à la demande croissante dans ce domaine. En outre, face à l'intérêt croissant porté à la production d'uranium, des recommandations et des matériels de formation nouveaux ou révisés seront élaborés pour les primo-accédants (États et organismes). Les projets de déclassé se multiplient dans le monde entier et il est important de poursuivre les activités dans ce domaine afin de fournir aux États Membres des orientations à jour et de faciliter l'échange d'informations et d'enseignements.

#### **Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation</b>	Normes de sûreté de l'AIEA nouvelles/révisées relatives au déclassé et à la remédiation ; rapports techniques et matériels de formation destinés à aider les États Membres à appliquer les normes de sûreté de l'AIEA sur le déclassé et la remédiation ; et diffusion de méthodes d'application des normes de sûreté de l'AIEA.
<b>3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement</b>	Normes de sûreté nouvelles/révisées, nouveaux documents techniques destinés à aider à élaborer des exemples pour l'application des normes de sûreté dans la pratique ; capacités pour l'évaluation des impacts radiologiques et le contrôle radiologique de l'environnement en vue d'améliorer la sûreté nucléaire ; et avis pour les conventions.
<b>3.4.2.003 Suivi du Plan d'action sur la sûreté nucléaire</b>	Stratégie et plan d'application en vue de la prise en compte des enseignements tirés du Plan d'action par un éventail plus large d'États Membres.

## Programme 3.5 Sécurité nucléaire

### Objectifs :

- Contribuer aux efforts mondiaux en vue d'une sécurité nucléaire efficace en préparant des orientations de sécurité nucléaire complètes, en prenant des dispositions pour leur utilisation au moyen d'examen par des pairs et de services consultatifs, et par la création de capacités, notamment la formation théorique et pratique.
- Faciliter l'adhésion aux instruments juridiques internationaux pertinents et leur mise en œuvre, et renforcer la coopération et la coordination internationales en matière d'assistance de manière à appuyer l'utilisation de l'énergie et des applications nucléaires.
- Piloter et renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire, en réponse aux résolutions de la Conférence générale et aux directives du Conseil des gouverneurs.

Le risque que des matières nucléaires ou autres matières radioactives soient utilisées pour des actes malveillants continue de constituer une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. Bien que des progrès considérables aient été accomplis ces dernières années contre cette menace, il reste beaucoup à faire. La responsabilité première de la sécurité nucléaire incombe à l'État, mais la coopération internationale est – et demeurera – essentielle pour faciliter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et étayer les efforts mondiaux de lutte contre les actes criminels ou terroristes. La sécurité des matières nucléaires et des installations et activités associées a toujours bénéficié d'un rang de priorité très élevé et constitué un impératif à long terme. Les menaces potentielles mettant en jeu l'utilisation malveillante d'autres matières radioactives et d'installations et d'activités associées demeurent gravement préoccupantes, en sorte que l'on continue à accorder une priorité élevée à l'amélioration de la sécurité de ces matières.

Le programme est conçu pour aider les États Membres, sur leur demande, à se conformer aux prescriptions des instruments internationaux juridiquement contraignants et non contraignants et à établir et maintenir une sécurité nucléaire nationale efficace. Il a été restructuré pour tenir compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des résolutions de la Conférence générale, du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2010-2013, mais aussi du retour d'information provenant des États Membres, de forums internationaux et des résultats pertinents de conférences de l'Agence. Les activités couvrent les sept éléments du Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014-2017. On met davantage l'accent sur l'établissement de documents complets dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA ; les dispositions relatives à leur utilisation, s'il y a lieu, notamment par des examens par des pairs et des services consultatifs, et la création de capacités, notamment de réseaux de formation théorique et pratique et de réseaux de collectivités professionnelles ; ainsi que la coordination et la promotion des activités de coopération internationale en sécurité nucléaire tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration constante de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives, et des installations et du transport nucléaires et radiologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres ayant établi ou amélioré les mesures et systèmes nationaux de sécurité nucléaire en s'appuyant sur les conseils de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la capacité des États Membres à mettre en œuvre des mesures nationales de sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres ayant demandé et recevant une assistance de l'Agence prévue dans les plans intégrés d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP), le cas échéant.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la coordination et de la coopération mondiales pour la fourniture d'un appui aux efforts nationaux visant à renforcer la sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'activités reprises par d'autres initiatives, nombre d'activités menées en liaison avec l'AIEA.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le programme 3.5 est conçu pour appuyer les activités prévues dans le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2014–2017 (GOV/2013/42-GC(57)/19). Les priorités générales restent d'intensifier la coordination et la définition des priorités par le NSGC, mais aussi la publication de documents dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et de fournir les services voulus pour en promouvoir l'utilisation. Les ressources du budget ordinaire sont cependant insuffisantes pour répondre à toutes les demandes d'appui, et la mise en œuvre du programme restera tributaire des contributions au Fonds pour la sécurité nucléaire (FSN) et des conditions liées à ces contributions.

### Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Achèvement et tenue à jour de recommandations et d'orientations universellement applicables, publiées dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, et fourniture de services d'évaluation à la demande d'États Membres.

Programme sectoriel 3

2. Fourniture sur demande d'une assistance pour la création de capacités, les programmes de mise en valeur des ressources humaines et les activités de réduction des risques notamment sur la base d'une analyse des besoins recensés dans les INSSP.

**Sous-programme 3.5.1 : Gestion de l'information**

**Objectifs :**

- *Maintenir une plateforme d'information exhaustive donnant une bonne idée des besoins des États en matière de sécurité nucléaire dans le monde et appuyant la mise en œuvre du Plan sur la sécurité nucléaire.*
- *Améliorer les capacités des États Membres en matière de sécurité informatique et de sécurité des informations.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Maintien de bases de données et d'outils qui répondent aux besoins des États sans faire double emploi avec d'autres programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de bases de données mises au point par l'Agence à l'appui des États, du Secrétariat et d'autres organisations internationales pertinentes.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration des capacités en matière de sécurité des informations et de sécurité informatique aux niveaux des États et des installations pour appuyer la prévention, la détection et l'intervention en cas d'incidents de sécurité informatique pouvant affecter directement ou indirectement la sûreté et la sécurité nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États demandant une assistance ou participant aux activités de l'Agence en matière de sécurité informatique et de sécurité de l'information.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● INSSP prévus et mis en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'INSSP approuvés par des États et accord de ceux-ci quant à l'exactitude et la pertinence des informations pour leurs besoins d'appui.</li> <li>● Nombre de questionnaires d'autoévaluation lancés spontanément par des États dans le Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire (NUSIMS).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme regroupe des activités menées au titre du PSN. L'intérêt porté par les États Membres à la sécurité informatique et à la sécurité de l'information dans les centrales et les installations nucléaires se maintient. Les cyberattaques ont augmenté dans le monde entier et la communauté mondiale a besoin de réunions de partage d'informations, de consultations, d'orientations techniques et de formation. L'assistance fournie par l'Agence aux États Membres dans le cadre des INSSP a augmenté du fait que la communauté internationale de la sécurité nucléaire connaît mieux les activités de l'Agence dans ce domaine. Les priorités et objectifs programmatiques détaillés, qui déterminent les changements et les tendances concernant ce sous-programme, sont portés à la connaissance du Conseil des gouverneurs dans le rapport annuel sur la sécurité nucléaire.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.5.1.001 Évaluation des besoins, des priorités et des menaces en matière de sécurité nucléaire</b>	Élaboration et application d'INSSP selon que de besoin, élaboration d'un mécanisme ou d'un outil d'autoévaluation volontaire à utiliser par les États.
<b>3.5.1.002 Base de données sur les incidents et les cas de trafic</b>	Partage d'informations selon que de besoin, réunions techniques, formation de partenaires professionnels appropriés pour améliorer l'efficacité des activités mises en œuvre par l'Agence dans le cadre de l'ITDB.
<b>3.5.1.003 Sécurité des informations et sécurité informatique, et services de technologie de l'information</b>	Publication d'orientations sur la sécurité des informations et la sécurité informatique ; réunions d'experts ; cours et ateliers ; assistance technique aux États Membres ; recherche coordonnée.



**Sous-programme 3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations****Objectifs :**

- *Établir des orientations internationales et aider les États à assurer ou renforcer, maintenir et, sur demande, examiner la bonne mise en œuvre du cadre de sécurité nucléaire pour les matières nucléaires et autres matières radioactives et pour les installations et activités associées, y compris le transport.*
- *Améliorer les capacités institutionnelles, réglementaires, techniques et humaines des États en matière de sécurité pour protéger les matières nucléaires et radioactives et les installations et activités associées, y compris le transport.*
- *Réduire le risque d'actes malveillants mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives et des installations et activités associées, y compris le transport.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmentation du nombre de publications d'orientation technique établies et utilisées par les États pour mettre en place et maintenir leur régime national de sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de canevas de préparation de documents sur la sécurité nucléaire des matières, installations et activités nucléaires approuvés par le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC).</li> <li>● Nombre de documents d'orientation publiés et utilisés pour des activités de formation et des services consultatifs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accroissement des connaissances et création de capacités en sécurité nucléaire des matières, installations et activités dans les États, grâce notamment à l'établissement et à la fourniture de formations, d'avis d'experts et d'examens par des pairs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de spécialistes formés et utilisés pour la création effective de capacités dans les États.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduction du risque global associé à l'électronucléaire et aux applications nucléaires non énergétiques en médecine et dans l'agriculture, la recherche, l'industrie et d'autres applications, y compris le transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de missions internationales d'examen par des pairs, de consultation et d'évaluation demandées par des États et de retours d'information sur l'application de leurs recommandations.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme regroupe des activités menées au titre du PSN. On prévoit une nouvelle augmentation de la demande pour l'élaboration d'orientations techniques pratiques de sécurité et d'activités de formation en protection physique des installations nucléaires. Il a été reconnu que les systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires des États contribuent à prévenir la perte de contrôle et le trafic illicite, ainsi qu'à décourager et à détecter l'enlèvement non autorisé de matières nucléaires. L'utilisation à des fins de sécurité des systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires demeure un élément de sécurité important. On prévoit également une nouvelle augmentation des demandes des États Membres pour des services et des missions d'évaluation sur la protection physique des matières, des installations et des activités. Les priorités et objectifs programmatiques détaillés, qui déterminent les changements et les tendances concernant ce sous-programme, sont portés à la connaissance du Conseil des gouverneurs dans le rapport annuel sur la sécurité nucléaire.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire pour le cycle du combustible nucléaire</b>	Existence d'un ensemble complet d'orientations, de procédures, de méthodologies, de programmes d'assistance et de ressources harmonisés avec les instruments internationaux et conformes au n° 13 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA pour maximiser l'efficacité de la sécurité des installations nucléaires.
<b>3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires grâce à la comptabilité et au contrôle</b>	Ensemble complet d'orientations, de procédures, de méthodologies et de programmes visant à aider les États qui en font la demande à respecter leurs obligations découlant d'instruments internationaux et les recommandations relatives à la comptabilité et au contrôle des matières nucléaires figurant dans le n° 13 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA.
<b>3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées</b>	Orientations approuvées par le NSGC à l'intention des États sur la façon d'instituer, d'améliorer, de mettre en œuvre et de maintenir un régime de sécurité nucléaire pour les matières radioactives et les installations et activités associées ; création de capacités ; exécution d'examens par des pairs ; et mises à niveau des systèmes

Programme sectoriel 3

Titre	Principaux produits prévus
	de protection physique.
<b>3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives</b>	Orientations techniques, procédures, méthodologies, formation et assistance pratique, y compris des exercices, dans le domaine de la sécurité du transport des matières nucléaires et autres matières radioactives ; et amélioration du cadre et des capacités juridiques et réglementaires de sécurité nucléaire au niveau national pour la sécurité du transport.

**Sous-programme 3.5.3 Sécurité nucléaire des matières hors contrôle réglementaire**

**Objectifs :**

- *Aider les États à établir et maintenir une infrastructure institutionnelle efficace pour étayer les efforts nationaux visant à protéger les personnes, les biens, l'environnement et la société contre l'utilisation non autorisée de matières nucléaires et autres matières radioactives.*
- *Aider les États à détecter, localiser et intercepter les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et à intervenir efficacement en cas d'événement de sécurité nucléaire.*
- *Aider les États qui en font la demande à renforcer leur cadre national de gestion de scène de crime à caractère radiologique, à recueillir des indices pour utilisation dans le cadre de procédures judiciaires ultérieures, à entreprendre des examens de criminalistique nucléaire à l'appui des enquêtes et à déterminer l'endroit où les matières ont été perdues pour analyser les vulnérabilités de la sécurité nucléaire.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure perception de la nécessité d'une infrastructure institutionnelle nationale efficace pour assurer le respect des obligations nationales et internationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA qui sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Agence et utilisées par les États.</li> <li>• Nombre d'activités menées dans le domaine de l'infrastructure institutionnelle pour la gestion des matières non soumises à un contrôle réglementaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la probabilité de détection de matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et d'intervention adéquate.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA qui sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Agence et utilisées par les États.</li> <li>• Nombre d'activités menées dans les domaines de la détection et de l'intervention dans le cas des matières non soumises à un contrôle réglementaire.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la capacité des États de mener les enquêtes concernant des matières nucléaires et autres matières radioactives et de déterminer le point à partir duquel ces matières ont été soustraites au contrôle réglementaire pour analyser les vulnérabilités en matière de sécurité nucléaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications pertinentes de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA qui sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Agence et utilisées par les États.</li> <li>• Nombre d'activités menées dans les domaines de la gestion de scène de crime et de la criminalistique nucléaire.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme regroupe des activités menées au titre du PSN. Il permettra en particulier d'aider les États à améliorer la coordination interne entre les diverses autorités nationales s'occupant de la sécurité des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. Les priorités et objectifs programmatiques détaillés, qui déterminent les changements et les tendances concernant ce sous-programme, sont portés à la connaissance du Conseil des gouverneurs dans le rapport annuel sur la sécurité nucléaire.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>3.5.3.001 Infrastructure institutionnelle pour les matières hors contrôle réglementaire</b>	Élaboration d'orientations en matière de sécurité nucléaire ; le cas échéant, exécution de missions d'examen par des

## Programme sectoriel 3

Titre	Principaux produits prévus
	pairs ; mise en œuvre de projets, y compris ceux découlant d'INSSP ; fourniture d'un appui à des États pour la mise en place d'une infrastructure nationale de sécurité nucléaire ; et assistance pour la création de capacités, notamment par le biais de formations, d'ateliers et de séminaires.
<b>3.5.3.002 Architecture de détection et d'intervention pour la sécurité nucléaire</b>	Établissement d'orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA conformément à la feuille de route approuvée par le NSGC ; missions ; projets découlant d'INSSP ; plusieurs PRC ; appui technique à des États pour l'instauration de mesures en matière de détection et d'intervention ; assistance pour la création de capacités ; et matériel de détection des rayonnements.
<b>3.5.3.003 Gestion des scènes de crime radiologique et criminalistique nucléaire</b>	Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA ; programme de formation à la sécurité nucléaire ; missions d'évaluation ; assistance aux États en vue du renforcement de leurs capacités ; et organisations internationales, régionales et nationales et PRC.

**Sous-programme 3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale****Objectifs :**

- *Faire en sorte qu'au sein de la Division de la sécurité nucléaire le PSN soit mis en œuvre en coordination avec d'autres organisations, initiatives et activités d'assistance internationales afin de réduire les doubles emplois.*
- *Aider à élaborer et promouvoir la sécurité nucléaire dans le monde, y compris l'établissement et l'utilisation pertinente d'orientations dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA et la promotion de l'adhésion à des instruments juridiques internationaux (Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et amendement à celle-ci).*
- *Élaborer des programmes coordonnés de formation théorique et pratique qui répondent aux besoins des États Membres et faciliter l'exécution de ce programme par l'intermédiaire du Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN), du réseau des centres nationaux de soutien en sécurité nucléaire et du Portail d'information de l'Agence sur la sécurité nucléaire (NUSEC).*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de la sécurité nucléaire par la production d'orientations à jour concernant la sécurité nucléaire avec la participation de tous les États Membres et adhésion aux instruments juridiques internationaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres participant au NSGC, nombre de publications produites dans la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, entrée en vigueur et mise en œuvre de la CPPMN et de l'amendement à cette convention et adhésion à ceux-ci.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la création de capacités dans les États Membres par la mise en œuvre d'un programme de formation théorique et pratique, à la disposition de tous les États Membres par le biais des réseaux INSEN et NSSC et du Portail d'information de l'Agence sur la sécurité nucléaire (NUSEC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'États Membres utilisant les cours de formation théorique et pratique élaborés par l'Agence, et nombre d'États Membres et d'organismes participant aux réseaux INSEN et NSSC.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Exécution des programmes de l'Agence en coordination avec ceux d'autres initiatives afin de réduire les doubles emplois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de manifestations organisées par l'Agence avec la participation d'autres organisations et de donateurs invités au cours desquelles la coordination des activités a été évoquée.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Ce sous-programme regroupe des activités menées au titre du PSN. Il vise à poursuivre et renforcer encore le processus d'accroissement de la participation des États Membres aux activités relatives à la sécurité nucléaire en facilitant leur contribution au développement des réseaux de formation théorique et pratique, et, en particulier, à l'établissement de publications sur la sécurité nucléaire par une participation au NSGC. Les priorités et objectifs programmatiques détaillés, qui déterminent les changements et les tendances concernant ce sous-programme, sont portés à la connaissance du Conseil des gouverneurs dans le rapport annuel sur la sécurité nucléaire.

## Programme sectoriel 3

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>3.5.4.001 Coopération internationale en matière de sécurité nucléaire, réseaux et partenariats</i>	Arrangements pratiques, accords de contribution, rapports aux organes directeurs.
<i>3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines</i>	Manuels et documentation pour des cours en sécurité nucléaire, y compris en master ; programmes modulaires de formation sur tous les aspects de la sécurité nucléaire.
<i>3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire</i>	Publication d'orientations sur la sécurité nucléaire faisant l'objet d'un consensus et approuvées par les États Membres ; avis techniques au Directeur général sur le programme de sécurité nucléaire de l'Agence, et questions pertinentes.

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 17

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
3.0.0.001 Renforcement du cadre mondial de sûreté et de sécurité nucléaires	1 079 725	2 236 467	-	1 089 144	2 236 467	-
3.0.0.002 Gestion et coordination globales et activités communes	1 186 016	71 535	200 968	1 186 016	71 535	200 968
3.S Services partagés internes	1 722 706	35 900	64 588	1 655 265	35 900	64 588
	<b>3 988 448</b>	<b>2 343 902</b>	<b>265 556</b>	<b>3 930 425</b>	<b>2 343 902</b>	<b>265 556</b>
3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres	888 432	-	29 594	883 459	-	-
3.1.1.002 Gestion internationale des situations d'urgence	295 972	-	-	298 891	-	-
3.1.1.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	208 470	-	-	207 778	-	-
<b>3.1.1 Renforcement de la préparation des interventions d'urgence aux niveaux national et international</b>	<b>1 392 873</b>	<b>-</b>	<b>29 594</b>	<b>1 390 128</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3.1.2.001 Maintien et renforcement de l'état de préparation du Système des incidents et des urgences	991 628	-	-	1 299 175	-	-
3.1.2.002 Maintien/renforcement des arrangements d'intervention et d'assistance avec les États Membres et les organisations internationales	1 027 747	107 958	-	718 222	52 089	-
3.1.2.003 Communication avec le public lors d'incidents et de situations d'urgence	526 448	91 400	-	528 688	124 271	-
3.1.2.004 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	312 102	15 263	-	312 102	6 859	-
<b>3.1.2 Système des incidents et des urgences de l'AIEA et dispositions opérationnelles prises avec des États Membres et des organisations internationales</b>	<b>2 857 924</b>	<b>214 622</b>	<b>-</b>	<b>2 858 187</b>	<b>183 220</b>	<b>-</b>
<b>3.1 Préparation et conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence</b>	<b>4 250 797</b>	<b>214 622</b>	<b>29 594</b>	<b>4 248 315</b>	<b>183 220</b>	<b>-</b>
3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine	1 498 241	452 642	561 358	1 406 522	326 721	520 937
3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG	1 044 721	60 296	-	1 096 002	-	159 034
3.2.1.003 Création de capacités pour la sûreté des installations et les fonctions réglementaires	280 044	58 116	-	261 370	-	-
3.2.1.004 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	150 185	-	-	150 185	-	-
<b>3.2.1 Cadre gouvernemental et réglementaire et mise en place d'une infrastructure de sûreté</b>	<b>2 973 191</b>	<b>571 054</b>	<b>561 358</b>	<b>2 914 079</b>	<b>326 721</b>	<b>679 971</b>
3.2.2.001 Évaluation de la conception et de la sûreté des installations/activités nucléaires	1 179 558	456 078	-	1 179 558	456 078	-
3.2.2.002 Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté	942 754	286 612	760 115	992 353	286 612	750 577
3.2.2.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	121 689	-	-	121 689	-	-
<b>3.2.2 Évaluation de la sûreté des installations nucléaires</b>	<b>2 244 001</b>	<b>742 690</b>	<b>760 115</b>	<b>2 293 599</b>	<b>742 690</b>	<b>750 577</b>
3.2.3.001 Sûreté des sites et de la conception des installations	627 377	299 645	91 476	629 108	299 645	101 477
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation des sites pour la détermination de la sûreté des installations	352 018	544 038	601 617	351 903	566 361	572 259
3.2.3.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	74 805	-	-	74 805	-	-
<b>3.2.3 Sûreté et protection contre les dangers internes et externes</b>	<b>1 054 201</b>	<b>843 683</b>	<b>693 093</b>	<b>1 055 817</b>	<b>866 006</b>	<b>673 736</b>

Programme sectoriel 3

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 17 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
3.2.4.001 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation	922 240	686 956	237 210	922 240	688 691	211 900
3.2.4.002 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale	848 848	-	82 221	848 848	-	82 221
3.2.4.003 Direction et gestion efficaces pour la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	361 341	50 679	29 274	361 293	-	8 054
3.2.4.004 Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme	366 631	113 981	247 609	366 631	-	242 675
3.2.4.005 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	178 954	-	15 632	178 954	-	-
<b>3.2.4 Sûreté d'exploitation des centrales nucléaires</b>	<b>2 678 014</b>	<b>851 615</b>	<b>611 946</b>	<b>2 677 966</b>	<b>688 691</b>	<b>544 851</b>
3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche	884 430	-	9 379	899 136	-	-
3.2.5.002 Renforcement de la sûreté des installations du cycle du combustible	301 659	-	-	295 106	-	-
3.2.5.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	126 267	-	-	126 267	-	-
<b>3.2.5 Sûreté des réacteurs de recherche et des installations du cycle du combustible</b>	<b>1 312 356</b>	<b>-</b>	<b>9 379</b>	<b>1 320 510</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3.2 Sûreté des installations nucléaires</b>	<b>10 261 763</b>	<b>3 009 042</b>	<b>2 635 891</b>	<b>10 261 971</b>	<b>2 624 107</b>	<b>2 649 135</b>
3.3.1.001 Critères et normes de radioprotection	946 101	229 273	312 646	946 101	229 273	312 646
3.3.1.002 Radioprotection des patients	925 896	229 273	-	925 896	229 273	-
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	426 834	375 175	312 646	426 834	198 009	312 646
3.3.1.004 Services techniques en sûreté radiologique	1 502 352	-	-	1 502 352	-	-
3.3.1.005 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	170 539	-	-	170 539	-	-
<b>3.3.1 Sûreté et contrôle radiologiques</b>	<b>3 971 722</b>	<b>833 722</b>	<b>625 291</b>	<b>3 971 722</b>	<b>656 556</b>	<b>625 291</b>
3.3.2.001 Contrôle des sources de rayonnements	1 241 056	1 073 417	521 076	1 241 056	1 073 417	521 076
3.3.2.002 Sûreté du transport	945 518	281 381	-	945 518	177 166	-
3.3.2.003 Assistance technique et gestion de l'information	1 009 916	72 951	-	1 009 916	72 951	-
<b>3.3.2 Infrastructure réglementaire et sûreté du transport</b>	<b>3 196 490</b>	<b>1 427 748</b>	<b>521 076</b>	<b>3 196 490</b>	<b>1 323 533</b>	<b>521 076</b>
<b>3.3 Sûreté radiologique et sûreté du transport</b>	<b>7 168 211</b>	<b>2 261 470</b>	<b>1 146 367</b>	<b>7 168 211</b>	<b>1 980 089</b>	<b>1 146 367</b>
3.4.1.001 Élaboration de normes de sûreté et coordination aux fins de la Convention commune	768 788	72 951	-	768 788	72 951	-
3.4.1.002 Application des normes de sûreté et projets d'intercomparaison	529 354	541 919	833 722	529 354	541 919	937 937
3.4.1.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	432 939	-	-	432 939	-	-
<b>3.4.1 Sûreté de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs</b>	<b>1 731 081</b>	<b>614 870</b>	<b>833 722</b>	<b>1 731 081</b>	<b>614 870</b>	<b>937 937</b>

## Programme sectoriel 3

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
 État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
 (non compris les investissements majeurs)

Tableau 17 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation	953 211	1 417 327	990 044	953 211	1 104 681	990 044
3.4.2.002 Sûreté pour l'évaluation et la gestion des rejets dans l'environnement	742 208	239 695	-	742 208	239 695	-
3.4.2.003 Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	241 794	-	-	241 794	-	-
<b>3.4.2 Sûreté du déclassé, remédiation et rejets dans l'environnement</b>	<b>1 937 213</b>	<b>1 657 022</b>	<b>990 044</b>	<b>1 937 213</b>	<b>1 344 376</b>	<b>990 044</b>
<b>3.4 Gestion des déchets radioactifs</b>	<b>3 668 294</b>	<b>2 271 891</b>	<b>1 823 766</b>	<b>3 668 294</b>	<b>1 959 246</b>	<b>1 927 981</b>
3.5.1.001 Évaluation des besoins, des priorités et des menaces en matière de sécurité nucléaire	525 799	934 317	-	525 799	934 317	-
3.5.1.002 Base de données sur les incidents et le trafic illicite	497 524	493 890	-	497 524	493 890	-
3.5.1.003 Sécurité de l'information et cybersécurité, et services de technologie de l'information	275 778	1 233 709	-	275 778	1 125 929	-
<b>3.5.1 Gestion de l'information</b>	<b>1 299 101</b>	<b>2 661 916</b>	<b>-</b>	<b>1 299 101</b>	<b>2 554 137</b>	<b>-</b>
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire pour le cycle du combustible nucléaire	583 457	4 814 875	176 898	583 457	5 353 772	176 898
3.5.2.002 Renforcement de la sécurité des matières nucléaires grâce à la comptabilité et au contrôle	108 066	1 136 726	-	108 066	1 028 946	-
3.5.2.003 Renforcement de la sécurité des matières radioactives et des installations associées	378 387	2 101 046	-	437 803	2 101 046	-
3.5.2.004 Sécurité nucléaire dans le transport des matières nucléaires et radioactives	267 274	818 466	-	267 274	710 687	-
<b>3.5.2 Sécurité nucléaire des matières et des installations</b>	<b>1 337 183</b>	<b>8 871 113</b>	<b>176 898</b>	<b>1 396 599</b>	<b>9 194 451</b>	<b>176 898</b>
3.5.3.001 Infrastructure institutionnelle pour les matières hors contrôle réglementaire	345 559	760 334	-	345 559	760 334	-
3.5.3.002 Architecture de détection et d'intervention pour la sécurité nucléaire	631 301	2 905 036	-	631 301	2 905 036	-
3.5.3.003 Gestion des scènes de crime radiologique et criminalistique nucléaire	504 817	767 447	-	504 817	767 447	-
<b>3.5.3 Sécurité nucléaire des matières non soumises à un contrôle réglementaire</b>	<b>1 481 678</b>	<b>4 432 818</b>	<b>-</b>	<b>1 481 678</b>	<b>4 432 818</b>	<b>-</b>
3.5.4.001 Coopération, réseaux et partenariats internationaux en sécurité nucléaire	434 695	810 684	-	434 695	487 346	-
3.5.4.002 Programmes de formation théorique et pratique pour la mise en valeur des ressources humaines	449 566	1 468 905	-	449 566	1 468 905	-
3.5.4.003 Coordination des orientations et des services consultatifs sur la sécurité nucléaire	382 133	158 751	-	382 133	158 751	-
<b>3.5.4 Élaboration du programme et coopération internationale</b>	<b>1 266 395</b>	<b>2 438 341</b>	<b>-</b>	<b>1 266 395</b>	<b>2 115 002</b>	<b>-</b>
<b>3.5 Sécurité nucléaire</b>	<b>5 384 356</b>	<b>18 404 188</b>	<b>176 898</b>	<b>5 443 772</b>	<b>18 296 408</b>	<b>176 898</b>
<b>Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires</b>	<b>34 721 869</b>	<b>28 505 115</b>	<b>6 078 072</b>	<b>34 720 989</b>	<b>27 386 972</b>	<b>6 165 937</b>

Programme sectoriel 3

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 18

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
3.0.0.002 Gestion et coordination globales et activités communes	Coordination des activités restantes du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	200 968	200 968
	Services partagés internes	64 588	64 588
3.1.1.001 Amélioration de la préparation des interventions d'urgence par les États Membres	Élaboration de normes, guides et autre matériel de référence en matière de PCI	29 594	-
3.2.1.001 Renforcement de l'efficacité de la réglementation et du travail en réseau dans ce domaine	Élaboration, examen et révision des normes de sûreté et de documents connexes relatifs au cadre gouvernemental et réglementaire pour les installations nucléaires	11 795	-
	Mise en œuvre du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et aide aux États Membres dans l'application des recommandations formulées	172 019	172 019
	Appui à l'application d'instruments juridiques et non contraignants dans les organismes de réglementation, y compris la fourniture d'examens de la sûreté et de services d'assistance	176 898	176 898
	Appui à la mise en œuvre de l'infrastructure de sûreté nucléaire sur la base du SSG-16 pour les États Membres qui se dotent d'un programme électronucléaire	195 609	172 019
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international dans le domaine de l'organisation, de la participation et du soutien concernant les conférences et forums internationaux, les réseaux de réglementation, les institutions et groupes de travail internationaux, et d'autres activités internationales dans la sphère réglementaire	5 036	-
3.2.1.002 Amélioration des normes de sûreté, appui à la CSN et à l'INSAG	Organisation de réunions d'examen avec les parties contractantes, y compris la maintenance du site Internet sécurisé de la CSN	-	159 034
3.2.2.002 Compétences, méthodes et outils d'évaluation durable de la conception et de la sûreté	Établissement et gestion du Réseau mondial d'évaluation de la sûreté	100 484	100 484
	Établissement et gestion du programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté	27 297	24 666
	Partage et harmonisation des méthodes de conception et d'évaluation de la sûreté	632 334	625 427
3.2.3.001 Sûreté des sites et de la conception des installations	Conduite de missions d'examen SEED et de services consultatifs	29 292	29 426
	Élaboration, examen et révision des normes de sûreté et des documents techniques d'appui sur l'évaluation de la sûreté des activités et des installations nucléaires et sur la conception des centrales nucléaires	15 446	15 446
	Établissement et gestion de la base de données et des systèmes d'information de l'ISSC	6 249	6 249
	Appui à la coopération internationale par la participation à des activités internationales	24 721	34 588
	Documents complémentaires sur la protection des installations nucléaires contre les dangers	15 768	15 768
3.2.3.002 Méthodes et outils d'évaluation des sites pour la détermination de la sûreté des installations	Création de capacités, formation théorique et pratique dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires	77 095	74 495
	Conception basée sur les événements externes et internes	155 085	149 822
	Évaluation des dangers d'événements externes pour les installations nucléaires	138 578	137 744
	Échange d'informations avec les États Membres et des organismes internationaux et création de bases de données en tant que ressources	163 249	149 822
	Évaluation de la sûreté d'installations nucléaires contre les dangers externes	67 610	60 374



## Programme sectoriel 3

**Programme sectoriel 3 – Sûreté et sécurité nucléaires**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 18 (suite)

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
3.2.4.001 Amélioration de la performance en matière de sûreté d'exploitation	Gestion globale et exploitation	100 484	100 484
	Élaboration, examen et révision de normes de sûreté et de documents complémentaires relatifs à la sûreté d'exploitation des centrales nucléaires	81 195	61 174
	Mise en œuvre du programme OSART et assistance aux États Membres pour l'application des recommandations formulées	50 242	50 242
	Appui à la coopération, la coordination et l'échange d'informations au niveau international	5 289	-
3.2.4.002 Renforcement de l'échange et de l'utilisation des informations sur l'expérience d'exploitation internationale	Examen du programme relatif à l'expérience d'exploitation (PROSPER) et assistance aux États Membres pour la mise en œuvre de la recommandation formulée	82 221	82 221
3.2.4.003 Organisation et gestion efficaces de la sûreté et culture de sûreté dans les États Membres	Élaboration de normes de sûreté et de documents complémentaires sur l'organisation et la gestion de la sûreté et la culture de sûreté	21 220	-
	Organisation et service d'examen de la culture de sûreté	8 054	8 054
3.2.4.004 Appui en matière de sûreté de l'exploitation à long terme	Conduite de missions sur les questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme (SALTO)	35 380	35 380
	Évaluation des propriétés des matériaux des structures et des composants par l'utilisation du niveau de vieillissement de matériaux retirés de réacteurs déclassés	101 157	101 157
	Gestion globale et exploitation	35 380	35 380
	Révision des normes de sûreté et des documents complémentaires relatifs à l'exploitation à long terme	40 313	35 380
	Renforcement de la coopération, de la coordination et de l'échange d'informations au niveau international	35 380	35 380
3.2.4.005 Suivi du Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire	Sûreté d'exploitation dans le cadre du Plan d'action	15 632	-
3.2.5.001 Renforcement de la sûreté des réacteurs de recherche	« Référencement d'outils de calcul par rapport aux données expérimentales sur le taux de combustion et l'activation de matières pour l'utilisation, l'exploitation et l'analyse de la sûreté de réacteurs de recherche »	9 379	-
3.3.1.001 Critères et normes de radioprotection	Mise en œuvre des normes de sûreté	312 646	312 646
3.3.1.003 Radioprotection professionnelle	Application des normes de sûreté en matière de radioprotection professionnelle	312 646	312 646
3.3.2.001 Contrôle des sources de rayonnements	Assistance aux États pour la mise en œuvre des normes de sûreté par l'intermédiaire d'orientations, de cours, d'outils, de services et d'activités de réseau	521 076	521 076
3.4.1.002 Application des normes de sûreté et projets d'intercomparaison	Application des normes de sûreté pour le stockage définitif sûr des déchets radioactifs	833 722	937 937
3.4.2.001 Sûreté pour le déclassé et la remédiation	Application des normes de sûreté pour la remédiation	990 044	990 044
3.5.2.001 Approches intégrées de la sécurité nucléaire pour le cycle du combustible nucléaire	Élaboration de documents d'orientation sur la sécurité nucléaire	35 380	35 380
	Appui au PSN pour 2014-2017	141 519	141 519



## **Programme sectoriel 4**

### **Vérification nucléaire**

**Objectifs :**

- *Décourager la prolifération des armes nucléaires en détectant tôt l'utilisation abusive de matières ou de techniques nucléaires et en donnant des assurances crédibles quant au respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.*
- *Être prêt à collaborer à des tâches de vérification, conformément au Statut de l'Agence, en ce qui concerne les accords sur le désarmement ou le contrôle des armements, si les États en font la demande et si le Conseil des gouverneurs donne son approbation..*



## **Introduction :**

Le programme sectoriel 4 appuie le mandat statutaire de l'Agence consistant à instituer et appliquer des mesures visant à garantir que les produits fissiles spéciaux et autres produits, les services, l'équipement, les installations et les renseignements fournis par l'Agence ou à sa demande ou sous sa direction ou sous son contrôle ne sont pas utilisés de manière à servir à des fins militaires, ainsi qu'à étendre l'application de ces garanties, à la demande des États parties, à tout accord bilatéral ou multilatéral ou, à la demande d'un État, à telle ou telle des activités de cet État dans le domaine de l'énergie atomique.

À cette fin, l'Agence conclut avec les États des accords de garanties qui lui confèrent l'obligation juridique d'appliquer des garanties aux matières nucléaires, installations et autres articles soumis aux garanties et l'autorité juridique pour le faire. Au titre de ce programme sectoriel, elle mène des activités de vérification, y compris l'analyse et l'évaluation d'informations, et fournit des instruments pour les garanties et les services d'analyse nécessaires à l'application de ces dernières.

Ces activités permettent à l'Agence de tirer relatives aux garanties qui sont solidement étayées. De plus, l'Agence est prête à soutenir les efforts de la communauté internationale en menant d'autres tâches de vérification lorsque les États le demandent et que le Conseil des gouverneurs a donné son approbation.

Les principaux enjeux du programme sectoriel 4 sont notamment :

- La promotion de la signature par les États de protocoles additionnels qui, combinés à des accords de garanties généralisées (AGG), permettent au système des garanties de réaliser pleinement son potentiel.
- Le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité de l'application des garanties pour répondre aux nouveaux défis.
- L'amélioration de la sécurité physique et de celle des informations pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations intéressant les garanties. Cela comprend la modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties en vue de remédier aux insuffisances actuelles et d'améliorer l'exécution des activités de garanties.
- L'élaboration de méthodes et de concepts pour résoudre les problèmes techniques par la mise au point de solutions innovantes.
- L'assurance que le personnel des garanties peut répondre aux besoins actuels et futurs par la gestion et la préservation des connaissances.
- La réponse aux demandes d'assistance concernant d'autres tâches de vérification introduites par des États avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

## **Stratégie à moyen terme**

Le processus de planification prend en considération la stratégie à moyen terme 2012-2017 (SMT), de sorte que les programmes, sous-programmes et projets sont en général liés à un ou plusieurs des objectifs et sous-objectifs suivants de la stratégie à moyen terme (SMT) qui concernent directement ce programme sectoriel :

### ***E. Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence***

- E01 S'employer à renforcer la capacité du système des garanties à tirer des conclusions indépendantes et solidement étayées en matière de garanties et renforcer sa capacité de détection rapide d'une utilisation abusive éventuelle de matières ou d'installations nucléaires à des fins interdites.
- E02 Collaborer, conformément à son Statut, aux tâches de vérification au titre d'accords de désarmement nucléaire ou de limitation des armements nucléaires à la demande des États parties à ces accords.
- E03 Encourager les États à conclure des accords de garanties et des protocoles additionnels et à accepter le modèle révisé de protocole relatif aux petites quantités de matières ; fournir aux États dans ce contexte une assistance, des orientations et une formation sur la mise en œuvre de leurs accords, et exercer pleinement le mandat et les pouvoirs de l'Agence.
- E04 Affiner le concept de contrôle au niveau de l'État pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de garanties dans tous les États conformément à leurs accords de garanties, et élaborer et mettre en œuvre des méthodes de contrôle au niveau de l'État pour tous les États ayant un AGG en vigueur.
- E05 Diversifier davantage les sources d'informations pertinentes pour les garanties et optimiser l'utilisation de ces informations lors de la planification, l'exécution et l'évaluation des activités de garanties ; demander aux États d'accroître le partage volontaire d'informations pertinentes pour les

#### Programme sectoriel 4

- garanties et fiables.
- E06 Renforcer la sécurité physique et celle des informations pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations relatives aux garanties ; employer des systèmes d'information modernes et sécurisés pour les garanties.
  - E07 Renforcer les capacités techniques de l'Agence, en suivant l'évolution de la technologie afin de repérer les innovations scientifiques et techniques prometteuses aux fins de la vérification ; renforcer la planification de la R-D à l'Agence et nouer des partenariats constructifs avec des États Membres.
  - E08 Déployer du matériel de pointe et des technologies de l'information et de la communication avancées ; accroître le recours à ces technologies pour rendre plus efficaces les opérations exécutées quotidiennement par l'Agence sur le terrain et au Siège ; renforcer les capacités d'analyse des Laboratoires d'analyse pour les garanties et étendre le Réseau de laboratoires d'analyse de l'Agence.
  - E09 Instituer et appliquer des stratégies pour que l'Agence puisse continuer de disposer d'un personnel compétent dans le domaine des garanties grâce à des politiques de gestion des connaissances et de recrutement appropriées.
  - E10 Veiller à ce que les États aient des autorités nationales compétentes en matière de garanties et les aider à établir des systèmes nationaux ou régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC) et à les rendre plus efficaces ; développer la coopération entre l'Agence et les SNCC/SRCC.
  - E11 Donner aux États des orientations sur l'incorporation de caractéristiques pertinentes pour les garanties dans les nouvelles installations.
  - E12 Communiquer de manière ponctuelle et transparente les conclusions relatives aux garanties et les autres informations sur les garanties et les questions de vérification ; aider les États à mieux comprendre comment sont établies les conclusions relatives aux garanties.

De plus, en raison de leur nature transversale, plusieurs projets sont également liés aux objectifs et sous-objectifs suivants de la SMT. Dans ces cas, le programme sectoriel 4 fournit un appui aux activités menées dans d'autres programmes sectoriels.

#### **A. Faciliter l'accès à l'électronucléaire**

- A01 Aider les États Membres qui étudient l'option électronucléaire et ceux qui construisent leur premier réacteur ou leur première installation du cycle du combustible à renforcer l'élaboration d'une infrastructure.

#### **C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires**

- C09 Renforcer la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire.
- C10 Aider les États à renforcer leur infrastructure de sécurité nucléaire.

#### **D. Fournir une coopération technique efficace**

- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres.
- D07 Promouvoir les meilleures pratiques en matière de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets.

#### **F. Assurer une gestion efficace et innovante et une planification stratégique**

- F01 Dans le cadre de l'approche de la gestion basée sur les résultats, chercher à réaliser des gains d'efficacité dans la gestion en visant les domaines prioritaires, tout en satisfaisant les demandes adressées à l'Agence pour bénéficier de ses services uniques en vue d'utiliser la technologie nucléaire sans accroître le risque de prolifération.
- F02 Fournir des orientations et un soutien étendus pour la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence.
- F03 Assurer une coordination efficace au sein du Secrétariat, par exemple en précisant les lignes hiérarchiques et de responsabilité, en tenant dûment compte de la gestion de la qualité et des risques.
- F04 Assurer une hiérarchisation ciblée des activités pour tirer le bénéfice maximal du programme de l'Agence, les activités étant clairement axées sur les domaines dans lesquels l'Agence peut avoir un impact sans équivalent, notamment en renforçant la planification stratégique et politique et la coordination des politiques.

Programme sectoriel 4

- F07 En utilisant les meilleures pratiques, comme l'application globale de la gestion de la qualité et le référencement, améliorer l'efficacité de l'Agence dans ses activités liées au programme et ses pratiques de gestion.
- F08 Renforcer l'engagement de l'Agence en faveur d'une approche plus systématique de l'identification, de la quantification et de la communication en ce qui concerne les gains d'efficacité, notamment en améliorant la coordination entre le personnel et le programme et en répondant avec plus de souplesse aux nouveaux enjeux du programme.
- F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conclusions relatives aux garanties solidement étayées quant au respect par les États de leurs obligations en matière de garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels des activités de garanties ont été exécutées et des conclusions relatives aux garanties ont été tirées par l'application des processus et des procédures établis.</li> <li>● Niveau de satisfaction des États Membres en ce qui concerne les informations données dans le Rapport sur l'application des garanties (SIR).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détection rapide du détournement de matières nucléaires d'activités pacifiques, de l'utilisation abusive d'installations et d'autres articles soumis aux garanties, du retrait de matières nucléaires d'installations soumises aux garanties, et détection de matières et d'activités nucléaires non déclarées, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de réalisation des objectifs des garanties fixés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité d'exécuter, à la demande d'États, des tâches de vérification et d'autres activités d'assistance technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de demandes satisfaites.</li> </ul>

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.0.0.001 Gestion et coordination globales</i>	Politiques et principes directeurs, rapports, dont le SIR et les sections pertinentes du Rapport annuel ; informations relatives à l'application des garanties pour un pays donné ; plans d'action et de suivi pour l'application des mécanismes et des outils de gestion ; plan de communication global et promotion d'un dialogue ouvert et actif avec les États sur les questions liées aux garanties.
<i>4.0.0.002 Gestion de la qualité</i>	Personnel formé à la gestion de la qualité ; système de gestion et de contrôle des documents, documents relatifs aux garanties validés ; outils de TI à l'appui des activités de gestion de la qualité et des programmes et rapports d'audit sur les garanties ; audits/évaluations du Bureau des services de supervision interne (OIOS) exécutés dans le domaine des garanties et recommandations suivies ; et rapports de condition examinés et appliqués.
<i>4.0.0.003 Gestion des ressources</i>	Coordination de la planification, du suivi et des rapports sur les résultats ; plans de recrutement ; inspecteurs recrutés et désignés ; examens financiers ; procédures de santé et sûreté au travail ; personnel formé en sûreté au travail et radioprotection ; suivi des incidents de sûreté ; et gestion de l'espace de bureau.
<i>4.0.0.004 Sécurité</i>	Politiques et procédures de sécurité nouvelles et révisées ; réactions aux incidents liés à la sécurité physique et informatique ; campagnes de sensibilisation à la sécurité ; personnel formé pour travailler avec des informations sensibles concernant les garanties ; et renforcement de la coordination et de la coopération avec le coordonnateur de la sécurité et le responsable de l'information de l'Agence.

Programme sectoriel 4

## Programme 4.1 Application des garanties

### Objectifs :

- Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG.
- Vérifier que les matières nucléaires, les installations et les autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords de garanties relatifs à des éléments particuliers basés sur le document INFCIRC/66/Rev.2 restent affectés à des activités pacifiques.
- Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords.
- Faire en sorte que les garanties soient efficaces et appliquées de manière efficiente.

En vue de l'application efficace des garanties, il est nécessaire que l'Agence mène diverses activités pour vérifier si les États remplissent leurs obligations en matière de garanties. Il s'agit aussi bien de l'accès aux informations et aux emplacements pertinents pour les garanties dans les États que de la disponibilité de matériel convenablement préparé, étalonné, testé et bien entretenu, y compris pour l'analyse d'informations, et de l'élaboration et/ou de l'actualisation de méthodes de contrôle à appliquer dans les États et dans certains types d'installations, mais aussi de la transmission au personnel des compétences et de la formation spécialisées dont il a besoin pour appliquer les garanties de manière efficace et efficiente. Ce programme comprend des projets permettant à l'Agence d'établir une base d'informations complète et exhaustive à partir de laquelle des conclusions peuvent être tirées en ce qui concerne les garanties.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détection rapide du détournement de matières nucléaires d'activités pacifiques, de l'utilisation abusive d'installations et d'autres articles soumis aux garanties, et détection de matières et d'activités nucléaires non déclarées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'anomalies, de questions et d'incohérences relevées grâce aux activités de garanties ayant fait l'objet d'un suivi par l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcement de la coopération pour l'application des garanties entre les autorités nationales et/ou régionales et l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États soumettant dans les délais les déclarations et les rapports comptables sur les matières nucléaires.</li> <li>● Pourcentage d'États bénéficiant des activités de formation et d'information active de l'Agence relatives à l'application des garanties.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Application des garanties étayée par des concepts et des méthodes, des processus et des procédures d'application, des méthodes d'analyse, des outils et des services, et une technologie à jour.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été élaborées/mises à jour, approuvées et appliquées.</li> <li>● Pourcentage d'activités de garanties ayant utilisé des outils, méthodes et techniques avancés.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Le programme donne suite aux recommandations formulées à l'issue d'évaluations externes du programme, de l'application des garanties et d'audits internes. Les mouvements de personnel sont importants et l'Agence doit faire face à la concurrence d'autres organismes alors que le nombre de spécialistes du nucléaire disponibles est limité. Les priorités concernent donc la gestion des connaissances, la planification des effectifs et le perfectionnement du personnel. Les questions d'égalité des sexes et les activités visant à garantir une représentation géographique équitable seront également intégrées dans la formation du personnel des États Membres et dans des politiques de recrutement ciblées.

### Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence de mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.



**Sous-programme 4.1.1 Concepts et planification****Objectifs :**

- Contribuer à fixer des orientations et des objectifs stratégiques et se préparer aux futurs enjeux en matière de garanties.
- Conformément au cadre conceptuel global, élaborer des méthodes et établir des politiques, processus, procédures et orientations internes pour l'application des garanties.
- Améliorer en permanence les processus des garanties, y compris la mesure de la performance, et préserver les connaissances relatives aux garanties essentielles pour les missions.
- Renforcer les connaissances et les capacités relatives aux garanties au sein du Département des garanties et dans les États par la formation, des services consultatifs, des orientations et le dialogue.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de planification du département internes et à jour répertoriant les enjeux naissants et les capacités, y compris les méthodes, techniques et compétences, requises pour les traiter, et définissant les priorités et les plans à cet égard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de documents de planification internes du département mis à jour conformément aux procédures.</li> <li>• Pourcentage d'enjeux naissants répertoriés qui ont été traités de manière satisfaisante par des projets de l'Agence, y compris les programmes d'appui d'États Membres (PAEM).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus et procédures internes améliorées et à jour à l'appui d'une application des garanties qui soit non discriminatoire et objective.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de processus internes clés pour l'application des garanties pour lesquels les procédures et orientations établies ont été mises à jour ou confirmées dans les délais voulus.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des compétences et de la capacité du personnel de l'Agence et du personnel de contrepartie dans les États d'exécuter les activités de garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de retour d'information positif reçu des superviseurs du personnel des SNCC formé.</li> <li>• Pourcentage de formation formalisée aux garanties dispensée, conformément au programme annuel de formation aux garanties.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme reste consacré aux activités d'appui opérationnel occupant un rang de priorité élevé, activités essentielles pour que l'Agence puisse s'acquitter avec efficacité et efficience de ses obligations en matière de garanties. Compte tenu de l'importance de l'efficacité technique des SNCC pour l'application des garanties, l'ancien projet 4.3.1.004, Développement des SNCC, a été transféré à ce sous-programme. Ce projet a été rebaptisé 4.1.1.005, Formation des SNCC et assistance à ceux-ci, afin de mieux refléter la nature des activités couvertes. En outre, les activités et les ressources liées à l'élaboration de méthodes de contrôle pour de nouvelles installations, relevant précédemment du projet 4.3.1.001, Concepts de contrôle, ont été fusionnées avec l'ancien projet 4.1.1.001, Méthodes de contrôle, dans le cadre du nouveau projet 4.1.1.002, Méthodes et concepts de contrôle. L'augmentation du budget du sous-programme s'explique principalement par des transferts d'activités ainsi que par le financement du programme biennal de stages. Le projet 4.1.1.004, Planification stratégique, devient le projet 4.1.1.001, Planification stratégique et coordination, pour mieux refléter les activités liées à la coordination des PAEM. Le projet 4.1.1.003, formation, a été rebaptisé 4.1.1.004, formation du personnel des garanties et cours d'initiation aux garanties, pour préciser qu'il couvre les activités de formation internes et le programme d'initiation aux garanties.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.1.1.001 Planification stratégique et coordination</b>	Documents, ateliers et rapports techniques internes sur la planification stratégique ; programme et rapport biennaux sur le développement et l'appui à la mise en œuvre ; orientations à l'intention des États sur les garanties ; rapports du Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties (SAGSI), propositions de tâches pour les PAEM, rapports d'exécution, et documents et compte rendus de réunions techniques sur l'application des garanties.
<b>4.1.1.002 Méthodes et concepts de contrôle</b>	Examens de document sur l'application des garanties ; examens et conseils sur les méthodes et mesures de contrôle ; examens d'arrangements subsidiaires ; élaboration et révision de politiques, méthodes et orientations internes pour l'application des garanties ; et méthodes génériques de contrôle pour les nouveaux types d'installations, conseils aux divisions des opérations pour l'élaboration de méthodes de contrôle.

Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.1.1.003 Conception des processus</b>	Processus améliorés, descriptifs et cartographie des processus, indicateurs de performance, procédures et guides ; méthode de calcul du coût des garanties ; et stratégie et programme de gestion des connaissances.
<b>4.1.1.004 Formation du personnel des garanties et cours d'initiation aux garanties</b>	Analyse des besoins de formation ; programmes de formation ; procédures d'évaluation ; environ 90 cours ; rapports et évaluation des cours ; matériel et outils didactiques ; et programme de stage pour six stagiaires.
<b>4.1.1.005 Formation des SNCC et assistance à ceux-ci</b>	Analyse des besoins de formation ; programmes de formation ; procédures d'évaluation ; une dizaine de cours ; rapports et évaluation des cours ; et matériel didactique et outils de formation.

**Sous-programme 4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A**

**Objectifs :**

- *Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.*
- *Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités de vérification exécutées sur les sites et dans les installations et autres emplacements des États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été élaborées/mises à jour, approuvées et appliquées.</li> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été élaboré et appliqué.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de toutes les informations pertinentes pour les garanties pour chaque État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels les informations pertinentes pour les garanties recueillies ont été traitées, évaluées et consignées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détection rapide du détournement de matières nucléaires d'activités nucléaires pacifiques, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour les États ayant un accord de garanties en vigueur, pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été atteints.</li> <li>● Pourcentage d'États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée ou confirmée.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les activités de vérification sur le terrain dans certains États ont été réduites avec l'application des garanties intégrées. La mise à jour des méthodes de contrôle au niveau de l'État et l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles méthodes devraient renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité des garanties. Le transfert à ce sous-programme des activités de vérification en Afrique du Sud entraîne une légère augmentation du budget.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de vérification des renseignements descriptifs (VRD) ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections, des activités menées au titre de l'accès complémentaire et des VRD.
<b>4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans

## Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
	de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
<i>4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.

### Sous-programme 4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B

#### Objectifs :

- Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.
- Vérifier que les matières nucléaires, les installations et les autres articles auxquels des garanties sont appliquées en vertu d'accords de garanties relatifs à des éléments particuliers basés sur le document INFCIRC/66/Rev.2 restent affectés à des activités pacifiques.
- Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles ne soient retirées conformément aux accords.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités de vérification exécutées sur les sites et dans les installations et autres emplacements des États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été élaborées/mises à jour, approuvées et appliquées.</li> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été élaboré et appliqué.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de toutes les informations pertinentes pour les garanties pour chaque État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels les informations pertinentes pour les garanties recueillies ont été traitées, évaluées et consignées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détection rapide du détournement de matières nucléaires d'activités nucléaires pacifiques, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour les États ayant un accord de garanties en vigueur, pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été atteints.</li> <li>● Pourcentage d'États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée ou confirmée.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les activités de vérification sur le terrain dans certains États ont été réduites avec l'application des garanties intégrées. La mise à jour des méthodes de contrôle au niveau de l'État et l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles méthodes devraient renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité des garanties. L'Équipe spéciale sur l'Iran a été créée dans le cadre du projet 4.1.3.002, Vérification dans les États ayant un AGG, signe du rang de priorité élevé accordé aux activités de garanties en République islamique d'Iran. Les activités en Inde continuent de croître. Ces augmentations escomptées de la charge de travail entraînent une hausse des besoins de financement prévus. Les activités menées aux États-Unis d'Amérique sont financées par des ressources extrabudgétaires.

#### Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections, des activités menées au titre de l'accès complémentaire et des VRD.
<i>4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans

Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
	de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
<i>4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections.
<i>4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections, des activités menées au titre de l'accès complémentaire et des VRD.

**Sous-programme 4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C**

**Objectifs :**

- *Vérifier que toutes les matières nucléaires restent affectées à des activités pacifiques dans les États ayant un AGG en vigueur.*
- *Vérifier que les matières nucléaires auxquelles des garanties sont appliquées dans des installations sélectionnées en vertu d'accords de soumission volontaire restent affectées à des activités pacifiques, à moins qu'elles soient retirées conformément aux accords.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Activités de vérification exécutées sur les sites et dans les installations et autres emplacements des États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels des méthodes de contrôle au niveau de l'État ont été élaborées/mises à jour, approuvées et appliquées.</li> <li>● Pourcentage d'États pour lesquels un plan annuel de mise en œuvre a été élaboré et appliqué.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Évaluation de toutes les informations pertinentes pour les garanties pour chaque État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États ayant un accord de garanties en vigueur pour lesquels les informations pertinentes pour les garanties recueillies ont été traitées, évaluées et consignées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détection rapide du détournement de matières nucléaires d'activités nucléaires pacifiques, et détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées au niveau de l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pour les États ayant un accord de garanties en vigueur, pourcentage d'États pour lesquels les objectifs en matière de garanties ont été atteints.</li> <li>● Pourcentage d'États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur pour lesquels la conclusion élargie a été tirée ou confirmée.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Il n'y a pas de changement important concernant le programme par rapport à la biennie précédente. L'application de la télétransmission des données de surveillance pour des installations supplémentaires des ENDAN de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) devrait accroître encore l'efficacité et l'efficacité des garanties, contribuant au maintien d'un niveau de financement stable. Les activités menées en Fédération de Russie sont financées par des ressources extrabudgétaires.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur</i>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections, des activités menées au titre de l'accès complémentaire et des VRD.

## Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; méthodes de contrôle au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des VRD.
<b>4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire</b>	Rapports d'évaluation au niveau de l'État ; documents d'évaluation au niveau de l'État ; plans annuels de mise en œuvre ; plans de VRD ; méthodes de contrôle et procédures d'inspection ; et déclarations et documentation sur les activités, les résultats et les conclusions des inspections et des activités menées au titre de l'accès complémentaire, selon le cas, et des VRD.

**Sous-programme 4.1.5 Analyse de l'information****Objectifs :**

- *Contribuer à la formulation de conclusions solidement étayées en matière de garanties grâce à la collecte, l'évaluation, l'analyse, l'organisation, la sécurisation et la diffusion des informations nécessaires en temps voulu.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité accrue de la vérification et solidité des conclusions relatives aux garanties grâce à la communication d'informations pertinentes et à la valeur ajoutée des analyses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de cas où des informations supplémentaires, venant à être connues ultérieurement, remettent en question une conclusion relative aux garanties précédemment tirée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité en temps voulu d'informations et de compétences contribuant aux processus conjoints du département (évaluation au niveau de l'État et exécution d'activités sur le terrain).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'informations disponibles en temps voulu pour respecter les calendriers d'évaluation au niveau de l'État.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des méthodologies, méthodes, processus, outils et procédures nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de processus en place améliorés chaque année grâce à l'application de méthodologies, de méthodes, d'outils et de procédures.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme reste scindé en quatre projets. Il regroupe toujours tous les projets consacrés à la collecte permanente d'informations pertinentes pour les garanties, à l'évaluation poussée par des experts techniques, et à l'analyse de toutes les sources qui est nécessaire pour tirer des conclusions solidement étayées en matière de garanties à partir d'activités de vérification obligatoires. Il comprend aussi des activités d'élaboration de méthodologies pertinentes, d'outils connexes d'analyse par des experts et de processus d'analyse. L'ancien projet 4.1.5.003, Analyse des facteurs propres aux États, est devenu le projet 4.1.5.004, Collecte et analyse d'informations, par souci d'harmonisation avec la terminologie utilisée dans d'autres documents et afin de mieux décrire le type d'activités qui continueront à être menées dans le cadre de ce projet. La complexité et le volume croissants de l'analyse des informations exigent des compétences renforcées, ce qui explique l'augmentation du budget dans ce domaine.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.1.5.001 Analyse des informations déclarées</b>	Informations détaillées et à jour déclarées par les États traitées et stockées dans des bases de données répondant aux besoins en matière d'analyse ; déclarations officielles aux États ; rapports d'analyse étayant les activités de vérification et l'évaluation au niveau de l'État ; contribution au SIR ; méthodologies perfectionnées ; et appui à la formation pour les SNCC.
<b>4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire</b>	Évaluation des mesures sur le terrain et des résultats d'analyse des échantillons et estimations des incertitudes ; élaboration de schémas probabilistes de vérification ; méthodes d'évaluation documentées et solutions de TI ; formation et consultations ; et contribution étendue aux activités sur le terrain et à

Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
	l'application des garanties.
<b>4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États</b>	Rapports d'analyse appartenant à l'imagerie satellitaire commerciale et à d'autres sources fournissant des informations géoréférencées ; rapports d'analyse sur des questions relatives au cycle du combustible avancé ; et contributions à l'évaluation au niveau de l'État et aux activités sur le terrain.
<b>4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations</b>	Rapports d'analyse d'informations provenant de sources librement accessibles et de bases de données commerciales ; rapports d'analyse rédigés à partir d'informations sur les activités d'achats nucléaires ; contributions à l'évaluation au niveau de l'État et aux activités sur le terrain.

**Sous-programme 4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties**

**Objectifs :**

- Permettre et améliorer l'application des garanties grâce à la fourniture d'instruments appropriés et fiables et d'un appui adéquat sur le terrain.
- Établir et gérer un système de gestion des actifs et de suivi du matériel opérationnel conforme aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
- Assurer la sûreté de la manipulation d'équipements portatifs grâce à une organisation appropriée du flux des équipements, des contrôles de la contamination et des mesures de décontamination.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disponibilité en temps utile d'instruments des garanties appropriés et fiables pour les inspections et appui adéquat sur le terrain.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de demandes de matériel portatif et fixe émanant d'inspecteurs satisfaites en temps voulu.</li> <li>● Fiabilité des instruments des garanties mesurée par la fraction de temps pendant laquelle les données des instruments sont disponibles pour analyse.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion des actifs et suivi en temps réel des équipements conformément aux IPSAS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de conclusions négatives tirées par des auditeurs internes et externes constituant un risque important.</li> <li>● Proportion du matériel dont les informations de suivi ont été perdues par rapport à l'ensemble du matériel au Siège de l'AIEA et aux Laboratoires d'analyse pour les garanties.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Absence d'équipements contaminés fournis à des fins d'inspection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'équipements contaminés fournis aux inspecteurs.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme concerne des activités clés de vérification du département. Aucun changement important concernant le programme n'est prévu, si ce n'est des modifications terminologiques et une tendance générale à réduire la dépendance par rapport aux ressources extrabudgétaires. La légère hausse du budget reflète la nécessité d'acquérir des instruments supplémentaires. Elle est compensée en partie par la réduction des coûts des fournitures.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.1.6.001 Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive</b>	Instruments portatifs d'AND fournis aux inspecteurs ; systèmes de mesure non automatique transportables ; appui d'experts sur le terrain ; compétences internes ; et résultats des mesures.
<b>4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties</b>	Systèmes de surveillance automatique préparés, installés et testés ; appui aux inspecteurs sur le terrain ; et appui interne à l'examen et à l'analyse des données.
<b>4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel</b>	Matériel des garanties reçu et soumis à un contrôle de la contamination ; matériel entreposé ; équipements d'inspection livrés ; données et système de gestion du stock de matériel conformes aux IPSAS ; et données sur la performance et la fiabilité du matériel.

## Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
4.1.6.004 <i>Intégration et coordination de systèmes</i>	Solutions techniques pour des systèmes complexes ; infrastructure de télésurveillance fiable ; vérification de la sécurité du matériel/des logiciels et du confinement ; procédures et outils modernes ; et documentation et dossiers d'autorisation pour le matériel.

**Sous-programme 4.1.7 Services d'analyse****Objectifs :**

- *Maintenir et améliorer les capacités, les moyens et les services d'analyse destructive et d'analyse des échantillons de l'environnement afin de renforcer les capacités de vérification de l'Agence.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Analyse précise et en temps voulu de tous les échantillons de matières nucléaires et de l'environnement requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de résultats d'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement communiqués par le Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) de l'AEA, y compris les Laboratoires d'analyse pour les garanties.</li> <li>● Pourcentage d'échantillons prélevés aux fins des garanties analysés dans les délais convenus.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les principales tâches couvertes par le sous-programme restent inchangées. La qualité et la ponctualité des services d'analyse fournis devraient s'améliorer grâce à la pleine utilisation des nouvelles installations de Seibersdorf et du Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL). L'augmentation des coûts de maintenance du nouveau laboratoire a été compensée par les efforts faits pour reporter le remplacement de matériel et accroître les économies sur les frais d'approvisionnement, avec pour conséquence un budget stable par rapport à la bienné précédente.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
4.1.7.001 <i>Services d'analyse et analyse d'échantillons</i>	Résultats de l'analyse des échantillons de matières nucléaires et de l'environnement ; expédition et logistique des échantillons ; gestion du NWAL ; et réserves et fourniture de trousseaux et de matières d'échantillonnage.

**Sous-programme 4.1.8 Évaluation de l'efficacité****Objectifs :**

- *Veiller à ce que les activités clés des garanties fassent l'objet d'examen de la qualité afin de confirmer que les résultats des activités de garanties correspondent aux objectifs pertinents et étayent les conclusions relatives aux garanties.*
- *Veiller à ce que la performance du département soit suivie, évaluée et rapportée, conformément aux meilleures pratiques.*
- *Veiller à ce que le Conseil des gouverneurs soit informé chaque année des conclusions tirées de l'application des garanties pendant l'année précédente.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Confirmation que les résultats des activités de garanties correspondent aux objectifs pertinents et étayent les conclusions relatives aux garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'examen interne de la qualité exécutés comme prévu dans le plan annuel d'évaluation de l'efficacité des garanties correspondant.</li> <li>● Nombre d'inexactitudes répertoriées dans le Rapport d'évaluation des données (DER) sur l'application des garanties de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Présentation chaque année au Conseil des gouverneurs d'un SIR de grande qualité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre d'inexactitudes répertoriées dans le SIR.</li> <li>● Nombre de jours après la date de distribution fixée où le SIR est communiqué aux États Membres.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration de l'outil interne de gestion de la performance du Département des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de cas dans lesquels l'outil interne de gestion de la performance élaboré a été utilisé pour la prise de décisions.</li> </ul>

Programme sectoriel 4

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme sur l'évaluation de l'efficacité renforcera davantage les examens indépendants de la qualité auxquels il procède sur les résultats des activités d'application et d'évaluation des garanties exécutées par le département. On mettra davantage l'accent sur le renforcement de sa capacité de suivre, évaluer et rapporter la performance du département afin d'étayer la prise de décisions. La légère diminution du budget est due à des ajustements de personnel opérés entre les projets.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
4.1.8.001 <i>Évaluation de l'efficacité des garanties</i>	SIR et DER ; rapports sur les examens internes de la qualité de l'application des garanties et des activités d'évaluation ; et tableau de bord interne sur la performance du département.

**Sous-programme 4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les garanties**

**Objectifs :**

- *Accompagner l'évolution des processus des garanties par la mise au point de nouveaux logiciels.*
- *Fournir des services de TIC fiables et totalement disponibles.*
- *Veiller à la sécurité des informations relatives aux garanties.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Exécution efficace et efficiente de projets de TIC pour répondre aux besoins des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Taux de satisfaction des parties prenantes internes quant à la mesure dans laquelle les projets exécutés répondent aux besoins opérationnels du département.</li> <li>● Pourcentage de bases de données relatives aux garanties intégrées dans un seul dépôt dans l'environnement intégré pour les garanties.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Efficacité accrue des services de maintenance et d'appui pour les applications dans le domaine des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Temps de réponse moyen (en semaines) entre les demandes de modification ou les rapports d'incident et les solutions.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sécurité de l'information améliorée grâce à la mise en œuvre de la politique de sécurité des informations relatives aux garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de recommandations critiques relevées pendant les évaluations annuelles.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme est clairement axé sur les solutions de TIC. Des changements qui pourraient avoir des incidences sur le développement et l'infrastructure de la TI et l'appui en TI risquent de survenir en raison de l'évolution de la technologie. La diminution des besoins de financement est due aux mesures d'économie et au transfert de ressources au sous-programme 4.3.1, Développement de la technologie de l'information relative aux garanties, à l'appui du projet hautement prioritaire Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC).

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
4.1.9.001 <i>Développement des TIC</i>	Systèmes de TI du département mis en place (qu'il s'agisse de produits élaborés en interne ou de produits commerciaux) ; logiciels fournis aux États Membres pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de présentation de rapports pour les garanties ; et migration des données du département qui ne sont pas sauvegardées dans des bases de données.
4.1.9.002 <i>Infrastructure et appui en matière de TIC</i>	Service d'assistance, de courrier électronique, de stockage de fichiers, de réseau, de bases de données, de sécurité de la TI et d'hébergement d'applications ; services de conception d'ordinateurs de bureau/d'ordinateurs portables ; normes et évaluation des équipements et gestion de leur cycle de vie ; gestion des appareils mobiles ; et plate-forme mobile, reprise après sinistre et mise en œuvre de mesures de sécurité de la prochaine génération.



## Programme 4.2 Autres activités de vérification

### Objectifs :

- Être prêt à collaborer à des tâches de vérification, conformément au Statut de l'Agence, en ce qui concerne les accords sur le désarmement ou le contrôle des armements, si les États en font la demande et si le Conseil des gouverneurs donne son approbation.

Dans le passé, il a été demandé à l'Agence d'entreprendre des tâches de vérification supplémentaires, par exemple en ce qui concerne les matières nucléaires qui ne sont plus requises à des fins militaires. Pour s'assurer de pouvoir contribuer au processus de limitation des armements et de désarmement nucléaires, si les États le lui demandent et si le Conseil des gouverneurs donne son approbation, l'Agence répondra aux demandes de vérification et d'assistance technique dans ce domaine.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Capacité à mener des tâches de vérification sur demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de demandes satisfaites.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** Parmi les objectifs stratégiques répertoriés dans le domaine de la vérification nucléaire, l'Agence doit être prête à collaborer, conformément à son Statut, aux tâches de vérification qu'elle pourrait être amenée à exécuter, afin de contribuer au processus de désarmement nucléaire ou de limitation des armes nucléaires, lorsque le Conseil des gouverneurs l'aura approuvé. En 2010, elle a été priée d'assumer un rôle de vérification dans le cadre de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la Fédération de Russie relatif à la gestion et à la neutralisation du plutonium spécifié comme n'étant plus requis à des fins militaires et à la coopération dans ce domaine, tel qu'amendé. Par conséquent, elle reste prête à aider la communauté internationale sur demande.

### Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.
3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États Membres et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.

### Sous-programme 4.2.1 Autres activités de vérification

#### Objectifs :

- Être prête à vérifier, à la demande du Conseil des gouverneurs, que la République populaire démocratique de Corée (RPDC) s'acquitte de ses obligations au titre de son accord de garanties TNP (INFCIRC/403) et qu'elle abandonne son programme nucléaire de manière exhaustive, vérifiable et irréversible.
- Suivre toute évolution sur les discussions relatives à la neutralisation du plutonium spécifié comme n'étant plus requis à des fins militaires, conformément à un accord qui doit être conclu par l'Agence, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, tel qu'il sera approuvé par le Conseil des gouverneurs.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rester prête à appliquer des garanties au titre du document INFCIRC/403 et à mener d'autres activités de vérification en République populaire démocratique de Corée, conformément à ce qui a été approuvé par le Conseil des gouverneurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de documents et de plans requis élaborés pour permettre la conduite d'activités de vérification en République populaire démocratique de Corée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cadre juridique, méthodes et matériel de vérification nécessaires à la conduite d'activités de vérification au titre de l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de dispositions, de méthodes et de systèmes nécessaires aux activités de vérification au titre de l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium qui sont en place.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les activités tendant à ce que l'Agence soit prête à mener des vérifications en République populaire démocratique de Corée se poursuivent comme durant les

#### Programme sectoriel 4

deux biennies précédentes et comme approuvé par le Conseil des gouverneurs. En attendant de nouveaux développements, quelques ressources ont été transférées au sous-programme 4.1.2, Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A.

Les activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium ne peuvent pas commencer tant qu'un accord trilatéral n'est pas conclu, que les fonds extrabudgétaires nécessaires ne sont pas disponibles, que les arrangements subsidiaires, les formules types et les méthodes de vérification précisant comment les dispositions de l'accord doivent être appliquées ne sont pas approuvés, et que les installations requises ne sont pas construites. Ces activités de vérification nécessiteront des négociations entre l'Agence, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, ainsi que l'approbation du Conseil des gouverneurs.

#### Projets

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée</i>	Rapport d'évaluation au niveau de l'État pour la République populaire démocratique de Corée ; plans d'application des garanties ou d'autres mesures de surveillance et/ou de vérification dans différents scénarios.
<i>4.2.1.002 Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium</i>	Méthodes de vérification ; procédures d'inspection ; déclarations et documentation relatives aux activités d'inspection, à leurs résultats et aux conclusions qui en ont été tirées ; besoins en matériel ; matériel installé et testé.

### Programme 4.3 Développement

#### Objectifs :

- *Préserver et développer l'infrastructure et les capacités de l'Agence pour qu'elle s'acquitte des tâches de vérification.*

Les activités de développement permettent à l'Agence d'optimiser l'étendue et la qualité des informations pertinentes sur la base desquelles les conclusions sont établies en matière de garanties, de prévoir les besoins technologiques futurs et de s'y préparer, et d'améliorer l'efficacité et l'efficience d'ensemble des garanties. Ce programme comprend des projets portant sur : la mise au point du matériel, des logiciels et de l'infrastructure nécessaires à un appui efficace et efficient du traitement de l'information ; l'évaluation de stratégies d'inspection appropriées grâce à des méthodes et à des technologies de vérification adaptées ; et la conception d'instruments et d'une infrastructure de communications.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Infrastructure et systèmes techniques renforcés qui sont solides, adaptés aux besoins et sécurisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ponctualité de livraison du système d'information modernisé à l'appui de l'application des garanties.</li> <li>● Nombre de solutions innovantes (instruments, techniques et installations nouveaux et modernisés) introduites dans la pratique opérationnelle.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Méthodes de contrôle élaborées pour de nouveaux types d'installations dans les délais voulus et en coordination avec les autorités nationales/régionales pertinentes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de méthodes de contrôle requises pour les nouveaux types d'installations en cours d'élaboration.</li> </ul>

**Enseignements tirés des examens et des évaluations :** L'Agence doit disposer de techniques, méthodes et capacités adéquates pour s'acquitter efficacement de ses tâches de vérification actuelles et futures. À cette fin, des ressources financières suffisantes sont nécessaires, ainsi que des activités de recherche, de développement et de planification à long terme. Une planification efficace des projets et une utilisation efficiente des ressources seront des facteurs clés de réussite.

#### Critères spécifiques de hiérarchisation :

1. Projets correspondant directement aux obligations statutaires et juridiques de l'Agence et aux décisions du Conseil des gouverneurs et de la Conférence générale. L'Agence est tenue de mener ces projets et ne peut en différer l'exécution.
2. Projets renforçant la capacité de l'Agence à mener avec efficacité et efficience des activités obligatoires grâce à la mise en place d'une infrastructure en matière de technologie, de méthodologie, de gestion de l'information et de recherche.

## Programme sectoriel 4

3. Projets non obligatoires exécutés à la demande d'États Membres et subordonnés aux décisions du Conseil des gouverneurs.

### Sous-programme 4.3.1 Développement de la technologie de l'information

#### Objectifs :

- Renforcer la sécurité et l'intégrité des informations relatives aux garanties.
- Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des informations au sein du département.
- Accroître l'efficacité des services de TI à l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Amélioration des capacités de détection des incidents de sécurité informatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de recommandations critiques relevées pendant les évaluations annuelles.</li> <li>● Pourcentage d'écarts par rapport aux règles établies d'accès en fonction des rôles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Informations relatives aux garanties disponibles et accessibles depuis un dépôt d'informations unique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'informations pertinentes pour les garanties nécessaires pour l'évaluation au niveau de l'État disponibles par le biais du dossier de pays.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Systèmes d'information nouveaux et modernisés à l'appui des processus des garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de systèmes d'information nouveaux et modernisés achevés à l'appui de l'application des garanties.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Deux projets dont l'évolution les a amenés à recouvrir moins d'activités de développement au profit d'un appui direct à l'application des garanties (4.3.1.001 Concepts de contrôle et 4.3.1.004 Développement des SNCC, rebaptisé 4.1.1.005 Formation des SNCC et assistance à ceux-ci) et relevant de l'ancien sous-programme 4.3.1. Évolution de l'application des garanties, ont été transférés au sous-programme 4.1.1. Concepts et planification. De plus, le sous-programme a été renommé 4.3.1. Développement de la technologie de l'information pour les garanties afin de mettre l'accent sur les activités dans ce domaine. Le projet 4.3.1.001, Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC), est la suite de l'ancien projet 4.3.1.002, Systèmes d'information relatif aux garanties, avec une portée élargie, mais le même budget. Il bénéficie d'un important transfert de ressources à partir du sous-programme 4.1.9, Technologies de l'information et de la communication (TIC), du fait de son rang de priorité élevé.

#### Projets

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.3.1.001 Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC)</b>	Amélioration des capacités existantes (outils et applications) et introduction de capacités renforcées pour accroître l'efficacité et l'efficacité de l'application des garanties et consolider la sécurité de l'information.

### Sous-programme 4.3.2 Mise au point d'instruments

#### Objectifs :

- Garantir la disponibilité d'instruments efficaces, actualisés et rentables pour la vérification des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties.
- Mettre au point des méthodes innovantes et moderniser les techniques de contrôle classiques, et évaluer l'application de nouvelles technologies pour la détection des activités non déclarées.
- Assurer la synergie entre la mise au point de matériel pour les garanties et les applications de sécurité nucléaire grâce à la fourniture d'un savoir-faire technique et de services d'essai et d'évaluation.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disponibilité d'instruments efficaces, actualisés et rentables pour la vérification des matières nucléaires et autres articles soumis aux garanties.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de procédures d'autorisation achevées.</li> <li>● Nombre de tâches de développement (internes et des PAEM) retardées de plus de deux ans par rapport au calendrier fixé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recensement et évaluation, y compris au moyen d'essais et d'analyses des spécifications, des technologies pouvant remédier aux lacunes dans les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Nombre de nouveaux types de technologies sélectionnés pour évaluation et répondant aux besoins des utilisateurs finals.</li> </ul>

Programme sectoriel 4

Effets	Indicateurs de performance
technologies utilisées pour l'application des garanties.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Adéquation technique et qualité des appareils de mesure des rayonnements installés ou distribués dans le cadre des programmes de sûreté et de sécurité nucléaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de missions d'installation de matériel, de campagnes d'essais et/ou d'activités de formation demandées dans le cadre des programmes de sûreté et de sécurité nucléaires auxquelles a participé l'équipe de sûreté et de sécurité nucléaires.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme consacré à la mise au point d'instruments vise à pérenniser l'appui technique et scientifique à la mission essentielle de vérification et il est conçu de manière à être suffisamment souple pour faire face à l'évolution dynamique des besoins. D'une manière générale, on peut dire que la tendance consiste à mettre au point des technologies et des méthodes de détection des matières et activités non déclarées plutôt qu'à recourir à des techniques traditionnelles de contrôle comptable des matières. La légère augmentation du budget est due à des transferts de ressources depuis le sous-programme 4.1.6, Fourniture d'instruments pour les garanties.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes</b>	Composants et instruments nouveaux et modernisés disponibles ; rapport sur l'évaluation des vulnérabilités ; rapports sur les essais d'instruments et de composants ; et propositions de mise au point d'instruments et de composants.
<b>4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodes</b>	Introduction de méthodes nouvelles et améliorées et leur application à de nouveaux systèmes de matériel des garanties mis à la disposition des inspecteurs de l'Agence.

**Sous-programme 4.3.3 Projets spéciaux**

**Objectifs :**

— *Veiller à ce que des méthodes de contrôle efficaces et efficientes nécessitant des investissements importants soient appliquées en temps voulu pour des projets spéciaux dans des États Membres.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes de contrôle et de vérification efficaces et efficientes disponibles et appliquées pour tous les projets spéciaux menés dans des installations des États.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de matériel, de logiciels et de systèmes de vérification, et des informations connexes, mis à disposition conformément aux calendriers prévus.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'ancien projet 4.3.3.005, Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS), a été mené à bien et clôturé pendant la biennie précédente. Le projet 4.3.3.003, Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl, a été retardé en raison de la reconfiguration et de modifications de la nouvelle installation de conditionnement. Le projet 4.3.3.005, Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède, se déroule comme prévu. Le projet 4.3.3.001, Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX, est synchronisé avec la construction de l'usine, qui est en cours. Ces projets ont pour objectif d'avoir des mesures de contrôle opérationnelles lorsque l'installation en question sera mise en service. Cependant, le financement de ces projets est nettement inférieur au niveau requis pour la livraison ponctuelle de tous les éléments des mesures de contrôle nécessaires.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>4.3.3.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX</b>	Plan et échéancier du projet mis à jour selon le plan de construction ; élaboration d'une méthode de contrôle ainsi que du matériel et de la documentation connexes selon les besoins.
<b>4.3.3.003 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl</b>	Méthodes de contrôle, besoins en matériel déterminés ; matériel installé et testé pour la vérification de la nouvelle enveloppe de confinement sûr (sarcophage) et le transfert de combustible irradié vers des installations d'entreposage à sec.

Programme sectoriel 4

Titre	Principaux produits prévus
<i>4.3.3.005 Élaboration et application de méthodes de contrôle pour une usine d'encapsulation et un dépôt géologique de combustible usé en Finlande et en Suède</i>	Méthodes de contrôle ; besoins en matériel déterminés et matériel installé ; matériel installé et testé pour la vérification de l'usine d'encapsulation et le dépôt géologique de combustible usé.

Programme sectoriel 4

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 19

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
4.0.0.001 Gestion et coordination globales	2 620 270	248 000	45 179	2 630 706	98 000	15 059
4.0.0.002 Gestion de la qualité	859 525	50 242	-	859 525	50 242	-
4.0.0.003 Gestion des ressources	1 384 342	100 484	20 011	1 384 342	100 484	20 011
4.0.0.004 Sécurité	532 607	-	-	532 607	-	-
4.S Services partagés internes	8 522 538	125 650	308 500	8 917 745	125 650	308 500
	<b>13 919 283</b>	<b>524 376</b>	<b>373 691</b>	<b>14 324 925</b>	<b>374 376</b>	<b>343 570</b>
4.1.1.001 Planification stratégique et coordination	1 665 819	249 380	24 503	1 662 523	249 995	15 632
4.1.1.002 Méthodes et concepts de contrôle	2 537 691	149 822	-	2 537 691	149 822	-
4.1.1.003 Conception des processus	1 004 206	50 242	-	1 004 206	50 242	-
4.1.1.004 Formation du personnel des garanties et cours d'initiation aux garanties	2 284 845	176 898	207 866	1 933 594	176 898	210 746
4.1.1.005 Formation des SNCC et assistance à ceux-ci	621 114	1 078 075	-	621 114	1 078 075	-
<b>4.1.1 Concepts et planification</b>	<b>8 113 675</b>	<b>1 704 418</b>	<b>232 368</b>	<b>7 759 129</b>	<b>1 705 033</b>	<b>226 378</b>
4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	15 487 759	-	18 072	15 449 176	-	18 072
4.1.2.002 Vérification dans les États ayant un AGG	295 571	-	-	295 571	-	-
4.1.2.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire	455 286	-	-	455 286	-	-
<b>4.1.2 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations A</b>	<b>16 238 617</b>	<b>-</b>	<b>18 072</b>	<b>16 200 033</b>	<b>-</b>	<b>18 072</b>
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	6 431 488	-	89 607	6 384 591	-	89 607
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG	11 083 962	123 048	10 422	11 297 602	123 048	10 422
4.1.3.003 Vérification dans les États ayant un accord du type INFCIRC/66	3 215 509	-	-	3 048 765	-	-
4.1.3.004 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire	-	434 848	-	-	434 848	-
<b>4.1.3 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations B</b>	<b>20 730 959</b>	<b>557 896</b>	<b>100 029</b>	<b>20 730 958</b>	<b>557 896</b>	<b>100 029</b>
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	15 178 197	-	396 077	15 178 197	-	396 077
4.1.4.002 Vérification dans les États ayant un AGG	242 997	-	-	242 997	-	-
4.1.4.003 Vérification dans les États ayant un accord de soumission volontaire	940 246	208 083	-	940 246	208 083	-
<b>4.1.4 Application des garanties dans les États relevant de la Division des opérations C</b>	<b>16 361 440</b>	<b>208 083</b>	<b>396 077</b>	<b>16 361 440</b>	<b>208 083</b>	<b>396 077</b>
4.1.5.001 Analyse des informations déclarées	2 437 303	-	314 104	2 437 303	-	314 104
4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire	3 041 466	854 409	1 012 078	3 041 466	854 409	1 012 078
4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États	2 498 813	749 112	616 574	2 498 813	749 112	616 574
4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations	3 448 580	200 968	682 966	3 448 580	200 968	682 966
<b>4.1.5 Analyse de l'information</b>	<b>11 426 161</b>	<b>1 804 489</b>	<b>2 625 721</b>	<b>11 426 161</b>	<b>1 804 489</b>	<b>2 625 721</b>

## Programme sectoriel 4

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
État récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 19 (suite)

Programme / Sous-programme / Projet	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
4.1.6.001 Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive	3 487 293	377 866	332 814	3 502 976	377 866	289 479
4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties	6 148 538	377 866	1 180 082	6 166 610	377 866	1 180 082
4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel	2 843 158	-	177 354	2 843 158	-	177 354
4.1.6.004 Intégration et coordination de systèmes	5 071 656	941 922	885 812	5 059 005	943 272	1 039 023
<b>4.1.6 Fourniture d'instruments pour les garanties</b>	<b>17 550 644</b>	<b>1 697 654</b>	<b>2 576 062</b>	<b>17 571 748</b>	<b>1 699 004</b>	<b>2 685 937</b>
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	10 744 968	331 623	566 508	10 744 968	281 381	566 508
<b>4.1.7 Services d'analyse pour les garanties</b>	<b>10 744 968</b>	<b>331 623</b>	<b>566 508</b>	<b>10 744 968</b>	<b>281 381</b>	<b>566 508</b>
4.1.8.001 Évaluation de l'efficacité des garanties	1 550 538	-	-	1 550 538	-	-
<b>4.1.8 Évaluation de l'efficacité</b>	<b>1 550 538</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 550 538</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
4.1.9.001 Développement des TIC	3 486 227	-	1 483 438	3 486 227	-	1 483 438
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	6 979 784	123 048	3 147 707	6 946 423	123 048	3 078 823
<b>4.1.9 Technologies de l'information et de la communication (TIC)</b>	<b>10 466 012</b>	<b>123 048</b>	<b>4 631 146</b>	<b>10 432 650</b>	<b>123 048</b>	<b>4 562 261</b>
<b>4.1 Application des garanties</b>	<b>113 183 014</b>	<b>6 427 211</b>	<b>11 145 982</b>	<b>112 777 625</b>	<b>6 378 934</b>	<b>11 180 982</b>
4.2.1.001 Activités de vérification en République populaire démocratique de Corée	451 642	-	-	451 642	-	-
4.2.1.002 Activités de vérification se rapportant à l'Accord sur la gestion et la neutralisation du plutonium	-	180 141	-	-	180 141	-
<b>4.2.1 Autres activités de vérification</b>	<b>451 642</b>	<b>180 141</b>	<b>-</b>	<b>451 642</b>	<b>180 141</b>	<b>-</b>
<b>4.2 Autres activités de vérification</b>	<b>451 642</b>	<b>180 141</b>	<b>-</b>	<b>451 642</b>	<b>180 141</b>	<b>-</b>
4.3.1.001 Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC)	3 900 322	449 467	1 029 441	3 900 322	449 467	1 029 441
<b>4.3.1 Développement de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC)</b>	<b>3 900 322</b>	<b>449 467</b>	<b>1 029 441</b>	<b>3 900 322</b>	<b>449 467</b>	<b>1 029 441</b>
4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes	1 543 546	-	244 889	1 543 546	-	265 732
4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodes	1 264 437	100 484	183 543	1 264 437	100 484	183 543
<b>4.3.2 Mise au point d'instruments pour les garanties</b>	<b>2 807 982</b>	<b>100 484</b>	<b>428 432</b>	<b>2 807 982</b>	<b>100 484</b>	<b>449 275</b>
4.3.3.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX	398 409	-	704 835	398 409	-	555 799
4.3.3.003 Élaboration et mise en œuvre de méthodes de contrôle pour la centrale nucléaire de Tchernobyl	366 409	-	-	366 409	-	-
<b>4.3.3 Projets spéciaux</b>	<b>764 818</b>	<b>-</b>	<b>704 835</b>	<b>764 818</b>	<b>-</b>	<b>555 799</b>
<b>4.3 Développement</b>	<b>7 473 122</b>	<b>549 951</b>	<b>2 162 708</b>	<b>7 473 122</b>	<b>549 951</b>	<b>2 034 515</b>
<b>Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire</b>	<b>135 027 060</b>	<b>7 681 679</b>	<b>13 682 381</b>	<b>135 027 315</b>	<b>7 483 402</b>	<b>13 559 067</b>

Programme sectoriel 4

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 20

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
4.0.0.001 Gestion et coordination globales	Communication avec les parties prenantes internes et externes	15 059	15 059
	Contribution à l'anniversaire de l'AIEA	30 120	-
	Services partagés internes	308 500	308 500
4.0.0.003 Gestion des ressources	Gestion des ressources et activités concernant la santé et la sûreté	20 011	20 011
4.1.1.001 Planification stratégique et coordination	Coordination des programmes d'appui d'États Membres	13 705	10 422
	Planification stratégique et sensibilisation des parties prenantes	10 798	5 211
4.1.1.004 Formation du personnel des garanties et cours d'initiation aux garanties	Mise en place et évaluation de cours	100 484	100 484
	Mise en œuvre de la formation	107 382	110 262
4.1.2.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur par la Division des opérations A	18 072	18 072
4.1.3.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur par la Division des opérations B	89 607	89 607
4.1.3.002 Vérification dans les États ayant un AGG	Vérification dans les États ayant un AGG en vigueur par la Division des opérations B	10 422	10 422
4.1.4.001 Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur	Vérification dans les États ayant un AGG et un protocole additionnel en vigueur par la Division des opérations C	396 077	396 077
4.1.5.001 Analyse des informations déclarées	Réception, traitement, analyse et tenue à jour des informations relatives à la comptabilité des matières nucléaires	314 104	314 104
4.1.5.002 Analyse des informations concernant le cycle du combustible nucléaire	Évaluation et comparaison de données tirées des déclarations des États et d'activités de vérification sur le terrain menées par l'AIEA (mesures d'AND et examen d'échantillons prélevés aux fins de l'échantillonnage de l'environnement, de l'analyse destructive et de la caractérisation de matières)	906 405	906 405
	Tâches d'appui à des partenaires du département et des partenaires externes	105 673	105 673
4.1.5.003 Analyse de l'infrastructure des États	Collecte et analyse de l'imagerie satellitaire commerciale	473 445	473 445
	Activités de recherche, de développement et d'intégration	68 218	68 218
	Évaluations de la technologie	74 911	74 911
4.1.5.004 Collecte et analyse d'informations	Analyse de l'information et appui au processus d'évaluation au niveau de l'État par le département	577 293	577 293
	Activités de recherche-développement.	105 673	105 673
4.1.6.001 Matériel portatif et fixe d'analyse non destructive	Appui d'experts dans le domaine des activités d'analyse non destructive	140 560	140 560
	Fourniture et maintenance de matériel portatif et fixe d'analyse non destructive	192 254	148 919



## Programme sectoriel 4

**Programme sectoriel 4 – Vérification nucléaire**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 20 (suite)

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
4.1.6.002 Instruments automatiques pour les garanties	Fourniture et maintenance d'instruments de surveillance	659 006	659 006
	Fourniture de systèmes de surveillance automatique	521 076	521 076
4.1.6.003 Logistique et entreposage du matériel	Gestion des actifs, entreposage et suivi du matériel de vérification et des composants du système des garanties	125 058	125 058
	Réception et livraison de matériel et de fournitures neufs et d'occasion à des fins de vérification au titre des garanties	52 296	52 296
4.1.6.004 Intégration et coordination de systèmes	Ingénierie pour les projets de services techniques et scientifiques aux garanties	338 154	338 154
	Fourniture et maintenance d'instruments de télésurveillance	100 184	100 184
	Fourniture et maintenance de scellés et de matériel de confinement	447 475	600 685
4.1.7.001 Services d'analyse et analyse d'échantillons	Analyse d'échantillons de l'environnement	290 337	290 337
	Analyse d'échantillons de matières nucléaires	276 170	276 170
4.1.9.001 Développement des TIC	Élaboration et maintenance du système de TIC essentiel à l'activité des garanties	536 380	536 380
	Gestion de l'analyse des opérations, de l'architecture, de l'assurance qualité et de la gestion de projets des TIC	947 058	947 058
4.1.9.002 Infrastructure et appui en matière de TIC	Fourniture de services pour les travaux et la sécurité de l'infrastructure des TIC	2 601 138	2 621 447
	Appui aux utilisateurs des TIC	546 570	457 375
4.3.1.001 Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties (MOSAIC)	Consolidation avec les systèmes à l'échelle de l'Agence	14 982	14 982
	Mise en place de nouveaux moyens d'appui à l'application des garanties	444 082	444 082
	Renforcement des moyens d'appui à l'application des garanties existants	495 466	495 466
	Renforcement de la sécurité de l'information	74 911	74 911
4.3.2.001 Mise au point de composants d'appareils et d'instruments autonomes	Mise au point d'instruments et de composants de scellés et de confinement	110 709	131 552
	Mise au point d'instruments et de composants de surveillance	29 964	29 964
	Mise au point de matériel informatique de surveillance automatique	104 215	104 215
4.3.2.002 Mise au point de systèmes d'instrumentation et de méthodes	Mise au point de systèmes d'instrumentation intégrés pour les garanties	62 529	62 529
	Mise au point d'une infrastructure pour la transmission de données à distance	36 475	36 475
	Gestion de la qualité dans les activités de développement (processus, normes, procédures, documentation)	84 539	84 539
4.3.3.001 Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine JMOX	Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX - activités de SGIS	50 915	50 915
	Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX - activités de SGTS	249 474	100 438
	Élaboration et mise en œuvre d'une méthode de contrôle pour l'usine J-MOX au Japon - activités de SGOA	404 446	404 446



## **Programme sectoriel 5**

### **Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**

**Objectifs :**

- *Instituer pleinement l'approche de l'organisation unique et de la gestion basée sur les résultats pour assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de tous les programmes de l'Agence et de l'utilisation des ressources.*
- *Faire mieux connaître et comprendre le travail de l'Agence et assurer aux parties prenantes un accès en temps voulu aux informations scientifiques et techniques pertinentes.*



## **Introduction :**

Sous la direction et l'autorité du Directeur général, le programme de l'Agence vise à atteindre les buts et objectifs de ses États Membres. Cela exige une coordination efficace pour assurer une approche de l'organisation unique, notamment en ce qui concerne :

- Les politiques générales ;
- Les interactions avec les États Membres ;
- La planification des politiques et la stratégie, conformément à la stratégie à moyen terme (SMT) ;
- La définition des priorités ;
- L'élaboration et l'exécution des programmes ;
- L'évaluation de la performance ;
- La gestion du risque ;
- La gestion des échanges d'informations au sein du Secrétariat, entre le Secrétariat et les États Membres, et à l'intention du public et des médias.

En outre, un large éventail de services administratifs et juridiques continuera d'être fournis aux programmes de l'Agence pour que celle-ci puisse s'acquitter de son mandat de manière efficiente et efficace. Il convient de noter qu'environ 24 % du budget du programme sectoriel 5 sont consacrés à la gestion des bâtiments et aux services communs de sécurité au Centre international de Vienne (CIV).

Le programme sectoriel 5 jouera un rôle moteur dans la coordination des efforts de sécurité dans le cadre d'une fonction centralisée spécialisée au sein de l'Agence. On se concentrera davantage sur la sécurité des technologies de l'information et de la communication (TIC) en réponse aux menaces graves et croissantes dans ce domaine. Ce programme sectoriel continuera aussi à jouer un rôle pilote en ce qui concerne les nouvelles améliorations de l'efficacité et de l'efficacité de l'exécution des programmes et de la mise en œuvre de la dernière phase du projet de Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS). L'Agence s'attachera à obtenir des résultats, à atteindre la qualité voulue, à veiller à ce qu'il en soit rendu compte de manière claire et à gérer les risques de manière proactive.

Les activités de supervision de l'Agence continueront à renforcer la responsabilisation, l'efficacité et l'efficacité grâce à des vérifications, des évaluations et des enquêtes ainsi qu'à la fourniture d'un appui consultatif à la direction et au Conseil des gouverneurs. Afin de mieux rendre compte des coûts, le montant prévu pour les frais du Corps commun d'inspection a été transféré du Bureau des services de supervision interne (OIOS) au programme Direction exécutive et politique générale. Le montant prévu pour les frais du vérificateur extérieur a été transféré du programme Direction exécutive et politique générale à la Division du budget et des finances.

## **Stratégie à moyen terme**

Le processus de planification prend en considération la stratégie à moyen terme 2012-2017 (SMT), de sorte que les programmes, sous-programmes et projets sont en général liés à un ou plusieurs des objectifs et sous-objectifs suivants de la Stratégie à moyen terme (SMT) qui concernent directement ce programme sectoriel :

### ***F. Assurer une gestion efficiente et innovante et une planification stratégique***

- F01 Dans le cadre de l'approche de la gestion basée sur les résultats, chercher à réaliser des gains d'efficacité dans la gestion en visant les domaines prioritaires, tout en satisfaisant les demandes adressées à l'Agence pour bénéficier de ses services uniques en vue d'utiliser la technologie nucléaire sans accroître le risque de prolifération ;
- F02 Fournir des orientations et un soutien étendus pour la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence ;
- F03 Assurer une coordination efficace au sein du Secrétariat, par exemple en précisant les lignes hiérarchiques et de responsabilité, en tenant dûment compte de la gestion de la qualité et des risques ;
- F04 Assurer une hiérarchisation ciblée des activités pour tirer le bénéfice maximal du programme de l'Agence, les activités étant clairement axées sur les domaines dans lesquels l'Agence peut avoir un impact sans équivalent, notamment en renforçant la planification stratégique et politique et la coordination des politiques ;
- F05 Mettre en œuvre et gérer l'ensemble des fonctions du système de planification des ressources de l'Agence [Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes (AIPS)], et établir ainsi un système commun d'information et de gestion pour les fonctions d'appui.
- F06 Utiliser les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour fournir des rapports

Programme sectoriel 5

- transparents aux États Membres sur le coût exact des opérations et des projets ;
- F07 En utilisant les meilleures pratiques, comme l'application globale de la gestion de la qualité et le référencement, améliorer l'efficacité de l'Agence dans ses activités liées au programme et ses pratiques de gestion ;
  - F08 Renforcer l'engagement de l'Agence vis-à-vis d'une approche plus systématique de l'identification, de la quantification et de la communication en ce qui concerne les gains d'efficacité, notamment en améliorant la coordination entre le personnel et le programme et en répondant avec plus de souplesse aux nouveaux enjeux du programme ;
  - F09 Adopter les avancées technologiques dans des domaines comme la traduction, l'imprimerie et les relations avec les médias et le public, et préserver la sécurité des informations confiées à l'Agence, notamment en ce qui concerne les garanties et la sécurité nucléaire ;
  - F10 Tout en réduisant les coûts administratifs, adopter des techniques plus innovantes pour trouver et justifier des sources de financement supplémentaires ;
  - F11 Appliquer des procédures de recrutement plus ciblées, et adopter des conditions d'emploi non monétaires attrayantes conformes aux normes fixées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ;
  - F12 Adopter des politiques et des directives renforcées pour préciser les lignes hiérarchiques et de responsabilité ;
  - F13 Promouvoir la parité hommes-femmes et une représentation géographique équitable à l'Agence, notamment aux postes de responsabilité.

De plus, en raison de leur nature transversale, plusieurs projets sont également liés aux objectifs et sous-objectifs suivants de la SMT. Dans ces cas, le programme sectoriel 5 fournit un appui aux activités menées dans d'autres programmes sectoriels.

**A. Faciliter l'accès à l'électronucléaire**

- A07 Servir de source d'information objective et fiable sur des questions concernant l'électronucléaire et les sciences nucléaires.

**B. Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires**

- B07 Gérer et diffuser des sources objectives et fiables d'informations sur les données atomiques, moléculaires et nucléaires.

**C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires**

- C04 Contribuer à mettre en place des capacités nationales, régionales et internationales d'intervention et d'assistance en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique.

**E. Renforcer l'efficacité et améliorer l'efficacité des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence**

- E06 Renforcer la sécurité physique et celle des informations pour protéger la confidentialité et l'intégrité des informations relatives aux garanties ; employer des systèmes d'information modernes et sécurisés pour les garanties ;
- E08 Déployer du matériel de pointe et des technologies de l'information et de la communication avancées ; accroître le recours à ces technologies pour rendre plus efficaces les opérations exécutées quotidiennement par l'Agence sur le terrain et au Siège ; renforcer les capacités d'analyse des Laboratoires d'analyse pour les garanties et étendre le Réseau de laboratoires d'analyse de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Totale coordination des activités de planification, d'élaboration, d'exécution et d'évaluation du programme de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de double emploi dans le programme de l'Agence.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture en temps voulu aux programmes scientifiques et techniques de l'Agence de services administratifs et juridiques appropriés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de satisfaction exprimé concernant l'efficacité des services administratifs et juridiques.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services d'appui liés à l'information et stratégies de communication efficaces et efficaces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre des règles de l'Agence relatives à la sécurité de l'information, facilité d'accès aux informations de l'Agence pour le Secrétariat, les États Membres, les médias et le public.</li> </ul>

**5.0.1 Direction exécutive et politique générale****Objectifs :**

- Assurer la direction et la coordination des activités de l'Agence au niveau exécutif et instaurer une approche de la gestion intégrée et basée sur les résultats.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Exécution efficace, efficiente et transparente des programmes et activités de l'Agence concernant les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de satisfaction des États Membres quant à l'efficacité, l'efficacéité et la transparence du programme exécuté.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** La planification des politiques reste une priorité pour garantir que toutes les activités de l'Agence soient conformes aux orientations des États Membres et à la SMT. Des initiatives visant à améliorer encore l'efficacité ont été lancées et les stratégies sont formulées compte tenu de l'accent mis sur la hiérarchisation des activités. Néanmoins, les ressources étant actuellement limitées, il reste difficile de mettre en œuvre tous les domaines prioritaires. Les activités de coordination et d'exécution des politiques ont été renforcées afin que les politiques et le programme continuent d'être mis en œuvre avec rapidité et efficacité. Le système de gestion des risques de l'Agence est désormais pris en compte dans le cadre de la planification courante. Il permet une identification, une analyse et une atténuation homogènes des risques lors du processus de prise de décisions.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
<b>5.0.1.001 Direction exécutive</b>	Direction et publication de politiques générales ; coordination des activités du Secrétariat ; et liaison avec les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
<b>5.0.1.002 Organes directeurs</b>	Réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires ; assistance aux présidents de séances ; documents pour les réunions des organes directeurs ; assistance aux États Membres concernant les questions dont sont saisis les organes directeurs ; coordination avec les départements internes ; recueil des décisions/résolutions des organes directeurs en vue de leur publication ; et communication des documents (GovAtom/Archives de la CG).
<b>5.0.1.003 Coordination et gestion générales</b>	Direction générale des services d'appui et de la communication interne correspondante ; supervision de l'optimisation de l'efficacité opérationnelle ; liaison avec les organismes du système des Nations Unies et le gouvernement hôte ; coordination du programme et budget ; et examens de la sécurité et de la coordination avec d'autres organisations sises au CIV.

**5.0.2 Services juridiques****Objectifs :**

- Améliorer la mise en œuvre du programme grâce à des avis juridiques appropriés et formulés en temps voulu.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis juridiques de la qualité optimale fournis au Directeur général, au Secrétariat et aux divers organes de l'Agence, ainsi qu'aux États Membres sur demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence et ponctualité de l'appui juridique fourni aux États Membres et en interne.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'augmentation de la demande d'appui juridique général et de travaux importants liés aux garanties renforcées et aux autres activités de vérification, aux applications nucléaires, à la sûreté nucléaire, à la protection contre le terrorisme nucléaire et à la coopération technique devrait se poursuivre. Ceci est aussi vrai des demandes d'assistance des États Membres pour la préparation de législations nationales, en particulier pour les pays qui lancent un programme électronucléaire, sur la mise en œuvre d'accords internationaux auxquels ces États sont parties. L'administration du personnel et la gestion continuent en outre de nécessiter un nombre croissant d'avis juridiques.

Programme sectoriel 5

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
5.0.2.001 Services juridiques	Services juridiques de qualité optimale fournis au Directeur général, au Secrétariat, aux organes directeurs et aux États Membres lors de l'élaboration et de l'exécution d'activités de l'Agence.

**5.0.3 Services de supervision**

**Objectifs :**

- *Donner au Directeur général, aux hauts responsables et à d'autres parties prenantes des assurances indépendantes et objectives que les activités de l'Agence sont exécutées de manière efficiente et efficace et en conformité avec les règles et règlements, les politiques et les procédures.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du nombre maximum de tâches dans le cadre du plan de travail annuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de tâches achevées dans le cadre du plan de travail annuel.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la qualité et de l'utilité des résultats de l'OIOS par les parties prenantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponses des parties prenantes à l'enquête de satisfaction auprès des clients concernant les tâches menées par l'OIOS pendant le cycle du plan de travail (taux de satisfaction).</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'Agence axe son action sur les résultats, l'efficacité, l'efficacités, la qualité, la responsabilisation et la gestion du risque. En raison de l'importance accrue attachée par les États Membres à la responsabilisation et à la transparence, les services de supervision de l'Agence continueront de renforcer leurs activités.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
5.0.3.001 Services de supervision	Rapports de grande qualité sur l'efficacité ; efficacité et conformité des travaux de l'Agence par rapport au plan de travail approuvé de l'OIOS.

**5.0.4 Information du public et communication**

**Objectifs :**

- *Favoriser une bonne compréhension et une participation positive du public, ainsi que la communication, par les médias, d'informations exactes sur les questions nucléaires et les travaux de l'Agence, notamment sur le rôle du Directeur général, pour un soutien accru du public et des États Membres.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Image positive et reconnaissance des travaux de l'Agence parmi les médias et le public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entrevues avec les médias (du Directeur général et d'autres), de conférences de presse, de réunions d'information, de réponses écrites et de visites d'information offertes aux médias ; et nombre annuel de téléchargements vidéo et audio et de visionnements par les organismes de diffusion et par d'autres utilisateurs via les plateformes disponibles.</li> <li>Nombre de visites du site web <a href="http://iaea.org">iaea.org</a> ; et consultation des réseaux sociaux.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** L'Agence est largement reconnue comme la principale source mondiale faisant autorité en matière d'évaluation des questions relatives au nucléaire. Les États Membres, les médias, le public et les membres du personnel attendent en toute confiance des informations cohérentes, facilement compréhensibles et applicables présentées en temps voulu et de manière intégrée. L'Agence devra donc veiller à ce que ses activités, très variées, soient encouragées à un haut niveau et dans les régions où elle intervient. Parallèlement, elle doit suivre l'évolution rapide de l'environnement technologique en veillant à ce qu'un dispositif de gouvernance web soit en place pour lui permettre de traiter un flux d'informations croissant et d'être prête à communiquer sur les cas d'urgence.



**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
5.0.4.001 <i>Information du public et communication</i>	Meilleure compréhension des effets positifs des travaux de l'Agence par le public ; appui accru du public aux travaux de l'Agence et à son mandat.

**5.0.5 Technologies de l'information et de la communication****Objectifs :**

- Répondre de la façon la plus efficiente et efficace aux besoins informatiques des programmes et des États Membres de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Services et infrastructure informatiques utilisés et optimisés pour répondre aux besoins des programmes de l'Agence et à ceux des États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Satisfaction du personnel de l'Agence concernant les services informatiques.</li> <li>Disponibilité — mesurée par le pourcentage de temps utilisable par mois en dehors des périodes de maintenance prévues — des services essentiels pour les applications et l'infrastructure informatiques.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Pour assurer la prise en charge économique et efficiente des services et de l'infrastructure informatiques de l'Agence, les services informatiques de l'AIEA s'adapteront non seulement à l'évolution de la technologie et des besoins des programmes de l'Agence, mais également aux tendances et aux meilleures pratiques du secteur, qui évoluent vers la collaboration, la virtualisation et la mobilité. La maîtrise des coûts par une valorisation des économies d'échelle et de nouveaux courants technologiques, tels que les services dématérialisés pour une exécution efficace, constitue une priorité. La préservation de la sécurité des informations confiées à l'Agence recevra une attention spéciale. La sécurité informatique restera la première priorité en raison de la complexité sans cesse croissante des menaces et des attaques. Pour éviter les doubles emplois, il s'agira, dans le cadre du programme sectoriel 5, de continuer de consolider l'infrastructure informatique dans toute l'Agence et d'appliquer les normes de sécurité requises afin de préserver la confidentialité des informations.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
5.0.5.001 <i>Technologies de l'information et de la communication</i>	Services informatiques aux utilisateurs finals ; services liés à l'infrastructure informatique ; solutions informatiques ; sécurité informatique ; gestion de programmes, architecture de l'information ; et politique informatique.

**5.0.6 Gestion et services financiers****Objectifs :**

- Faire en sorte que les États Membres maintiennent leur confiance dans la gestion financière de l'Agence et fournir avec efficacité et efficacie des services pertinents appuyant tous les programmes de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification financière saine et en temps voulu, élaboration du programme et budget, information financière précise et fiable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de documents budgétaires et financiers à ne pas avoir été transmis au Conseil des gouverneurs ou à la Conférence générale avant les échéances arrêtées.</li> <li>Mise en œuvre en temps voulu des améliorations qu'il est convenu d'apporter aux processus, systèmes et politiques à l'appui des pratiques et de l'information financières.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Administration financière efficiente de l'Agence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiement en temps voulu des traitements, des droits du personnel, des voyages et des achats de biens et services.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation des états financiers de l'Agence par le Vérificateur extérieur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opinion sans réserve du Vérificateur extérieur.</li> </ul>

Programme sectoriel 5

**Changements et tendances concernant le programme :** En 2011, l'Agence a publié ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS, en utilisant l'AIPS. L'amélioration et la rationalisation des processus opérationnels appuyant les IPSAS, notamment en mettant l'accent sur l'efficacité et l'efficience des contrôles internes, restent des activités prioritaires. L'appui à la mise en œuvre des futures phases de l'AIPS en est une autre. Un nouveau système de paie davantage automatisé a été mis en œuvre pour 2015. En 2016-2017, l'appui de la mise en œuvre de la dernière phase du système AIPS, qui couvre la gestion des voyages et des réunions, sera également une priorité, cette phase devant permettre le traitement approprié et efficace de toutes les transactions financières dans ce domaine.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
5.0.6.001 <i>Gestion et services financiers</i>	Programme et budget de l'Agence ; états financiers de l'Agence ; rapports aux organes directeurs et aux donateurs ; gestion efficace des fonds confiés par les États Membres ; et paiement en temps voulu de tous les vendeurs et membres du personnel.

**5.0.7 Gestion des ressources humaines**

**Objectifs :**

- *Fournir des conseils et un soutien efficaces en ce qui concerne la gestion des ressources humaines pour le recrutement et la mise en valeur d'un personnel pleinement compétent et varié, et pour la gestion de sa performance ; et optimiser sa santé et son bien-être.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel de l'Agence répondant individuellement et collectivement à tous les besoins des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage du personnel ayant convenu d'un plan de perfectionnement.</li> <li>• Meilleure exploitation des possibilités de mobilité au sein et en dehors de l'Agence.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le sous-programme est influencé par : la demande mondiale croissante de talents, en particulier dans l'industrie nucléaire ; la baisse de la compétitivité des traitements du système des Nations Unies, en particulier pour les postes élevés ; les problèmes de financement de l'Agence dans le contexte de la crise financière mondiale ; un nouveau système de planification des ressources (ERP), avec les risques et les avantages de la phase opérationnelle ; l'accent accru mis sur la gestion de la qualité ; et les exigences en matière de gains d'efficience et de responsabilisation. Tous ces facteurs auront un impact élevé sur l'exécution des programmes. Cela à son tour influera sensiblement sur la demande de services de gestion des ressources humaines. Le changement majeur est que l'accent portera désormais sur les services de grande valeur, y compris le développement organisationnel et la planification du personnel pour optimiser la capacité des ressources humaines avec des moyens limités, des exigences accrues en matière d'élaboration de politiques, la résolution de problèmes de personnel, l'utilisation des pratiques optimales et la rationalisation des processus.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
5.0.7.001 <i>Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines</i>	Plans de recrutement ; mesures d'acquisition de talents et de sensibilisation ; outils de sélection ; rapports et plans d'action sur la parité hommes-femmes ; personnel provenant de différents États Membres ; et examens médicaux.

**5.0.8 Services généraux**

**Objectifs :**

- *Attribution de l'espace de bureau, des installations d'entreposage ; travaux de modification et de rénovation ; installation et maintenance des systèmes de sûreté et de sécurité ; appui technique pour les réunions ; gestion, réception et inspection coordonnées des installations ; distributions ; et coordination des prescriptions relatives à la sûreté et à la sécurité.*

## Programme sectoriel 5

- *Coordination et gestion des questions relatives aux voyages et élaboration de politiques stratégiques de voyage ; coordination des questions liées aux privilèges et immunités, aux importations, au remboursement des taxes et aux visas ; et gestion des véhicules officiels et des expéditions.*
- *Politiques et procédures actualisées ; enregistrement, classement, distribution et destruction des dossiers ; gestion du courrier ; services de recherche d'informations et de messagerie ; conservation des dossiers ; et numérisation des archives.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service aux clients efficace et de qualité optimale pour la fourniture de services administratifs et d'appui généraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de satisfaction des clients accru concernant la qualité des services généraux d'appui fournis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture en temps voulu d'un service d'appui coordonné et efficient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes de services satisfaites en temps voulu.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les services généraux continueront de fournir des services efficaces et efficients de manière que leur appui administratif général aux programmes de l'Agence ne connaisse pas d'interruptions. L'appui à la mise en œuvre d'un nouveau système de traitement des voyages dans l'AIPS sera une priorité. L'efficacité de la gestion des dossiers étant de plus en plus reconnue, la demande de services efficaces de la part de la Section de gestion des archives et des dossiers (ARMS) devrait s'accroître. La Section de la gestion des installations de Seibersdorf s'attachera principalement à poursuivre l'intégration du nouveau Laboratoire des matières nucléaires (NML) aux activités du site de Seibersdorf. L'appui à la construction des nouveaux laboratoires et aux opérations connexes – Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) – sera également une activité essentielle. Un nouveau site web devant fournir aux clients des outils plus conviviaux et efficaces est en projet et un processus électronique de prise en charge des demandes de clients dans le domaine de la gestion des installations sera adopté afin de garantir l'efficacité de ces services.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
<i>5.0.8.001 Gestion des services généraux</i>	Permettre à l'Agence de s'acquitter de ses tâches en fournissant des services généraux d'administration et d'appui efficients et efficaces.

**5.0.9 Services linguistiques, de conférence et de publication****Objectifs :**

- *Permettre un échange et une diffusion efficaces des informations utiles pour l'exécution du travail et du mandat de l'Agence entre le Secrétariat et les États Membres en organisant des réunions et des conférences, en produisant des documents dans les six langues officielles de l'Agence, et en établissant et en distribuant des publications.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue et communication multilingues améliorés et efficients entre l'Agence et les principales parties prenantes et les États Membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services linguistiques : productivité mesurée par le nombre de mots traduits par heure de travail.</li> <li>• Pourcentage annuel de clients satisfaits des services de conférence de l'Agence par rapport au nombre total de clients à avoir répondu à l'enquête de satisfaction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques en diffusant rapidement les publications de l'AIEA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication : traitement en temps voulu des publications de l'Agence.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Le recours croissant à l'informatique pour des tâches liées aux services de conférence, de traduction et de publication est considéré comme un facteur clé tant à présent que dans l'avenir. L'accent sera mis sur l'amélioration de la qualité et de la cohérence de la documentation et de la correspondance communiquées aux États Membres. L'externalisation de travaux appropriés dans le domaine de la publication se poursuivra au niveau actuel.

Programme sectoriel 5

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
<b>5.0.9.001 Services linguistiques, de conférence et de publication</b>	Documents et comptes rendus traduits dans les six langues officielles de l'AIEA ; appui organisationnel et services administratifs et logistiques à près de 2000 réunions de l'Agence ; et production de plus de 200 publications et supports d'information <sup>1</sup> .

**5.0.10 Services d'achats**

*Objectifs :*

- *Atteindre les buts et objectifs des programmes de l'Agence.*
- *Optimiser les ressources de l'Agence grâce à une mise en concurrence juste, transparente et efficace.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"><li>• Optimisation des ressources de l'Agence dans l'achat des biens et services en tenant compte de cet élément à chaque étape du processus d'achat et grâce à une mise en concurrence internationale juste, transparente et efficace.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'achats supérieurs à 150 000 € effectués dans le cadre d'un appel d'offre en application des alinéas VI et VII de la règle de gestion financière 110.38.</li><li>• Économies pour l'Agence.</li></ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** Les innovations comprennent : la réduction des coûts de transaction pour les achats de faible valeur ; la réduction du risque pour les achats essentiels grâce à une planification mûrement réfléchie et à des mesures de réduction du risque des équipes d'achat pour l'ensemble de l'Agence ; la réduction des effectifs grâce à l'achat direct d'articles à faible valeur et standards ; des améliorations de l'optimisation des ressources mesurées par les indicateurs de performance dans les projets importants d'achat.

**Sous-fonctions**

Titre	Principaux produits prévus
<b>5.0.10.001 Services d'achats</b>	Achat et fourniture des biens, du matériel et des services en conformité avec les buts et objectifs des programmes de l'Agence et optimisation des ressources grâce à une mise en concurrence juste, transparente et efficace.

---

<sup>1</sup> Le budget des réunions planifiées de conventions dont l'Agence est le dépositaire (conformément aux règles de procédure des conventions respectives) s'inscrit dans le cadre d'un projet du programme scientifique et technique approuvé en la matière

## Programme sectoriel 5

**Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration**  
États récapitulatif de la structure et des ressources du programme  
(non compris les investissements majeurs)

Tableau 21

Fonction/Sous-fonction	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
5.0.1.001 Direction exécutive	4 822 494	221 048	25 100	4 476 481	123 048	-
5.0.1.002 Organes directeurs	2 276 190	-	11 044	2 294 925	98 000	11 044
5.0.1.003 Coordination et gestion générales	1 235 719	-	-	1 247 522	-	-
<b>5.0.1 Direction exécutive et politique générale</b>	<b>8 334 404</b>	<b>221 048</b>	<b>36 144</b>	<b>8 018 928</b>	<b>221 048</b>	<b>11 044</b>
5.0.2.001 Services juridiques	2 797 286	343 196	180 056	2 820 369	210 196	180 056
<b>5.0.2 Services juridiques</b>	<b>2 797 286</b>	<b>343 196</b>	<b>180 056</b>	<b>2 820 369</b>	<b>210 196</b>	<b>180 056</b>
5.0.3.001 Services de supervision	3 181 799	111 000	35 140	3 208 066	-	165 660
<b>5.0.3 Services de supervision</b>	<b>3 181 799</b>	<b>111 000</b>	<b>35 140</b>	<b>3 208 066</b>	<b>-</b>	<b>165 660</b>
5.0.4.001 Information du public et communication	3 104 640	-	12 960	3 130 212	-	21 492
<b>5.0.4 Information du public et communication</b>	<b>3 104 640</b>	<b>-</b>	<b>12 960</b>	<b>3 130 212</b>	<b>-</b>	<b>21 492</b>
5.0.5.001 Technologies de l'information et de la communication	9 140 264	98 000	1 128 922	9 216 271	98 000	1 128 922
<b>5.0.5 Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>9 140 264</b>	<b>98 000</b>	<b>1 128 922</b>	<b>9 216 271</b>	<b>98 000</b>	<b>1 128 922</b>
5.0.6.001 Gestion et services financiers	7 181 099	772 154	50 200	7 238 561	187 154	50 200
<b>5.0.6 Gestion et services financiers</b>	<b>7 181 099</b>	<b>772 154</b>	<b>50 200</b>	<b>7 238 561</b>	<b>187 154</b>	<b>50 200</b>
5.0.7.001 Services consultatifs et administratifs pour les ressources humaines	6 543 032	233 495	-	6 396 976	-	-
<b>5.0.7 Gestion des ressources humaines</b>	<b>6 543 032</b>	<b>233 495</b>	<b>-</b>	<b>6 396 976</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5.0.8.001 Gestion des services généraux	27 684 456	377 000	22 314	27 912 317	-	-
<b>5.0.8 Services généraux</b>	<b>27 684 456</b>	<b>377 000</b>	<b>22 314</b>	<b>27 912 317</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5.0.9.001 Services linguistiques, de conférence et de publication	4 965 171	-	-	5 005 960	-	-
<b>5.0.9 Services linguistiques, de conférence et de publication</b>	<b>4 965 171</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 005 960</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
5.0.10.001 Services d'achats	1 957 845	788 000	97 565	1 973 972	-	97 565
<b>5.0.10 Services d'achats</b>	<b>1 957 845</b>	<b>788 000</b>	<b>97 565</b>	<b>1 973 972</b>	<b>-</b>	<b>97 565</b>
<b>5.S Services partagés internes</b>	<b>3 721 531</b>	<b>93 340</b>	<b>161 038</b>	<b>3 691 268</b>	<b>93 340</b>	<b>161 038</b>
<b>Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration</b>	<b>78 611 528</b>	<b>3 037 233</b>	<b>1 724 338</b>	<b>78 612 900</b>	<b>809 738</b>	<b>1 815 977</b>

Programme sectoriel 5

**Programme sectoriel 5 – Services en matière de politique générale, de gestion et d’administration**  
Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 22

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
5.0.1.001 Direction exécutive	Gestion d’ensemble	25 100	-
5.0.1.002 Organes directeurs	Services généraux de SEC-PMO	11 044	11 044
5.0.2.001 Services juridiques	Activités de gestion et de coordination globales	180 056	180 056
5.0.3.001 Services de supervision	Bureau du directeur du Bureau des services de supervision interne	35 140	35 140
	Fonction de services de gestion du Bureau des services de supervision interne	-	130 520
5.0.4.001 Information du public et communication	Médias et imprimés interactifs	5 020	21 492
	Médias et information active du public	7 940	-
5.0.5.001 Technologies de l’information et de la communication	Mise en place et maintenance de solutions logicielles pour répondre aux exigences des programmes et des États Membres de l’Agence	-	-
	Services liés à l’infrastructure de TI	860 294	860 294
	Pratiques et politiques de TI	123 048	123 048
	Services aux utilisateurs finaux de TI	145 580	145 580
5.0.6.001 Gestion et services financiers	Gestion et services financiers	50 200	50 200
5.0.8.001 Gestion des services généraux	Gestion des archives, des documents et du courrier	22 314	-
5.0.10.001 Services d’achats	Services d’achats	97 565	97 565
5.S Services partagés internes	Services partagés internes	161 038	161 038

## **Programme sectoriel 6**

### **Gestion de la coopération technique pour le développement**

**Objectifs :**

- *Améliorer la pertinence, l'impact socio-économique et l'efficacité de l'appui apporté aux États Membres dans le cadre de la coopération technique en planifiant et en exécutant un programme de coopération technique (programme de CT) basé sur les besoins, souple et durable, et en s'efforçant d'en améliorer constamment l'efficacité.*





## **Introduction :**

Le programme sectoriel 6 couvre en particulier l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des projets de coopération technique dans le cadre de programmes de CT biennaux.

Le programme de CT comprend des projets nationaux, régionaux et interrégionaux financés sur le Fonds de coopération technique (FCT) et sur des contributions extrabudgétaires. En septembre 2014, 140 États Membres, dont 120 possédaient un programme national, participaient au programme de CT.

Ce programme sectoriel est confronté à plusieurs problèmes et enjeux majeurs, en ce qui concerne notamment :

La garantie que l'Agence demeure constamment en mesure de répondre rapidement et de manière appropriée aux demandes d'assistance des États Membres par le biais du programme de CT ;

La fourniture d'une aide adéquate à un nombre croissant d'États Membres ; il pourra y avoir jusqu'à 12 États Membres supplémentaires qui disposeront d'un programme national ;

Le renforcement de l'aide fournie aux États Membres dans le cadre de la coopération technique en ce qui concerne la sûreté radiologique et l'infrastructure réglementaire ;

L'amélioration de l'aide fournie dans le cadre de la coopération technique aux États Membres qui entreprennent un programme électronucléaire ou étendent celui dont ils disposent déjà ;

L'accroissement des efforts de visibilité, de promotion et de sensibilisation en ce qui concerne le programme de CT de l'Agence, en les concentrant sur la communauté du développement, y compris les donateurs et les partenaires potentiels ;

L'obtention d'un taux de réalisation d'au moins 95 % du FCT en 2016 et 2017 ;

La mise à disposition en temps voulu de fonds supplémentaires suffisants pour soutenir et renforcer les travaux menés dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) ;

L'amélioration de l'efficacité du programme de CT et la mise en œuvre progressive de mesures de suivi et d'évaluation des résultats.

## **Stratégie à moyen terme**

Le processus de planification prend en considération la stratégie à moyen terme 2012-2017 (SMT), de sorte que les programmes, sous-programmes et projets sont en général liés à un ou plusieurs des objectifs et sous-objectifs suivants de la stratégie à moyen terme (SMT) qui concernent directement ce programme sectoriel :

### ***D. Fournir une coopération technique efficace***

- D01 Assurer un appui dans des domaines d'activité suscitant un intérêt et une demande accrue, comme l'électronucléaire pour les États primo-accédants, l'infrastructure de sûreté et de sécurité, la santé, l'eau, l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les applications industrielles pertinentes ;
- D02 Faciliter la coopération bilatérale et régionale entre les États Membres ;
- D03 Développer les partenariats avec l'ONU et d'autres organisations multilatérales, les organismes régionaux de développement et d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux pertinents ;
- D04 Mobiliser des contributions extrabudgétaires pour répondre aux demandes et besoins croissants des États Membres, notamment pour des projets a/ ;
- D07 Promouvoir les meilleures pratiques en matière de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets.

De plus, en raison de leur nature transversale, plusieurs projets sont également liés aux objectifs et sous-objectifs suivants de la SMT.

### ***B. Renforcer la promotion des sciences, de la technologie et des applications nucléaires***

- B01 Améliorer la santé humaine en appuyant : l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de la nutrition ; l'utilisation sûre et efficace de la médecine radiologique aux fins du diagnostic et du traitement des patients ; la mise au point de programmes nationaux intégrés et complets dans le cadre de partenariats, et en particulier du programme commun Organisation mondiale de la Santé (OMS)/AIEA de lutte contre le cancer ; et la formation théorique et pratique de praticiens ;

Programme sectoriel 6

- B04 Faciliter l'utilisation des techniques isotopiques et nucléaires pour mieux comprendre l'environnement et appuyer les efforts de préservation de l'environnement ;
- B05 Appuyer la création de capacités dans les domaines de la production de radio-isotopes et de radiopharmaceutiques et de l'application des technologies des rayonnements ;

**C. Améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires**

- C03 Aider les États Membres à mettre en place et renforcer la création de capacités en sûreté et sécurité.

**F. Assurer une gestion efficiente et innovante et une planification stratégique**

- F01 Dans le cadre de l'approche de la gestion basée sur les résultats, chercher à réaliser des gains d'efficience dans la gestion en visant les domaines prioritaires, tout en satisfaisant les demandes adressées à l'Agence pour bénéficier de ses services uniques en vue d'utiliser la technologie nucléaire sans accroître le risque de prolifération ;
- F02 Fournir des orientations et un soutien étendu pour la planification et l'exécution efficace et efficiente du programme de l'Agence.

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaboration et mise en œuvre d'un programme de CT coordonné de manière efficace et efficiente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de projets de CT achevés dans les délais approuvés.</li> <li>● Augmentation du pourcentage de programmes-cadres nationaux (PCN) valides faisant du cancer une priorité nationale, qui sont conformes aux recommandations formulées dans le cadre des examens IMPACT.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Qualité du programme de CT constamment améliorée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de projets sur lesquels un rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement a été établi.</li> <li>● Pourcentage de projets de coopération technique achevés pendant l'année précédente qui ont pleinement atteint les objectifs fixés au niveau des produits.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Participation accrue des États Membres au programme de CT et engagement en faveur des principes d'appropriation, de pertinence et de durabilité, et relations renforcées avec les partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États Membres disposant de programmes nationaux de CT qui ont des programmes-cadres nationaux (PCN) valides.</li> </ul>

**6.0.1 Gestion du programme de coopération technique**

**Objectifs :**

- *Améliorer la pertinence, l'impact socio-économique et l'efficience de la coopération technique avec les États Membres en planifiant et en exécutant un programme de CT basé sur les besoins, souple et durable, et en s'efforçant d'en améliorer constamment l'efficacité.*

Effets	Indicateurs de performance
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Élaboration et mise en œuvre d'un programme de CT coordonné de manière efficace et efficiente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de projets de coopération technique achevés pendant le cycle précédent qui ont pleinement atteint les objectifs fixés au niveau des produits.</li> <li>● Pourcentage de projets de CT achevés dans les délais approuvés.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Qualité du programme de CT constamment améliorée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage de projets pour lesquels un rapport annuel d'évaluation de l'état d'avancement a été établi.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Participation accrue des États Membres au programme de CT et engagement en faveur des principes d'appropriation, de pertinence et de durabilité, et relations renforcées avec les partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'États Membres disposant de programmes nationaux de CT qui ont des programmes-cadres nationaux (PCN) valides.</li> <li>● Pourcentage d'accords de partenariat en vigueur.</li> </ul>

**Changements et tendances concernant le programme :** On continuera à renforcer le programme de CT en impliquant plus tôt les parties prenantes nationales dans la planification en amont et en facilitant l'établissement systématique de rapports. L'accent sera mis sur l'engagement avec des partenaires potentiels

## Programme sectoriel 6

dès la phase d'élaboration des concepts des projets de coopération technique, et notamment la recherche et la promotion de possibilités d'appui extrabudgétaire. L'engagement avec des partenaires du secteur privé, des fondations privées et d'autres entités non traditionnelles devrait d'abord donner des résultats dans le cadre d'activités exécutées et/ou financées conjointement.

Des mesures de suivi et d'évaluation des effets seront mises en œuvre à titre expérimental, dans la perspective d'envisager d'en appliquer systématiquement - en étroite coopération avec les États Membres concernés - dans les projets de coopération technique qui s'y prêtent. Certains États Membres pourront demander une aide au titre de la coopération technique dans des domaines tels que « l'agriculture intelligente face au climat », l'acidification des océans ou le renforcement des capacités d'intervention face aux épidémies touchant les humains, les animaux ou les végétaux, ou encore, face aux inondations dans le cadre de l'atténuation de l'impact du changement climatique.

La mise en place de capacités adéquates de préparation et de conduite des interventions d'urgence reste une priorité pour les États Membres, et l'on peut donc s'attendre à voir augmenter la demande de ces derniers pour une assistance répondant à des besoins spécifiques en matière de renforcement des infrastructures nationales de sûreté radiologique.

Le cancer représentant un fardeau de plus en plus lourd pour les États Membres, il est probable que la demande d'aides en matière de médecine radiologique s'accroîtra dans le cadre de vastes stratégies de lutte contre le cancer. Certains États Membres pourront demander un appui spécialisé en vue d'améliorer leurs installations radiologiques de lutte contre le cancer et de mettre en place des technologies plus évoluées, destinées à renforcer les capacités de diagnostic et de traitement. La mise en œuvre de vastes programmes de lutte contre le cancer — dans le cadre du PACT avec les partenaires concernés, eu égard aux mandats, réglementations, règles, politiques, procédures et ressources respectifs de ces partenaires — dans les États Membres sélectionnés (programme PACT Flagship/sites modèles de démonstration du PACT) reste une activité prioritaire.

**Projets**

Titre	Principaux produits prévus
<b>6.0.1.001</b> <i>Gestion globale et orientations stratégiques</i>	Politiques et orientations relatives à la coopération technique et départementale ; déclarations lors de grandes réunions et manifestations ; rapports aux organes directeurs ; rapports de missions ; notes et documents d'analyse ; analyses stratégiques et plans d'action ; et rapports de groupes consultatifs.
<b>6.0.1.002</b> <i>Coordination et appui pour le programme de CT</i>	PCN ; documentation du Comité de l'assistance et de la coopération techniques (CACT) ; rapport annuel sur la coopération technique ; documents complémentaires pour la Conférence générale ; notes d'information ; documents relatifs aux partenariats ; documents de sensibilisation, informations relatives aux objectifs de développement durable ; rapports d'examen de la qualité pour le programme de CT, rapports sur l'exécution des projets et lignes directrices pour le suivi des produits et des effets ; factures pour les coûts de participation nationaux (CPN) ; et nouvelles ressources recensées et mobilisées.
<b>6.0.1.003</b> <i>Gestion du programme de CT pour l'Afrique</i>	PCN établis/signés/actualisés ; Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et cadre de coopération stratégique régionale ; documentation du CACT pour 2018-2019 ; notes de présentation du programme national (NPN) ; missions d'experts, bourses, cours, achats demandés/traités, notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
<b>6.0.1.004</b> <i>Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; documentation du CACT pour 2018-2019 ; NPN ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
<b>6.0.1.005</b> <i>Gestion du programme de CT pour l'Europe</i>	PCN élaborés/signés/actualisés ; documentation du CACT pour 2018-2019 ; NPN ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de

## Programme sectoriel 6

Titre	Principaux produits prévus
	programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
<b>6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine</b>	PCN élaborés/signés/actualisés ; documentation du CACT pour 2018-2019 ; NPN ; missions d'experts ; bourses ; cours ; achats demandés/traités ; notes d'information ; rapports de programmation et de suivi ; documents relatifs aux partenariats ; et ressources extrabudgétaires mobilisées.
<b>6.0.1.007 Services d'achats</b>	Achat et livraison des biens, équipements et services conformément aux buts et objectifs des programmes de l'Agence, en obtenant le meilleur rapport qualité-prix grâce à une mise en concurrence juste, transparente et efficace.
<b>6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT</b>	Stratégie de mobilisation de ressources et de communication ; instructions permanentes d'opération (IPO) ; profils nationaux sur le cancer ; imPACT ; plans de travail intégrés conjoints dans les États Membres modèles ; plan d'activités pour les sites modèles de démonstration du PACT ; formation à la mobilisation de ressources ; documents de sensibilisation ; modules de formation en ligne de l'Université virtuelle de lutte contre le cancer ; rapport du Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie (AGaRT).

## Programme sectoriel 6

**Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement**

État récapitulatif de la structure et des ressources du programme

*(non compris les investissements majeurs)*

Tableau 23

Fonction/Sous-fonction	2016 aux prix de 2016			2017 aux prix de 2016		
	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Activités non financées
6.0.1.001 Gestion globale et orientations stratégiques	1 047 083	422 000	-	1 047 083	-	-
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	4 403 155	-	123 048	4 450 660	422 000	123 048
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	4 368 183	100 484	60 374	4 358 674	100 484	60 374
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	3 659 382	100 484	60 374	3 659 382	100 484	60 374
6.0.1.005 Gestion du programme de CT pour l'Europe	3 208 643	-	-	3 208 643	-	-
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	2 783 505	100 484	60 374	2 783 505	100 484	60 374
6.0.1.007 Services d'achats	1 683 682	-	-	1 633 676	-	17 245
6.0.1.008 Coordination et appui pour le PACT	2 292 115	306 469	-	2 292 115	306 469	-
<b>6.0.1 Gestion du programme de coopération technique</b>	<b>23 445 748</b>	<b>1 029 921</b>	<b>304 169</b>	<b>23 433 738</b>	<b>1 029 921</b>	<b>321 414</b>
<b>6.S Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6</b>	<b>1 090 936</b>	<b>32 310</b>	<b>51 485</b>	<b>1 102 932</b>	<b>32 310</b>	<b>51 485</b>
<b>Programme sectoriel 6 - Gestion de la coopération technique pour le développement</b>	<b>24 536 684</b>	<b>1 062 231</b>	<b>355 654</b>	<b>24 536 669</b>	<b>1 062 231</b>	<b>372 899</b>

**Programme sectoriel 6 — Gestion de la coopération technique pour le développement**

Tâches associées à des activités non entièrement financées (en euros)

Tableau 24

Projet	Tâches	Non financées pour 2016	Non financées pour 2017
6.0.1.002 Coordination et appui pour le programme de CT	Coordination et appui pour le programme de CT	123 048	123 048
6.0.1.003 Gestion du programme de CT pour l'Afrique	Gestion du programme de CT pour l'Afrique	60 374	60 374
6.0.1.004 Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	Gestion du programme de CT pour l'Asie et le Pacifique	60 374	60 374
6.0.1.006 Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	Gestion du programme de CT pour l'Amérique latine	60 374	60 374
6.0.1.007 Services d'achats	Services d'achats	-	17 245
6.S Attribution de services partagés internes au programme sectoriel 6	Services partagés internes	51 485	51 485



---

# ANNEXES

---





## Annexe 1. Liste des abréviations

3E	Énergie-économie-environnement
AC	accès complémentaire
AGaRT	Groupe consultatif sur le développement de l'accès à la technologie de la radiothérapie
AGG	accord de garanties généralisées
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIPS	Système d'information à l'échelle de l'Agence pour l'appui aux programmes
AKP	Portail des connaissances sur les accélérateurs
ALADDIN	interface d'échange de données atomiques (AIEA)
ALMERA	laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement
AMBDAS	Système bibliographique de données atomiques et moléculaires
AND	analyse non destructive
APHL	Laboratoire de la production et de la santé animales
APS	accord de prestation de services
ARMS	Section de gestion des archives et des dossiers
ARTEMIS	Service d'examen intégré consacré à la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, au déclassé et à la remédiation
ASV	Accords de soumission volontaire
BSL	Niveau de biosécurité
CACT	Comité de l'assistance et de la coopération techniques
CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CCR	Centre commun de recherche
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CDP	Dépenses d'appui au programme
Centrale nucléaire	Centrale nucléaire
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CG	Conférence générale
CIP	chiffre indicatif de planification
CIPT	Centre international de physique théorique
CIRF	Conseil international de la recherche sur la fusion
CIV	Centre international de Vienne
CLP4NET	Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique dans le domaine nucléaire
CMG	Groupe de gestion de crise
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ConvEx	Exercice organisé au titre des conventions
CPB	Comité du programme et du budget
CPN	Coûts de participation nationaux
CPPMN	Convention sur la protection physique des matières nucléaires
CSN	Convention sur la sûreté nucléaire
CSS	Commission des normes de sûreté
CT	Tomodensitométrie
CT	Département de la coopération technique

DCP	Coordonnateur central pour la sécurité
DEEP	logiciel d'évaluation économique du dessalement
DEMO	Centrale de démonstration à fusion
DE-TOP	Programme d'optimisation thermodynamique du dessalement
DGOC	Bureau du directeur général chargé de la coordination
DSARS	Service d'examen de la conception et de l'évaluation de la sûreté
DSRS	Sources radioactives scellées retirées du service
DTL	Dosimétrie thermoluminescente
ECAS	Renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties
ÉCHELON	Programme de formation en alternance
ENDAN	État non doté d'armes nucléaires
ENVIRONET	Réseau de gestion et de remédiation de l'environnement
EPGR	Usine d'encapsulation et dépôt géologique
EPREG	Groupe d'experts sur la préparation et la conduite des interventions d'urgence
EPREV	Examen de la préparation aux situations d'urgence
EPRIMS	Système de gestion de l'information pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence
ER	intervention d'urgence
ERP	système de planification des ressources
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Fonds de coopération technique
FIM	Fonds pour les investissements majeurs
FINAS	Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible
FMI	Fonds monétaire international
FORATOM	Forum atomique européen
FRM	Fonds pour le remplacement du matériel
FSN	Fonds pour la sécurité nucléaire
GBR	gestion basée sur les résultats
GES	gaz à effet de serre
GIF	Forum international Génération IV
GSAN	Réseau mondial d'évaluation de la sûreté
GSR	Prescriptions générales de sûreté
HAB	Prolifération d'algues toxiques
HEEP	Programme d'évaluation économique de l'hydrogène
HLCM	Comité de haut niveau sur la gestion
IACRNE	Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques
IBANDL	Bibliothèque de données nucléaires pour l'analyse par faisceaux d'ions
ICERR	Centre international désigné par l'AIEA s'appuyant sur des réacteurs de recherche
ICSRS	Catalogue international des sources radioactives scellées et des dispositifs connexes
IDN	Réseau international sur le déclassement
IEC	Centre des incidents et des urgences
IES	Système des incidents et des urgences

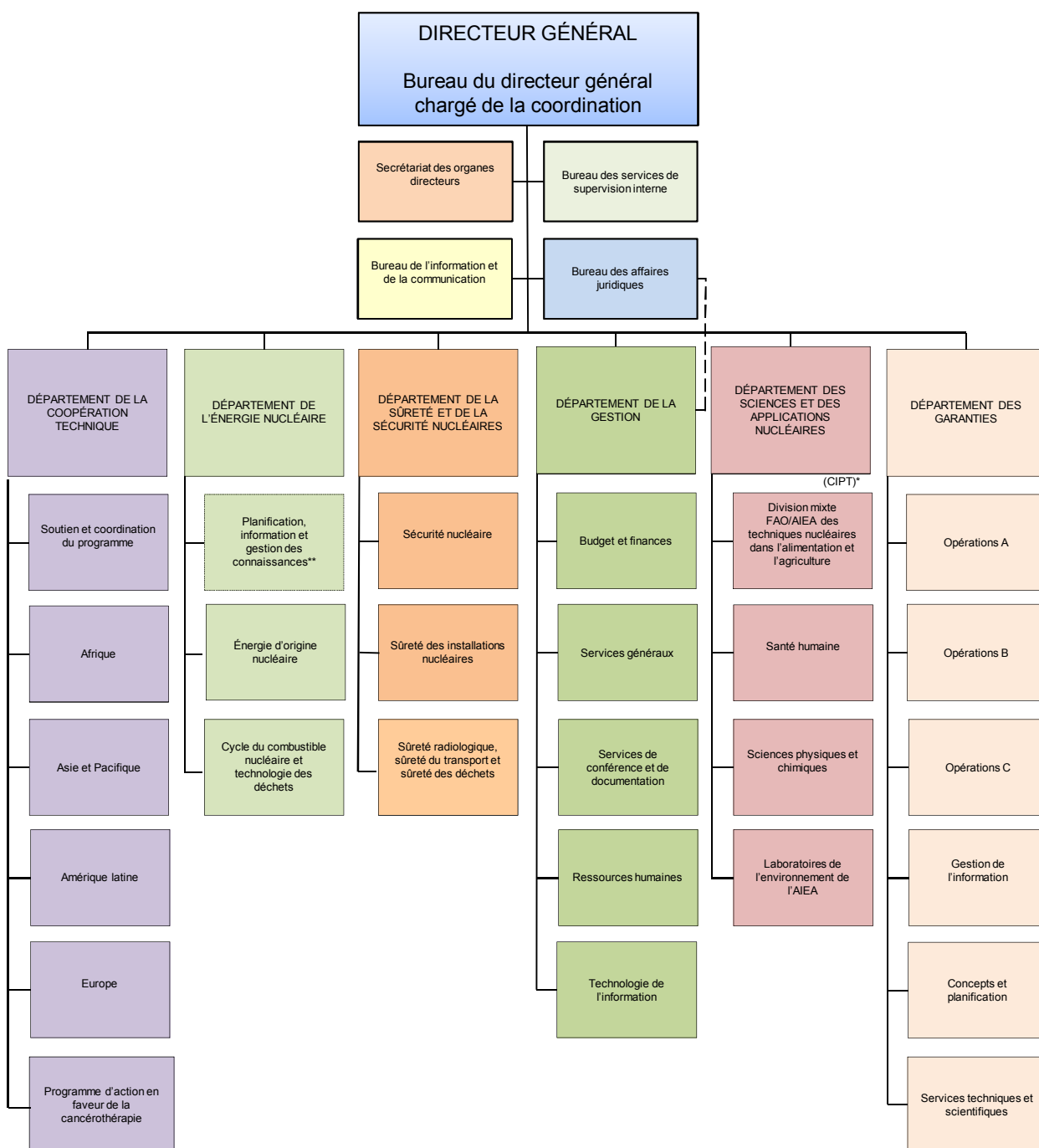
IGALL	Enseignements génériques tirés au niveau international en matière de vieillissement
imPACT	Missions intégrées du PACT
INES	Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques
INIR	Examen intégré de l'infrastructure nucléaire
INIS	Système international d'information nucléaire
INLN	Réseau international de bibliothèques nucléaires
INPRO	Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants
INSAG	Groupe international pour la sûreté nucléaire
INSEN	Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire
INSSP	Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IPO	instruction permanente d'opération
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IRDFD	Fichier international de dosimétrie des réacteurs et de fusion
IRM	imagerie par résonance magnétique
IRRS	Service intégré d'examen de la réglementation
IRSRR	Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche
ISSC	Centre international pour la sûreté sismique
ITER	Réacteur expérimental thermonucléaire international
J-MOX	Usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes au Japon
MARIS	Système d'information sur l'environnement marin
MOSAIC	Modernisation de la technologie de l'information relative aux garanties
NA	Département des sciences et des applications nucléaires
NAEL	Laboratoires de l'environnement de l'AIEA
NE	Département de l'énergie nucléaire
NE-PIK	Division de la planification, de l'information et de la gestion des connaissances
NES	Collection Énergie nucléaire de l'AIEA
NESA	Évaluation des systèmes d'énergie nucléaire
NFC	cycle du combustible nucléaire
NFCIS	Système d'information sur le cycle du combustible nucléaire
NFCSS	Système de simulation du cycle du combustible nucléaire
NFI	Normes fondamentales internationales
NGSS	Système de surveillance de la prochaine génération
NIDS	Section du développement de l'infrastructure nucléaire
NIS	Section de l'information nucléaire
NKM	Gestion des connaissances nucléaires
NKMS	Section de la gestion des connaissances nucléaires
NMDI	Section de la médecine nucléaire et de l'imagerie diagnostique
NML	Laboratoire des matières nucléaires
NPN	Note de présentation du programme national
NPSG	Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire
NSAP	Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire

NSGC	Comité des orientations sur la sécurité nucléaire
NSIL	Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires
NSRW	Division de la sûreté radiologique et de la sûreté du transport et des déchets
NSS	Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA
NSSC	Centre national de soutien en sécurité nucléaire
NUMDAB	base de données sur la médecine nucléaire
NUSEC	Portail d'information sur la sécurité nucléaire
NUSIMS	Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire
NUSSC	Comité des normes de sûreté nucléaire
NWAL	Réseau de laboratoires d'analyse
OA-ICC	Centre international de coordination sur l'acidification des océans
OASIS	Système administratif d'information en ligne des fonctionnaires (AIEA)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCDE/AEN	Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire
OIOS	Bureau des services de supervision interne
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPIC	Bureau de l'information et de la communication
ORPAS	Service d'évaluation de la radioprotection professionnelle
ORPNET	Réseaux de radioprotection professionnelle
OSART	Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation
OSMIR	Résultats des missions OSART
PA	protocole additionnel (applicable au texte du programme sectoriel 4)
PA	Plan d'action de l'AIEA sur la sûreté nucléaire (applicable au texte des programmes sectoriels 1, 2 et 3)
PAC	Plan d'action conjoint
PACT	Programme d'action en faveur de la cancérothérapie
PAEM	Programmes d'appui d'États Membres
PCI	Préparation et conduite des interventions d'urgence
PCI	Partenariat en vue d'une amélioration continue
PCN	Programme-cadre national
PESS	Section de la planification et des études économiques
PET	Tomographie à émission de positons
PIGE	émission gamma induite par particules chargées
PIM	Plan d'investissements majeurs
Plan commun	Plan de gestion des situations d'urgence radiologique commun aux organisations internationales
PMDA	Accord entre le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la gestion et la neutralisation du plutonium spécifié comme n'étant plus requis à des fins militaires et à la coopération dans ce domaine
PMDS	Sites modèles de démonstration du PACT
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRC	projet de recherche coordonnée
programme SAET	Programme de formation théorique et pratique à l'évaluation de la sûreté
PROSPER	Examen par des pairs de l'expérience relative à la performance en matière de sûreté d'exploitation
PS	Programme sectoriel
PSN	Plan sur la sécurité nucléaire
PUI	Initiative sur les utilisations pacifiques
QUAADRIL	Vérification de l'assurance de la qualité pour l'amélioration et l'enseignement de la radiologie diagnostique
QUANUM	Assurance de la qualité en médecine nucléaire
QUATRO	Équipe d'assurance de la qualité en radio-oncologie
RADSED	Renforcer la sûreté radiologique grâce à une dosimétrie efficace et moderne
RANET	Réseau d'intervention et d'assistance
RASIMS	Système de gestion des informations sur la sûreté radiologique
RBI	Institut Ruđer Bošković
RCR	Réunion de coordination de la recherche
R-D	Recherche-développement
RDS	Collection Données de référence
RegNet	Réseau international d'organismes de réglementation
ReNuAL	Rénovation des laboratoires des applications nucléaires
REPLIE	Plan d'intervention en cas d'incident et d'urgence
RFMP	Réacteurs de faible ou moyenne puissance
RGP	Organes directeurs
RH	ressources humaines
RHTRG	réacteur à haute température refroidi par gaz
RPOP	Site web sur la radioprotection des patients
RWM	gestion des déchets radioactifs
SAGNA	Groupe consultatif permanent sur les applications nucléaires
SAGNE	Groupe consultatif permanent sur l'énergie nucléaire
SAGSI	Groupe consultatif permanent sur l'application des garanties
SALTO	Questions de sûreté concernant l'exploitation à long terme
SARCoN	Principes directeurs pour l'évaluation systématique des besoins en compétences réglementaires
SDG	objectif de développement durable
SEE	Évaluation de l'efficacité des garanties
SEED	Site et conception basée sur les événements externes
SFS	Entreposage du combustible usé
SG	Département des garanties
SGIS	Bureau des systèmes de l'information et de la communication
SGOA	Division des opérations A
GOB	Division des opérations B
SGOC	Division des opérations C
SGTS	Division des services techniques et scientifiques

SIR	Rapport sur l'application des garanties
SMART	spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporellement défini
SMT	Stratégie à moyen terme
SNCC	Système national de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
SPECT	tomographie informatisée d'émission monophotonique
SRCC	Système régional de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires
TAD	maladie animale transfrontière
TCP	Programme de coopération technique
TECDOC	Publication de la collection Documents techniques de l'AIEA
ThDEPO	Ressources et gisements mondiaux de thorium
TI	Technologie de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TIS	Technique de l'insecte stérile
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TSO	organisme d'appui technique et scientifique
TWG-ND	Groupe de travail technique sur le dessalement nucléaire
UDEPO	Base de données sur la répartition mondiale des gisements d'uranium
UE	Union européenne
UFE	uranium faiblement enrichi
UHE	Uranium hautement enrichi
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCO-IHE	Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNSCEAR	Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants
UPC	Cycle de production de l'uranium
VRD	vérification des renseignements descriptifs
VUCC	Université virtuelle de lutte contre le cancer
WAMP	Programme de gestion de l'eau dans les centrales nucléaires
WANO	Association mondiale des exploitants nucléaires
WATEC	Comité technique international sur les déchets radioactifs
WGFAA	Groupe de travail sur le financement des activités de l'Agence
WISER	Système d'analyse, de représentation et de recherche de données en hydrologie isotopique
XRF	Fluorescence X

## Annexe 2. Organigramme (au 1<sup>er</sup> janvier 2016)



\* Le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) est exploité dans le cadre d'un accord tripartite entre le gouvernement italien, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Agence. Il est administré par l'UNESCO au nom de toutes les organisations.

\*\* [ ] indique un domaine pour lequel une modification est proposée.



Imprimé par  
l'Agence internationale de l'énergie atomique  
Août 2015